6

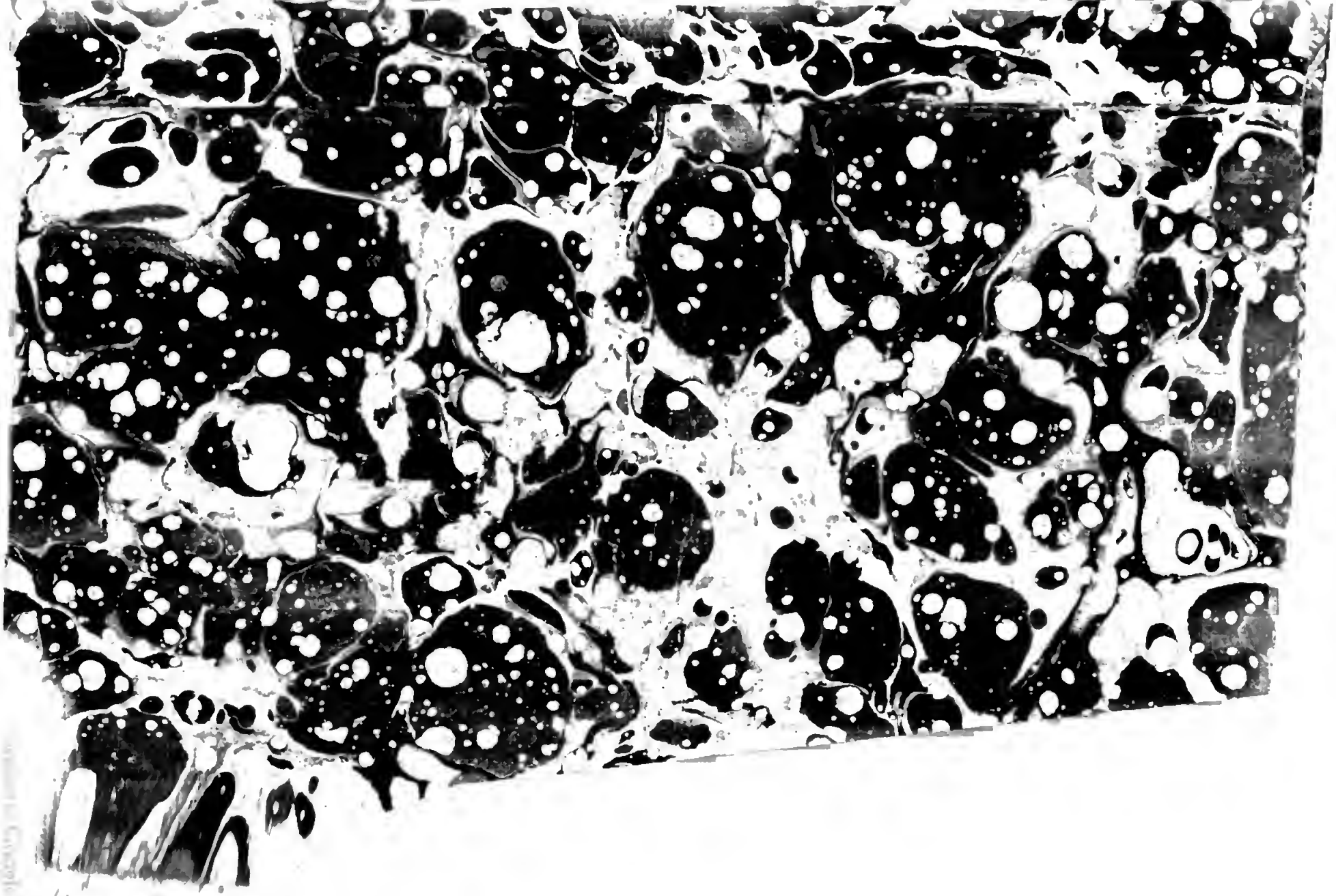

3785

MÉMOIRES
DE SULLY.

TOME SIXIÉME.

55419

MÉMOIRES

DE MAXIMILIEN

DE BÉTHUNE,

DUC

DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE

DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME SIXIÉME.

Bibliotec Mexic... FONDO PALAT...

A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE XX.

MÉMOIRES de l'année 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne & d'Entragues ; complaisance & foiblesse de Henri IV pour la marquise de Verneuil. Les jésuites obtiennent la démolition de la pyramide. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du college de Poitiers : il se justifie contre les calomnies de ses ennemis ; on le réconcilie avec le P. Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le duc d'Epernon & Grillon ; traits de l'humeur

fantaſque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Roſny, qui le mettent à deux doigts de ſa diſgrace ; converſation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils ſe reconcilient ; détail intéreſſant ſur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Roſny pour le perdre. Mariage de ſa fille avec le duc de Rohan ; lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, refuſée par Henri au duc de Rohan. Autres graces & gratifications accordées & refuſées à Roſny par le roi. Deſſein de Henri de faire épouſer mademoiſelle de Melun au marquis de Cœuvres.

LE procès pourſuivi au parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues & la marquiſe de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux comtes à perdre la tête, & la marquiſe à être renfermée pour le reſte de ſa vie, dans une maiſon religieuſe cloîtrée. J'en reçus la premiere nouvelle de la bouche du roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira enſuite vers le balcon de la premiere gallerie du Louvre, & me demanda quelle impreſſion je croyois que ce traitement feroit ſur l'eſprit de ſa maîtreſſe. Je demandai à mon tour à S. M., ſi elle ſouhaitoit, en me faiſant

cette queſtion, que je lui diſe librement ma penſée : « oui, oui, répondit Henri, ne » craignez point que je m'en fâche, ce n'eſt » pas de cette heure, que je ſuis accoutumé » à vos libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à ſa queſtion mieux que perſonne, parce que s'il avoit donné ſujet à la marquiſe de le croire guéri de ſa paſſion, & animé d'une juſte colere, il la verroit recourir à la ſoumiſſion, aux prieres & aux larmes pour le fléchir ; mais que ſi au contraire, elle pouvoit le ſoupçonner de n'avoir agi que par le reſſentiment que donne un ſimple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de ſa premiere hauteur.

J'avouai enſuite naturellement à Henri, que j'étois perſuadé que lequel de ces deux partis que prît madame de Verneuil, la choſe reviendroit au même, quant à l'effet, par pluſieurs raiſons, dont celle de ſa facilité naturelle à pardonner, & de la conſidération des enfans qu'il avoit eus de ſa maitreſſe, ne me paroiſſoient que les moindres. « Je voudrois bien, me dit ce prince, » que vous la viſſiez, pour voir ce qu'elle » vous dira, & ſi elle ne vous priera point » d'intercéder pour elle auprès de moi ». Je ſuppliai très-inſtamment & très-ſérieuſement S. M. de me diſpenſer de la viſite & de l'interceſſion. J'étois véritablement

las de jouer ſi ſouvent un perſonnage toujours inutile, & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'eſprit de la reine, auprès de laquelle, quoique j'euſſe toujours appuyé ſes intérêts contre ſa rivale, on m'avoit fait paſſer pour un fourbe adroit, pour un eſpion flatteur & venal de Henri. J'avois des preuves que ces diſcours avoient été ſoufflés aux oreilles de la reine depuis un mois. Je le dis au roi. Je lui nommai trois perſonnes qui les avoient tenus, & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une ſeule démarche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la ſuite tous les moyens de le ſervir auprès de cette princeſſe, dans les occaſions qu'il ſavoit bien n'être que trop fréquentes. Nous conteſtâmes Henri & moi, mais je l'emportai à la fin, & je laiſſai un autre faire ſa cour au prince par des moyens infaillibles, mais pour leſquels je n'avois jamais ſenti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reſte de cette affaire, ce fut pour empêcher que la concluſion n'en fût auſſi honteuſe pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce prince ne manqua pas de courtiſans, qui le ſervirent à ſon goût. Le manege de la cour ſe montra dans ſon plus beau jour. Auſſi-tôt qu'on s'y apperçut que Henri ne

pouvoit, ni ſe dégager de ſa maîtreſſe, ni commander à la reine, cette foule d'eſclaves volontaires de tous les deſirs & des paſſions du ſouverain, ſut accommoder ſes démarches, ſes paroles, & juſqu'à l'air du viſage, à cette diſpoſition. Perſonne n'oſoit contredire ni la reine, ni la marquiſe. On ne faiſoit que feindre l'un & l'autre auprès du roi, ſuivant l'eſpece de commiſſion qu'on avoit reçue de ce prince. On ne ſervoit ſa colere qu'à demi, afin d'avoir une juſtification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de S.M., me porter, au ſujet de la marquiſe, un ordre très-ſévere, & conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en ſupprimer la moitié; & ce qui eſt plus ſingulier, c'eſt que Henri le ſut, me le dit lui-même, & ne s'en ſervit pas moins des mêmes perſonnes. Si la foibleſſe fut pouſſée loin de la part de ce prince, la flatterie le fut encore davantage de la part des courtiſans. On n'a jamais mieux connu juſqu'à quel point elle eſt ingénieuſe, & tout enſemble rampante, baſſe & miſérable.

Perſonne ne fut trompé à la maniere dont en uſa Henri à l'égard de la marquiſe de Verneuil; mais on ne laiſſa pas d'être ſurpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendît juſque ſur deux coupables, que la voix pu-

blique avoit déja condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut commuée en une priſon perpétuelle à la Baſtille, où il eſt vrai que cette fois il eut le tems de s'ennuyer (2). Celle du pere de la dame, en un exil dans ſes terres; & pour elle, elle eut grace entiere (3), & même elle en dicta les conditions.

---

(1) « Le roi tranſmua cette peine, dit Baſſompierre, en un priſon perpétuelle, partie en conſidération de madame d'Angoulême, qui en fit de merveilleuſes inſtances; mais davantage, par une raiſon qu'il nous dit, que le feu roi Henri III, ſon prédéceſſeur, ne lui avoit, en mourant, recommandé que M. le comte d'Auvergne & M. le Grand, & qu'il ne voulut pas qu'il fût dit, qu'il eût fait mourir un homme, que celui qui lui avoit laiſſé le royaume, lui avoit ſi affectionnément recommandé » : *T.* 1, *pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henri IV, s'entretenant ſur ce ſujet avec ſon miniſtre, ne diſent un ſeul mot de ce motif.

(2) Il en ſortit ſous le regne ſuivant. Il avoit ſoixante-onze ans, lorſqu'en 1644, il épouſa en ſecondes noces, mademoiſelle de Nargonne; & comme cette dame n'eſt morte qu'en 1713, âgée de quatre-vingt-douze ans, on a vu par une eſpece de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après ſon beau-pere.

(3) « Le roi, dit Perefixe, permit à la marquiſe de ſe retirer à Verneuil, & ſept mois s'é-

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le roi & ſa maîtreſſe, ſans en faire naître un autre entre ce prince & la reine, à qui cette nouvelle complaiſance du roi ſon époux, donnoit une belle matiere de crier & de s'emporter. Il fallut ſonger à l'appaiſer, & le roi ſut encore bien me trouver en cette occaſion. Toutes les autres peines ne furent que peu de choſe, auprès de celle-là. Chaque moment, nouvelles paroles à juſtifier, nouvelles démarches à interpréter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, auſſi bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage ſurvenoit auſſi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limouſin, ſur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable ? ſinon, le déplorer & ſe taire ; c'eſt le parti que je

» tant écoulés, ſans que le procureur général eût » trouvé aucune preuve contr'elle, il la fit déclarer entiérement innocente du crime dont elle » avoit été accuſée ». Il la diſpenſa, dit le Mercure François, « de ſe préſenter à la cour du parle» ment, pour y faire enregiſtrer ſes lettres d'abo» lition, leſquelles furent entérinées le 6 ſeptem» bre ». Voyez le détail de tout ce procès dans M. *de Thou, ann. 1605 ; Siri, ibid. pag. 299, & autres hiſtoriens.*

pris. Je retirai même toutes les lettres que le roi m'avoit écrites à ce ſujet, & je n'en laiſſai aucune entre les mains de mes ſecrétaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le roi dans tout ce tems-là, quelqu'inſtance qu'ils m'en fiſſent. J'arrachai une de ces lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à lire, dans mon petit cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même eſprit, d'ôter au public la connoiſſance de toutes ces tracaſſeries. Qu'y verroit-on au reſte; qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalouſies, de deſſeins violens? toutes choſes dont je crois que le lecteut doit être préſentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le ſéjour de la Baſtille, ni d'Entragues, le repos dont on le faiſoit jouir malgré lui. On découvrit ſix mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec ſon beaupere, qui apparemment trouva le ſecret de ſe faire jour juſque dans ſa priſon, les moyens de ſe ſauver de la Baſtille. L'avis fut ſi bien appuyé par celui qui le lui donna, qui étoit un nommé le Cordier, que ſur ſon rapport, le grand prévôt trouva effectivement dans

le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit ſe ſervir pour cette évaſion, & qu'il alla enſuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire ſubir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au grand prévôt. Il fallut l'y contraindre par une commiſſion ſpéciale, que S. M. envoya du fond des provinces où elle étoit alors.

D'Entragues compoſa pendant ce tems-là, une eſpece de factum, écrit & ſigné de ſa main, pour juſtifier ſes procédés, & il crut en être quitte pour cela. Cette piece étoit bien digne de ſon auteur, par le tour adroit & ſpécieux dont il coloroit ſa conduite, quoiqu'avec toute ſa fineſſe, il eût pourtant échoué ſur l'article principal qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il ſe défendit beaucoup plus mal, lorſque malgré cette piece, il ſe vit obligé de ſubir l'interrogatoire. Il ſoutint opiniâtrement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaiſe intention, dans ces cordes & dans ces poulies. Le grand prévôt n'omit rien de ce qui étoit de ſa charge. Il eut ſoin de ſéparer tout, d'abord les domeſtiques de d'Entragues, avant qu'ils euſſent pû rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais mal-

gré la colere que Henri fit éclater, on ſent dans toute cette procédure, un air de faveur tout-à-fait propre à raſſurer le coupable. Quoique le Cordier fournît tous les éclairciſſemens néceſſaires, & qu'il chargeât griévement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accuſé, ſur la ſimple parole qu'il donna, de n'avoir connoiſſance de rien, & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Baſtille, pour reſſerrer plus étroitement le comte d'Auvergne : c'eſt à quoi tout cela aboutit.

Mettons de ſuite la fin d'une autre affaire, commencée & preſqu'achevée l'année précédente, c'eſt l'entiere réhabilitation des jéſuites. Ces peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque choſe ; quelques témoignages qu'ils reçuſſent de la bienveillance de S. M., tant qu'on verroit ſubſiſter la (4) pyramide élevée ſur le ſol

(4) Cette pyramide ou pilier, d'environ 20 pieds de hauteur, aſſez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-deſſus du piedeſtal, étoit gravé ſur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occaſion du procès de Jean Châtel, avec des inſcriptions, conçues dans les termes les

de la maiſon de Châtel. S. M. preſſée, priée, perſécutée ſur cet article, conſentit à la fin qu'il fût remis à la délibération de ſon conſeil. Je croyois, & beaucoup d'autres penſoient comme moi, que ce n'étoit point traiter la ſociété en ennemie, que de conclure à biffer ſeulement l'inſcription, un

---

plus flétriſſans pour les jéſuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inſcriptions qui ſe ſont conſervées dans *les Mémoires de la Ligue*, *tome 6*; *D'Aubigné*, *tome 3*, *liv. 4*, *chap. 4*; *Les mſſ. r. vol. coté 9033*; où ſe voit auſſi la traduction Françoiſe qui en fut faite en ce tems-là, & dans quelques autres écrits.

M. de Thou & le Mercure François, qu'on peut encore conſulter ſur la démolition de la pyramide, *année 1605*, conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une eſpece de juſtice à biffer ces inſcriptions, en rétabliſſant les jéſuites, ces deux arrêts ſe contrediſant l'un l'autre; mais ils remarquent auſſi qu'on ſe récria fortement ſur la deſtruction du pilier, qui fut renverſé en plein jour au mois de mai, par le lieutenant civil Miron, envoyé pour ce ſujet par S. M. & l'on conſtruiſit une fontaine à la place. « Les lettres, dit P. Mathieu, » *t. 2*, *liv. 3*, *p. 683*, en furent adreſſées à M. de » Sully, comme grand voyer. Les principales ſta» tues furent portées aux grottes de Saint-Ger» main ».

Les ennemis des jéſuites ſe vengerent, en répandant dans le public une infinité de petites pieces en vers & en proſe très-ſanglantes, ſur tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion, qu'on ne

peu forte à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée; mais elle avoit ſu ſi bien gagner la plus grande partie de ceux qui compoſoient le conſeil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit.

Ce que je fis en cette occaſion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des jéſuites; cependant ma perte parut dès-lors à ces peres, & ſur-tout aux trois qui jouoient le plus grand rôle à la cour, importer ſi fort à la religion, à la cauſe commune & à leur intérêt particulier, qu'il fut réſolu qu'on y travailleroit avec beau-

---

doit pas non plus s'attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures, repréſentant les quatre vertus, qui étoient aux quatre coins de la pyramide, au-deſſus des inſcriptions, on avoit commencé par celle de la juſtice, ce qui étoit un pur effet du haſard, ou peut-être n'eſt point vrai du tout. L'eſtampe de cette pyramide ne fut que plus curieuſement recherchée après cela, chez Jean le Clerc, où juſque-là elle s'étoit imprimée avec privilege; mais Henri en envoya chercher la planche, trois mois ſeulement avant qu'il fût aſſaſſiné. La plupart des inſcriptions dont la pyramide étoit ornée, & dont MM. de Thou, de Serres, Mézerai & quelques autres hiſtoriens ont déploré le renverſement, étoient de la compoſition de Joſeph Scaliger, trop bon proteſtant pour ne haïr pas infiniment la ſociété des jéſuites. *M. chr. & dogm. tom.* 1, *pag.* 30.

coup d'ardeur. Aux trois jéſuites fut aſſocié pareil nombre des principaux ſeigneurs de la cour, que je ne nommerai point non-plus. Il ne fut beſoin que de réveiller en eux de vieilles idées de ligue, dont le nom étoit à la vérité proſcrit à la cour, mais non pas l'eſprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de groſſir en peu de tems conſidérablement leur parti, en y faiſant entrer tous ces courtiſans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injuſtice, que je cenſurois la vie molle & efféminée. En ſe rendant utiles à leurs aſſociés, les jéſuites s'en ſervirent à leur tour ſi avantageuſement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de tems, on leur vit fonder nombre de colléges dans pluſieurs des principales villes du royaume, & y appliquer des revenus conſidérables.

Ils ne trouverent pourtant pas par-tout une égale facilité à réuſſir. Ceux de Troyes, par exemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la ſociété leur fit de ſes ſervices. Il fallut avoir recours aux lettres de S. M. Les P. Cotton & Gauthier furent chargés de les demander au roi, à qui tant de requêtes l'une ſur l'autre, ne laiſſoient pas de donner quelquefois à penſer. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les

gratifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à la fin ils ne compromiſſent l'autorité royale. Il leur cita pour exemple (5), Poitiers,

(5) Ce que dit ici l'auteur, de la difficulté qu'eurent les jéſuites à ſe faire recevoir dans Poitiers, me ſurprend d'autant plus que le Septenaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les jéſuites : *Fol.* 438. Mathieu compte vingt de ces villes, & n'y oublie pas Poitiers, « parce que, dit-il, leurs colléges & éco» liers étoient meilleurs que les autres » : *Tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 606 & 686. Si je ne voyois nommés ici l'évêque & les tréſoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les calviniſtes, qui en compoſoient peut-être en effet la plus grande partie. L'évêque de cette ville, qui étoit en liaiſon particuliere avec ce miniſtre, comme il paroît par les lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'oppoſer à l'établiſſement des jéſuites, auſſi-bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville, même catholiques, perſuadés que par-là ils feroient leur cour au gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'eſt par de pareils motifs qu'on agit trop ſouvent, & qu'à la honte & aux dépens de la religion qu'on profeſſe, on ſe conduit dans la vie. Ce ſoupçon, qui n'eſt pas ſans fondement, peut auſſi donner quelque jour pour défendre, ou du moins pour juſtifier le P. Cotton, dans le démêlé entre M. de Sully & ce pere, que l'auteur commence à rappporter. Il s'applique auſſi aux plaintes, que nos mémoires mettent plus bas dans

ù, malgré les mandemens qu'ils avoient btenus de lui, depuis près de deux ans u'ils travailloient à ſe faire recevoir dans ette ville, ils n'avoient pu venir à bout de ien, quoiqu'en même-tems, elle fît inſance pour la fondation d'un college royal. e P. Cotton repartit, que ce qui s'étoit aſſé à Poitiers, n'emportoit aucune conéquence pour les autres villes, parce qu'ils 'auroient pas le malheur de trouver parout dans leur chemin, des perſonnes auſſi uiſſantes, auſſi reſpectées dans la provine, & auſſi favoriſées de S. M. même, u'ils en avoient trouvé dans l'affaire de oitiers.

Le roi n'eut pas beſoin de toute la pénétration avec laquelle il ſe piquoit quelquois de connoître aux geſtes ſeuls & à l'air u viſage de ceux qui lui parloient, tout e qu'ils avoient dans le cœur (*6*). Il ré-

---

bouche de ceux de Poitiers, que les jéſuites y ayant nfin été reçus, leur collége de bon qu'il étoit auparavant, étoit auſſi-tôt devenu fort mauvais, & que es peres n'avoient réuſſi qu'à mettre la diviſion ntre les deux partis. Ces deux ou trois articles nt une liaiſon naturelle entr'eux, & l'on peut encore y joindre celui de l'oppoſition de la ville de letz à recevoir les jéſuites, dont il ſera fait auſſi ention.

(*6*) Mathieu a remarqué la même choſe dans

pliqua au P. Cotton, qu'il entendoit de reſte tout ce qu'il vouloit dire, mais qu'il étoit aſſuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du pere, ſur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les diſpoſitions qu'il me ſuppoſoit, je l'avois aſſuré que je ne nuirois point à cette entrepriſe, & même que je l'appuierois. « Ah! ah! Sire, reprit le pere, Dieu me » garde d'offenſer, fâcher, ni mal parler de » ceux que vous aimez, & dont vous croyez » être ſi bien ſervi; je ne ceſſerai jamais de » les honorer & de les ſervir moi-même; » mais ſi V. M. vouloit bien qu'on lui » fît connoître la vérité par de bonnes » preuves, rien ne ſeroit ſi facile que de » lui juſtifier clairement, qu'il n'y a point » de ſuppoſition dans tout ce que j'ai eu » l'honneur de lui dire ». Le roi lui demanda plus ſérieuſement encore, s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer; le pere le confirma de nouveau. « Hé bien! lui dit » le roi, en le congédiant, j'y aviſerai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par

Henri IV. « Il jugeoit, dit-il, des actions & des » paroles, ſur la mine & ſur les yeux »: *Tom.* 2, *liv.* 4, *pag.* 807.

la main, & me mena dans l'Orangerie, où en ſe promenant, il me demanda, comme ſans deſſein, où en étoit l'affaire du collége des jéſuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en ſavois rien, ne m'en étant point mêlé, pour les conſidérations que je lui avois marquées. « Regardez bien à ce que » vous dites, reprit ce prince; car on m'a » voulu perſuader que vous ſeul empêchez » cet établiſſement ». Je lui aſſurai avec ſerment, que directement, ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre oppoſition, que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre averſion. « Oh bien! puiſque » cela eſt ainſi, me dit Henri, ne faites » ſemblant de rien, & n'en parlez à per» ſonne ». En rentrant dans le Louvre, il prit de même le P. Cotton en particulier, & lui dit: « or ça, mon pere, qui vous a fait » tous ces beaux contes, touchant M. de Roſ» ny? car cela eſt entiérement faux, comme je » m'en étois toujours bien douté ». Cela ne ſe trouvera point faux, Sire, répondit le P. Cotton; & pour ne laiſſer aucun doute à S. M., ſur la vérité de ces paroles, il l'appuya en ce moment, ſur des lettres écrites par moi à l'évêque de Poitiers (*a*), aux tréſoriers de France de cette ville, aux Sainte-

(*a*) Geoffroy de S. Belin, évêque de Poitiers.

Marthe & autres, ſur leſquels je pouvois tout, dit-il, & à qui je mandois formellement de s'oppoſer à l'établiſſement de la ſociété; qu'il avoit vu ces lettres de ſes propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur & de droiture, & qui les lui avoit fait lire. « Me feriez-vous bien » voir ces lettres, lui dit le roi? oui, Sire, » reprit le jéſuite, quand il vous plaira ». S. M., qui avoit balancé juſque-là entre le pere & moi, ne put s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. « Je parlerai » demain à vous, lui dit ce prince, & je » vous donnerai tous les ordres qui vous » ſeront néceſſaires ».

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries, ſur les huit heures, S. M. me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires, & des affaires courantes; puis elle me mena, comme la veille, dans l'Orangerie, où je devinai, ſeulement à l'air de ſon viſage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. « Vous » ſavez, me dit ce prince, combien je vous » aime; mais vous ſavez auſſi combien j'aime » la vérité, & je hais le déguiſement. Vous » en avez eu avec moi; & quoique je ne » vous cache aucun de mes ſecrets, vous » avez uſé de diſſimulation dans ce que je » vous ai demandé au ſujet des jéſuites. Ce

» n'eſt pas que je m'offenſe de la choſe en
» ſoi ; comme ils ne vous témoignent pas
» beaucoup d'amitié, je ne m'étonne point
» que vous ne ſoyez pas le ſolliciteur de
» leurs affaires ; mais je ſuis fâché de voir
» que vous ne m'en avez pas parlé fran-
» chement, vous qui faites profeſſion d'être
» vrai & ſincere ».

J'écoutois le roi ſans rien dire, par un effet de ma ſurpriſe. « Voilà, Sire, lui dis-
» je enfin, la plus grande impoſture du
» monde. Je ne vous demande d'autre grace,
» que d'en pourſuivre l'éclairciſſement juſ-
» qu'au bout. Si l'accuſation des jéſuites ſe
» trouve véritable, uſez en mon endroit de
» toutes les punitions qu'il vous plaira, je
» ne m'en plaindrai point ; mais auſſi ſi elle
» eſt fauſſe, permettez-moi, Sire, je vous
» en ſupplie très-humblement, que je m'en
» faſſe une juſtice exemplaire, afin de pré-
» venir dans la ſuite, tout autre deſſein
» ſemblable à celui-là ; parce que s'il fal-
» loit que je ne fuſſe continuellement oc-
» cupé qu'à faire des apologies pour ma
» défenſe, il ne me ſeroit plus poſſible de
» vaquer à toutes les affaires de l'état, dont
» le nombre & le poids paſſent déja ma
» portée. Quoi ! interrompit ce prince,
» vous n'avez rien écrit contre les jéſuites
» & leur collége à qui que ce ſoit, ni de

» près, ni de loin ? rafraîchiſſez votre mé-
» moire, ajouta-t-il, afin de ne vous en-
» gager à rien ſoutenir, dont le contraire
» puiſſe être prouvé. Non, Sire, repliquai-
» je, je vous le jure ſur mon Dieu & mon
» ſalut. Comment ! pourſuivit le roi avec
» une véritable indignation, voilà de malins
» eſprits, & qui ne peuvent ſe laſſer d'en-
» vier la vertu, & de nuire à ceux qui me
» ſervent bien. Laiſſez-moi faire, je veux
» approfondir cette menée, & en découvrir
» la ſource & les auteurs ».

Il me quitta pour s'en aller à la meſſe aux Capucins, où il ſavoit qu'il trouveroit le P. Cotton. Il l'appella ; & l'ayant encore mis ſur la queſtion des jours précédens, il lui demanda où étoient les lettres qu'il lui avoit dit avoir vues. « Elles ſont, Sire, lui
» dit le pere, entre les mains d'une per-
» ſonne d'honneur, & je garantis la vérité
» de ce que cette perſonne m'en a dit,
» comme de ce qu'elle m'en a montré. C'eſt
» aſſez, reprit S. M. mais allez me les cher-
» cher, afin que je les voie. Je connois ſon
» écriture & ſon ſeing, comme le mien
» propre, ayant reçu plus de deux mille
» lettres de lui en ma vie ». Le pere ſe ſentit embarraſſé d'un ordre qui venoit ſi mal-à-propos. Il chercha à l'éluder, en prenant S. M. à témoin de ſa bonne foi & de

ſon

ſon averſion pour le menſonge. « Je veux » bien vous croire, lui dit ce prince ; mais » je veux auſſi le faire croire aux autres, » en leur préſentant les lettres : ainſi, ne » manquez pas, pourſuivit-il en prenant » un ton tranchant, de me les apporter ; » car, encore une fois, je veux les voir, » pour convaincre de malice & de fraude » ceux qui le mériteront. Allez, & revenez » auſſi-tôt ».

Il n'y avoit rien à repliquer à tout cela. Le pere ſalua S. M. & s'éloigna. Mais le roi l'attendit inutilement tout le reſte du jour, dont il s'excuſa le lendemain matin, ſur l'abſence de la perſonne dépoſitaire des lettres ; mais il falloit trouver une autre excuſe, qui coûtoit bien davantage au pere ; ſur ce qu'il revenoit ſans les apporter. Il dit au roi qu'un malheur avoit voulu que le valet-de-chambre de ce ſeigneur eût jetté au feu les lettres, avec d'autres papiers. Au défaut de lettres, il apporta mille nouvelles aſſurances ; mais le roi n'étoit plus d'humeur à ſe payer de cette monnoie. « Comment ! » dit-il en l'interrompant avec colere, on » a brûlé ces lettres ? cela n'eſt pas croya- » ble ». Et comme il vit que le P. Cotton, qui ſentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer-là, ne faiſoit que biaiſer dans ſes réponſes, & ſembloit demander

qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit passé, il le quitta brusquement. « Vous ne » savez pas, Rosny, me dit ce prince, en se rapprochant de moi, & me tirant à quartier, » vos lettres ont été brûlées ».

Je revenois trouver S. M. pour lui proposer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon accusateur. C'étoit d'engager le roi à écrire à l'évêque de Poitiers, & aux officiers de cette ville, pour se faire représenter toutes les lettres qu'ils avoient reçues de moi, & de leur écrire moi-même, de la maniere la moins suspecte. J'apportois avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels S. M. ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en son nom, & enfermant les unes & les autres dans un même paquet, elle en chargea le courier Constant. L'évêque & les officiers de ville firent partir le sieur de la Parisiere, afin qu'il satisfît S. M. sur tout ce qu'elle desiroit savoir. La Parisiere atteſta à mon sujet, au nom de tous ses concitoyens, qu'ils avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de dispositions favorables pour les jésuites, & il présenta au roi toutes celles qu'on avoit pu ramasser.

Parmi un assez grand nombre, où il n'étoit question que des affaires de la pro-

vince, il s'en trouva quatre, dans leſquelles il étoit parlé des jéſuites. Trois de ces lettres, adreſſées à Saint-Marthe, lieutenant-général, & à ſon frere ſéparément, & au bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes ſur les autres, & voici ce qu'on y liſoit, à la ſuite d'un autre détail : « quant » à ce qui eſt du collége des jéſuites, je » ne ſais pas pourquoi vous vous y rendez » ſi difficiles, & pourquoi vous réitérez ſi » ſouvent vos inſtances pour ce collége » royal, dont vous m'avez écrit, puiſque » vous connoiſſez, comme je vous l'ai man- » dé pluſieurs fois par le ſieur de la Pariſiere, » que vous n'obtiendrez jamais du roi les » moyens néceſſaires pour le dernier, & » qu'il veut abſolument l'autre. C'eſt donc » à vous à uſer de prudence, & à faire de » bonne grace, afin qu'on vous en ſache » gré, ce qu'auſſi-bien vous ferez à la fin, » malgré vos intentions. Ne ſongez ſeule- » ment qu'à établir de tels réglemens, en » les recevant, qu'ils ne puiſſent troubler » le repos de la ville, ni de la province, » ni altérer l'union & la bonne correſpon- » dance qui ſe voit entre ceux des deux » religions, afin que le roi ſoit également » bien ſervi de tous ».

La quatriéme de ces lettres, adreſſée à M. l'évêque de Poitiers, a quelque choſe

encore de plus fort. Quelques affaires & quelques complimens rempliſſent le commencement, à la ſuite deſquels le roi lut ces paroles : « quant aux jéſuites, je me » ſuis toujours bien douté qu'ils ne trouve- » roient pas tant de gens affectionnés & » charitables en effets, comme en paroles. » Pour mon égard, ſi la province les de- » ſire, & qu'ils ſoient réſolus d'y vivre dou- » cement, ſans aigrir les eſprits, & em- » pêcher la bonne intelligence des deux » religions, je ſerai bien aiſe de les voir » en mon gouvernement, & je les favo- » riſerai dans tout ce que je pourrai ; mais » s'ils y apportoient de la diviſion, altération » & défiance, j'aimerois beaucoup mieux » qu'ils fuſſent ailleurs ».

Le courier du roi, en repaſſant à Paris, où il ne trouva plus S. M. qui venoit de partir pour Fontainebleau, me laiſſa la réponſe particuliere que M. l'évêque de Poitiers faiſoit à la lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit. Que le P. Mouſſy jéſuite, étoit venu lui apporter une lettre de la part du P. Cotton, dans laquelle ce pere paroît le prévenir ſur certaines lettres prétendues écrites par moi à lui évêque, contre l'établiſſement & l'honneur de la ſociété, & ſur des plaintes que ce pere les croyant vraies, a faites contre

moi à S. M.; qu'à la lecture de cette lettre, il avoit fait convenir le P. Mouſſy, que ſon confrere avoit eu grand tort de croire une choſe de cette conſéquence ſi légérement, & plus grand tort encore de l'écrire, & de la porter aux oreilles du roi; que le P. Mouſſy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui évêque, & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'eſt chargé de détromper le P. Cotton, en lui faiſant part de ce qu'il avoit vu.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'exiſtence de cette lettre imaginaire d'accuſation contre moi, que le P. Cotton lui mandoit qui lui étoit venue de Poitiers; & qui eſt perſuadé apparemment, que c'eſt me rendre ſervice, auſſi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en eſt l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ſes ſoins, & qu'on lui a déja dit le jour précédent, qu'elle eſt ſignée *Guillaume*; mais que perſonne ne pouvoit mieux le ſavoir que le P. Cotton lui-même, parce que quoiqu'il lui mande encore que c'eſt lui P. Cotton qui a jetté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié quelle en étoit la ſouſcription. La lettre de cet évêque eſt datée du 23 mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit pour Panſou, d'où il ſe rendoit à Fontainebleau, afin

qu'il en fît ſon rapport au roi ; mais ce prince voulut que je la lui portaſſe à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma ſincérité qu'il avoit eue en cette occaſion, avoit ajouté quelque choſe à ſes ſentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-Courlay, & leur demanda s'ils ne ſavoient point par qui étoient ſuggérées au P. Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conſeillé au P. Cotton, de ne jamais parler à S. M. de ces lettres, ſoit imaginées, ſoit fabriquées par un impoſteur, & données ſous un nom ſuppoſé, parce que ſi elle ajoutoit foi à ce que je lui diſois dans des choſes où ma religion pouvoit me rendre ſuſpect, à plus forte raiſon me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit; « il falloit qu'ils cherchaſſent à me » faire prendre le même parti de la modéra» tion qu'ils avoient conſeillé au P. Cotton : » ne cherchant, dit-il, qu'à éloigner toute » occaſion de méſintelligence entre mes » bons ſerviteurs dans les affaires, tant poli» tiques qu'eccléſiaſtiques ». Il leur permit,

s'ils ne pouvoient réuſſir autrement à nous réconcilier, de rejetter ſur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un raccommodement. Après que les deux agens m'eurent aſſuré que le P. Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenſer, ils me prierent de permettre que ce pere vînt m'en aſſurer lui-même, en me baiſant la main. J'y conſentis encore, & ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce pere me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi ſecret dans l'affaire du collége de Poitiers, mais qu'il avoit été bien éloigné de penſer que ce fût moi; cependant que S. M. l'avoit compris ainſi, & me l'avoit fait entendre de même; ainſi qu'il n'y avoit qu'un ſimple mal-entendu dans cette affaire; qu'il ne laiſſoit pas d'en être au déſeſpoir, & qu'il n'en étoit que plus diſpoſé à me rendre ſes très-humbles ſervices. Voilà comment ſe termina une affaire, qui de part & d'autre avoit fait faire bien des démarches.

C'eſt peut-être par une ſuite de cette réconciliation, que le P. Richeome de Bordeaux me fit préſenter ſur la fin de l'année, par le P. Cotton lui-même, un livre de ſa compoſition, avec une épître dédicatoire très-flatteuſe. Il y marquoit que

quoique ce livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion, (il s'y agiſſoit du pélerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fiſſe un accueil favorable, par le motif de mon attachement au roi, qui y étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un ſecond, qui étoit purement de ſon invention, c'eſt que je me ſentois, à ce qu'on lui avoit aſſuré, une diſpoſition à embraſſer la croyance Romaine, qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit préſent tout ſemblable, qu'il m'avoit fait dès l'année précédente, en m'envoyant ſa *plainte apologétique des jéſuites, au roi* (7). Je lui dis dans ma réponſe, que me ſentant aſſez de force pour aimer juſqu'à mes ennemis, ſa ſociété pouvoit juger à plus forte raiſon, ce que je ſentois pour elle, lorſqu'elle ſe diſoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, ſouhaits pour ſouhaits, & même livre pour livre; car je lui envoyai le voyage de Jéruſalem, pour celui de Lorette.

Si quelqu'un doute de la ſincérité de

(7) C'eſt le dernier des ouvrages de ce pere, contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup, & avec aſſez de ſuccès en faveur de ſa ſociété.

ette diſpoſition des jéſuites à mon égard, u'il attende un moment, il ſaura à quoi en tenir. Je ne veux rien omettre des cir-onſtances du fait que je vais rapporter, arce que je crois qu'elles n'ennuyeront oint, regardant deux perſonnes auſſi con-ues à la cour, que le duc d'Epernon & rillon (8), meſtre-de-camp du régiment les gardes.

(8) Louis Berton de Crillon ou Grillon, gen-ilhomme Avignonnois, également connu par ſon aractere ſingulier, & par une intrépidité, qui lui it donner le nom de l'*homme ſans peur*. Je trouve ans la vie du duc d'Epernon, un trait fort pro-re à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully ſur ce gentilhomme. « Le duc de » Guiſe, auprès duquel il avoit été envoyé après » la réduction de Marſeille, voulant l'éprouver, » propoſa, dit l'hiſtorien, à quelques gentilhom-» mes de faire ſoudainement donner l'allarme de-» vant le logis de Grillon, comme ſi les enne-» mis euſſent été maîtres de la ville. En même-» tems, il fit mener deux chevaux à la porte du » logis, & monta à la chambre de Grillon. Il » lui dit que tout étoit perdu; que les ennemis » étoient maîtres du port & de la ville; qu'ils avoient » forcé les gardes, chaſſé & rompu tout ce qui » s'étoit oppoſé; que n'y ayant plus moyen de » leur réſiſter, il avoit penſé qu'il valoit mieux » ſe retirer, que d'augmenter leur victoire par » leur perte; qu'il venoit ſe joindre à lui, afin » qu'ils fiſſent enſemble leur retraite; qu'il avoit » fait amener deux chevaux, qui les attendoient

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement, les mêmes ſentimens que preſque tous les courtiſans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit haï, après une petite aventure qui nous arriva à tous deux au ſiége de Charboniere, pendant la guerre de Savoye. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort,

---

» à la porte; qu'il le prioit de ſe hâter, afin qu'ils » ne fuſſent point ſurpris du tems & des ennemis. » Grillon étoit endormi, lorſque l'allarme fut » donnée, & n'étoit preſque pas éveillé, lorſque » le duc de Guiſe lui tenoit ce diſcours. Sans s'é- » mouvoir d'une ſi chaude allarme, il demande ſes » habits & ſes armes, & dit: qu'il ne falloit pas croire » légérement tout ce qu'on rapportoit des enne- » mis; mais que quand les avis ſeroient véritables, il valoit bien mieux mourir les armes à » la main, que de ſurvivre à la perte de cette » place. Le duc de Guiſe, ne pouvant le détourner de ſa réſolution, ſort avec lui de la chambre; mais comme il fut au milieu du degré, » ne pouvant plus ſe contenir, le rire lui échappa, » & alors Grillon s'apperçut de la raillerie. Il prit » un viſage beaucoup plus ſévere, que lorſqu'il » penſoit aller combattre; & ſerrant le duc de » Guiſe par le bras, lui dit en blaſphêmant, car » il commençoit tous ſes diſcours par des ſermens » horribles: *jeune homme, ne te joue jamais à ſonder le cœur d'un homme de bien. Par la mort! » ſi tu m'avois trouvé foible, je te donnerois de » mon poignard dans le cœur* ». Et ſe retira ſans lui rien dire davantage, *pag.* 176.

où il commandoit nos gens de pied, & venoit ſouvent viſiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il ſe trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'obſervois un ravelin que je voulois faire battre, & où nous étions moi & ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencerent à devenir ſi vives & ſi fréquettes, que pour ne pas riſquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me reſtoit à faire, à un tems moins clair. « Quoi ! morbleu, mon » grand-maître, me dit Grillon de l'air & du ton que chacun ſait, » craignez-vous » les arquebuſades en la compagnie de » Grillon ? Arnidieu ! puiſque je ſuis ici, » elles n'oſeront approcher. Allons, allons » juſqu'à ces arbres que je vois à deux cens » pas d'ici, nous reconnoîtrons de là plus » aiſément. Hé bien ! allons, lui répondis-je » en riant ; nous jouons à qui ſe montrera » le plus fou ; mais vous êtes le plus vieux » des deux, je veux faire voir auſſi que vous » êtes le plus ſage ». J'aurois peut-être mieux fait de ne faire aucune attention à ſes paroles. Je le pris par la main, & le menai ſi loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à ſiffler d'une étrange maniere à nos oreilles. « Arnidieu ! dit Grillon, ces co-

» quins-là n'ont point d'égard au bâton de » grand-maître, ni à la croix du Saint-» Eſprit, & pourroient bien nous eſtropier. » Gagnons cette rangée d'arbres & ces haies » qui nous mettront plutôt à couvert; car, » par la corbieu! je vois bien que vous êtes » un bon compagnon, & digne d'être grand-» maître. Je veux être toute ma vie votre » ſerviteur, & que nous faſſions une ami-» tié inviolable. Ne me le promettez-vous » pas »? Je mis ma main dans la ſienne, qu'il me tendoit en ſigne d'union; & il y fut ſi fidele depuis ce moment-là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à perſonne, pas même, diſoit-on, au roi; & il ne pouvoit ſe taire ſur l'aventure qui y avoit donné lieu.

On a vu auſſi comment j'avois regagné l'amitié du duc d'Epernon. Il vint me prier au commencement de l'année, de lui faire délivrer en argent comptant ſes appoite-mens & états de colonel du régiment des gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il étoit payé de tout ce qui pouvoit lui appartenir, dans la ſolde de ce régiment; que ce qu'il exigeoit de plus, n'étoit qu'une poſſeſſion ſans titre, ou plutôt une uſurpation qu'il avoit faite pendant ſa faveur auprès de Henri III (c'eſt une découverte que je venois de faire), & que j'étois réſolu de la lui retrancher dans la ſuite, à moins qu'il

ne m'apportât un ordre du roi, qui lui accordoit ce ſupplément par forme de gratification. D'Epernon ſe piqua de ce diſcours, & en porta ſes plaintes au roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu ſon ennemi. Pour le détromper, S. M. lui rappella le conſeil tenu à Blois, où je m'étois oppoſé à l'avis de M. le comte de Soiſſons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais ſue, fit un grand effet ſur ſon eſprit. « M'aſſurez-vous, Sire, » dit-il au roi, que M. Roſny m'a rendu » ce bon office? Oui, lui répondit ce prince, » je vous en aſſure, & vous pouvez me croire, » car je ne ſuis pas menteur, ſur-tout dans » les choſes de conſéquence ».

D'Epernon partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en caroſſe de relais, devant en trouver à Eſſone un des ſiens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même choſe de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par S. M. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-deſſus d'Eſſone. D'Epernon dit à ſon cocher d'arrêter, & me cria qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. « C'eſt vous avoir eu trop long-tems » une très-grande obligation, me dit-il,

» ſans vous en avoir fait les remercimens » que je vous dois ». Il m'inſtruiſit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du roi ; & dans le tranſport de ſa reconnoiſſance, il me donna toute ſorte de louanges & d'aſſurances d'attachement. Je lui répondis, comme je le penſois, que la circonſtance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi, parce qu'un honnête-homme doit ſon ſuffrage à l'innocence, indépendamment de tout ; qu'il connoîtroit encore mieux par la ſuite, que toute mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, & meilleures que quelquefois il ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit ſi parfaitement, qu'étant ſur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces ſervices qu'on ſe fait un plaiſir de rendre à ſes amis.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement ſollicité de ſe défaire de ſa charge de meſtre-de-camp, par des perſonnes qui ne l'aimoient pas, & en faveur d'autres perſonnes qu'il n'avoit pas plus de ſujet d'aimer ; & comme il n'ignoroit pas que Grillon faiſoit tout pour moi, il s'agiſſoit de l'empêcher de ſe démettre, du moins juſqu'à ſon retour de Guyenne ; ce que je lui promis. On fit entendre à S. M. pendant

:e voyage de d'Epernon en Guyenne, des hoſes à ſon déſavantage, qui déterminerent e roi à donner la meſtre-de-camp à un iomme qui ne fut pas auſſi dévoué au duc l'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas ous cette idée que la choſe fut propoſée à Grillon de la part du roi. Mais comme il 'exerçoit pas véritablement ſa charge avec ne grande aſſiduité, & qu'il devoit faire in-:eſſamment un voyage & un aſſez long ſéjour n Provence, on lui fit entendre que par ces leux raiſons, S. M. ſouhaitoit qu'il prît ré-ompenſe de ſa charge, & lui promettoit de ui en faire trouver un bon prix.

Grillon, ſingulier & fantaſque, comme ›erſonne ne l'a jamais été, & déja un peu rappé d'aliénation d'eſprit, ne fit que bran-er la tête, ſans rien répondre, les trois ›remieres fois qu'on lui propoſa l'intention lu roi. Il s'imagina enſuite que c'étoit peut-:tre moi-même, que S. M. avoit en vue ›our ſuccéder à ſon emploi, & il me e demanda, en me faiſant beaucoup d'of-res de ſervice, dans une viſite d'adieu qu'il ›int me rendre. J'eus de la peine à lui ôter :ette idée de la tête. Je fus obligé de lui lire que je ne l'accepterois pas, quand on ne la donneroit pour rien. « Quoi donc ! » répartit-il auſſi-tôt, vous n'eſtimez pas » la charge de Grillon digne de vous ? Ar-

» nidieu, mon grand-maître, vous êtes un » glorieux; ayant passé par mes mains, elle » est digne du plus hupé de tous les cour- » tisans. Je sais bien, lui repliquai-je, qu'un » Grillon vaut mille Rosny; mais d'autres » raisons m'empêchent d'y penser. Oh bien ! » c'est assez, dit-il ». De lui-même il s'engagea à ne s'en défaire que lorsque je le lui conseillerois, & qu'en des mains qui me seroient agréables; & il ne fit plus que se moquer de toutes les propositions que delà en avant on vint lui faire à ce sujet.

Le roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'envoya chercher, & ne fit que lui répéter les mêmes choses, sur l'incompatibilité de sa charge avec le séjour qu'il vouloit faire dans son pays natal, excepté qu'il y ajouta mille choses obligeantes & polies, sur la valeur & les bons services de Grillon. « A ce » que je vois, Sire, répondit Grillon, vous » voulez que je me retire de votre service, » & que je devienne tout papault; car, » comme vous savez, je suis né sujet du » pape. Ah ! non, Grillon, reprit S. M. ce » n'est point là mon intention » ; & elle revint encore à de nouvelles raisons, tirées de la nature de l'emploi de Grillon. « C'est » donc à bon escient, Sire, lui dit encore » Grillon, que vous voulez que je me dé- » fasse de ma charge; & moi, arnibieu !

parce que vous le voulez, je ne le veux pas, du moins que pour celui à qui j'en ai parlé ».

Ces paroles n'étoient pas d'un eſprit bien enſé. Il ſe retira tout en colere. Le roi, ui connoiſſoit ſon humeur, n'en fit que re; il prit même la réſolution de ne plus lui n parler, tant ce prince étoit éloigné de tout e qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'é-ard de ceux qui l'avoient bien ſervi. Mais yant conté la boutade de Grillon devant oquelaure, Zamet, Piles, Fortia & quel-ues autres capitaines du régiment des gar-es, quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux oyens de rendre Grillon traitable, d'y em-loyer d'Epernon, & de lui dire que c'étoit our moi & en mon nom qu'on lui deman-oit ſa charge. Le roi dit, que ce ne ſeroit ıais à la priere du duc d'Epernon, qu'il iſpoſeroit de la meſtre-de-camp; que je ne ui ferois pas non plus plaiſir de la pren-re; mais qu'il croyoit que je ne lui refu-erois pas de prier Grillon, de la céder au ujet qu'il avoit en vue. S. M. ne le nomma oint. Elle ajouta ſeulement, qu'il en étoit uſſi digne par ſa capacité, qu'en état par es richeſſes, de donner une bonne récom-enſe à Grillon, & de tenir tête à d'Eper-ıon. Henri s'adreſſant enſuite à Piles, à For-ia & à Zamet, leur dit de venir me faire

cette ouverture, comme d'une choſe qui lui ſeroit fort agréable, & ſans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre choſe à ces meſſieurs, ſinon que j'avois des raiſons de ne point me mêler de cette affaire; & comme ils me preſſoient de les leur dire, je leur appris, avec ma ſincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epernon, & qui étoit, pour ainſi dire, le gage de notre reconciliation. Lorſqu'on rapporta ces paroles au roi, il ſe ſentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un ſi violent mouvement de colere, qu'il ne ſe ſouvenoit pas, diſoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit ſans doute le ſujet bien léger, ſi je ne diſois pas en même tems que ce fut dans cette année, & préciſément dans ce tems-là, que mes ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'ayent jamais porté, & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma diſgrace; c'eſt où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, diſcours empoiſonnés, calomnies atroces, tout ce que l'envie peut ſuggérer de plus injurieux & de plus noir venoit d'être mis en uſage, & l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariſerai tout cela dans

n moment ; il ſuffit pour le préſent, de
ire que le poiſon avoit été ſi habilement
: ſi ſubtilement apprêté, que quoique pré-
enu de long-tems contre la méchanceté de
es envieux, le roi n'avoit pu s'empêcher
y prêter l'oreille, d'où il étoit à la fin paſſé
ſques dans ſon cœur.

Je n'employerai point ici le ſtyle ordi-
aire de ceux qui ont paſſé par de ſembla-
les épreuves. Lorſqu'ils ſe recrient avec tant
e véhémence contre l'injuſtice & l'ingrati-
ude des princes à leur égard, je trouve que
oute cette déclamation marque en eux bien
e la vanité, ou bien peu de connoiſſance
u cœur humain. Pour qu'aucun des coups
l'on porte contre les abſens ne ſoit perdu,
ſuffit d'avoir trouvé le moyen de l'ou-
ir à la défiance ; & cette défiance, par com-
en de raiſons ne ſe trouve-t-elle pas juſ-
fiée dans l'eſprit de ceux qui ayant tout à
onduire, ont auſſi tout à prévoir & à crain-
re ? Combien d'apparences de fidélité ſi
en colorées, que la vérité n'a, pour ainſi
ire, preſque point d'autres faces ſous leſ-
uelles elle puiſſe ſe montrer, aux rois ſur-
out, auxquels on diroit qu'elle ſe plaît à
rendre méconnoiſſable ? Mais combien
'ailleurs de miniſtres vraiment affectionnés,
evenus traîtres ? A toutes ces conſidérations,
joignoit de la part de Henri, une vue

trop curieuſe & trop active ſur tout ce qui pouvoit être, ſoit pour le tems préſent, ſoit pour l'avenir, de quelque danger pour l'état ; & de la mienne, peu d'empreſſement à diminuer ſes ſoupçons ; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conſcience nette & irréprochable. On ne ſera plus ſi ſurpris que les artifices de mes ennemis ayent fait une impreſſion ſi profonde dans l'eſprit de Henri. Mais après cela, je conviendrai de mon côté, je poſerai même pour maxime, que tout ſouverain qui ſe perſuaderoit qu'une ſemblable conduite eſt propre à ſoutenir ſes intérêts & ſon autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ſes ſujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendus les dépoſitaires.

Lorſque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui cauſa un ſi vif chagrin, il rencontra fort à propos, pour ſe décharger de ce peſant fardeau, Villeroy, Sillery, la Varenne & le P. Cotton ; ce haſard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint & de mes paroles, & de ſes propres ſentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. « Hé quoi ! vous ne dites mot, leur

diſoit ce prince, voyant qu'ils ne lui répondoient rien ? Mais parbieu! j'en jure, pourſuivit Henri, tout ceci ne va pas bien ; car puiſque le feu & l'eau ſe ſont bien accordés enſemble, (c'eſt d'Epernon & oi qu'il déſignoit par-là) » il faut qu'il y ait de bien plus hauts deſſeins, au moins d'un côté, que je ne l'euſſe jamais pu imaginer ; mais j'y donnerai bon ordre ». Il : tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empêıer l'imagination de ce prince de faire tout : chemin. Il n'auroit peut-être fallu qu'un ot, mais ils ſe donnerent bien de garde, : le dire. Au contraire, le roi en ayant outé un ſur l'utilité dont je lui avois été, nt que j'étois demeuré fidele à mon devoir, : ſur le regret qu'il ne pourroit s'empêıer d'avoir en me perdant, pour attiſer ıcore davantage le feu, ſous la feinte attntion de remettre l'eſprit de S. M. ils ſe ıirent à louer à l'envi mon intelligence dans s affaires, le caractere actif & l'ardeur intigable de mon eſprit, d'où ils paſſerent ı beſoin que tous les membres de l'état roient de moi, à la dépendance où ce beoin les mettoit, au crédit que je m'étois :quis chez tous les étrangers, & à l'haileté de tout remuer ſans ſortir de mon abinet ; louanges que je ne méritois ni dans :ur bon, ni dans leur mauvais ſens. Il faut

bien que rien ne coûte à l'envie, puiſqu'elle ſe force juſqu'à louer. Non-ſeulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre; mais elle donneroit encore là-deſſus des leçons à la flatterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorſqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colere du roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalouſie & de l'appréhenſion; ce qu'ils reconnurent en lui entendant dire, que ſi je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de cauſer plus de mal à l'état que n'avoit fait l'amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laiſſer fermenter ces noires idées, & prirent congé du prince, après lui avoir ainſi enfoncé la pointe juſques dans le fond du cœur. Dans cette ſituation, Henri ne fut plus capable de ſecret, ni de ménagement. Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, & toute la cour ſe trouva incontinent remplie du bruit de ma diſgrace & de ma ruine prochaine.

J'y avois auſſi mes partiſans & mes amis, qui, long-tems avant que la choſe en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui ſe tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui ſe diſoit de la part du roi. Je ne ſa-

ois ſi le plus court n'étoit pas d'agir comme
ıvois déja fait dans mille petites occaſions
mblables, où de lui-même Henri étoit re-
:nu de ſes ſoupçons à ſa maniere naturelle
: penſer ſur mon chapitre. C'eſt un triſte
nploi pour l'innocence, que d'avoir ſans
:ſſe à ſe produire & à ſe préconiſer elle-
ême. Un homme qui croit devoir toute
n élévation à la vertu, a honte d'être obligé
: lui aſſocier tout autre moyen indigne
elle; cependant il éprouve en mille oc-
ſions, que ſi le haſard & l'induſtrie ne
êtent pas la main à la vertu, elle n'a point
ute ſeule aſſez de force pour le ſauver de la
ine, & même du mépris public. Je me
:terminai à la fin ſur tant d'avis réitérés,
écrire une lettre au roi. S. M. ne s'étoit
ıcore fixée, par un ſéjour un peu long, dans
ıcunes de ſes maiſons. Elle avoit conſumé
s mois de janvier & de février, en voyages
en ſéjours de peu de durée, à Saint-Ger-
ain, où elle alloit voir ſes enfans, & à
lonceaux; & actuellement, c'eſt-à-dire,
treize mars, qui eſt la date de ma lettre,
le étoit à Chantilly. Je ne tranſcrirai point
i cette lettre, parce que je n'ai aucune tache
: crime à effacer, & que n'ayant même au-
ın fait particulier à juſtifier, elle ne ren-
rme que des aſſurances générales d'inno-
:nce, & des raiſons tout-à-fait ſimples;

mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faiſois obſerver à S. M. que pendant vingt-deux ans, ſur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à ſon ſervice, n'ayant preſque rien reçu d'elle, quoique j'y euſſe fait d'aſſez grandes dépenſes, & n'ayant jamais voulu m'en ſéparer, lorſque l'épuiſement où je m'étois mis, & la raiſon d'un honnête établiſſement ailleurs, auroient pû du moins colorer cet abandon, il n'étoit pas croyable que je vouluſſe le faire aujourd'hui que je m'en voyois ſi généreuſement récompenſé; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre choſe que croître, & lorſque tant de bienfaits que je recevois de mon roi chaque année, d'une maniere toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à ſa perſonne, que mes charges & mes emplois; qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je vouluſſe m'expoſer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, & le reſte, par les revers de la fortune; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fiſſe évanouir d'une ſeule parole, dès que S. M. voudroit bien me le communiquer; que tout ſe réduiſoit à de pures poſſibilités, ſur leſquelles elle étoit trop judicieuſe pour condamner perſonne, ſous quelques couleurs de ſuppoſition,

tion, de vraiſemblance, d'imputation, de
alomnie, & même de louange, qu'on les
ui préſentât; que laiſſant tout cela à part,
: la priois de ne ſe rendre qu'aux preuves
u'on lui fourniroit; que j'attendois là ſans
rainte mes ennemis, & me ſoumettois ſans
épugnance à toute la rigueur de la loi, &
tous les effets de ſa colere, s'ils pouvoient
ar ce moyen, me rendre le moins du
ıonde coupable, très-sûr que ſi dans le
rand nombre d'emplois que j'exerçois, il
: trouvoit un ſeul reproche, qu'on pût me
ıire avec quelque fondement, ce ne ſeroit
n rien de ce qui peut intéreſſer l'honneur
: la fidélité; mais tout au plus, en ce qui
ɔmbe ſur l'inſuffiſance & le défaut de lu-
ıieres; que ſur ce dernier point, ſans que
. M. prononçât, elle n'avoit qu'à me dire
n ſeul mot, pour me faire tout réſigner
ntre ſes mains, parce que je préférois
obſcurité d'une vie privée, avec la conſer-
ation de ſes bonnes graces, à l'éclat des
ignités les plus recherchées, ſi le malheur
'encourir ſa haine y étoit attaché.

Il me fut aiſé de comprendre, par la
éponſe que fit S. M. à cette lettre, qu'on
ıe m'avoit pas donné de faux avis. Le terme
l'*ami* y étoit retranché, & avoit fait place
. celui de *mon couſin*. Elle n'étoit point
ɛcrite de ſa main, quoique courte. Il y re-

gnoit un air de circonſpection & de réſerve, qui ne lui étoit pas ordinaire; nul mot de conſolation; le roi ſe contentoit de m'y marquer d'une maniere ſuccincte & froide, que je n'avois rien à faire que de laiſſer parler le monde, & continuer à le bien ſervir. Je feignis pourtant d'en être ſatisfait, & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me perſuada que je devois m'abſtenir de tout air trop empreſſé. J'attendis que S. M. voulût bien m'en parler, & je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Le roi quitta Chantilly au bout de ſix ou ſept jours, parce que ſa préſence étoit néceſſaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maiſon, d'où il m'avoit encore mandé qu'il ſe portoit au mieux, comme je le connoîtrois à ſon viſage; qu'il y mangeoit & dormoit bien, ne ſe levant qu'à ſept heures, quoiqu'il ſe couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorſqu'il ſeroit venu à Paris; cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y ſéjournât huit jours entiers, & que pendant ces huit jours, je l'entretinſſe quatre matinées de ſuite ſur toutes ſortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en préſence, à la vérité, de Villeroy & de Sillery. Il nous donna ſes avis & ſes ordres, ſur tout ce qui lui fut

propoſé, & il prit enſuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reſte de mars, ſur les affaires générales & particulieres.

C'eſt en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on ſuppléa ce qui manquoit encore aux diſpoſitions de S. M. pour réſoudre ma perte; & comme elle y paſſa avril & mai entiers, on eut tout le tems néceſſaire pour cela, & les choſes furent pouſſées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y reſter plus long-tems, ſans ſe terminer malheureuſement pour moi, ou pour mes parties. La calomnie eſt comme un feu qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il eſt plus violent, lorſqu'on n'a pas ſoin de l'entretenir, & il n'eſt pas auſſi facile qu'on le penſe, de ſoutenir long-tems une calomnie, ſur-tout auprès des princes, qui ſe conduiſent par principes. S'ils ſont d'un eſprit vif & bouillant, comme l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but, mais jamais ſi loin, que la raiſon ne les ramene; & ſi c'eſt de ceux-là qu'on a à eſſuyer les plus violentes bouraſques, il ne faut en appréhender en récompenſe, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faiſoit attendre plus tranquillement

que je n'aurois fait, l'iſſue d'une affaire ſi mêlée, & ſans rien déranger, ſoit dans ma façon de me comporter à Paris, ſoit dans les voyages courts que je faiſois de tems en tems à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes, quoique ſi peu allarmés ſur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers ſervi de caution. Ils paroiſſoient ſurpris des procédés de S. M. à mon égard, ils ne pouvoient s'en taire à la cour, & peut-être taxoient-ils ſecrétement ce prince d'injuſtice. Tous les bons offices de véritables amis, & de parens affectionnés, je les ai reçus en cette occaſion, de la maiſon de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours eſpéré, arriva : c'eſt que le roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne ſe vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta ſur mes ſervices paſſés, ſur ma conduite préſente, & ſur ma lettre. Il fut frappé de tout cela, & ſouhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de ſi juſte, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, ſous prétexte de quelques affaires,

a Varenne, d'Eſcures & Béringhen, croyant ue j'allois leur faire confidence de toutes nes peines : excepté ſur les affaires, je ne eur dis pas un ſeul mot. Villeroy & Sillery inrent enſuite de la même part, & à même ntention ; je le connus, lorſque je vis u'ils n'avoient à me parler que d'une af- aire de ſi peu de conſéquence, qu'elle ne aloit pas la peine qu'ils ſe donnoient ; c'étoit ne dépêche d'Ancel (9), qui faiſoit les af- aires de France à Vienne. Je les traitai omme les précédens. Ils avoient ordre d'a- ancer & de me tirer, à quelque prix que e fût, l'aveu de mes ſentimens, ſur le raitement que je recevois de S. M. On va uger s'ils s'acquittoient de leur commiſ- ion loyalement & en bons pacificateurs. aiſſant là les affaires, ils firent tomber la onverſation ſur la difficulté qu'il y a à ſer- ir les princes à leur gré, ſur les déboires uxquels on eſt de tems en tems expoſé, & ſur la peine que fait une calomnie à un omme d'honneur. Ils firent entendre en- uite plus clairement, qu'un miniſtre n'étoit as à couvert de tout cela, ſous le roi égnant.

Je voyois bien qu'en parlant ainſi, ces

(9) Guillaume Ancel, maître-d'hôtel chez le oi, réſident à Vienne.

deux meſſieurs exécutoient à la vérité l'ordre qu'ils avoient reçu ; mais avec un mêlange de leur part, qui ſuppoſoit en eux une grande envie de trouver l'occaſion de réaliſer mon crime prétendu, en faiſant leur rapport à S. M. Parler comme eux, eut été une inſolence, & ſe taire, une fierté criminelle. Je répondis tout doucement, que je ne doutois pas qu'il n'y eût des princes, tels qu'ils venoient de le dire ; mais que le roi étoit un prince trop bon & trop juſte, pour traiter de la ſorte des ſerviteurs qui auroient toujours vécu ſans reproche, comme par exemple, je croyois l'avoir fait ; que j'en étois ſi bien perſuadé, que quand même je l'aurois entendu de ſa propre bouche, je croirois encore que ſa langue auroit trompé ſon cœur. Il y avoit dans ces paroles de quoi bien déconcerter ces mal intentionnés commiſſionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain ; & voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournerent rapporter à S. M. non ce que j'avois dit, mais que je n'avois rien dit du tout, & que je m'étois ſi bien obſervé, que quelque choſe qu'ils euſſent pu faire, contre ma coutume, je n'avois pas daigné proférer une ſeule parole. Qu'on juge par-là, de ce que ces deux meſſieurs auroient dit & fait, ſi

e leur avois donné le moindre jour à m'enamer. Le reſte de cette journée, je ne vis que de pareils meſſagers; mais j'étois bien réſolu de n'en parler pas au roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; & afin qu'il ne vît aucun changement dans ma maniere d'agir, je me diſpoſai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

J'allois me préſenter à S. M. pour recevoir ſes ordres, ſelon ma coutume. Je le trouvai au milieu des courtiſans qui étoient venus à ſon lever, ſe faiſant botter dans ſon cabinet, pour aller à la chaſſe. Si tôt qu'il me vit entrer, il ſe leva à demi de deſſus ſa chaiſe, ayant un pied chauſſé, m'ôta le chapeau, & me dit *bon jour*, en m'appellant *monſieur*, tous ſignes équivoques d'un eſprit fâché ou embarraſſé; ſes termes ordinaires étoient *mon ami Roſni*, ou *grand-maître*; mais la diſtraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ſes petits rouleaux d'ivoire, fit que je ne me mépris point, lorſque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans ſon action. Je lui fis de mon côté une inclination beaucoup plus profonde que de coutume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir ſi fort attendri, qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même, ſe jetter à mon cou. Il demeura quelques

inſtans dans la même réverie, puis dit à Béringhen, qu'il ne faiſoit pas aſſez beau pour aller à la chaſſe, & qu'il le débottât. Béringhen ſurpris de ce changement ſi prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faiſoit fort beau : « non-fait, répliqua » Henri avec un mouvement d'impatience, » il ne fait pas beau tems, & je ne veux pas » monter à cheval, débottez-moi ». Après que cela eut été fait, ce prince ſe mit à diſcourir en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de choſes qu'il croyoit devoir me donner occaſion de parler. Voyant que je n'en faiſois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit : « M. le Grand, allons » nous promener, je veux parler à vous ; » afin que vous partiez dès aujourd'hui, pour » vous en aller en Bourgogne ». Il y avoit eu auſſi entr'eux, je ne ſais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracaſſeries de femmes.

Etant ſur la porte du petit degré, qui deſcend au jardin de la reine, le roi appella l'Oſerai, & lui dit, comme je l'ai ſu de l'Oſerai même, qu'il prît garde ſi je le ſuivois, & que ſi je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je reſtai en ma même place, pendant tout le tems que S. M. entretint M. le Grand, ſur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie ;

mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres, les yeux ſur moi. Après que Bellegarde eût pris congé du roi, je m'avançai, & lui demandai ſi S. M. n'avoit rien à m'ordonner. « Et où allez-vous, me dit ce » prince? à Paris, Sire, lui répondis-je, » pour les affaires dont V. M. me parla, » il y a deux jours. Et bien, allez, me dit-» il, c'eſt bien fait; je vous recommande tou-» jours mes affaires, & que vous m'aimiez » bien ». Je fis la révérence, il m'embraſſa, comme à l'ordinaire, & je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cens pas, que je m'entendis appeller; & m'étant retourné, je vis la Varenne qui couroit après, en me criant, « Monſieur, le » roi vous demande ». Ce prince me voyant revenir, tourna ſur le chemin du Chenil, & m'appellant, avant que je fuſſe proche de lui: « Venez çà, me dit-il, n'avez-vous » rien du tout à me dire? Non, Sire, pour » le préſent, lui répondis-je. Oh! ſi ai-je bien » moi à vous, reprit-il précipitamment ». Il me prit la main en diſant ces paroles, & me mena dans les allées des mûriers blancs, où il fit mettre a l'entrée des canaux qui environnoient ces mûriers, deux Suiſſes qui n'entendoient point le françois.

Ce prince commença par m'embraſſer étroitement deux fois, ce qui fut facilement

apperçu des courtiſans, attentifs à tous nos geſtes, parce que nous étions fort en vue ; & en reprenant avec moi, le nom d'ami, & ſa premiere familiarité, il me dit, d'une maniere dont je fus pénétré, que la froideur & la réſerve, dont nous uſions enſemble depuis un mois, devoient être trop ſenſibles à deux perſonnes accoutumées depuis vingt-trois ans, à ne ſe rien cacher, pour les laiſſer durer plus long-tems ; qu'il étoit tems d'ôter à ceux qui en étoient la cauſe, un ſujet de triomphe, qui flattoit trop leur haine pour moi, & l'envie qu'ils portoient à la proſpérité de ſon état, & à la ſienne. Le cœur de ce bon prince s'ouvrant à meſure qu'il me parloit, il pourſuivit, qu'il ne vouloit pas qu'il en reſtât à l'un ni à l'autre, le moindre ſouvenir ; qu'il croyoit néceſſaire pour cela de ne me laiſſer rien ignorer de tout ce qui s'étoit paſſé de ſon côté, ſoit ſur les rapports qui lui avoient été faits contre moi, ſoit ſur l'effet qu'ils avoienr produit dans ſon eſprit, ſoit enfin ſur les paroles & les actions, par leſquelles il avoit fait connoître cette impreſſion en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de ſuivre l'exemple qu'il alloit me montrer, de lui découvrir de même tous les différens ſentimens dont j'avois été ſuſceptible, tant ſur les traitemens que j'avois reçus de

lui, que ſur le fond de la choſe même, ſans avoir rien de ſecret ni de réſervé pour lui, non plus que je m'appercevrois qu'il n'en auroit point pour moi. « Je veux, me diſoit-» il, que nous ſortions d'ici vous & moi, » le cœur net de tous ſoupçons, & ſatis-» faits l'un de l'autre; mais encore un coup, » comme je veux vous ouvrir mon cœur, » je vous prie de ne me rien déguiſer de » ce qui eſt dans le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient deſſervi en cette occaſion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge; quelques-uns, auſſi anciens ſerviteurs de S. M. que moi. Je crois qu'on peut les diviſer ici en ſept claſſes. Je mets dans la premiere, les princes & officiers de la couronne; dans la ſeconde, les maîtreſſes du roi, avec leurs enfans & ceux qui ſervoient leurs intérêts & leurs paſſions, à raiſon de parenté & de liaiſon; tels étoient Cœuvres, Freſnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c. la marquiſe de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux claſſes. La troiſieme étoit compoſée des partiſans de l'Eſpagne, & des reſtes de l'ancienne ligue, pour raiſon de politi-

que & de principes de gouvernement contraires à ceux du roi & aux miens. Il y entroit pluſieurs membres du conſeil ; Villeroy, Sillery, Freſnes, Forget & autres, agiſſans de concert avec les jéſuites. Je comprends dans la quatriéme, tous les petits-maîtres, favoris de cour & gens oiſifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, auſſi par reſſentimens des graces, que j'empêchois S. M. de leur faire, & par oppoſition de vie & de conduite d'eux à moi : le nombre en eſt trop grand, & ils ſont trop mépriſables pour ſalir le papier de leurs noms. La cinquiéme renferme tous les ſéditieux & les mal intentionnés ; gens à qui l'état floriſſant de ce royaume, la ſage économie de Henri, & ſes préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faiſoient conſpirer ma perte Les financiers & tous autres gens de plume & d'affaires, rempliſſent la ſixiéme : on ne ſauroit les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal.

Je fais une ſeptiéme claſſe, d'une autre eſpece de flatteurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déja nommés, donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au prince, en lui fourniſſant ſans ceſſe de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent ; gens autrefois en place, pour la plus grande partie, & à qui il ne reſtoit de la ſituation brillante où

ls s'étoient vus, que la malheureuſe ſcience le ſuccer le ſang des peuples, dans laquelle ls cherchoient à inſtruire S. M. pour leurs ntérêts & par une ſuite de leur longue ha-›itude à faire du mal. Comme ils virent ue ce métier ne leur rendoit plus guères, de-›uis que le roi avoit remis dans mes mains eules, la direction de toutes ſes finances, ls firent uſage d'une autre qualité d'eſprit, ui marque en effet à peu près les mêmes liſpoſitions; c'eſt celle d'inventer la calom-ie, d'aſſaiſonner la médiſance, & de ſer-ir d'inſtrument vénal à ceux qui n'oſoient ›u ne vouloient pas paroître dans les libelles atyriques dont la cour ſe trouva inondée. C'eſt eux qui compoſoient, répandoient ou ccréditoient ces mépriſables écrits. Le ta-ent dangereux des bons mots & de la rail-erie, les faiſoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henri, à ui la converſation vive & enjouée ne dé-›laiſoit pas. Quoiqu'en garde peut-être ontre leurs traits malins, il ne ſe pouvoit u'à la fin il ne s'en laiſſât effleurer. Quel-ues-uns de ceux qu'il avoit mépriſés & chaſ-és dans le commencement, trouverent les noyens de s'en faire écouter. On ne ver-oit dans cette liſte que des noms ſi obſcurs, u'ils ne méritent pas d'être tirés de la pouſ-ıere; tels qu'un Juvigny, Paraſis, le Maine,

Beaufort, Berſot, Longuet, Chalange, Verſenai, Santeni, &c. ſi Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de ſe déshonorer par ce vil métier, qui lui ſervoit à retarder ſa ruine, après que ſa folie & ſes profuſions ne lui eurent plus laiſſé de reſſources; il en étoit à vendre ſes bagues, il les offrit à S. M. qui, pour ne pas les laiſſer ſortir du royaume, m'ordonna de les acheter (10).

Après les noms des auteurs, le roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'eſprit éveillé par l'envie de nuire, peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où S. M. portoit ſes pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets, & au-

(10) M. de Sancy a eu le malheur de ſe voir traiter dans tous les écrits des calviniſtes de ce tems-là, de la maniere du monde la plus cruelle, ſans l'avoir guères mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joſeph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, &c. Il eſt juſte de ne pas lire toutes ces accuſations, ni toutes ces injures, ſans avoir à la main l'apologie de ſa conduite, compoſée par lui-même. Elle ſe trouve dans les Mémoires d'état de Villeroy, *tom.* 3, *pag.* 127. Il y prouve entr'autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenſes qu'il fit pour le ſervice du roi, qui l'obligerent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

es écrits de cette eſpece, ſans compter les
émoires politiques qu'on lui préſentoit,
ous l'apparence de zele pour l'état, & d'a-
our pour ſa perſonne. Elle en trouvoit ſous
a table, ſous le tapis de ſa chambre, ſous
e chevet de ſon lit, on lui en faiſoit ren-
re par des gens inconnus, on lui en met-
oit dans la main, en forme de requête, on
n farciſſoit ſes manches & ſes poches. J'y
tois repréſenté ſous toutes les couleurs
u'on pouvoit imaginer, & les épithetes les
lus odieuſes ne m'étoient pas épargnées;
xcepté lorſque, par le raffinement de cette
ouange perfide dont j'ai parlé, on exagé-
oit à S. M. mon travail, ma capacité, mon
ſprit, & mes manieres devenues careſſantes
our tout le monde, de bruſques & ſauvages
u'elles étoient auparavant. Henri m'avoua
vec beaucoup de ſincérité, qu'il s'étoit ſi
ien laiſſé ſurprendre à tout ce manége,
u'il étoit venu au point de perdre entiére-
ent la bonne opinion qu'il avoit eue de
oi, & que ces miſerables avoient ſi bien
llumé dans lui le deſir de ne rien ignorer
e toutes leurs inventions, que dans le tems
ême qu'il paroiſſoit las de ce grand nom-
re de libelles & d'avis, juſqu'à les jetter
ans y faire attention, il ne pouvoit pour-
ant réſiſter à l'envie de les ramaſſer enſuite,
& de ſe les faire lire.

Il falloit que ce prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que ſouvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorſqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois avare & injuſte à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi auxquels il refuſoit ce qui leur étoit légitimement dû, ſous ombre de prétendues compenſations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaiſe timidité de m'écrire ſur tous ces ſujets, qui ne lui faiſoit aſſurément pas honneur; ſoit qu'on en fît en lui prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'eſt par ces inſinuations qu'on commença d'abord, & tant qu'on s'en tint-là, le roi qui n'y voyoit que des ſujets de ſe louer de mon adminiſtration, ne m'en ſut pas plus mauvais gré: ſeulement pour fermer la bouche aux critiques, il ſe contentoit de prendre des ſommaires des dettes de l'état que j'avois acquittées, qu'il leur montroit, & moi-même, lorſque l'occaſion s'en préſentoit, je reprenois ſévérement ces cenſeurs trop libres, de ce que, ſous ombre d'un prétendu déni de juſtice, leur dépit les faiſoit s'échapper à des diſcours dont S. M. pouvoit être offenſée. Mais bientôt on laiſſa des imputations ſi légeres, pour attaquer le fond de l'eſprit & du cœur.

Pour ſe juſtifier en quelque maniere, de

facilité à ajouter foi à tant de calomnies, enri voulut que je jugeaſſe moi-même ſur s libelles où elles étoient renfermées. C'eût é quelque choſe de trop ennuyeux, que de :s lire tous, ce prince s'arrêta ſur celui ue (11) Juvigny lui avoit fait voir il y voit douze jours, & qu'il avoit rendu pu-lic, parce qu'en effet on y avoit ramaſſé outes les différentes calomnies répandues en étail dans pluſieurs autres libelles ſembla-les, ce qui le rendoit auſſi complet qu'un uvrage de cette eſpece peut l'être; il en toit même un peu embarraſſé; mais du eſte, écrit avec aſſez de force de ſtyle & e méthode, pour faire juger à S. M. qu'il artoit d'une autre main que de celle de uvigny, dont il paſſoit la portée. Le roi, n le tirant de ſa poche, me dit que la lec-ure que j'en allois faire, ſerviroit peut-être lui faire découvrir l'auteur, dont il eût ien voulu ſavoir le nom. Je le pris des nains de S. M. & je me mis à le lire d'un out à l'autre, tout haut, en ſa préſence. Le

(11) Ce livre avoit pour titre : *Diſcours d'état, our faire voir au roi, en quoi S. M. eſt mal ervie.* « Il couroit ſecrettement à Paris, dit l'Étoile, » écrit à la main, un peu bien libre & hardi pour » le tems, qui ne ſouffre toutes vérités, où il ne » ſe lit toutefois rien, qui ſoit contre le roi & ſon » ſervice, mais bien contre M. de Roſny ».

lecteur aſſiſtera auſſi en quelque maniere à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'eſt pas de lui rien cacher.

L'auteur, quel qu'il fût, commençoit (& jamais écrit n'a eu en effet plus de beſoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout ſoupçon d'envie & de paſſion de ſa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France ſous ſon regne, & la ſituation avantageuſe de ſes affaires, faiſoient un ſecond préambule, propre à captiver la bienveillance de ce prince, & plus encore à amener comme naturellement l'accuſation qu'on faiſoit contre moi, de me vanter orgueilleuſement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là encore on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'eſt que trop ordinaire à ces miniſtres ſi habiles, à ces favoris ſi puiſſans, d'ouvrir leur eſprit à des deſſeins pernicieux au ſouverain & à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finiſſoit ce tableau.

De-là l'auteur paſſoit, non à examiner mes actions, ce qui eſt la ſeule preuve recevable, mais à critiquer mes manieres; & il trouvoit, dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve ſans réplique de ces projets ſi pernicieux: auſſi, diſoit-on, tout ce que j'avois déja mis, par cet exté-

eur étudié, de perſonnes dans mon parti, de
ıis les princes juſques parmi le peuple, étoit
nombrable. On eſſayoit de faire ce dénom-
:ement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort
ɔnſidérable, puiſque le ſimple extérieur de
ɔliteſſe, qu'on obſerve en France avec tout
: monde, étoit tout ce qui établiſſoit ce
rétendu crime. M. le prince de Conti &
I. le duc de Montpenſier étoient à la tête
e cette liſte; enſuite la maiſon entiere de
.orraine, puis les autres ſeigneurs Fran-
ɔis; le duc d'Epernon, dont la réconci-
ation, ſuivie d'une amitié ſi vive, étoit
'aduite ſous le nom d'union, formée par
ne ambition démeſurée; MM. de Montba-
on, de Ventadour, de Fervaque, d'Ornano,
e S. Geran, de Praſlin, de Grammont,
'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg
: autres que je m'étois attachés étroitement,
ar la diſtinction que je faiſois de leur per-
ɔnne, par les ſervices continuels que je
eur rendois, & par la diſtribution que je
aiſois entr'eux, d'une partie de ces tréſors
le S. M. dont j'étois ſi avare pour tous les
utres.

Comme tout cela ne ſuffiſoit pas encore;
ɔour les vues que l'auteur m'attribuoit, il
joignoit les intelligences que j'avois hors
lu royaume. Il abuſoit d'un mot que le
ɔi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais

par compliment, que le roi de France étoit heureux de m'avoir, pour prononcer ſans balancer, que j'avois violé la foi que je devois à mon prince. Non-ſeulement S. M. B. mais encore les Etats-Généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg & des Deux-Ponts, le landgrave de Heſſe, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anſpack, de Dourlack & de Bade, étoient prêts à prendre hautement & aveuglément ma défenſe. Le plus petit ſervice que j'avois rendu étoit taxé ſans rémiſſion, d'intrigue criminelle; ainſi, tout le corps proteſtant, François & étranger, m'étoit entiérement dévoué, auſſi-bien que le ſénat Helvétique, gagné par la régularité des payemens & par mes largeſſes.

Après s'être, pour ainſi dire, eſſayé ſur des choſes qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraiſemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en haſardoit enſuite effrontément de purement fauſſes & imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de ſimples intelligences dans les pays étrangers. En faiſant paſſer l'argent de S. M. dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suiſſe, j'y faiſois pour moi-même de cet argent des fonds immenſes, afin de pouvoir m'y retirer un jour, & y faire dans l'occaſion, en faveur de la religion réformée, des levées

nſidérables de Suiſſes, reîtres, lanſquenets, xquels, à l'exemple de l'amiral de Coli- y, je mettrois la France en proie. L'au- ır, qui ſavoit ſans doute qu'un grand dé- il eſt la marque ordinaire de la vérité & de bonne foi, particulariſoit cet événement, ımme s'il l'avoit déja eu ſous les yeux. En iſant pour les magaſins de S. M. les achats armes, de fer, de cuivre, de plomb, bou- ts & autres munitions de guerre, j'avois ıſſi, ſelon lui, mes magaſins particuliers ıns les plus fortes villes proteſtantes où je iſois dépoſer une partie de tout cela en ıon nom, & pour m'en ſervir un jour. Je ois que toutes ces perſonnes ſe ſeroient bien ɔplaudies, ſi avec ce ſtratageme, elles avoient it diſcontinuer au roi ſes préparatifs. On ɔncluoit cette piece admirable, par un avis u'on donnoit à S. M. de ne laiſſer plus ınſi dans la main d'un ſeul homme le ma- iement de tous ſes deniers, l'uſage de toute ɔn autorité, & l'adminiſtration de toutes es affaires, ſans m'aſſocier du moins des erſonnes qui éclairaſſent de près ma con- uite.

Pendant cette lecture, Henri m'obſervoit ttentivement. Comme il vit que j'avois lu e mémoire tout entier, comme j'aurois u l'écrit le plus indifférent, ſans dire un eul mot, ſans montrer d'émotion, ſans

même changer de couleur : « hé bien ! que » vous en ſemble, me dit-il ? Mais vous- » même, Sire, lui répondis-je, quelle opi- » nion en avez-vous, vous qui les avez lus » & relus, & ſi long-tems gardés ? Car pour » moi, je ne ſuis pas ſi ſurpris de toutes ces » pieces, qui ne ſont en effet que des niai- » ſeries de gens ſots & méchans, comme » je ſuis, de voir qu'un auſſi grand roi, auſſi » rempli de jugement, de courage & de » bonté, & qui m'a ſi bien connu, ait pu » avoir la patience de les lire & de les gar- » der ſi long-tems, de me les faire lire tout » au long, & en ſa préſence, & d'entendre » tenir tous les mêmes diſcours qu'ils ren- » ferment, ſans du moins témoigner par ſa » colere, la violence qu'il ſe faiſoit en les » entendant, & faire rechercher les auteurs, » pour les châtier ſévérement ».

Après avoir ainſi parlé au roi, je fis réflexion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquillité, & tous ſes premiers ſentimens pour moi, en répondant directement & en détail à chacun des chefs d'accuſation de mes ennemis, & que je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai pour cela à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'oſent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être

s à partie ſur les preuves, ne ſont dignes
e de mépris; c'eſt la remarque que je com-
ençai par faire à S. M. J'oppoſai aux diſ-
urs préſomptueux & peu avantageux pour
e, qu'on me faiſoit tenir au ſujet du gou-
rnement, les paroles que j'avois ſi ſouvent
la bouche, par leſquelles je propoſois ce
ince pour modele des grands princes &
s bons rois. Les exemples des miniſtres
voltés & des favoris ingrats, ne peuvent
n pour établir l'infidélité d'un homme,
i ne s'eſt étudié dans cette place, comme
croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce
'un ſang aſſez illuſtre avoit déja mis d'heu-
ıſes diſpoſitions en lui. Je défiai qu'on
t jamais en citer un ſeul, de perſonnes,
it ami, ſoit parent, que j'euſſe gratifié
ıs une raiſon légitime, & de plus, ſans
ı ordre particulier de S. M. J'appellai de
s imputations ſi gratuites de deſſein de
voltes & de guerres civiles, à la connoiſ-
ıce qu'avoit Henri de mon amour pour
a patrie, de mon attachement à ſa perſonne,
ı ſoin de mon honneur & de ma réputation,
des obſtacles qu'en toute occaſion j'avois
portés aux méchans deſſeins des proteſtans,
ſqu'à me charger de toute leur haine.

Mais encore, quel profit me ſeroit-il re-
ıu de ces entrepriſes chimériques, que
ne trouvaſſe pas actuellement dans le plus

grand & le plus honorable de tous les établiſſemens auxquels un ſujet peut aſpirer ? Quel eût pu être mon but ? De me mettre la couronne ſur la tête ? On ne m'accuſoit pas d'être juſqu'à ce point dépourvu de jugement. De la tranſporter hors la famille royale ? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en diſpoſer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la perſonne même de celui à qui j'avois conſacré tout mon travail & mon ſervice, & ſacrifié depuis trente ans mon ſang & ma vie ? Pourquoi, ſi cela étoit, ne m'occupai-je encore que du ſoin de ſa gloire, dans ces deſſeins ſi nobles, dont j'étois, ſinon l'auteur, du moins ſeul participant & ſeul promoteur ? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres puiſſances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, ſi j'avois eu des deſſeins préjudiciables à ſa couronne ou à ſa perſonne ? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des états, & cauſé les révolutions ? N'eſt-ce pas en nourriſſant dans l'eſprit de leur maître, le penchant à la molleſſe, aux plaiſirs, à la prodigalité, en lui faiſant violer toutes les loix, négliger tout ordre, & jetter dans la confuſion toutes les parties de l'état ? Au lieu que j'entretenois ſans ceſſe S. M. de l'état de ſes affaires ; je lui montrois l'uſage

& la deſtination de tout ; je lui faiſois pouſ-
er l'ordre & l'économie, juſqu'à lui repro-
her la plus petite dépenſe inutile ; je lui
maſſois des tréſors ; je rempliſſois ſes maga-
ins & ſes arſenaux ; je lui montrois com-
ien tout cela alloit le rendre redoutable à
'Europe. Eſt-ce là comme on s'y prend pour
apper ſourdement, comme font les ſujets
ébelles, tous les fondemens de la puiſſance
lu ſouverain ? La conduite des miniſtres eſt
oujours équivoque par quelqu'endroit ; je
uis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour
noi, en approfondiſſant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que
. M. ſentoit toute la force de ce que je
enois de lui dire. Je finis, en la ſuppliant
vec les inſtances les plus vives, de croire
ue je ne lui avois rien caché, ni déguiſé
e tous les ſentimens de mon cœur ; je le
ui confirmai par ces ſermens redoutables
u'elle ſavoit bien que je n'avois jamais faits
n vain, & en l'appellant de ces noms qui
voient été de tout tems l'expreſſion de ce
ue je ſentois de zele & d'attachement pour
e prince. Je voulois embraſſer ſes genoux ;
nais il ne le ſouffrit pas, afin que ceux
ui auroient vu de loin cette poſture, ne
uſſent pas croire que j'y avois eu recours,
our obtenir le pardon d'un crime réel. Il
ne dit que rien ne manquoit dans ſon eſ-

prit, à ma juſtification ; qu'il ſe repentoit véritablement d'avoir été ſi crédule, & qu'il ne ſe ſouviendroit de tout ce qui s'étoit paſſé, que pour mieux ſentir l'obligation où il étoit de m'en aimer davantage. C'eſt ainſi que ſe paſſa un entretien ſi néceſſaire à la conſolation de tous deux.

Ceux qui connoiſſent ce que c'eſt que la cour, jugeront ſans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtiſans pendant une converſation qui avoit duré plus de quatre heures, & avec quelle attention nos actions & nos geſtes étoient obſervés ; car quoiqu'ils ne puſſent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le ſujet. La maniere dont Henri m'avoit reçu le matin, & enſuite fait rappeller, la précaution qu'il avoit priſe en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité & de feu, qui ſe faiſoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos ſituations, ſuffiſoient de reſte pour les en inſtruire. Chacun attendoit, ſuivant ſes craintes & ſes eſpérances, quel alloit être le réſultat d'un éclairciſſement ſi important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ſes papiers, bien réſolu de les jetter tous au feu, il ſortit de l'allée des mûriers, en me tenant par la

ain, & demanda à tout ce monde aſſem-
é quelle heure il étoit. On lui répondit
'il étoit près d'une heure après midi, &
'il avoit été fort long-tems. « Je vois ce
que c'eſt, dit ce prince, d'un ton qui fit
pâlir bien des viſages, il y en a aux-
quels il a plus ennuyé qu'à moi. Afin de
les conſoler, je veux bien vous dire à
tous, que j'aime Roſny plus que jamais,
& qu'entre lui & moi, c'eſt à la mort &
à la vie : & vous, mon ami, pourſuivit-
il, allez-vous-en dîner, & m'aimez & ſer-
vez, comme vous avez toujours fait; car
j'en ſuis content ». Bien d'autres en ma
ace n'auroient plus ſongé après cela, qu'à
er vengeance (12) de tous ceux que S. M.
noit de me faire connoître pour mes en-
mis. Je rends graces au ciel de ce que
n'ai pas même le reproche à me faire d'y
oir ſeulement ſongé. J'ai ſoigneuſement
ché leurs noms à mes ſecrétaires, & on
les verra point ici. Je ſupprime de même
e partie de ce qui ſe dit entre le roi &

(12) Le ſieur de Juvigny ou Divigny, gentil-
mme François, auteur du Mémoire dont il vient
être parlé, paya pour tous. « Il fut pourſuivi,
diſent les Mémoires de l'Etoile, en ſa vie &
en ſes biens, comme crimineux de leze-majeſté,
& pendu en effigie à Paris, faute de l'original ».

moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je ſuis, que cette ſorte de vengeance n'eſt pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laiſſer aucune inquiétude au roi ſur l'incident, au ſujet duquel je ſuis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'eſprit de Grillon, de maniere qu'il conſentit enfin à recevoir pour ſa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en conſidération de Leſdiguieres, S. M. avoit donné ſon agrément (13); ce qui m'attira des remercimens du beau-pere & du gendre. Créquy vint me les faire en perſonne, & il les accompagna de mille aſſurances de reconnoiſſance & d'attachement. Leſdiguieres m'écrivit de Grenoble, & renchérit encore ſur les termes dont Créquy s'étoit

(13) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injuſtice prétendue que lui faiſoit ce prince en cette occaſion, voulut pourtant que M. de Créquy, allât trouver ſon colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le ſerment entre ſes mains, prendre ſon attache pour ſes proviſions, & recevoir ſes ordres pour ſon inſtallation. Le duc d'Epernon le fit languir quelques jours à ſa ſuite, & le fit même demeurer un jour entier à la porte de ſa chambre: *Hiſt. du duc d'Epernon, pag.* 212.

rvi. La parenté qui étoit entre nous, ſe ignant à ce nouveau motif, il n'y a per- nne qui ne s'attende de nous voir après la intimement amis; cependant perſonne e m'a auſſi facilement abandonné, ni rendu e plus mauvais offices, après la mort de enri, que ces deux hommes. La recon- oiſſance n'eſt pas une vertu de courtiſan.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé ne fois, il n'étoit pas impoſſible d'y r'ou- rir la même bleſſure; c'eſt tout ce qui utint mes ennemis dans le déſeſpoir que ur cauſa l'aventure de Fontainebleau. Ils e tarderent pas à revenir à la charge, & (je 'oſe preſque le dire) il s'en fallut bien peu, u'ils ne remiſſent le roi dans l'état d'où venois de le tirer (14). Mais la choſe

(14) « Le roi, dit le Grain, *liv.* 7, avançoit le duc de Sully, en ſorte qu'il retenoit toujours une grande autorité ſur lui; & qui ſait ſi ce n'étoit point un trait de prudence, de l'expoſer ainſi par le roi, à la haine de pluſieurs deſquels il le pouvoit bien défendre, afin de lui en faire appréhender les effets, s'il forlignoit à ſon devoir ». Cet endroit de nos Mémoires paroît pré- nter d'abord, de quoi favoriſer cette conjecture. e trouve néanmoins plus juſte le ſentiment de eux qui ne voyent de la part de Henri IV, au- un artifice dans les ſoupçons auxquels il ſe livroit ontre le duc de Sully. Mais qu'ils ſoient feints u véritables, je trouve encore, après beaucoup

n'éclata pas à beaucoup près, comme avoit fait la premiere, parce que l'éclairciſſement ſuivit d'aſſez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition ; c'eſt ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de tems en tems le plaiſir de pouvoir ſe flatter que je ſuccomberois ſous leurs efforts, ils ne tardoient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage ; & ſi de mon côté j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette derniere ne fut pas moins complette que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, & c'étoit encore à Fontainebleau que ſe fit cette explication, le roi m'envoya chercher de grand matin, & en me prenant par la

---

de perſonnes judicieuſes, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce prince. Dans la premiere ſuppoſition, on n'y voit qu'une fineſſe indigne d'un grand prince ; & dans la ſeconde, une injuſtice à laquelle on ne ſauroit donner pour excuſe, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le prince & le miniſtre, que le premier paſſeroit tout à celui-ci, du côté du caractere d'eſprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien qu'auprès des princes même les plus parfaits, l'accompliſſement des devoirs les plus eſſentiels, ne diſpenſe point de la ſoupleſſe, ni de la complaiſance.

in, lorſque j'entrai dans ſa chambre, ur me tirer vers la croiſée qui donne ſur jardin de la reine, parce qu'il avoit à : parler ſecrettement, il me dit fort haut, préſence de toute la cour qui y étoit aſmblée : « Mon ami, vous ne ſauriez croire comme j'ai dormi d'un bon ſomme toute cette nuit, pour m'être ainſi éclairci & déchargé le cœur avec vous ». Il me emanda ſi je ne ſentois pas intérieureent la même ſatisfaction. Je le lui aſſuri, & qu'il trouveroit toujours en moi la ême fidélité.

Au milieu d'une faveur ſi traverſée, ce ui me faiſoit voir que le cœur de Henri toit toujours pour moi, c'eſt que dans uelque diſpoſition où on l'eût mis par raport à moi, il n'en interrompit jamais le ours des bienfaits qu'il avoit coutume de épandre ſur moi & ſur les miens. J'en eus es preuves, parmi les orages même dont ai parlé, au ſujet de ma fille ainée (15).

(15) Marguerite de Béthune. C'eſt elle qui, our ſe venger de ſa fille unique, qui avoit épouſé, ontre ſa volonté, Henri de Chabot, produiſit en 645, un garçon de quinze ans, comme vrai fils l'elle & du duc de Rohan, mort ſept ans auparant. « Pluſieurs perſonnes dignes de foi, dit Amelot, qui ont vu Tancrede (c'eſt le nom de ce prétendu héritier de la maiſon de Rohan;) » à Paris,

J'étois en parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que S. M. m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, & la choſe étoit ſur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce prince ſur la terraſſe des capucins, au commencement de cette année, il me remit encore ſur cette matiere. Il m'apprit que les raiſons pour leſquelles il avoit d'abord donné l'excluſion au duc de Rohan, c'eſt qu'il avoit été propoſé par madame ſa ſœur, à la ducheſſe de Rohan, & accepté par mon épouſe, ſans qu'il en eût été informé; & que d'ailleurs M. & madame de Fervaques l'avoient tellement ſollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité,

» lors du procès, m'ont aſſuré que ce jeune homme » avoit le toupet des Rohan; c'eſt-à-dire, un petit » bouquet de cheveux ſur le devant de la tête, » & des traits remarquables du viſage de ſon pere » putatif ». A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit voulu acheter du grand-ſeigneur le royaume de Chypre, & le donner à cet enfant. On diſoit encore que ſon pere & ſa mere ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouſer à leur fille M. le comte de Soiſſons, & enſuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuſes fables dans Amelot de la Houſſaye, *art. Béthune*, &c. & *art. Chypre.*

n'étoit pas à beaucoup près auſſi riche, mais qui avoit l'honneur d'être ſon parent ſi proche, que s'il étoit mort ſans enfans, comme cela étoit déja arrivé à la princeſſe ſa ſœur, le duc de Rohan auroit été ſon héritier pour le royaume de Navarre, & les autres biens des maiſons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit enſuite que pour d'autres raiſons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de ſentiment; que ſon intention étoit que je rompiſſe honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déja diſpoſés; que je retiraſſe les promeſſes & les articles dont nous étions convenus; de maniere qu'il parût dans le monde, que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'euſſent pas ſujet de dire qu'ils avoient refuſé mon alliance; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire ſon compliment, avec la ducheſſe ſa mere; que je le reçuſſe comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour ce ſujet; qu'il feroit faire le contrat en ſa préſence, & qu'il le ſigneroit, comme parent des deux côtés.

Je remerciai S. M. de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, & de l'honneur qu'elle me faiſoit. Tout fut exécuté de la maniere que je viens de dire,

& le roi donna au marié pour l'habit & le feſtin de nôces, dix mille écus, & autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, mademoiſelle du Marais, fille de mon épouſe, de ſon premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de S. M. qu'à celle qu'elle faiſoit ordinairement à toutes les filles de la reine, ſous le nom de robe de nôces, & qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta juſqu'à cinq mille, pour ma belle-fille; & afin que cette ſomme ne tirât point à conſéquence pour les autres, ce prince me manda de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit aſſez ordinairement, qu'après que S. M. avoit appuré les états de ſes fortifications & bâtimens, elle me diſoit, en préſence des officiers employés pour ces parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année ſuivante : « Or bien, voilà mes » fortifications & bâtimens réſolus : & » vous, que faites-vous à vos maiſons » ? A quoi lorſque je répondois, comme je ne manquois guère de le faire, que je n'y faiſois rien, faute d'argent, il me diſoit : « Or ſus, voyons vos plans, & ce que vous

» y voudriez faire, ſi vous aviez de l'argent ». Il les conſidéroit, & après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'eſt pas que je n'aie ſouvent reçu des refus de ce prince; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refuſa la charge du baron de Lux, que je lui demandai pour mon frere, ou pour la Curé. Il me dit qu'il deſtinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux; & pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de ſa compagnie de Chevaux-Legers, & avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déja. La vérité eſt qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de ſervices dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, & l'autre pour le même la Boulaye. Il me refuſa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ſes ſervices, & m'accorda l'autre; c'eſt l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je ſouffris un autre refus à l'occaſion du duc de Rohan, mon gendre, ſi on doit appeller cela un refus; voici de quoi il s'agiſſoit.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi des Ageaux (*a*). Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de S. M. immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de ſon ſervice, d'ôter ce privilege au gouverneur, afin que le lieutenant-de-roi de cette ville, qu'on a toujours vu juſqu'ici jouer un rôle important dans les tems difficiles, fût en quelque maniere indépendant du gouverneur, & même en état d'y rendre ſon pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la ſatisfaction du roi, & au bien de l'état; ce qui faiſoit que ce lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce gouvernement, & n'en laiſſoit au gouverneur, que le titre & l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de ſe faire reſtituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que des Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'euſſe de rendre ſervice à mon gendre, je n'oſai en faire ouvertement la propoſition au roi, la choſe

(*a*) François d'Alloué des Ageaux, ou des Ageols.

avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faiſoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes proteſtantes (16); il n'en auroit pas fallu davantage pour réveiller les ſoupçons. Je ne voulus d'abord que ſonder le gué, ce que je fis aſſez adroitement, en prenant l'occaſion de la maladie de des Ageaux, pour preſſentir S. M. ſur ce qu'elle penſoit de cette place, & c'eſt par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorſque j'eus reçu la réponſe de S. M. elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, diſoit-elle, ce ne ſeroit, ni M. de Rohan, ni mon gendre, qui ſeroit toujours gouverneur de cette place; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pouſou,

(16) On voit dans l'hiſtoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *pag.* 15, que Henri IV refuſa au duc de Sully le gouvernement de Saint-Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la reine, pour lui-même, diſant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendît un calviniſte maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque choſe pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le ſilence de M. de Sully, c'eſt la facilité avec laquelle ce prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

qu'elle continua dans cette fonction, ſur mon atteſtation. Au reſte, des Ageaux ne mourut point de ſa maladie.

Avant que de ſortir de cet article de mariage & de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au ſujet de mademoiſelle de Melun, ma niece, qu'on parloit auſſi de marier en ce tems-là. Comme elle étoit un parti très-riche & très-conſidérable, la marquiſe de Roubais, ma tante, l'ayant fait ſon unique héritiere, tous les d'Eſtrées jetterent les yeux ſur elle, pour la faire épouſer à de Cœuvres (17). Ils comptoient ſur la protection du roi, ou plutôt ils s'en tenoient aſſurés. Cœuvres étoit fort agréable à S. M. & lui touchoit de près, par l'affinité avec ſes enfans de la feue ducheſſe de Beaufort. Ils lui firent propoſer la choſe, par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en ſouvint qu'à ſa dînée à Louvre en Pariſis, & il m'en écrivit de maniere à me faire voir qu'il ſouhaitoit paſſionnément que l'affaire réuſsît.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponſe qu'ils firent, n'étant

(17) François-Annibal d'Eſtrées, marquis de Cœuvres, duc & pair, & maréchal de France.

pas de ces choſes qu'on puiſſe, ni qu'on doive écrire à ſon maître, je ne lui en fis point ; & lorſqu'à ſon tour, il m'en demanda la raiſon, je lui dis ſimplement que les parens de mademoiſelle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faiſois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquiſe de Roùbais, du prince & de la princeſſe de Ligne, de la princeſſe d'Epinoy, de la comteſſe de Barlaymont, des comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit : & Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maiſon d'Eſtrées, ils la tenoient au-deſſous d'eux (18). » Je vois bien, dit » ce prince avec quelque colere, qu'il n'y » faut plus penſer, ayant affaire à tous ces » glorieux ſots de Flamands, que vous » m'avez nommés ». Effectivement la choſe n'alla pas plus loin, S. M. ne s'en étant plus voulu mêler.

---

(18) La maiſon d'Eſtrées eſt pourtant inconteſtablement de la plus ancienne nobleſſe de Picardie. Conſultez nos généalogiſtes.

Fin du vingtiéme Livre.

LIVRE XXI.

SUITE des Mémoires de l'année 1605. Détails de finance & de gouvernement. Réflexions de l'auteur ſur la taille, la gabelle, &c. Dettes de la France, acquittées ; état floriſſant du royaume. Application de Henri IV aux affaires de l'état ; ſes lettres à Roſny. Mort de Clément VII. Léon XI doit ſon exaltation à la protection de Henri ; ſa mort. Paul V, pape. Eloge de l'ambaſſade du comte de Béthune. Bref de Paul V à Roſny ; eſtime qu'on a pour ce miniſtre à Rome. Suite des affaires d'Eſpagne, de Flandre & d'Angleterre ; mécontentement des rois de France & d'Angleterre contre l'Eſpagne. Affaires des calviniſtes ; avis donnés à Henri ſur leurs mauvais deſſeins ; ſentiment de Roſny ſur l'état préſent de ce corps. Indiſpoſitions de Henri. Aſſemblée des proteſtans à Châtelleraut ; objet de Henri & des huguenots dans la tenue de cette aſſemblée. Roſny y eſt envoyé de la part du roi ; inſtructions publiques & particulieres qu'il reçoit ; il s'abou-

che en paſſant avec la reine Marguerite. Nouveaux avis ſur la conduite des chefs de la religion. Manege du duc de Bouillon & de ſes partiſans contre Roſny ; conduite ſage de celui-ci ; diſcours d'ouverture, plein de fermeté ; il refuſe la préſidence de cette aſſemblée, &c.

TOUS ces dégoûts que j'eus à eſſuyer, me coûterent une partie du tems, que j'avois coutume d'employer tout entier à l'adminiſtration des finances ; mais ils ne diminuerent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à conſtater les aliénations & uſurpations du domaine de S. M. & à liquider exactement toutes les rentes ſur les tailles, gabelles, décimes, aides & autres parties ; ainſi que toutes les autres dettes créées tant ſur le roi, que ſur les villes, pays & communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes & dettes, coûtoient déja au royaume depuis leur création juſqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (1). Ce qui eſt bien plus ſingulier,

(1) « Il ne falloit pas moins que le courage » conſtant du duc de Sully, pour rétablir les finan- » ces, en retirant cent millions de domaines aliéné- » nés, en payant les dettes légitimes, en retran-

c'eſt que tous ces deniers, dont l'état ſe trouvoit ſurchargé, ſans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet été uſurpés pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus & aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la choſe clairement, par le moyen de deux pieces que je venois de recouvrer. L'une eſt un état des perſonnes, qui avoient été intéreſſées dans le parti du ſel, pendant le bail de Champigny, & de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la cour, & du conſeil même, & depuis cinquante mille livres, juſqu'à cent cinquante mille écus, le total montoit à neuf millions ſept cens trente-huit mille livres. L'autre piece datée du 27 octobre 1585, eſt une aſſociation du ſurintendant d'O avec les partiſans du ſel, pour un cinquiéme. Il y cautionne juſqu'à la concurrence de ce cinquiéme, Antoine

» chant les autres, &c. Il ſeconda toujours ſon » roi, dans les magnanimes deſſeins de ſoulager » ſon peuple » : *Eſſai politique ſur le commerce, chap.* 19. M. Claude de l'Iſle en parle de la même maniere, & avec toutes ſortes d'éloges, dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire univerſelle, *tom.* 5, *pag.* 501.

Faſchon, notaire, qui lui prêtoit ſon nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer.

Un manége ſemblable faiſoit qu'il n'étoit non plus preſque rien revenu à S. M. des deniers des aides & des parties caſuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres membres du conſeil, ſe les étoit fait ſubſtituer, pour payement de prétendues dettes du roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premieres ſuppoſitions & connivences, je furetai ſi ſoigneuſement, que j'en avois déja découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au tréſor royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de ſoulager le peuple, que je dépouillois ainſi de tems en tems les uſurpateurs de biens qui ne leur étoient pas dûs, à proportion de ces découvertes, je faiſois au nom de S. M. des remiſes conſidérables ſur la taille, ſource principale d'abus & de vexations de toute eſpece, dans ſa répartition & ſa perception. Il eſt bien à ſouhaiter, mais peu à eſpérer, qu'on change un jour en entier, le fonds de cette partie des revenus royaux (2).

(2) Ces abus ſont ſi palpables, & ces vexations ſi criantes, que nos rois & leurs miniſtres ont ſouvent eſſayé d'y remédier, en changeant en en-

Je mets la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de ſi biſarrement

---

tier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obſtacles dont parle l'auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroiſſoit devoir être plus heureuſe, & qui malgre cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me ſoit permis d'en expoſer ici les raiſons.

Il regne dans ce royaume, & je crois dans tous les états monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne ſauroit trop s'attacher à détruire, parce que tenant les eſprits des ſujets continuellement en garde contre tout ce qui émane du ſouverain, il produit par la ſeule défiance une partie des mauvais effets, que produiroit une déſobéiſſance formelle. Ce préjugé eſt qu'on ne ſonge jamais au peuple en bien, & qu'au contraire on ne touche à ſon état, que pour le rendre encore plus miſérable.

Il ne ſe peut pas qu'un changement auſſi grand, que celui qu'on propoſe dans la taille, ne ſoit ſujet à de grandes difficultés par la nature de la choſe même. Or, je crois qu'il ne ſuffit pas que ces difficultés ſe trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut auſſi qu'elles le ſoient pour ceux, que de néceſſité l'on emploie à l'exécution. Car il n'en eſt pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui ſe trouve conſtruit par la ſeule coopération toute méchanique des mains des maçons, à l'idée de l'architecte. Celui-ci ne ſauroit croître & s'achever que par la même intelligence, repandue dans l'auteur & les exécuteurs. A cela deux choſes s'oppoſent, qu'il ſeroit beſoin de combattre

tyrannique, que de faire acheter à un particulier plus de ſel qu'il n'en veut & n'en

---

par l'inſtruction & le châtiment; je veux dire, le défaut de lumieres & la pareſſe dans les employés ſubalternes; celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs ſupérieurs, & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raiſon ſuffiroit toute ſeule pour convaincre que l'établiſſement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confié aux élus & ſubdélégués des intendans; je n'oſerois dire aux intendans eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en ſous-ordre, pris par eux au haſard, dans la police & dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le tems néceſſaire à donner à celle-ci; mais que, comme on fait venir de la capitale, des artiſans pour conduire des travaux qui excedent la portée des artiſans communs, le conſeil doit choiſir & députer dans les généralités, des commiſſaires intégres, intelligens, ſuffiſamment autoriſés & parfaitement au fait, auxquels on ne plaigne de plus, ni le tems, ni la dépenſe. Si on les précipite trop, il leur échapera une partie des obſervations à faire ſur différens détails de la campagne; ſi on les paye mal ou à regret, on les expoſe à trahir leur devoir par beſoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation poſſible.

Lorſqu'on connoît tout ce que peuvent ſur les hommes, les liaiſons de parenté, d'amitié, de ſociété, de ſimple voiſinage, les différens intérêts, perſonnels & des corps, la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le deſir d'être honoré & careſſé de ſes

peut conſommer, & de lui défendre encore de revendre ce qu'il a de trop. Je

concitoyens, la dépendance d'un ſupérieur mal inſtruit, laquelle peut ſe faire ſentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injuſtes, & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au milieu de ſa famille & de ſes compatriotes : on trouve mille raiſons de ne pas ſe ſervir pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Auſſi quelques perſonnes, qui ont étudié avec application les deſſeins du conſeil dans cette opération, & enſuite prêté un œil attentif à la maniere dont on les voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voyent avec douleur que ſur cinquante de ces commiſſaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme encore plus odieuſe que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés, une connoiſſance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorſqu'on en fit l'eſſai, le bonheur dont jouiſſent encore actuellement le petit nombre de paroiſſes, qui ont trouvé le moyen de le conſerver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixiéme, qui n'eſt lui-même qu'une eſpece de dixme, a toutes ſortes d'avantages ſur la taille & les autres ſubſides, tout cela, dis-je, fait conclure aux eſprits judicieux, qu'il faudra de toute néceſſité revenir à cet égard, à l'établiſſement de la dixme royale, comme au moyen le plus ſimple de tous, le moins coûteux, le moins onéreux pour les peuples, & qu'on n'y a pas fait lorſqu'il a été propoſé par cet habile & vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'eſt une maxime également fauſſe &

m'en expliquois un jour en cette maniere; en m'entretenant avec le roi. Il me demanda un mémoire détaillé ſur toute cette matiere, de ce que coûtoit le ſel d'achat aux ſalines, des frais qu'on y faiſoit, delà juſqu'à ſa vente, de ſa diſtribution dans les greniers, & autres queſtions qu'on peut faire à ce ſujet. S. M. ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce mémoire. Je me hâtai de le dreſſer le mieux que je pus, & à peu près, parce que, ſuivant les raiſons que j'y expoſois, on ne peut marquer au juſte la vraie valeur des choſes; mais il ne produiſit aucun effet, & tout demeura à cet égard, comme auparavant: tant il eſt difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance & le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal

---

cruelle, qu'on riſque à faire ſoulever le peuple, en le mettant à ſon aiſe. L'intérêt du peuple bien entendu, eſt encore que le roi connoiſſe parfaitement la valeur de tous les biens & la force de ſon royaume; que ſans égard pour des exemptions & des priviléges injuſtes, tous les ſujets de S. M. ſoient traités également; que le commerce & l'induſtrie ſoient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire ſur cette matiere, à l'excellent ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre: *Dixme royale, &c.*

dans les premiers établiſſemens, lors même que d'autres impoſitions plus ſelon la droite raiſon, comme le dixieme & les entrées, ſemblent en indiquer ſi clairement les moyens, & en applanir les voies (3).

---

(3) On ſait combien la gabelle rapporte au roi, de net, tous frais déduits, & il n'eſt pas difficile de ſavoir conſéquemment à quoi ces frais montent pour chaque minot de ſel. Pourquoi le roi ne prend-il pas tout d'un coup le prix de chaque minot de ſel, de premier achat, & ſur les ſalines mêmes ? Pourquoi ne fait-on pas la même opération dans les aides ? Il y a long-tems qu'on fait cette queſtion, & elle eſt tout-à-fait ſimple. Le cardinal de Richelieu, ſuivant en cela toutes les vues du miniſtre ſon prédéceſſeur, *Teſt. Polit. 2 part. chap. 9, ſect. 7*, Perefixe, l'auteur de l'Eſſai politique ſur le commerce, *chap. 25*, une infinité d'autres habiles politiques après eux, décident tout d'une voix contre un impôt dont la régie n'eſt pas ſeulement onéreuſe par ſa forme, mais encore injuſte par ſon peu d'uniformité. Ils trouvent à la vérité de grandes difficultés à la changer, mais ce changement une fois fait, paroît en récompenſe une des principales ſources *du ſoulagement & de l'opulence de l'état*, tout-à-la-fois. Le cardinal de Richelieu, qui eſt celui qui en parle en ces termes, ajoute que ce qu'il avoit connu de ſurintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du ſel, levé ſur les ſalines mêmes, à celui que les Indes rapportent au roi d'Eſpagne. Conſultez encore ſur ce ſujet, la *Dixme royale*, de M. de Vauban.

Les

Les dettes créées ſur les provinces, maiſons de ville & communautés, ne faiſant pas moins de tort au roi, que les ſiennes propres, je le ſollicitois continuellement de permettre qu'on fît ſur elles la même réviſion & la même opération qu'on avoit faites ſur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, & S. M. laiſſa à ma diſpoſition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des commiſſaites, que je choiſis parmi les perſonnes que je connoiſſois les plus laborieuſes & les plus fideles dans les cours ſouveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des tréſoriers de France & des autres officiers; mais comme ce travail ne put aller ſi vîte, je remets à en rendre compte, lorſque je parlerai des effets qu'il produiſit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'économie aient des reſſources infinies, lorſque je penſe que malgré les dépenſes ordinaires de l'état, & celles que S. M. faiſoit extraordinairement dans ſon royaume, malgré trois ou quatre millions qui en ſortoient tous les ans, pour être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuiſement & de ruine où le roi avoit trouvé la France, ſes finances & ſon tréſor,

à ſon avénement à la couronne, malgré des obſtacles & des difficultés, comme inſurmontables, le gouvernement avoit déja pris un air d'opulence, qui ne permettoit preſque plus qu'on ſe ſouvînt de ſa premiere indigence. Auroit-on pu ſe figurer dix ans auparavant, qu'en 1605 le roi ſe trouveroit auſſi riche qu'il l'étoit, ſi l'on avoit fait ſérieuſement attention que les ſommes qu'on lui demandoit, lorſqu'il fut reconnu paiſible poſſeſſeur de la couronne, celles dont il voyoit ſon épargne obérée, avec tous les intérêts & arrérages de ces ſommes, ne montoient à gueres moins de trois cens trente millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquitté ſur cette ſomme énorme, comme toutes les dettes pures & ſimples, le ſeroit, & qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reſte; de maniere que le tréſor royal n'en ſeroit plus épuiſé, ni même incommodé? C'eſt pourtant ce qui étoit arrivé, & je n'ai peut-être rien expoſé aux yeux du lecteur d'auſſi intéreſſant dans ces Mémoires, qu'un état en gros des ſommes particulieres, d'où réſultoit cette ſomme principale.

Il étoit dû à la reine Eliſabeth, lors de ſon décès, tant d'argent pur, prêté à Henri dans ſes beſoins, avancé aux troupes Alle-

mondes, & fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que pour toutes les autres ſommes auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les ſecours donnés par les Anglois au roi, hommes, vaiſſeaux, proviſions, pour le ſiége de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin pendant tout le tems qu'avoit duré la ligue, la ſomme de ſept millions trois cens ſoixante-dix mille huit cens livres; aux cantons Suiſſes, tant pour leurs ſervices, que pour leur penſion, y compris les intérêts, trente-cinq millions huit cens vingt-trois mille quatre cens ſoixante-dix-ſept livres ſix ſols; aux Etats-Généraux, argent prêté, ſolde de gens de guerre, entretien de vaiſſeaux, poudres, vivres, munitions, &c. auſſi fournis pendant la ligue, neuf millions deux cens ſoixante-quinze mille quatre cens livres; à différens ſeigneurs, colonels & officiers François, pour ſervice, ſolde, penſions, gages, &c. pendant les guerres civiles, ſix millions cinq cens quarante-ſept mille livres; aux partiſans de toute eſpece de fermes, aux princes, villes, communautés, & autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens & penſions des officiers de la maiſon du roi, de juſtice, de police & de finance, par états dreſſés, vingt-huit millions quatre cens cin-

quante mille trois cens ſoixante livres; à différens particuliers, ſuivant leurs billets, reſcriptions, quittances de l'épargne, ordonnances, acquits-patents, &c. preſque tous du regne de Henri III, douze millions deux cens trente-ſix mille livres. Engagemens de domaine, conſtitutions de rentes d'un principal exorbitant, modérées par les créanciers eux-mêmes, ou retranchées par S. M. cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la ligue dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf cens quatre-vingt-une livre (4).

Il eſt vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en trouva pluſieurs, qui étant exigées injuſtement, furent annullées tout-à-fait; d'autres, ſur leſquelles on compoſa avec les créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de ſe libérer, par quelques expédiens, comme celles ſur les tailles & le domaine; mais on comprend facilement combien il en reſta encore à acquitter de juſtes. Je remarque ici d'avance, pour faire

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens Mémoires, tant ſur les traités de la ligue, d'environ un million, que ſur le total, mais cela eſt peu conſidérable.

voir combien le bon exemple eſt impuiſſant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencerent par détruire une partie de ces bons ménages, & par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui ſous une apparence de douceur & de fauſſe compaſſion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que ſous le nouveau regne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant, au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le tems de la mort de ce prince, & contentons-nous de marquer, comme un monument éternel de ſa gloire, l'état où la ſageſſe de ſon gouvernement avoit déja mis la France dans cette année. Les payemens hors & dans le royaume, ſe faiſoient à point nommé, nulle ſouffrance de ce côté-là, ni dans les dépenſes courantes; ſans que pour cela S. M. ceſsât d'en faire de très-conſidérables, pour rétablir, meubler & décorer ſes maiſons royales, réparer les places fortifiées, en faire conſtruire de nouvelles, élever des bâtimens publics (5); réédifier les égliſes, hôpitaux

(5) Henri le Grand a fait peindre & dorer la chapelle de Fontainebleau, percer la forêt, & embellir en pluſieurs autres manieres, cette maiſon royale. Il acheva le Pont-neuf; il fit conſ-

& couvens; entretenir les pavés, levées, ponts & chauſſées; fabriquer grand nombre de galeres ſur la méditérranée; remplir les magaſins & arſenaux; racheter ou dégager les

---

truire la place & la rue Dauphine, redreſſer grand nombre de rues dans Paris, bâtir des quais, &c. Outre ce qui en eſt marqué en différens endroits de ces Mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans le Mercure François, *ann.* 1610, *pag.* 404; Decade de le Grain, *liv.* 8; Morizot, *chap.* 46: ainſi que dans les écrivains qui nous ont donné des deſcriptions, ou l'hiſtoire des antiquités de Paris, &c. Perſonne n'ignore que ce grand prince, par les ſoins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, preſque dans tous les endroits du royaume, conſtruire quantité de chauſſées & de ponts dans des lieux impraticables, ſur-tout du Berry, qui pouvoient diſputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui, faute d'entretien depuis cent trente ans, ſont aujourd'hui en fort mauvais état; qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des ormes & autres arbres, dont il en reſte encore en différens endroits, où on les nomme *des Roſnys*. Nous avons pluſieurs ordonnances de ce prince à ce ſujet, & d'autres, par leſquelles il eſt défendu de coucher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, & cette application à rendre ſon royaume floriſſant, contribuerent peut-être autant que les exploits militaires, à mériter à Henri IV, le nom de Grand, qui lui fut donné dès ſon vivant, & à ce qu'il paroît, à peu près dès l'année 1602.

bagues & joyaux de la couronne, & y en joindre de nouveaux, & après tout cela, il reſtoit encore au bout de l'année, une ſomme conſidérable à dépoſer dans le tréſor de la Baſtille (6).

Et ce que j'eſtime bien davantage que tous ces tréſors, c'eſt que Henri les acquit, non-ſeulement ſans rendre le peuple plus miſérable, mais en le ſoulageant conſidérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces Mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture préſente ne lui permît pas de pouſſer plus loin les effets de ſa tendreſſe pour ſes ſujets. Si les ennemis de ſon gouvernement n'en convenoient point, ſi même on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en eſt pas moins vrai, que l'abondance commençoit à ſe faire ſentir par tout le royaume, & que

(6) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge ſingulier dans le Mercure François, *ann.* 1606, *pag.* 101 : « comme » il s'eſt acquitté au bien & à l'utilité de la cou» ronne de France, en ces états & charges-là, » plus qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, tous » les François l'ont reconnu & du vivant & après » la mort de S. M. & bien qu'il n'ait été exempt » de la calomnie par ſes envieux, ſi eſt-ce qu'il » faut avouer qu'il a été & le Joſeph de notre » roi & celui de la France ».

délivré de tous ſes tyrans dans la finance, la nobleſſe & la milice, le payſan enſemençoit & recueilloit en aſſurance (7); l'artiſan s'enrichiſſoit de ſa profeſſion; le plus petit marchand ſe réjouiſſoit du profit de ſon trafic, & le noble lui-même faiſoit valoir ſes revenus.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de ſévérité, qu'avoit donnés S. M. n'en étoit que plus affermie, & mieux goûtée, & la licence qu'on avoit retranchée aux gens de guerre, étoit un avantage procuré au peuple & à la diſcipline militaire, ſans aucun préjudice à la perſonne du ſoldat & de l'officier, exactement payés de leur ſolde, & de plus récompenſés à proportion de leurs ſervices & careſſés à raiſon de leurs talens, ou de leur valeur. Les jetons que j'avois donnés à S. M. ſelon la coutume, le premier jour de l'an, repréſentoient un lis étendant de côté & d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles, qui marquoient les deux poles, avec ces

(7) La tendreſſe de ce bon prince pour ſes peuples, paroît par ce dicton de lui, qui s'eſt conſervé par une eſpece de tradition, qu'il feroit en ſorte que le plus pauvre payſan pût manger de la viande toutes les ſemaines, & de plus, mettre tous les dimanches une poule dans ſon pot.

mots, *Hi fines.* C'eſt par de pareilles actions, qu'un roi peut aſpirer à la gloire d'avoir rempli cette deviſe.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au ſujet des lettres de Henri. J'en trouve une ſi grande quantité pour cette année, & ſur toutes ſortes de ſujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque pluſieurs libéralités : trente mille livres à la reine pour ſes étrennes, neuf mille livres à la comteſſe de Moret (8), quinze cens livres aux femmes de chambre de la reine, & autant pour être diſtribué

(8) Jacqueline du Beuil. Le roi l'avoit faite à la fin de l'année derniere, comteſſe de Moret, faiſant, dit l'Etoile, revivre en elle l'amour qui étoit comme éteint en la marquiſe. Il lui avoit fait auſſi épouſer un gentilhomme, nommé Chanvalon. Il y a dans le Journal de l'Etoile, quelques anecdotes ſur ce ſujet; mais trop licentieuſes pour que nous puiſſions les rapporter. *Année 1604.* Mademoiſelle du Beuil ou de Beuil, nous eſt repréſentée dans les écrits de ce tems-là, comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté, tous les avantages de mademoiſelle d'Entragues; mais en récompenſe, une phyſionomie fine & ſpirituelle, une humeur extrêmement gaie, & une converſation pleine d'enjouement, que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la reine ne prit point le même ombrage, ni la même averſion pour cette maîtreſſe, que pour la marquiſe de Verneuil.

par madame de Montglat, aux nourrices de ſes enfans, en différentes occaſions, quatre mille aux enfans du commandeur de Chaſtes, douze cens livres à Praſlin, autant à Merens, trois mille livres au comte de S. Aignan, pour l'indemniſer des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny ſon beau-pere, deux mille quatre cens livres à différens penſionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, ſon commiſſionnaire en cette Province, quatre mille livres de penſion à Lognac (9) capitaine réformé, pour récompenſe de ſes ſervices, quarante mille livres que S. M. crut devoir, comme reſtitution à Villars, en diſant que cette ſomme avoit fait perdre plus de ſix mille livres d'intérêts à cette famille, depuis qu'elle lui étoit due, cinq cens livres au duc de Ventadour, qui les avoit avancées en menus frais, afin qu'on vît, diſoit ce prince, qu'on ne perdoit rien en

(9) Ce n'eſt point celui dont Henri III s'étoit ſervi pour poignarder le duc de Guiſe, aux états de Blois. Ayant demandé à ce prince pour récompenſe de cette action, un gouvernement qui lui fut refuſé, il ſe retira mécontent en Guyenne, où très-peu de tems après, il fut tué d'un coup de piſtolet, allant à la chaſſe, par un gentilhomme de ſes voiſins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Novenn. de Cayet. tom.* 1, *liv.* 1, *pag.* 133.

e ſervant. Le ſieur de Caniſy reçut un pareil rembourſement ; dix-ſept mille cent trente-huit livres à ſon apothicaire, nommé la Livre. S. M. étoit débiteur de cet homme-là depuis 1592, & avoit en partie cauſé ſa ruine, ſes créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en priſon ; elle l'en dédommagea ; neuf mille cinq cens quarante & une livre à Jean Sellier, marchand de la ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour S. M. de la conſtruction de je ne ſais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres données à M. le comte de Soiſſons, de l'édit des greffes, & d'un autre portant création d'un très-petit impôt ſur le ſel, en faveur du duc de Mayenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou payemens juſtes. Zamet obtint de S. M. les deux offices des receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en juſtice la forêt de l'Aigle entre lui & le connétable ; mais pour éviter toute conteſtation, il acheta l'autre part, & régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à ſon conſeil l'offre de douze cens mille livres qu'on lui faiſoit, pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec ſa compagnie, s'établir dans la tour de Bouc, qui

lui parut d'une grande importance ; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur, à qui étoit ce fort, qui déterminerent S. M. à en traiter avec lui, soit par voie d'échange, ou de récompense.

Une grande partie des lettres de ce prince rouloient encore sur ses bâtimens, sur tout ceux des nouvelles manufactures de soie, qu'il faisoit toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers-à-soie, qu'on lui envoyoit d'Espagne, son orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la construction pour cet effet (10). Je fis jetter par son ordre les fondemens de nouveaux édifices pour ses tapisseries, dans la place du marché aux chevaux. On ne pouvoit donner à ces édifices toute l'étendue convenable, sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit, en remarquant

(10) Je trouve encore dans quelques écrits de ce tems-là, qu'un fabricant Provençal, nommé Sertan, entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers ; qu'il s'établit des manufactures de cristal & de glaces de Venise, de perles bien imitées, & plusieurs autres, que le célebre M. Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

pourtant que lorſqu'il eſt queſtion de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts qui ſont nommés à ce ſujet. S. M. fit venir des pays étrangers les Comans & les la Planche, pour leur confier le ſoin & l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long-tems ſans ſe plaindre, ſoit qu'ils trouvaſſent que le profit ne répondoit pas à leurs eſpérances, ou qu'ayant fait des avances conſidérables, il leur fût difficile de les retirer. Le roi ſe déchargea de leur importunité ſur moi, & me commanda de faire en ſorte qu'ils ne ſe ruinaſſent, ni ne s'enrichiſſent trop.

L'attention de ce prince à ménager toutes les puiſſances qui pouvoient un jour prendre intérêt à ſes grands deſſeins, paroît auſſi dans ſes lettres, comme dans toute ſa conduite, ſoit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politeſſe, ou du ſimple cérémonial, ſoit dans la maniere de traiter leurs ambaſſadeurs & envoyés, de les gagner par des dépenſes & des libéralités faites à propos; & ce qui eſt un ſervice plus conſidérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, & en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. S. M. m'envoya une lettre toute ouverte,

de compliment, qu'elle crut devoir à la ducheſſe des Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un préſent de douze ou quinze cens écus au moins; auquel cette princeſſe ſe montra fort ſenſible dans la lettre de remerciment qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant conſulté Henri ſur le mariage qu'il deſtinoit de faire avec la princeſſe de Mantoue, & qui fut tenu encore long-tems ſecret, ce prince voulut bien ſe charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, & lui dépêcha auſſi-tôt un courier extraordinaire, quoique ſur cet article, il portât ſi loin l'épargne, qu'il fit une eſpece de reproche à ſon ambaſſadeur à Rome, de lui envoyer trop ſouvent des couriers, & qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorſque l'ambaſſadeur de la république de Veniſe prit congé de S. M. au mois de novembre, il reçut par mes mains un préſent conſidérable; j'en fis même un à ſon ſecrétaire. L'envoyé du duc de Holſtein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins ſatisfait. Je lui fis voir l'arſenal & tous les magaſins du roi; & afin qu'il s'en ſouvînt mieux, je lui fis préſent ſuivant l'intention de S. M. d'une paire de ſes plus belles armes, pour le prince ſon maître.

La mort de Clément VIII (11), arriva a nuit du 3 au 4 mars, & elle fut auſſi-

(11) L'Etoile, qui n'eſt pas ſuſpect, lorſqu'il parle en bien du pape & des catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit en différens endroits de ces Mémoires, à la louange de Clément VIII. « Pape pacifique, dit-il, & bon François. Ceux de la religion même ne le haiſſoient » pas, s'étant toujours comporté en leur endroit » fort gracieuſement, & plus que pas un de ſes » prédéceſſeurs, juſqu'à leur octroyer des paſſe-» ports, pour aller & venir librement à Rome; » ce qu'on ne trouve point avoir jamais été fait » par aucun pape. Quand il mourut, & long-» tems auparavant, ce n'étoit plus de lui qu'une » maſſe de chair, étant perclus de corps & d'eſ-» prit, ayant les mains mêmes toutes pourries & » crevées; ſi que quand on lui venoit baiſer les » pieds, qui étoient bien puans, autant que tout » le reſte de ſon corps, il lui falloit ſoulever les » mains pour donner la bénédiction » : *Journal du regne de Henri IV.*

Pierre Mathieu en parle avec toutes ſortes d'éloges, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 328; *& liv.* 3, *pag.* 596, ainſi que tous nos meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à ſa famille. On diſoit de lui: *Clément VIII, bon-homme, bon prélat & bon prince*, par oppoſition à ſes trois prédéceſſeurs, Pie V, Sixte-Quint & Grégoire XIII, dont le premier n'étoit, diſoit-on, que bon prélat; le ſecond, que bon prince, & le troiſiéme bon prélat & bon prince: *Amelot de la Houſſaye, note* 3, *ſur la* 311e *lettre du cardinal d'Oſſat.*

tôt mandée en France, par un courier que mon frere dépêcha vers le roi alors à Chantilly, & par les lettres qu'écrivirent en même-tems les cardinaux François, auxquels S. M. avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, & qui y furent ſuivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année.

La liaiſon que j'ai toujours eue avec ce cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres pendant tout le tems qu'il demeura au-delà des monts. Il me donna avis de ſon arrivée, par une lettre du 28 décembre 1604, & il m'en écrivit une ſeconde le 6 février ſuivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le conſiſtoire Romain, qui ne pouvoit ſe laſſer de louer mes procédés avec le clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'égliſe. J'avois ſur-tout dans la perſonne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée enſemble, un ardent panégyriſte à Rome. Je lui avois écrit depuis ſon départ de Paris une aſſez longue lettre, qu'il montroit à tout le monde pour ſe faire honneur des ſentimens qu'on lui connoiſſoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choſes flatteuſes, dont eſt pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens

l'en citer, que de faire voir que, grace au iel, je n'ai jamais eu ce zele amer & em- ›orté qu'inſpire la différence de religion. ⊥e changement de la mienne étoit un point lont les cardinaux entretenoient ſans ceſſe lu Perron, comme le ſouhaitant tous avec a même ardeur. Le cardinal Aldobrandin ui dit pluſieurs fois, qu'il ne diſoit jamais a meſſe ſans ſe ſouvenir de moi au *me- nento*. Le pape lui parla à peu près dans es mêmes termes, lorſqu'il fut conduit à ›on audience par Béthune. Il l'entretint ong-tems ſur mon chapitre, & particulié- ement ſur les moyens d'opérer ce qu'il ›ppelloit ſuivant le langage de Rome, ma ›onverſion. Il eſt aſſez extraordinaire que a juſtice qu'un miniſtre ne peut obtenir ue ſes compatriotes rendent à ſon déſin- éreſſement & à la droiture de ſes inten- ions, lui ſoit rendue par des étrangers, ui ont une auſſi grande raiſon de le haïr. ⊇n me faiſant ce détail ſur les cardinaux, lu Perron me parloit comme eux, du deſir u'il avoit perſonnellement que j'achevaſſe le m'unir avec des perſonnes qui me vou- oient tant de bien : « N'ayant pas : ce » ſont ſes termes, plus d'amis à Geneve, » que j'en avois à Rome.

Il ne m'étoit gueres moins ſenſible de lui roir rendre ce témoignage à mon frere,

qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains, « qu'aucun cavalier François, » depuis cent ans, disoit-il, n'avoit ac» quis autant de réputation dans toute l'Ita» lie (12) ». Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit eue Béthune de venir au-devant de lui à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortége de noblesse Françoise & Romaine.

Le roi avoit enjoint sur toutes choses à ses cardinaux, de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau pape (13). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque par les lettres qu'apporta un second courier de Rome, arrivé à Paris le 28 mars, on sut que suivant toutes les apparences, le conclave seroit un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui briguoient la tiare, & qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement &

(12) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Mathieu parlant des services que le comte de Béthune rendit au roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette cour, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 681. Siri en parle par-tout de même.

(13) Voyez le détail des deux conclaves suivans dans Mathieu, *ibid.* 698, & autres historiens.

promptement levée, que deux jours après arrivée de ce courier, c'eſt-à-dire, le vendredi premier jour d'avril, à huit heures du ſoir, le S. Siége fut rempli par le cardinal de Médicis, appellé autrement le cardinal de Florence, qui prit le nom de Léon XI. Le choix d'un homme parent de la reine, & de même nom qu'elle, fait aſſez voir que S. M. T. C. fut bien ſervie par la nation Italienne (14). Auſſi en témoigna-t-elle publiquement ſa joie, lorſque la nouvelle en fut apportée à Paris, & elle voulut que tout le monde y prît part. Ce prince m'écrivit de ne point épargner ſon artillerie, & de donner les ordres néceſſaires pour que l'exemple que je donnois dans Paris fût ſuivi dans mon gouvernement, & dans tout le reſte du royaume. MM. l'évêque & le gouverneur de Paris, le préſident de Bellievre & les gens du roi du parlement, les évêques & autres perſonnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, & ſuivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des feux de joie, &c. On peut dire

(14) « Le pape Léon XI avoit coûté au roi, dit malignement du Pleſſis Mornai, trois cens mille écus à faire » : *vie de M. du Pleſſis Mornai, liv. 2, pag. 305.*

que jamais exaltation de pape n'avoit été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un instant la durée du pontificat de Léon XI, qui ne vécut que peu de jours après, & étoit peut-être déja mort, lorsqu'on les lui rendoit en France (15).

Celui qui lui fut donné pour successeur, consola en quelque maniere S. M. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghèse, parce que deux choses concoururent à son élection ; la faveur que lui accorda hautement la nation Françoise par ses cardinaux, & son mérite personnel, qui lui valut cette distinction, qu'on s'attendit de voir récompensée par un heureux & digne pontificat. Deux sujets de suite, placés pour ainsi dire, de la main de S. M. T. C. sur le S. Siége, ne laisserent plus de doute par toute l'Europe, sur le crédit qu'elle s'étoit acquise dans l'esprit des Italiens. Ce prince en jugea de même avec un vif sentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'aussi-tôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife, qui arriva à Fontainebleau

(15) Il fut pris de maladie le 17 avril, au retour de la procession à Saint-Jean-de-Latran, qui se fait pour la prise de possession du nouveau pape, & mourut le 27.

25 mai à dix heures du ſoir, il fit ex-édier les mêmes ordres qu'il venoit de onner pour Léon XI, excepté ſeulement u'il ne ſe fit point de feux de joie. S. M. en onna elle-même la raiſon à ceux qui au-oient pu prendre mal cette ſingularité; c'eſt ue cette marque d'honneur n'avoit été ren-ue au cardinal de Florence, qu'en qualité 'allié de la famille royale. Du reſte, rien e fut omis, & le roi aſſiſta en perſonne u *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontai-ebleau. Je reçus en cette occaſion trois ettres de même date de S. M. de pur cé-émonial ſur mes différentes charges; & en ualité de perſonne publique, elle m'adreſſa, uſſi-bien qu'au chancelier & à Sillery, un liſcours en forme de relation, de tout ce ui venoit de ſe paſſer au conclave.

Paul V, ne démentit point les eſpérances u'on avoit conçues de ſon pontificat. Le onſeil Romain parut ſe conduire à tous égards, par les mêmes vues que ſous Clé-ent VIII. On ne preſcrivit à Barberin ui fut envoyé nonce en France, rien au-elà de ce qu'avoit fait le cardinal Bufalo, & il lui fut ordonné par le cardinal Aldo-brandin, & par S. S. elle-même, de ne s'adreſſer qu'à moi dans tout ce qu'il auroit à faire ou à ſolliciter. Je ne ſais ce que peut avoir dit à mon avantage le cardinal Bu-

falo. Ce ne peut être que lui qui ſoit l'auteur de ce conſeil, de m'employer toujours ſeul, préférablement à tant de perſonnes qui portoient juſqu'à la ſervilité le dévouement au S. Siége. Mon frere me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette éminence, ni trop bien répondre à ſon amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune eſt du 12 novembre; car il étoit encore à Rome en ce tems-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'inſtallation du pape. De nouveaux ordres l'avoient retenu, & il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il ſe fit aſſez regretter de S. S. pour être obligé de la ſupplier de ne pas écrire au roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laiſſât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réſervé, timide, & peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant ſa négociation. Dès qu'une fois il ſe fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il ſe convertit en une ſageſſe pleine d'aſſurance, qui lui fit retirer tout le ſuccès qu'il pouvoit eſpérer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs. Il voulut que toutes les villes de ſa dépendance par leſquelles il paſſa, le reçuſſent & le trai-

ent avec les distinctions les plus mar-
ées. J'avance tout ceci d'autant plus har-
ent, quoique sur la foi du cardinal du
ron, mon ami, qui se crut obligé de
écrire cette lettre sur le départ de mon
e, que ce cardinal en écrit dans les mê-
s termes au roi, & lui représente qu'il
sauroit mieux faire que de donner une
ce à Béthune dans le conseil des affaires
angeres, en ce qui regarde l'Italie, parce
personne n'en a une plus particuliere
noissance (16).

Du Perron me remercioit dans cette
re d'avoir pris son parti auprès de S. M.
itre ceux qui avoient cherché à le frus-
de la charge de grand aumônier, qui
oit de lui être promise, ainsi que de
lques autres légers services que j'avois
dus à son frere. Il y avoit un dernier
cle qui regardoit Lafin. Cet homme,
it il a été tant parlé dans le procès du
réchal de Biron, par l'effet de sa légé-
é naturelle, étoit sorti de France & avoit

16) Le cardinal d'Ossat lui-même, quoique
content, selon toutes les apparences, de la
duite de M. de Sully à son égard, parle très-
ntageusement de cet ambassadeur, dans sa let-
au roi, du 10 décembre 1601, dans celle à
de Villeroy, du 2 décembre 1602, & autres.

embraſſé la religion proteſtante. Le roi qui l'obſervoit comme on fait tous ceux qui ont une fois donné ſujet de ſe défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & conſtituer priſonnier dans la tour de Nonne. Lafin s'étoit adreſſé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois ſon ami, pour ſe faire accorder la grace que du moins on le fît paſſer en France, & que là on lui fît ſon procès s'il ſe trouvoit coupable, ou qu'on lui rendît la liberté. C'eſt cette grace que du Perron me demandoit auprès du roi pour Lafin.

La lettre la plus digne de remarque qui me vint de delà les monts, eſt celle que le pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je donnerai ſeulement le précis de ce bref, parce qu'il eſt aſſez long. Comme il paroiſſoit que c'étoit au ſujet de mon frere que le S. Pere me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de ſa conduite, de ſa piété, de ſa prudence, de ſa politeſſe pleine d'égards pour tous les cardinaux & pour lui-même, lorſqu'il ne jouiſſoit encore que de cette dignité. S. S. paſſe delà au regret qu'elle a, que les obſtacles que je mettois à ma converſion, l'empêchent de s'abandonner auſſi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire à ſon amitié pour moi, ſa piété & ſon zele lui fourniſſant mille motifs pour me perſuader de changer

anger de religion. Elle m'aſſure que ſi ſa
ace ne l'eût pas retenue, elle ſe ſentoit
ſpoſée à paſſer en France ſans balancer,
ur y travailler elle-même. Elle me pro-
ſe l'exemple des anciens comtes de Flan-
e, mes ancêtres, & nommément de Saint-
pin de Béthune, pour lequel on lui avoit
t que j'avois une vénération particuliere.
le y joint celui des premiers ſaints de
ance, & de ſes rois les plus illuſtres, ce
i amene naturellement l'éloge du roi
gnant. Celui de Clément VIII s'y trouve
à l'occaſion de tout ce que j'avois rendu
ſervices à ce pape, dont elle me remercie
ectueuſement, auſſi-bien que de tous les
ns offices, dont les légats & nonces apoſ-
liques de ſon prédéceſſeur & les ſiens
avoient obligation. Ce bref tout rempli
exhortations pathétiques, finit par des
ieres & des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une
tre ſi obligeante. Sans toucher l'article
changement de religion, je me conten-
is d'exalter les vertus & les grandes qua-
és de S. S. de l'aſſurer de mon obéiſſance,
mon attachement à la ſervir, & de la
ſſion que j'avois de pouvoir lui être utile.
es remercimens des ſentimens qu'elle me
moignoit, & les ſouhaits d'une parfaite
oſpérité rempliſſoient ma lettre entiere,

où ſans croire intéreſſer ma religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractere des princes ſouverains, & en particulier à celui qu'une égliſe toute entiere donne au pape. Je ne faiſois donc aucune difficulté de me ſervir du terme de lui baiſer les pieds, qui ſans doute n'auroit pas plû à mes confreres. Auſſi Paul V en recevant ma réponſe, dit hautement qu'il goûtoit un des plus grands plaiſirs qu'il eût eu depuis ſon pontificat. Il la lut trois fois de ſuite en s'écriant que je lui faiſois trop d'honneur. Il en loua infiniment le ſtyle, le tour & toutes les expreſſions, & dit encore que mes louanges lui déroboient une partie de celles qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un ſecond bref. Il fallut que du Perron lui-même s'oppoſât à un excès de tendreſſe, qui pouvoit avoir ſes riſques. Ce cardinal fut témoin de tous les mouvemens du S. P. parce que comme ma lettre étoit écrite en françois, il fut appellé pour en être l'interprête. Du Perron demeura encore quelque tems à Rome, dont le ſéjour lui occaſionnoit une grande dépenſe. Il me marquoit que depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus en frais de voyages, d'entrée de conclaves, de meubles & d'habillemens pour lui & pour ſa maiſon. Dans l'épui-

ment où ces dépenſes l'avoient réduit, il
ne prioit de le faire payer des fermiers de
on abbaye de Lire, qui lui refuſoient ſes
rmages, ſous prétexte d'un arrêt du con-
il, touchant des droits qu'il avoit ſur cer-
ins bois.

Tout le reſte de l'Italie commençoit à
être pas fort éloigné des diſpoſitions fa-
orables du S. Siége pour la France, ex-
pté le duc de Savoye, qui n'étoit point
core dégagé de la politique Eſpagnole,
mme on peut le juger par les nouvelles
enées que fit cette année de la part de
duc, un nommé Chevalier. A l'égard
l'Eſpagne, la France continua avec
e, comme par le paſſé, ſur le pied d'une
ix pleine d'ombrages & de plaintes réci-
oques.

Les négociations entamées entre cette
ur & les Etats des Provinces-Unies,
yant eu aucun ſuccès, les hoſtilités re-
mmencerent dès que la ſaiſon permit de
mettre en campagne. Le roi d'Eſpagne
demander aux Suiſſes un paſſage ſur leurs
es, pour les troupes qu'il envoyoit en
ndre, afin de ne point les engager par
route du pont de Greſins, qui les au-
: trop retardées. Il offrit pour l'obtenir,
ne les faire paſſer que par vingtaine, &
nombre de deux mille hommes, aux-

quels il en joignit encore mille autres. Le roi en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola qui devoit les commander prenant la même route, il ne seroit pas impossible que le prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs François, & choisissant bien son tems, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce général: « Ce qui, disoit Henri, auroit valu » une bataille gagnée ». Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens, & de la faire passer par son moyen jusqu'au prince d'Orange. Mais on apprit presqu'aussi-tôt par un courier Espagnol qui passa par Paris, s'en allant en Flandre à la fin de mars, que Spinola avoit changé de route, & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours; ce qui changeoit si fort la chose, que S. M. se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assuré, tant qu'il seroit sur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du roi, ce prince s'imagina encore que ce commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'apercevois point cette conséquence; & je répondis à Henri, lorsqu'il m'en parla, que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui est celui par Paris, il avoit jugé en même-tems que son de-

oir demandoit qu'il rendît ſes reſpects à
. M. & qu'aſſurément il ne lui parleroit
ue de choſes générales, quoique peut-
tre il chercheroit à faire croire le con-
raire en Flandre. Il ſe trouva que j'avois
enſé juſte.

Spinola partagea ſon armée en deux. Il en
lonna une partie au comte de Buquoy (*a*),
qui il fit paſſer le Rhin, entre Cologne
Bonne, où il fit enſuite des retranche-
nens pour interdire ce paſſage à d'autres
roupes. Quel que fût le deſſein des Eſpa-
nols dans cette manœuvre, elle devoit bien
éveiller les princes Allemands de leur lé-
hargie. Spinola conduiſit celle qu'il s'étoit
éſervée, du côté de la Friſe, où l'armée
les alliés la côtoya long-tems. Le bruit qui
e répandit au mois de juillet, de la mort
le ce général, ne ſe trouva pas mieux fondé
ue celui qui courut au mois de ſeptem-
re, qu'il avoit été battu. On prévit qu'il
n voudroit à Linghen, quoique cette place
ût fort bonne; & effectivement il s'en ap-
rocha, & l'inveſtit. Par le moyen d'une
ligue que Maurice coupa, Spinola ſe vit
omme aſſiégé lui-même dans ſes quartiers,
ſes tranchées tellement inondées, qu'on
rut qu'il alloit être obligé d'abandonner

(*a*) Charles de Longuevel, comte de Buquoy.

ſon entrepriſe; auquel cas le prince s'attendoit de ſon côté à aſſiéger & emporter le fort de Patience; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de ſeptembre. Ce fut tout ce qui ſe fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant ſa conquête le 23 ſeptembre, & il ne ſongea plus qu'à la mettre hors d'inſulte. De part & d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut de ſon côté aux forts Covoerden & Breton, qui couvroient & aſſuroient la Friſe. Du Terrail pendant ce tems-là, à la tête d'un ſecours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué & ſurpris Berg-op-zoom; mais il en fut repouſſé avec quelque perte.

Du Terrail étoit un officier François de la cabale ſéditieuſe, qui avoit jugé à propos de ſe retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux archiducs. S. M. n'en fut pas encore ſi mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à ſon devoir, comme elle lui fut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis & Chef-boutonne, qu'on diſoit ſur le point d'y paſſer avec une compagnie entiere. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui paſſoit en Auvergne chargé de paquets, mais tous de fort peu de conſéquence. Il

âchoit d'engager ſa femme de paſſer à Anvers, en ſe louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc & quelques autres gentilshommes, qui avoient offert leurs ſervices aux archiducs; en quoi ils n'agiſſoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons ſujets.

Ce n'eſt-là que le moindre des ſujets de plainte que le roi eut contre l'Eſpagne. L'appui qu'elle donnoit aux ſéditieux François, la part qu'elle avoit priſe aux aſſemblées qu'ils avoient faites dans le Limoſin & le Périgord, les entrepriſes qu'elle méditoit de concert avec eux ſur les villes & côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conſéquence. Mais tout bien peſé, S. M. jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, ſe rendant juſtice ſur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle-même donnés aux Eſpagnols; elle ſe montra même plus religieuſe que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient après cela, à faire obſerver exactement les dernieres conventions, par rapport au commerce qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine Yvon, Baudelonis, amena à la Rochelle un vaiſſeau Eſpagnol, qui s'avoua Flamand, & du prince d'Orange.

Les Rochellois crurent devoir en informer le roi, qui leur répondit, en louant leur conduite; leur cita l'article du traité, qui étoit formel, & y fit donner à l'Eſpagne la même ſatisfaction, que ſi elle l'avoit fait demander par ſon ambaſſadeur.

Le conſeil de Madrid de ſon côté, ne ſavoit trop ſur quel ton il devoit le prendre avec nous; combattu d'un côté par ſa fierté naturelle, de l'autre par le ſentiment de ſon inſuffiſance, & par les beſoins qu'il ſentoit avoir de nous. Cet eſprit conduiſoit les Eſpagnols dans toutes leurs manœuvres, & leur faiſoit tour-à-tour eſſayer de nous ſéparer d'intérêt d'avec les Etats, ſe plaindre amérement de ce que ſous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pu faire de véritables ennemis, & affecter une étroite correſpondance avec l'Angleterre : mais aucune de toutes ces ruſes ne leur réuſſit. Le roi ſecrétement raſſuré par la connoiſſance de ſes forces, ſe moqua de leurs menaces; & pour moi en particulier, je connoiſſois trop bien l'eſprit & l'humeur du roi d'Angleterre, pour croire qu'il fît jamais pour eux, plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs ſi mal avec S. M. B. qu'ils ne purent même ſauver long-

ems ces apparences; car comme ils ne faioient pas un long ſéjour dans un pays, ans y laiſſer bientôt des marques de cet eſrit de cabale qu'ils avoient exercé par toute 'Europe, Jacques eut avis de quelques briues ſourdes qu'ils faiſoient dans ſes états; :e qui le mit dans une furieuſe colere contre ux. Il n'en falloit pas moins pour rappeller :e prince aux premiers engagemens qu'il ıvoit contractés avec moi, & auxquels il ıvoit donné atteinte dès l'année ſuivante, ar cette mauvaiſe prévention d'eſprit paıcificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véıitable timidité. Beaumont qui étoit ſur les ins de ſon ambaſſade, ne fut pas peu ſurpris de voir que Jacques le mit de lui-même ſur cette matiere, & qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il ſe ſervoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri & pour moi; & lui faiſant entendre de quoi il y étoit queſtion, il le chargea encore verbalement d'inſiſter particuliérement avec le roi de France, lorſqu'il lui rendroit compte de ſa négociation, ſur celui de ces articles qui regardoit la ſucceſſion de l'Empire; c'eſt auſſi ſur quoi Jacques s'étendoit le plus dans ſa lettre à Henri. Il l'exhortoit à ſe joindre à lui dès ce moment, pour faire en ſorte qu'avant la mort de l'empereur regnant, les électeurs puſſent

être remis en poſſeſſion de la liberté de l'élection & de leurs autres droits, & qu'ils en fiſſent uſage pour fermer à tout fils, frere ou parent même éloigné de S. M. I. le chemin à l'Empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des Romains; enfin, pour faire ſtatuer que l'empereur déſigné pour lui ſuccéder, quel qu'il pût être, ſe déſiſteroit de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont en exécutant à ſon retour à Paris, la commiſſion dont il étoit chargé par S. M. B. dit au roi qu'il avoit une lettre de ce prince pour moi, que S. M. ouvrit parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut eſſayer ſi cette nouvelle politique trouveroit des partiſans dans ſa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ſes miniſtres, ſur cette idée du roi Jacques par rapport à l'Empire, non pas entiérement, mais par forme de conſultation; encore moins leur donna-t-elle à ſoupçonner la plus petite partie de ſes grands deſſeins. Henri ne trouva point en cette occaſion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne ſavoit que répondre ſur cette idée, tant elle leur paroiſſoit fauſſe & déraiſonnable. Le prince ſe donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fuſſe de retour pour s'en entretenir avec moi; mais

comme cette converſation roula en partie ſur pluſieurs particularités, qui parurent de ſi grande conſéquence à S. M. qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à perſonne, mon ſerment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17).

(17) Je ne ſais ſi ce ſecret ne rouleroit point, du moins en partie, ſur l'incertitude où il paroît que fut quelque tems ce prince, s'il ne travailleroit point à ſe faire déclarer empereur lui-même. Il ſe crut même obligé de donner cette idée à examiner à ſes trois miniſtres, qu'il aſſembla un jour pour les entendre parler ſur ce ſujet, comme nous l'apprenons du *vol.* 8474, *des mſſ. de la bibl. du roi*, où cette délibération eſt rapportée en ſon entier. Il eſt ſingulier que ces trois perſonnes ne ſe trouvoient preſque ſur rien du même avis. L'un lui conſeilla de ſe faire élire empereur; le ſecond l'en détourna, & le troiſiéme, plus favorable à la maiſon d'Autriche, voulut lui perſuader de travailler en faveur de l'archiduc Mathias. « Le roi, ajoute » l'auteur, qui avoit attentivement prêté l'oreille » à ce dernier, ſe leva; ayant ouvert une fenêtre » pour prendre l'air, tenant la vue & les mains » vers le ciel, dit tout haut: Dieu formera & fera » naître en mon cœur, s'il lui plaît, la réſolu- » tion que je dois prendre ſur tous vos diſcours, » & les hommes les exécuteront. Adieu, meſſieurs, » il faut que je m'aille promener. Et ainſi finit cette » conférence ». Quoique cette idée ne fût pas abſolument contraire à ſes grands deſſeins, on peut cependant douter avec aſſez de fondement, s'il l'a eue véritablement. Il ſe pourroit bien faire qu'il

Henri en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. S. M. B. me donnoit avis de la propoſition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au roi. Elle me repréſentoit l'intérêt que j'avois de l'appuyer, d'une maniere qui toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport ſi direct aux réflexions que je lui avois fait faire ſur cette matiere, que je ne pus pas douter que de tems en tems elle ne ſe ſentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avoit tracé. Je ne touche point aux aſſurances d'amitié & de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite perſonnel & ſon intelligence dans les affaires y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de S. M. Si ce prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en perſuader. Il en parut charmé, & m'ordonna

---

ait feint ſeulement de l'avoir, de concert avec le ſeul duc de Sully, pour faire prendre le change dans ſon conſeil, ſur le ſujet de ſes grands armemens. Le comte de Beaumont, ambaſſadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.* 166, à lui mettre cette idée dans la tête.

e la cultiver ſoigneuſement ; ordre que je
:çus avec plaiſir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient
e voir l'état politique de preſque toute
Europe. J'aurois peut-être encore eu quel-
ues remarques à faire ſur les différens can-
ons Germaniques, mais le peu qu'il eſt
nportant d'en ſavoir par rapport aux af-
ires de France, ſe trouve joint de ſoi-
ême avec ce que je vais dire de la cabale
ditieuſe de France. Cet article amenera
n aſſez long détail, parce qu'il donna lieu
i voyage que je fis cette année en Poitou,
à celui que S. M. fit en Limoſin, qui en
mplirent les quatre plus beaux mois.

On n'eſt pas ſans doute à faire une ré-
:xion bien naturelle, ſur la biſarrerie d'une
ſociation qui cauſoit tant d'allarmes à l'état.
ne ſociété compoſée indifféremment de
tholiques Romains & de huguenots ; ces
tholiques Eſpagnols, & ces huguenots
ançois ; un parti agité par des intérêts ſi
poſés, qu'on doit ſe le figurer dans une
olence continuelle pour pouvoir les con-
lier ; un corps dont le duc de Bouillon
: le chef, & dont l'Eſpagne eſt l'ame ;
coup-d'œil ſeul a quelque choſe de ſi fin-
lier & de ſi monſtrueux, qu'il ſuffira pour
ſſurer bien des perſonnes ſur les ſuites d'une
nfédération ſi mal aſſortie. J'en ai toujours

eu cette penſée; mais comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle déſobéiſſance au ſouverain, ne peut qu'être très-préjudiciable à l'état, en le ſuppoſant même fruſtré de l'attente de ſon objet principal, on ne niera pas qu'il eſt d'une ſaine politique d'empêcher par toutes ſortes de moyens, qu'il ne ſe forme, ou de le détruire lorſqu'il eſt déja formé. Les révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs réſolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produiſiſſent jamais rien de bien à craindre; cependant comme on ne doit point laiſſer tenter impunément de pareilles entrepriſes, S. M. ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils ſe renouvellerent dès le commencement de cette année plus fortement encore qu'auparavant. Murat, lieutenant général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours du mois de mars, qu'on venoit de l'inſtruire de particularités ſi importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il ſe croyoit obligé de les faire paſſer juſqu'à moi; & afin que je puſſe mieux en juger, c'étoit la perſonne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

Je commençai à tâter cet homme, & dès les premieres queſtions que je lui fis, je vis que ſa dépoſition enveloppoit un ſi grand

ombre de perſonnes, & de la premiere
ſtinction de la cour, que ſans aller plus
ant, je crus que cet éclairciſſement mé-
toit bien d'être fait en préſence de S. M.
ême. Je lui écrivis à S. Germain, où elle
oit alors, en lui déſignant par des chif-
es connus d'elle ſeule le nom de ces per-
nnes. Le roi partit incontinent pour venir
ntendre à Paris le dénonciateur, qui aſ-
ra que toutes ces perſonnes (& il les lui
omma) avoient des intelligences dans les
incipales villes de la côte de Provence &
u Languedoc. Il ſpécifia nommément Tou-
on, Marſeille, Narbonne, Bayonne, Blaye
quelques autres; que le comte d'Auvergne
oit à la veille de tenter celle qu'il avoit ſur
Flour, lorſqu'il avoit été arrêté; que tou-
s ces pratiques ſe faiſoient de la partici-
ation de l'Eſpagne, & moyennant l'argent
u'elle répandoit pour cela. S'il diſoit vrai,
s conjurés avoient déja reçu pluſieurs mil-
ers de piſtoles du roi catholique; ils en
ttendoient encore beaucoup davantage, &
s faiſoient même fond ſur des ſecours
hommes, que les Eſpagnols ne vouloient
ourtant leur accorder, diſoit-il, que lorſ-
u'ils ſe ſeroient déclarés ouvertement en-
emis de l'état, par l'envahiſſement des
laces qui viennent d'être nommées, & de
luſieurs autres fortereſſes maritimes.

La ſincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuſe par un endroit qui apparemment n'avoit point échappé à Murat; c'eſt qu'il avoit ſervi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien à la vérité avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu propoſer comme de ſimples poſſibilités? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez ſon maître, & ſans doute le plaiſir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit, qu'on ſavoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroîtroient plus graves à S. M.? Il n'en faut pas tant pour faire groſſir les objets bien au-delà de la vérité.

On peut donner comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit paſſé dans les ſynodes & les autres aſſemblées particulieres de la religion tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & les provinces voiſines. L'eſprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans tous ces conventicules. Entr'autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit paſſé à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à S. M. la permiſ-

(18) Jean de Sudrie, baron de Calvairac, gentilhomme Quercinois.

ſion de convoquer une aſſemblée générale de la religion, ſans lui en expliquer le ſujet ni les motifs. Le roi auquel la requête avoit été en effet préſentée, ne leur avoit pas refuſé leur demande; mais ſuivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur preſcrire le lieu, la matiere & la forme de cette aſſemblée, & y envoyer une perſonne qui le repréſentât. C'eſt Châtelleraut qui leur fut nommé, & moi qui devois y paroître chargé des intérêts de S. M. (*a*). Les proteſtans, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient je crois, mieux aimé un refus de S. M. qu'une pareille acceptation. Ils ſe dirent que ſi je joignois le titre d'homme du roi à la qualité de gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'aſſemblée, rien ne ſeroit capable de les ſouſtraire à l'autorité que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens j'étois moins ménagé de mes confreres, que le papiſte le plus déteſté.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de préſenter une nouvelle requête, ſignée de deux ou trois cens perſonnes au moins, dans laquelle ils énonceroient à S. M. que ſur de meilleures raiſons que celles qui leur avoient fait demander une aſſemblée, ils la

(*a*) *Vie de du Pleſſis Mornai*, liv. 2.

prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eût mandé à Henri cette diſpoſition des réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête, & il voulut bien prendre mon conſeil ſur ce qu'il avoit à faire en cette occaſion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau le 30 mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainſi qu'à S. M. & j'avois pris de plus toute la peine poſſible pour connoître la vraie ſituation des choſes, à quoi me ſervoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien poſitif, ſinon que les trois ou quatre boute-feux du parti que j'ai ſouvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens; mais ſi infructueuſement qu'il ne me paroiſſoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée. Je n'oſe dire que mes lettres & mes diſcours aux perſonnes du parti les moins préoccupées, avec tous les autres ſoins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la choſe à ce point. Voilà ſur quoi roulerent le conſeil & la réponſe que le roi m'avoit demandés.

Il eſt certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette ſeconde requête, dont on avoit fait tant de bruit, & par-là S. M. pouvoit bien s'imaginer de quelle nature

étoit tout le reſte; mais il continua à lui venir dans le commencement d'avril un ſi grand nombre de nouveaux avis ſi preſſans, & en apparence ſi poſitifs, qu'elle ſe laiſſa entraîner au torrent. Les proteſtans, diſoit-on, & c'étoit par la bouche du premier préſident de Toulouſe, & de mille autres perſonnes en Guyenne, que cela ſe diſoit, avoient tenu dans cette province & dans celle de Languedoc, les diſcours les plus emportés contre S. M.; ils avoient, ajoutoit-on, réſolu de faire une députation pour ſe faire accorder la rupture de l'aſſemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du jeudi-ſaint 7 avril, par laquelle ce prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de pâques, lui aider à prendre une réſolution ſur ces nouvelles lettres, & en même tems être préſent à la réception des députés huguenots, enfin leur expliquer les volontés du roi du ton dont il convenoit que S. M. parlât à des ſujets qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il eſt vrai que quand ce prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, ſa ſanté avoit ſouffert de pluſieurs petits reſſentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remede dont il s'étoit toujours bien trouvé; c'eſt la diette qu'il obſerva dure-

ment pendant les premiers jours de mai. De tout ſon conſeil, il n'avoit près de ſa perſonne que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de S. M. qui finiſſoit par me dire qu'elle me laiſſeroit retourner à Paris, auſſi-tôt que cette affaire ſeroit terminée. Dans la réponſe que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par ſon ordre pour mon départ, je lui faiſois ſentir deux choſes qui étoient, ce me ſemble, ſans réplique ; c'eſt que ſi S. M. ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de myſtere ou de bruit, n'étoit que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que ſon repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au ſilence.

C'eſt ſur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec S. M. cette affaire ſi ſérieuſe, qu'on a vue dans le livre précédent; & l'on imagine aiſément que pendant tout le tems qu'elle dura, ce prince ne ſongea pas à me choiſir pour ſon confident, ni pour ſon agent auprès des proteſtans. Le retour de ſes bonnes graces s'étant fait de la maniere que je l'ai auſſi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri

de tous ſes ſoupçons, que ſi on le voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord deſtiné. Je priai ce prince de vouloir bien faire exercer ſon autorité à Châtelleraut par quelqu'autre perſonne, parce que je craignois de fournir ſans y penſer, nouvelle matiere à la calomnie; Henri raiſonna d'une maniere toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit paſſé, il me devoit, il devoit aux autres & à lui-même, de me montrer au public dans un poſte où le ſacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout ſon jour. Ce prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contr'eux, qu'ainſi je n'avois rien à craindre. Et après m'avoir embraſſé deux fois, & comblé de ſes careſſes ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y diſpoſer les affaires à ſouffrir mon abſence, pour dreſſer des mémoires de toutes celles qui avoient rapport à ma commiſſion, & pour compoſer moi-même les inſtructions que je devois recevoir par écrit de la main de S. M. & de l'avis de ſon conſeil.

Pour S. M. elle revint pendant ce tems-là paſſer une partie du mois de juin à Saint-Germain. Ce prince eut dans les premiers

jours de ce mois, une fluxion ſur un pied (19) qu'il crut diſſiper par l'exercice de la chaſſe, avec la précaution de faire couper ſa botte à l'endroit malade; mais il n'eut pas fait une demi-lieue, que des douleurs exceſſives l'obligerent de retourner ſur ſes pas. Il ne put tant qu'elles durerent s'appliquer à aucune affaire : quand il ſe fût agi, m'écrivoit-il, de la perte de la moitié de ſon royaume. Lorſqu'il les ſentit diſſipées, il revint à Paris d'où il ſe diſpoſa à aller à Monceaux, après qu'il auroit mis ordre à toutes les choſes néceſſaires pour mon départ.

Je mis ſur le papier toutes les queſtions dont je ſouhaitois être inſtruit, par rapport aux différens points de ma fonction d'homme du roi, & dont les réponſes devoient

(19) « J'étois allé à l'Arſenal (dit Henri IV, » parlant d'une de ces attaques de goute) avec » ma femme, M. de Sully me dit : Sire, vous » avez de l'argent, & vous ne le voyez point; » comme de fait. je me contente de ſavoir que » j'en ai, ſans m'amuſer au plaiſir de le voir. » Nous allâmes à la Baſtille, & il nous montra » comme cela étoit ordonné. Je vous aſſure qu'au » même inſtant la goute me prit, & me fit ſou- » venir du proverbe : ceux qui ont la goute, ont » des écus » : *Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 613.*

compoſer le fond de l'inſtruction, ſur laquelle je venois de convenir avec S. M.; & j'envoyai cet écrit à Villeroi & à Freſne, qui deux jours après me le renvoyerent avec la réponſe aux queſtions, en me diſant que je viſſe ſi elle ſatisfaiſoit à tout, & que je la rédigeaſſe en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux, l'une plus générale, & l'autre en forme de mémoire particulier, joint à la premiere. Ces deux pieces régloient la maniere dont je devois parler & agir avec les proteſtans, comme on va le voir.

Le ſujet de l'aſſemblée de Châtelleraut ne paroiſſoit pas d'une premiere vue, auſſi important qu'il l'étoit, tant pour le roi, que pour le corps des réformés, puiſqu'elle ſembloit n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps, qui ſortoient de l'exercice de leurs charges, auprès de S. M. pour les en décharger, & pour leur en ſubſtituer d'autres, ce qui n'avoit pas beſoin d'une aſſemblée auſſi ſolemnelle que celle qui ſe préparoit. Mais en examinant la choſe de plus près, on voyoit que le véritable but de quelques-uns des principaux chefs de la religion, étoit de ſe ſervir de cette aſſemblée, pour étendre leurs droits, & pour ſe faire accorder de nouvelles graces & de nouveaux privileges; à quoi S. M. ne

pouvoit mieux répondre, qu'en profitant auſſi de cette occaſion, pour les rappeller d'une maniere plus ſolemnelle aux anciens réglemens, dont la ſageſſe & l'utilité étoient reconnues par les fruits qu'on en avoit vu naître, & pour les revêtir d'une nouvelle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte; en ſorte qu'après cela le corps des religionnaires en France, perſuadé de la droiture des intentions du roi & de ſa fermeté à ſoutenir ſes droits, prit une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer ſincérement dans ſon devoir. Voilà le point principal de ma commiſſion.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue ſur l'édit de pacification, fait à Nantes comme ſur une piece fondamentale qui devoit leur ſervir également de regle pour juger de leur conduite envers le roi, & de celle de S. M. à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit qui avoit ſouffert tant de contradictions, étant la baſe de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des ſentimens même que leur religion devoit leur inſpirer, ſe tireroit de leur exactitude à ſe tenir ſi juſte dans les bornes qu'il leur preſcrivoit, qu'ils ne s'en écartaſſent ni à droite ni à gauche,

comme

comme Henri s'y étoit ſi bien renfermé de ſon côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire ſur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouiſſance paiſible de leurs biens & de leurs charges, la douceur du gouvernement, l'état des affaires tranquilles, mais ſolides & s'affermiſſant tous les jours, la ſûreté des promeſſes faites par ce prince, connue par une longue ſuite d'effets, & en dernier lieu par la réponſe ſatisfaiſante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important ; c'étoient-là autant de cautions d'un côté, auxquelles les proteſtans devoient répondre du leur, par la ſoumiſſion & la reconnoiſſance qu'un prince bienfaiſant eſt en droit d'exiger de ſes ſujets. Le motif de leur intérêt leur conſeilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger ſainement de l'état des choſes, les riſques de l'infraction ne pouvoient guères regarder qu'eux.

La conſéquence qu'on tiroit dans l'inſtruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire ſentir à l'aſſemblée, c'eſt qu'elle devoit ſe montrer fort éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'édit de Nantes, telle que feroit celle de pouvoir ſe choiſir un chef, ſoit dedans, ſoit hors le royaume, autre que la perſonne du roi lui-même, qui méritoit d'eux cette

qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes que les proteſtans s'aviſeroient peut-être de faire, on me laiſſoit le choix des raiſons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit ſeulement ordonné de leur ſignifier encore nommément, qu'ils ne s'attendiſſent plus pour l'avenir à de pareilles aſſemblées générales, & que celle-ci que S. M. avoit bien voulu leur accorder, pour s'inſtruire tous enſemble de leurs devoirs, & pour s'animer à les remplir, leur tendroit lieu de celle qu'ils avoient réſolu derniérement dans leur ſynode de Gap, de ſupplier S. M. de leur accorder.

Les raiſons de cette ceſſation d'aſſemblées extraordinaires étoient palpables : car le ſujet qui les fait convoquer, regarde, ou la diſcipline eccléſiaſtique, ou un point de juſtice & de police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du roi. Dans le premier cas, les proteſtans ont leurs ſynodes provinciaux, auxquels S. M. ne prétend point toucher, en aboliſſant les aſſemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandoit encore au ſujet de ces ſynodes, & il n'y avoit rien de ſi juſte, c'eſt qu'on s'y renfermât dans ce qui eſt du reſſort de la religion & de la diſcipline ; au lieu que ſous ce prétexte, on y traitoit fort ſouvent de matieres

purement civiles. Si le but de ces assemblées a rapport à la justice & à la police, il n'y a rien qui doive les excepter de la regle générale, qui renvoie toute affaire contentieuse dans ces deux genres, aux tribunaux des juges & des magistrats ordinaires. Enfin les choses purement de faveur doivent se traiter par la voie de la requête & de la supplique. Rien n'est encore si inutile que les mouvemens & les grandes dépenses, dans lesquelles jette une assemblée extraordinaire, souvent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avoit une derniere raison contre ces assemblées, & je ne devois point la dissimuler, mais seulement l'adoucir, en disant que souvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti protestant; parce qu'on ignore plus volontiers les sages desseins, que les brigues des mal-intentionnés, qui demeurent confondus dans ces assemblées tumultueuses, avec les personnes équitables & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il survenoit à Châtelleraut quelque contestation sur ces articles, ou autres semblables, le parti qu'on pouvoit prendre suivant l'occurrence pour les finir, étoit laissé à ma disposition jusqu'à pouvoir me servir de la religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour

captiver leurs ſuffrages. Le ſeul cas d'opiniâtreté & de déſobéiſſance formelle m'obligeoit à avertir S. M. & à ſuſpendre toute réſolution juſqu'à la réception de ſes ordres, de même qu'à défendre que l'aſſemblée ſe ſéparât, que de ſon congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion ; il faut ſavoir que les proteſtans étoient dans l'uſage de tenir près de la perſonne de S. M. deux hommes pris dans leur corps ; l'un, pour l'ordre eccléſiaſtique, l'autre, pour la robe ; c'eſt-à-dire, pour l'ordre ſéculier : afin de réſider à la cour, de traiter auprès des miniſtres de S. M. ou avec le prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées, enfin de recevoir immédiatement ſes ordres & ſes diſpoſitions. Ces députés entroient en charge, & ils en ſortoient par un nouveau choix qui ſe renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant juſqu'à la ſource, que ce prétendu droit de réſidence & de nomination de députés, dont les réformés faiſoient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en eſt rien dit dans les édits, ni même dans les piéces qui renferment ces articles ſecrets, qu'on ſépare quelquefois des traités. C'eſt un uſage de ſimple tolérance, établi à l'occaſion de la réſiſtance que quelques cours ſouveraines

firent à l'enrégiſtrement de l'édit de Nantes, & qui ne devoit durer que juſqu'à cet enregiſtrement. S. M. n'avoit pour cela aucune envie de priver les proteſtans de ce privilége. Elle vouloit ſeulement, & c'étoit un des chefs de ma commiſſion, qu'ils s'en tinſſent pour la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit preſcrits par leurs propres députés, lorſqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'aſſemblée, & s'il ſe pouvoit, au ſecond, par lequel ce prince entendoit que les réformés lui préſentaſſent les noms des ſix perſonnes choiſies dans leur corps, ſur leſquelles il ſe détermineroit à nommer les deux qui lui ſeroient le plus agréables.

Il pouvoit arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que S. M. ſe propoſoit de faire recevoir dans l'aſſemblée, affecteroient de ſe renfermer dans cette ſeule queſtion : c'eſt ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être miſe ſur le tapis (on ſaura bientôt quelle elle étoit), j'avois ordre de repréſenter que Henri avoit travaillé inutilement, pour faire en ſorte que le prince d'Orange laiſſât cette ville aux proteſtans François : qu'il ne pouvoit refuſer de la remettre à ce prince ; que tout ce qu'il pouvoit en cette occaſion, c'étoit d'obtenir

de Maurice, qu'en la place de Blaccons qui commandoit dans cette place, & qui demandoit lui-même à en ſortir, il n'y mettroit du moins pour lieutenant, qu'un officier de la religion, auquel on feroit prêter le ſerment d'obéiſſance à S. M. je parlerai davantage de cette affaire dans la ſuite. Voilà quelle étoit l'inſtruction générale : elle étoit datée du 3 juillet 1605, & ſignée Henri & Forget.

Ce que le mémoire particulier, joint avec l'inſtruction générale, avoit de différent, conſiſte en ce que, ſans rien énoncer ſur le ſujet connu de l'aſſemblée, il ſe renfermoit dans quelques autres queſtions qui pouvoient y être agitées, & qui tendoient à rendre de nul effet les deſſeins qu'on ſoupçonnoit les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier écrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile, mais il ne laiſſoit pas de m'être néceſſaire : c'eſt ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainſi les matieres en deux.

Le mémoire portoit donc, que j'empêcherois qu'on avançât rien d'offenſant pour le pape de vive voix, ni par écrit, & qu'on ne remuât ce dogme ſi frivole de l'antechriſt, digne du ſynode de Gap, où il avoit pris naiſſance ; que perſonne n'eût ſéance

dans l'assemblée, en qualité de député d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût-ce de Lesdiguieres même; qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même synode, des lettres de princes étrangers, & en particulier du duc de Bouillon. Il paroissoit important à S. M. qu'un sujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son souverain. Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette classe, se comporteroient dans l'assemblée, régleroit aussi le traitement dont j'userois à leur égard.

Si la qualité de président de l'assemblée, que S. M. souhaitoit fort qu'on me déférât, & que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne me suffisoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvois suivant les occasions & la situation des esprits, donner à connoître que le roi n'ignoroit aucun des desseins des protestans séditieux, pourvu qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé des lieux mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des villes de sûreté, remises entre les mains des protestans, seroit discuté, que le terme de prolongation, accordé par S. M.

pour la garde de ces places, étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, ſoit à l'aſſemblée en général, ſoit aux députés en particulier, que pourvu que S. M. trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit, elle ſe porteroit volontiers à une ſeconde prolongation, & cela, ſans reſtriction des places appartenantes aux ſimples particuliers. J'avois ordre de ne donner cette aſſurance, que comme d'une choſe qui n'étoit pas encore obtenue, mais que je me promettois d'obtenir de S. M. : quoique j'euſſe déja dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois ſeulement obligé à S. M. de le tenir ſecret, juſqu'à ce que ſon commandement m'en fît faire uſage.

Pour celles de ces places qui étoient au duc de Bouillon, & qui dès-lors n'avoient plus de part aux fonds que le roi deſtinoit à leur entretien, elles devoient en être déclarées exclues pour toujours, auſſi-bien que déchues de l'eſpérance de toucher la ſomme promiſe par l'édit de Nantes, pour l'entretien des garniſons. Cette ſomme montoit alors à cinq cens ſoixante-treize mille cent quatre-vingt-douze livres, ſur laquelle on avoit déja retranché auparavant, quatre-vingt-dix mille livres : elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds qui leur avoient été aſſignés. J'avois

léja reçu quelques requêtes ſur ces différentes ıppreſſions, auxquelles j'avois toujours ré-›ondu que je ne trouvois rien que de juſte lans ce procédé de S. M. Il m'étoit enjoint l'en faire de plus en plus ſentir la juſtice. Enfin, je m'obligeois dans cet écrit, à ne ien faire, ſans prendre avis de S. M. avec aquelle je commençai dès ce moment à en-retenir un commerce réglé de lettres, la ›lupart fort longues, & quelques-unes en :hiffres. Ce mémoire eſt daté du 4 juillet, gné par S. M. & contre-ſigné par Villeroi. e partis deux jours après.

La reine Marguerite, que ſon ſéjour au hâteau d'Uſſon mettoit à portée d'entendre ›arler ſouvent des ſéditieux, n'eut pas plu-ôt appris que je m'acheminois en Poitou, u'elle ſe crut obligée de me faire part de ous les avis qui étoient venus à ſa connoiſ-ance. Elle avoit encore à m'entretenir ſur es affaires perſonnelles, mais pour ne pas nêler les unes avec les autres, je revien-rai à celles-ci, après que j'aurai traité celles ui ont rapport à mon voyage. Cette prin-eſſe vint d'Uſſon à Toury, d'où elle écri-it à S. M. le motif de ſa démarche, & le eſir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'en-retenir ſur mon paſſage. Je n'étois plus à 'aris lorſque cette lettre y arriva pour S. M. vec une ſeconde de la même part, pour

moi. J'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Roſny & Lavinville. Henri ayant vu, & par ſa lettre, & par la mienne, ce que la princeſſe ſouhaitoit de lui, fit partir le 9 juillet la Varenne pour me rejoindre, & me rendre une lettre, dans laquelle il me faiſoit ſavoir que je lui ferois plaiſir de voir en paſſant la reine Marguerite, quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut, & me détourner juſqu'à Orléans. Il me renvoyoit avec ſa lettre, celle de Marguerite, auſſi datée de Toury du 7 juillet, par laquelle je vis que cette princeſſe s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris & Orléans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, ſon écuyer, qui me pria d'aller juſqu'à Orléans, ſi je ne la rencontrois pas auparavant ſur cette route, mais elle m'épargna la peine d'aller juſques-là. J'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver auſſi. Je jugeai à propos d'amener juſqu'en cet endroit mon épouſe, qui étoit venue avec moi à Roſny & à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occaſion de ſaluer cette princeſſe.

Il étoit encore ſi matin lorſque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans ſa chambre, où j'eus

honneur de l'entretenir une bonne heure vant ſon lever. Nous reprîmes notre conerſation après qu'elle ſe fut fait habiller, c nous paſſâmes ainſi en conférence tout e reſte du jour. Je laiſſe tout ce que cette rinceſſe me dit de poli & d'obligeant. Ce ui m'avoit été dit en gros, de la part de Murat ſur les factions civiles, me fut amlement particulariſé par elle & par Roelle. Ils me déſignerent par leurs noms uantité de perſonnes de la premiere quaité de Provence & de Languedoc, & des arens même de M. le duc de Montpenſier & du cardinal de Joyeuſe, qui y trempoient. Une partie de ces perſonnes avoient été dans e conſeil du maréchal de Biron, & s'étoient nſuite attachées à ceux qu'ils avoient vu réolus de pourſuivre ſes deſſeins. La vengeance de ce maréchal y entroit, diſoit-on, our quelque choſe, & ils employoient les mêmes moyens dont ils s'étoient ſervis our ſoulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne & Leucate, aux autres villes u'on a vu que les conjurés cherchoient à urprendre; & l'on offrit ſur tout cela des éclairciſſemens, qui ne laiſſeroient plus, ne dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai S. M. dans une lettre que je lui écrivis le Cercote, le 14 juillet. Je lui envoyai a liſte des noms qui m'avoient été indi-

qués, mais je perſiſtai toujours dans mon premier ſentiment, & je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me diſoit, dût m'en faire changer.

Ce n'eſt pas que je n'apperçuſſe toute la bonne foi poſſible, dans des avis ſi bien circonſtanciés: pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, & il ne s'en étoit rétiré, que par réflexion ſur l'étourderie de toutes ſes démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron, & plus de trente gentilshommes de ſa connoiſſance, avoient pris auſſi le parti de ſe retirer, de venir trouver S. M. de l'informer de tout, & de lui demander pardon, pourvu qu'ils fuſſent aſſurés d'obtenir leur grace; qu'ils s'étoient adreſſés à lui Rodelle pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il juſtifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce ſujet. Il m'ajouta, que toutes ces perſonnes avoient un violent ſoupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien ſervir de prétexte à une ſurpriſe qu'on avoit envie de leur faire. Qu'ils avoient engagé la reine Marguerite à me faire part de leurs diſpoſitions & de la paſſion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles ſervices. Rien n'eſt ſi poſitif que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne voyois qu'un petit nom-

re de têtes chaudes, qu'il étoit facile à . M. de mettre à ſes pieds, lorſqu'elle vou- roit s'abaiſſer à traiter ſérieuſement des deſ- eins qui n'étoient dignes que de mépris & le riſée. Au reſte, toutes les fois que j'ai oulu approfondir tous ces avis ſi graves & i bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le aux y ſurpaſſoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri & moi. Perſuadé qu'on doit donner oute ſon attention aux plus petits mouve- nens civiles, par la raiſon que les François, liſoit-il, courent ardemment après les nou- eautés, il ne négligeoit rien de ce qui pou- oit lui donner une pleine lumiere ſur tous es faits. Il ſe plaignoit quelquefois dans les éponſes qu'il me faiſoit, que quelques-uns le ſes miniſtres avec moi, n'avoient pas une uſte idée du mal préſent. Il ſe confirma ncore davantage dans ſa penſée, lorſqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme ux avis donnés par la reine Marguerite & par Rodelle. Il fit écrire ſur l'heure à Vivant, de lui envoyer la perſonne dont l avoit ſu ce qu'il lui mandoit, & à moi, le faire de concert avec Vivant, lorſque je erois arrivé à Châtelleraut, les perquiſi- ions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés proteſtans à l'aſſemblée: cette qua-

lité pouvoit me rendre ſuſpect à lui. Le roi y avoit pourvu, en lui mandant de prendre une entière confiance en moi, par une lettre qu'il fit paſſer par mes mains avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec ſon crédit les moyens de ſervir S. M. auprès des proteſtans. Quant à Rodelle & aux autres gentilshommes, dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorſqu'il les eut entendus, il leur donna ſes ordres, & les renvoya ſur les lieux, pour y veiller au bien de ſon ſervice. Ce prince ne plaignoit aucune des dépenſes, que tous ces émiſſaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient.

On avoit intercepté la copie d'une lettre écrite au duc de Bouillon par un de ſes affidés, qu'on ſoupçonnoit être S. Germain-de-Clan, & on l'avoit portée au roi; c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore ſon activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge ſi les conſéquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien juſtes, elle faiſoit partie du paquet que Henri me faiſoit tenir de cet endroit. S. Germain, ou le correſpondant de Bouillon, quel qu'il pût être, ſe propoſoit ſur-tout de lui perſuader dans cette lettre, qu'il devoit en-

oyer quelqu'un de ſa part à l'aſſemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre, que ſes amis puſſent y produire. Le rôle que jouoit le duc dans ſon parti, la néceſſité de faire connoître ſon innocence, l'utilité d'expoſer ce qu'il ſouffroit pour la cauſe commune, l'intérêt de tout le corps, ſon propre crédit à conſerver chez les étrangers, la ſolemnité de cette aſſemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient-là autant de motifs, étalés avec ſoin dans le commencement de la lettre, pour ébranler Bouillon.

La ſuite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précautions, au ſujet de cette aſſemblée; le tout, pour prouver au duc que l'égliſe réformée n'avoit rien à eſpérer que de ſes ſeuls efforts. L'auteur ſuppoſoit que Henri avoit perdu de vue toutes ſes anciennes promeſſes, & qu'il ſacrifioit hautement les proteſtans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaiſons du conſeil du roi avec celui de Rome, les ſommes immenſes, employées, diſoit-il, à faire un pape, les feux de joie de cette élection, la faveur des jéſuites, déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinoit enſuite quel pouvoit être dans les circonſtances préſentes, le réſultat de l'aſſemblée, & il n'en auguroit

rien que de fâcheux, tant à cauſe de la timidité du parti, que par les artifices que le roi ſauroit y employer.

Je commençois ici à entrer ſur la ſcene, & l'on devine ſans peine quelle figure on m'y faiſoit faire. J'avois, ſelon l'auteur, des propoſitions à faire, qui ne devoient point trouver d'obſtacles qu'elles ne renverſaſſent, entr'autres, celles de la prolongation des places de ſûreté; & malgré cela S. Germain eſpérant contre ſes propres eſpérances, ou plutôt cherchant à raſſurer Bouillon, comptoit que toutes mes fineſſes échoueroient ſur l'article du choix des députés. Raiſonnant à ſa mode, ſur le combat qu'il ſuppoſoit ſe paſſer dans mon eſprit entre ma conſcience qui ne pouvoit ſe prêter à la politique du conſeil, & mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le pape & les papiſtes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeaſſe d'un emploi, où je ne pouvois réuſſir au gré du roi, ſans trahir ma religion, ni la ſervir, ſans m'expoſer à une diſgrace certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obſtacles & difficultés inſurmontables pour moi, dans une pareille commiſſion. Comme il ne ſavoit pas que S. M. en laiſſant au corps proteſtant les places générales de ſûreté, conſentiroit encore que les particuliers de ce corps gar-

daſſent auſſi celles dont ils étoient en poſſeſſion, & qu'il croyoit cette circonſtance capable d'aliéner pour jamais les eſprits; il ſe faiſoit un triomphe de mon embarras & de ma confuſion. Il attribuoit au roi d'avoir dit, que celui qu'il enverroit en ſon nom à l'aſſemblée, n'auroit rien à y faire, que d'expoſer ſimplement ſes volontés, & ſur cette parole, il affirmoit hardiment, que plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement, où l'on ne me rendroit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux délibérations, je ſaurois bien me diſpenſer de ce voyage. Au pis aller, S. Germain ſe rendoit caution au duc de Bouillon, que toute mon autorité ne ſuffiroit pas pour empêcher qu'on ne fît une réception gracieuſe à ſa lettre, ou un accueil honorable à ſon député.

Le malheur eſt que la foibleſſe des partiſans de ce duc étoit un point ſi généralement connu, que malgré toute cette montre de hardieſſe & d'oſtentation, ſon ami ſe trouvoit obligé de paſſer l'éponge ſur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, & de la nonchalance du parti, en ce qui le regardoit; & après avoir ſauvé la confuſion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement,

dont le duc avoit été le premier à conſeiller qu'on ſe ſervît, en parlant de lui : c'eſt de ne faire en ſon nom perſonnellement, aucune demande tant ſoit peu ſuſceptible de difficulté, mais de ſe retrancher à faire faire par le corps entier, des repréſentations ſur le retranchement de ſes places, ſur le déni de juſtice, ſur le banniſſement & la perſécution, à quoi il ſe voyoit expoſé par ſon amour pour la religion. Il demande quel pourroit être le riſque d'une lettre, écrite à l'aſſemblée dans cette forme ; & n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, & pour mettre tout au pis aller, qu'on la ſacrifieroit au roi ; il exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conſeillant ſeulement qu'elle ne ſoit pas rendue publique d'abord ; afin que venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commiſération. Il regardoit comme un coup de parti pour le duc, ſi la lettre, au lieu d'être préſentée à l'aſſemblée par une perſonne ſeule, y étoit apportée par les députés eux-mêmes de la haute & baſſe Guyenne, où étoient ſituées ſes places, ſoit que d'eux-mêmes ils paruſſent s'en être chargés, ou, ce qui ſeroit encore mieux, qu'ils en euſſent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux.

Voilà quelle étoit la lettre dont on fai-

oit un ſi grand bruit à la cour, qu'en m'en-
oyant le paquet de S. M. Sillery avoit jugé
propos d'y joindre une lettre de ſa part,
ur cet unique ſujet. Sillery étoit celui que
Henri avoit retenu près de ſa perſonne, où
l étoit alors occupé, tant au raccommode-
ment de M. le prince de Conti avec M. le
omte de Soiſſons, très-brouillés enſemble;
u'à l'affaire d'Orange, laquelle, ſelon ce
ue Leſdiguieres & quelques autres en écri-
oient à S. M. prenoit un aſſez mauvais tour.
l me parut, lorſque j'eus lu la copie de la
ettre au duc de Bouillon, qu'on prenoit
la cour une fauſſe allarme. Je n'y vis rien,
ui ne me confirmât dans l'opinion où
étois, que le parti ſéditieux étoit peu con-
idérable, chancelant, dénué de tout, &
ien éloigné de rien entreprendre d'impor-
ant; & que Bouillon plus expérimenté que
es autres, ne ſe prêtoit point à des idées
agues, qu'on lui préſentoit les unes ſur
es autres, & ſans aucune liaiſon ni rap-
ort à un but fixe, parce qu'il n'y avoit
ue de la confuſion à en attendre. En un
ot, au travers d'une fauſſe aſſurance, inſ-
irée par beaucoup de préſomption, & mal-
ré cette affectation de fine politique, il
ne ſembloit que je découvrois clairement
a déſunion des membres, & le déſeſpoir
u chef. Je ne changeai point encore de

langage, dans la réponſe que je fis à Monceaux, quoique peut-être par-là je donnaſſe ſujet de me ſoupçonner de peu de ſincérité; mais je me raſſurois, ſur ce que cela ne pouvoit durer tout au plus, que juſqu'au dénouement que l'aſſemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au reſte, je puis aſſurer que je n'ai jamais rien ſenti de cette peine d'eſprit, où l'auteur de la lettre, & beaucoup d'autres avec lui, vouloient que je fuſſe, ayant à opter entre le ſervice de mon prince & celui de ma religion, parce qu'en effet je ne voyois dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les religions, veut qu'on ne ſoit cenſé favoriſer véritablement celle qu'on ſuit, que lorſqu'on la ſoutient opiniâtrément juſques dans ſes torts les plus viſibles. Sur ce pied-là, j'avoue que le parti que j'étois déterminé de prendre, pouvoit m'attirer dans l'eſprit de l'auteur de la lettre, & de ceux qui penſent dans le même goût, les noms de faux-frere, de déſerteur, & même, ſi l'on veut, de traître : auſſi n'étoit-ce pas de pareils ſuffrages que je me propoſois d'obtenir, mais celui des perſonnes, qui de quelque parti & de quelque religion qu'elles fuſſent, voudroient ſe ſervir de la balance de l'équité & du déſintéreſſement. Si la re-

ligion ſouffre que la politique vienne à ſon ſecours, cela ne doit s'entendre que d'une politique ſimple, droite & pure comme elle. Toute autre paroît la ſervir, mais ne la ſert pas véritablement, & tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'aſſemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation & le déguiſement, pour ôter à l'eſprit de cabale & au zele imprudent, toute eſpérance de pouvoir jamais me gagner, ou me ſéduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de ſoutenir en cette occaſion le caractere, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entiere, dans toutes les autres, c'eſt-à-dire, celui d'un homme auſſi ſincérement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fauſſes conſéquences, & ennemi des démarches irrégulieres de quantité de réformés. Le diſcours que je fis à l'ouverture de l'aſſemblée, fut tout entier ſelon cette maxime, ſans m'embarraſſer s'il plaiſoit ou déplaiſoit au plus grand nombre; il dura une demi-heure.

Je commençai par leur faire enviſager, que parmi tant de perſonnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du roi, S. M. n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, ſur un homme connu par ſa fermeté

inébranlable dans ſa croyance, ſi elle avoit eu plus d'envie de ſoutenir, ou d'augmenter ſes droits, que de gagner leurs cœurs, & de perſuader leurs eſprits ; que cette raiſon étoit ſuffiſante pour leur faire prendre une entiere confiance en-tout ce que je pourrois dire & faire, parce qu'aſſurément je n'avois pas attendu ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même-tems, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les intérêts de mon prince, lorſqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la religion & au bien général ; parce que j'avois à juſtifier le choix de S. M. à elle-même, & à ſoutenir à la face de tout le royaume, la réputation de miniſtre prudent & integre, dont je me flattois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi ; en leur faiſant obſerver que par cet endroit, l'honneur & la bonne politique ne devoient paſſer que pour la même choſe. Ce point étoit le plus difficile à leur perſuader, & lorſqu'ils entendoient avancer que leurs villes de ſûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vraie au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que comme un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit ſi certain. Pour faire voir aux proteſtans, que le premier fondement de leur politique portoit à faux, je me mis à faire la diſcuſſion de ce point principal, je veux dire la garde de leurs villes, dans leſquelles ils faiſoient conſiſter la plus grande partie de leur force, & ſur leſquelles on m'avoit dit qu'ils étoient pouſſés à faire à S. M. des inſtances également fortes & hardies. Je leur montrai, que cette quantité de bicoques qu'ils tenoient ſous ce titre, loin de leur être avantageuſe, ne pouvoit que hâter leur ruine, ſi jamais ils ſe voyoient entrepris par un roi de France; ſur-tout, par le roi regnant, qui comptoit un grand nombre de leurs officiers, attachés à ſa perſonne; parce que n'y ayant ſi chétive place, ni ſi petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la réſiſtance, il arriveroit de-là que ce qu'ils avoient de villes paſſables, au nombre de dix ou douze au plus, ſouffrant de cette diſperſion ſi inutile de leurs ſoldats & de leurs munitions, ils verroient tout tomber en peu de tems, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Leſdiguieres (20), leur

(20) Les écrivains calviniſtes ont traité le connétable de Leſdiguieres, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur religion. Le

Achille; pourvu même qu'il attendît cette extrêmité, pour ſe ſéparer d'eux. En effet, on pouvoit bien, ſans juger témérairement de cet officier, avancer que la ſeule religion capable de le fixer, ſeroit celle qui pourroit lui ſervir à ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſes richeſſes, & de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute ſa province, pour ne rien dire des autres preuves, par leſquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des réformés. Je dévoilai ainſi Leſdiguieres, parce qu'il entroit dans ma commiſſion, de montrer que les plus ſe-

---

Vaſſor eſt le plus cruel de ſes ennemis ; & le duc de Sully, un des plus modérés. Il n'eſt pas le ſeul qui ait cru que le deſir d'être connétable, ſeconda un peu les motifs de ſa converſion. « Après » la mort du connétable de Luynes, dit Amelot » de la Houſſaye, Louis XIII envoya le ſieur » Claude de Bullion au maréchal de Leſdiguieres, » pour lui déclarer que s'il ne ſe faiſoit actuel- » lement catholique, il ne ſeroit point connéta- » ble, quoique cette charge lui eût été promiſe. » Bullion, qui avoit été long-tems bon hugue- » not, abordant le maréchal, lui demanda tout » haut : Monſieur, croyez-vous la tranſubſtan- » tiation ; oui, répondit le maréchal, qui devina » de quoi il s'agiſſoit ; puiſque vous me l'aſſurez, » dit Bullion, je vous annonce que vous allez être » connétable » : *art. Bonne, &c.*

crettes

crettes diſpoſitions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Pleſſis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zele plein de feu pour ſon parti, tenoit lieu d'expérience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier ſon château de Saumur, & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit beſoin dorénavant pour ſe défendre, d'une garniſon de plus de huit mille hommes, & de tout le reſte à proportion. Je demandai où du Pleſſis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai, que ce que je leur diſois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que par le réſultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être inſtruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais ſeulement pour leur faire voir que le conſeil du roi raiſonnoit aſſez juſte ſur leur ſituation, & que ſi malgré cette connoiſſance, on les laiſſoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le prince, leur bienfaiteur.

Je paſſai enſuite à marquer aux députés les intentions de S. M. d'une maniere qui ne ſouffrît ni interprétation, ni équivoque; qu'ils s'abſtinſſent de recevoir à l'avenir dans leurs ſynodes, & même dans leurs maiſons,

ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés & ſeigneurs François, que ce pût être, nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Leſdiguieres, de la Force, de Châtillon & du Pleſſis, parce que le roi n'entendoit pas qu'il ſe traitât d'aucune matiere dans l'étendue de ſon royaume, ſans ſa participation; que ſous quelque raiſon & prétexte que ce fût, ils n'euſſent plus à tenir aucune aſſemblée, pareille à celles qu'ils avoient tenues précédemment, mais que s'ils avoient quelque demande à faire à S. M. ils ſe ſerviſſent de la voie des députés près de ſa perſonne, qu'on leur accordoit à cette intention, & qu'ils l'exprimaſſent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai, que s'ils prétendoient prendre dans l'aſſemblée des réſolutions contraires à ces volontés, outre les autres inconvéniens auxquels ils s'expoſeroient, j'uſerois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma commiſſion, & en même-tems de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans ſa province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté ſommairement ce que je dis d'une maniere plus étendue. Je laiſſai à réſoudre en ſon tems, la queſtion des députés, & celle des villes de ſûreté.

Ce diſcours & particuliérement la dé-

claration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité des députés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives, lorsqu'ils en délibérerent entr'eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consommer le tems dans ces sortes de questions préliminaires, & les alongeoient à dessein; mais avec un peu de vigueur & beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée; quoique changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui sembloient exiger qu'on me déférât cet honneur; il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, que les protestans n'avoient pas donné en cette occasion une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalousie à mon égard; mais il est vrai que je fus le premier, & même le seul qui y apportai obstacle (21), & cela pour des rai-

(21) L'auteur de la vie de du Plessis Mornai soutient au contraire, que le duc de Sully cher-

ſons, que je mandai à S. M. que je lui dirois, & dont elle ſeroit ſatisfaite.

---

cha par toutes ſortes de moyens à s'y faire élire pour préſident ; mais qu'il n'eut pour lui que deux voix : *liv. 2, pag. 309.*

Fin du vingt-uniéme Livre.

LIVRE XXII.

SUITE des Mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au roi, & à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis différens donnés à Henri IV sur les séditieux ; conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs protestans à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage & à la satisfaction du roi, la question des députés généraux ; celle des villes de sûreté, &c. Il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange ; il met fin à l'assemblée ; y explique les volontés du roi, & revient en rendre compte à S. M. Voyage de Henri IV en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne & les autres places du duc de Bouillon, se rendent au roi ; retour de S. M. Rosny tient les grands jours, punition de Meyrargue & des Luquisses. Mort de Théodore de Beze ; marques d'estime & d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons, au sujet de la grande-

maîtriſe de l'artillerie ; autre avec le duc d'Epernon, au ſujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Roſny à Paris, où il rend compte au roi. Arrivée de la reine Marguerite à Paris ; accueil qu'elle reçoit de LL. MM. Mémoires de Roſny ſur les duels, où il expoſe l'origine & les différens uſages du duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs & périls de ce prince.

L'ASSEMBLÉE générale des proteſtans à Châtelleraut étoit déja ouverte, lorſque le roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Ruſſy. Bouillon y donnoit avis à S. M. qu'il ſe traitoit actuellement d'une ligue contre la maiſon d'Autriche entre des princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit déſigné dans la lettre ; & que ces princes cherchant à ſe fortifier de la puiſſance & des ſecours de S. M. avoient jetté les yeux ſur lui, pour le rendre médiateur entr'elle & eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au roi & au royaume, & de la ſienne, il offroit avec une effuſion de ſentimens les plus nobles, de ſervir dans ce deſſein de ſa perſonne & de toutes ſes for-

ces, paroiſſant charmé d'avoir trouvé l'occaſion dont Monluet l'avoit ſouvent entretenu, lorſque lui écrivant de la part du roi, il lui mandoit que c'étoit par des ſervices réels & ſolides, & non par de ſimples paroles, qu'il pouvoit déſormais perſuader ce prince de la pureté de ſes intentions.

Henri ne ſe ſentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence ſi favorable à ſes deſſeins, il craignit d'y mettre un obſtacle inſurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs, le piége que lui tendoit Bouillon étoit trop groſſier pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargeaſſent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur, lui, que perſonne n'ignoroit faire celui d'accuſé au conſeil de France. Auſſi Henri ſe contenta-t-il de répondre à Ruſſy, que l'avis n'étoit pas complet, & qu'il venoit trop tard. Bouillon ne ſe ſeroit aſſurément rien promis de ce jeu, s'il avoit ſu qu'il étoit tombé en même-tems entre les mains de S. M. une autre lettre, qu'il écrivoit aux proteſtans aſſemblés à Châtelleraut. Il faut auſſi en faire part. C'eſt une eſpece de réponſe à celle qu'on vient de

tenir offenſé. Pour du Pleſſis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrement attaché à ſon ſens, capable d'ailleurs de ſe faire écouter & reſpecter de Leſdiguieres, ce qui paroiſſoit un point ſi important au duc, qu'il fait preſque un crime du contraire à Bellujon. Celui-ci avoit de l'eſprit & de la circonſpection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après S. Germain, pour aſpirer à la députation: ſur-tout, ſon union avec S. Germain pouvoit produire des merveilles; mais ſon attachement à Leſdiguieres lui reſtoit comme une tache, dans l'eſprit de Bouillon, qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation que Leſdiguieres s'étoit acquiſe dans le parti. Un autre défaut, que le duc trouvoit également & ſans exception dans tous les prétendans, c'eſt l'eſprit d'intérêt qu'il comptoit pour rien, à cauſe de cette généralité.

Bouillon vient enſuite à parler de lui-même, la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à S. Germain, que le bruit court en Allemagne que le roi le recherche d'accommodement, & doit lui envoyer inceſſamment à cet effet Parabere, ou Montluet. Pour ôter tout ſoupçon, qu'il en impoſât à cet égard, Bouillon lui envoie une lettre, qu'il dit que Montluet lui

a écrite, pour le convier à chercher quelques perſonnes qui puiſſent les rapprocher Henri & lui. De tout cela Bouillon tire mille conſéquences, ſur la conſidération qu'on a pour lui en Allemagne, ſur l'utilité dont il eſt au parti proteſtant, ſur les craintes qu'il inſpire au roi & à ſon conſeil. Il veut bien raſſurer ſes confreres, ſur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propoſitions que lui fait S. M. par la perſuaſion où il eſt qu'elles ne ſont qu'un piége, pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'eſt acquiſe parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de ſa part à l'aſſemblée comme une choſe ſujette à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude, & ſur laquelle il faut conſulter Leſdiguieres, du Pleſſis & S. Germain.

Il s'étend après cela avec emphaſe, ſur les aſſemblées ſolemnelles qui ſe font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus diſtingué, il en doit, ſelon lui, réſulter un bien infini pour la religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Leſdiguieres, que celui-ci avoit peut-être dit un peu librement ſa penſée ſur ces aſſemblées ſi vantées. Pour en donner une juſte idée, le duc de Bouillon aſſure que la ſeule appréhenſion de ce qui peut y être arrêté, eſt plus que capable

de troubler le repos de Henri, & de lui faire mettre tout en uſage pour le gagner. Il dit même qu'il a eſſuyé quelques reproches de ceux qui compoſoient ces aſſemblées, de ce qu'il ne fait pas aſſez ſe faire valoir à la cour de France, & reçu des offres de prendre cette peine pour lui, mais qu'il s'eſt oppoſé à l'effet de leur zele, (on va voir ici un trait de modeſtie ſingulier) en leur faiſant connoître que la ſeule jalouſie que Henri a conçue de lui, étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre, leur interceſſion ne ſerviroit qu'à l'augmenter, & leur nuiroit à eux-mêmes, ſans lui ſervir. Le véritable moyen de mettre là-deſſus Henri à la raiſon, qu'il inſinue être l'avis de toute cette aſſemblée d'amis & le ſien, eſt de le réduire par la crainte à la néceſſité de leur tout accorder.

La ſeule attention que pourroit mériter cette lettre, aſſurément ſinguliere, ſuppoſé qu'elle en mérite quelqu'une, eſt pour s'en ſervir à prévenir quelques demandes, qui ſeroient peut-être faites dans l'aſſemblée : car du reſte, à qui Bouillon croit-il en impoſer, par ce ton ſuffiſant & fanfaron ? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le parti ſéditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors ; qu'ils n'en

étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun & général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue, en faveur de la religion, on peut bien en penser, comme en penſoit Leſdiguieres, & trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en diſoit rien dans ſes lettres au roi, quoiqu'il ſe fût entretenu avec le landgrave de Heſſe ſur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le landgrave lui avoit ſeulement demandé s'il étoit vrai que le roi de France ſe fût ſervi de Montluet, pour les voyages que S. M. avoit fait faire à Sedan. Le ſujet de cette queſtion, qui étoit tout ce que le landgrave avoit à demander ſur le chapitre du duc de Bouillon, vient de ce que le bruit couroit en Allemagne, que le roi très-chrétien cherchoit à s'emparer par ſurpriſe de Sedan, & à y abolir la religion réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui en ſatisfaiſant par-là ſa haine pour le roi, inſinuoit au même tems, que Henri regardoit ſa place comme ſi forte, qu'il n'eſpéroit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par ſurpriſe: cela s'appelle poſſéder l'art de réunir enſemble la préſomption, la méchanceté &

la fauſſeté. Tous les talens du duc de Bouillon paroiſſoient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, & à une grande adreſſe à répandre des bruits peu avantageux à ſes ennemis. Celui d'une prétendue réſolution ſi contraire aux intérêts de la France, priſe par les Suiſſes aſſemblés à Bade, étoit ſorti de la même boutique. On en fut quelques inſtans dans l'inquiétude en France, d'autant plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupoit les ligues des Griſons, n'étoit point encore finie; mais lorſqu'on vit que Caumartin qui n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord S. M. n'en diſoit rien, on devina ſans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces cantons-là.

J'aurois bien ſouhaité que S. M. eût eu le même mépris pour les avis de ces ſerviteurs mercenaires, qui commençoient à ſe multiplier à un point qu'ils en étoient à charge, & franchement je regretois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette ſorte de ſervice, qui m'étoit fort ſuſpect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, ſoit pour eux-mêmes, ſoit pour faire augmenter la garniſon d'une ville, ou pour lui procurer une gratification conſidérable. Un quidam donna avis d'une aſſem-

blée qui s'étoit tenue à Puylaurens, dans le haut Languedoc; il fourniſſoit un mémoire de ce qui s'y étoit paſſé, & il aſſuroit de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou ſoldat de Quercy, ſe fit envoyer par Vivant au roi, parce qu'il diſoit avoir été ſollicité par un ſien camarade de Sarlat, de ſe ſaiſir de Domme en Périgord. Il déſignoit ceux qui avoient parlé à l'un & à l'autre, ce qui détermina Henri à envoyer Thémines ſur les lieux, pour s'aſſurer de leurs perſonnes. Tous ces faits ſe trouvoient la plupart du tems, ou faux, ou exceſſivement chargés. Mon ſentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution, au contraire, je fus le premier à conſeiller au roi d'avoir dans le Périgord & le Quercy, quelques perſonnes de confiance, ce qui donna une grande inquiétude à S. M. qui n'étoit pas accoutumée à me voir parler de la ſorte, & je fus obligé de l'aſſurer que je n'avois reçu de ces deux provinces aucune nouvelle fâcheuſe.

Mais le parti que je voulois qu'on préférât à toutes ces petites perquiſitions, comme le plus court & le plus ſûr, c'étoit de donner de tems en tems & à propos, l'exemple d'un châtiment ſévere, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquiſſes, gentilshommes Provençaux. Le deſſein avoit

été pris à l'Arſenal, avant que je partiſſe, de tâcher de s'en ſaiſir. Le roi ſe ſervit pour cela de Ranchin, médecin de M. le connétable, qui amuſa ſi bien ces brouillons, que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette ſequelle, avec les deux chefs, & fit jetter en priſon à Aigueſmortes, des conjurés ſi mal adroits, que dans la premiere ſurpriſe, ils ſe déclarerent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Eſpagne. Henri bien réſolu de les punir, envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency & Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au connétable qu'il vînt dès le lendemain commencer à inſtruire leur procès. Le gouverneur d'Aigueſmortes & le ſieur de Saint-Genis aiderent utilement de leurs perſonnes en cette occaſion. C'eſt ce complot qui redonna à S. M. l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence; & un ſecond motif de ce voyage, fut le bruit d'un armement de galeres, que les Eſpagnols faiſoient à Naples, dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus de ſujet de prendre ombrage cette fois, que toutes les autres, l'Eſpagne faiſant à peu près la même choſe tous les ans pour ſon commerce du levant.

On manda encore au roi, que quelques-

unes des principales têtes de l'assemblée ne cherchoient qu'à allonger le tems inutilement, afin que l'ennui me fît quitter la partie, ou que les affaires souffrissent du moins d'un autre côté pendant mon absence; que pour cela on avoit résolu de se servir de différens prétextes, tel qu'est celui d'envoyer directement au roi des députés, pour proposer leurs demandes, ou pour le remercier, comme si l'on eût regardé l'assemblée comme inutile. Henri chargea Parabere, qui partoit de la cour pour son gouvernement, d'en conférer avec moi, en se remettant sur ma diligence, du soin d'expédier promptement, mais pourtant complettement, les affaires de l'assemblée, à quoi je m'étois déja promis de faire servir un moyen d'autant meilleur, qu'il flattoit la vanité de tous ces députés. S. M. enjoignit encore à Parabere de m'aider de toutes ses forces à découvrir les auteurs de ces menées; mais du reste, elle n'osa lui confier les secrets les plus importans, & même en me le députant, pour agir de concert sur certain mémoire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce mémoire par une autre voie, afin que j'eusse le tems de l'examiner, & de prendre mes arrangemens, avant la venue de Parabere. Ce n'est pas que Henri le crût capable de lui manquer, mais Parabere avoit un défaut, qui n'en est guères un que pour

la politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de perſonne, & un ſecond qui ſe joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes ſortes de perſonnes, mal comme bien intentionnées. Il ne ſe remuoit de rien de tout ce qu'on lui diſoit touchant les factieux, & jamais le roi ne parla devant lui du duc de Bouillon, qu'il ne l'excusât de la meilleure foi du monde, & qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ſes ennemis. C'eſt ce qui fit que S. M. montra bien à la vérité à Parabere, tout ſon mécontentement contre le duc; mais qu'elle ne l'appuya que ſur les anciens griefs, ſans lui rien toucher des preuves les plus récentes : ce fut à moi à régler auſſi ſur cette connoiſſance ma conduite avec Parabere.

Mais laiſſons-là tout ce qu'on mandoit au roi, voyons ce qui ſe paſſoit réellement dans l'aſſemblée. Le commencement en fut auſſi tumultueux, que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquerent à tourner les eſprits à la mutinerie & à l'aigreur, parce qu'ils crurent qu'il ſeroit bien plus difficile de les réchauffer après coup, s'ils laiſſoient prendre à l'aſſemblée un cours paiſible. Ils mirent en uſage leurs manéges ordinaires; ils ſeconderent de tout leur pouvoir la fauſſe rumeur qu'ils avoient répandue, que le roi

alloit abolir leurs privileges, caſſer leurs ſynodes, & ſe ſervir de la préſente aſſemblée, pour déclarer retranché de ſon état des finances, tout ce qu'il avoit coutume de donner aux miniſtres de la religion. Henri diſoit quelquefois, en ſe plaignant de l'averſion des proteſtans pour lui & pour ceux dont il ſe ſervoit dans ſes affaires, qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât penſions, charges & gouvernemens; cette parole fut rapportée à l'aſſemblée, comme une réſolution arrêtée, & une déclaration poſitive.

Comme je n'ignorois pas de quelle ſource venoient toutes ces allégations empoiſonnées, après en avoir repréſenté toute la fauſſeté, je m'oppoſai fermement à ce qu'il fût rien propoſé dans l'aſſemblée, ſous le nom, ou de la part de Bouillon, de Leſdiguieres & de du Pleſſis, & je ne ſouffris que perſonne y prît la parole, excepté ceux qui avoient ce droit par leur qualité de députés des provinces. Je fis donner ſous main à du Pleſſis l'option de ſe tenir volontairement éloigné de Châtelleraut, ou d'y venir pour y être ſimple ſpectateur, & ſans autre rang que celui de particulier. Il en conçut un vif chagrin, & il prit le premier parti; ſoit que déſeſpérant du ſuccès, il voulût éviter le blâme d'une réſolution priſe en ſa préſence, quoique contraire à

tous ſes deſſeins ; ſoit qu'il ſe promît la reſſource, ou même la vengeance, de cauſer un ſoulevement dans l'aſſemblée en ſa faveur. En effet il anima ſi bien les députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire ſans lui, mais je fis pourtant en ſorte qu'on ſe paſſa auſſi bien de du Pleſſis que du duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de reſſentiment de du Pleſſis ; mais que Leſdiguieres voulut s'abaiſſer à jouer par ſes émiſſaires le rôle de clabaudeur, en faveur d'un homme juſtement noté auprès de S. M. lui qui venoit ſi récemment d'en obtenir une grace diſtinguée pour Créquy ſon gendre, c'eſt ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occaſions combien il m'étoit utile d'avoir pris les devans dès long-tems avant l'aſſemblée, pour m'aſſurer la meilleure partie des ſuffrages.

A meſure que je vis mon parti ſe fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les queſtions frivoles & captieuſes ; je voulus qu'on avançât chemin, & pardeſſus toutes choſes, qu'on regardât comme ſacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'eſt ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, & la vérité m'oblige de dire que ſes craintes n'étoient pas mal fondées. Ce ſera une honte éternelle pour le duc de

Bouillon, du Pleſſis, d'Aubigné, Conſtant, S. Germain & quelques autres; mais ſurtout, je le répete, pour Leſdiguieres, d'avoir ſouſcrit à un mémoire, dont l'exiſtence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jettoit les fondemens d'une république calviniſte au milieu de la France, libre & abſolument indépendante du ſouverain. Je ſais bien que ces termes ne ſe trouvent point dans le mémoire, on les y a évités avec un ſoin qui paroît étudié; mais les termes ne ſont rien, là où ſe trouve la réalité; & je fais toutes ces perſonnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établiſſement d'un corps dont les chefs ſont auſſi étroitement liés enſemble, que ſéparés d'avec les autres, & de conſeils provinciaux qui prennent la loi d'un conſeil ſuprême général, ce que ſignifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impoſe à tous gouverneurs & gens en place, de prêter certains ſermens, enfin l'excluſion qu'on y donne à tout catholique Romain, & à tout officier particuliérement attaché au roi, des charges, dignités & des affaires du nouveau parti. Du Pleſſis, qui apparemment avoit ſes raiſons de craindre que je ne fiſſe ſavoir à S. M. la part qu'il avoit eue à ce mémoire, jugea à propos, lorſque le ré-

ſultat de l'aſſemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les riſques du ſilence, & envoya au roi, avec ſes excuſes de n'être point venu à l'aſſemblée, un déſaveu formel de tout le contenu au mémoire.

C'étoit-là une de ces piéces dont il faut empêcher l'effet ſans faire de bruit. Ainſi voulant m'inſtruire ſi une grande partie du corps proteſtant en avoit eu connoiſſance, & s'il y avoit adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, & ſous les noms d'aſſociations, de réſerves & de défiances que je faiſois pourtant ſentir n'être pas exemptes de crime. La réponſe qui me fut faite, eſt, que ſi Henri eût été immortel, les proteſtans contens de ſa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de ſûreté, rejetté tout appui au-dehors, & regardé comme inutiles, tous réglemens particuliers pour la conſervation de leur ſociété; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ſes ſucceſſeurs des ſentimens biens différens, les forçoit à conſerver les meſures qu'on avoit bien voulu qu'ils priſſent pour leur ſûreté. Cet aveu me fit plus de plaiſir, que toute autre réponſe plus adoucie. Si l'aſſemblée avoit trempé dans le projet en queſ-

tion, elle ne s'en ſeroit pas tenue ainſi à l'écorce de mon diſcours, & elle auroit commencé par repouſſer fortement ce reproche par toutes ſortes de proteſtations, & par un déni formel.

Je me tins donc aſſuré que la contagion des mauvais diſcours & du méchant exemple n'avoit point encore paſſé le nombre des ſix ou ſept perſonnes que j'ai nommées; mais il ne me fut pas ſi facile d'en convaincre Henri, ou de le raſſurer contre l'appréhenſion que le mal ne ſe communiquât bientôt. Il ſe laiſſoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à ſuivre l'impreſſion de ceux qu'elle regarde comme ſes chefs & ſes défenſeurs, & des ſuites fâcheuſes qu'on en pouvoit voir arriver, ſi la France avoit le malheur que ſa mort laiſſât le dauphin en bas âge. Il me diſoit quelquefois que mon intérêt particulier ſe trouvoit lié en cette occaſion avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, & devant être lieutenant de la compagnie de ſon ſecond fils, ſi Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables un duc de Bouillon errant & mépriſé, un du Pleſſis avec ſa plume, les Conſtant & d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité auſſi ſolidement établie,

que celle que Henri étoit dès à préſent en état de laiſſer à ſon fils ? L'incertitude de la ſucceſſion royale m'avoit toujours paru en quelque maniere le ſeul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occaſion que cette matiere ſe traitoit entre les députés de l'aſſemblée & moi, & ſans nuire à la premiere & principale, je veux dire, à la nomination des députés particuliers, que j'avois d'abord mis ſur le tapis. Les proteſtans prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien S. M. & devoit ſe faire par eux ſeuls. Je détruiſis ce préjugé, en montrant que S. M. par ſa qualité de roi, doit avoir la principale part dans une affaire qui a une influence ſi néceſſaire ſur le bon ordre, & une liaiſon ſi marquée avec la police ; que du bon ou du mauvais caractere des députés choiſis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaiſe intelligence entre les deux religions ; ce que j'appuyai, par un exemple pris dans la choſe même, celui de la conduite pleine de manége & de mauvaiſe foi de quelqu'un de ceux qui avoient ci-devant exercé cet emploi.

Pour vuider ce combat d'opinions, je propoſai que l'aſſemblée ſe renfermât dans un certain nombre de perſonnes propres à cette charge, ſur leſquelles le roi choiſi-

roit les deux qui lui conviendroient ; & malgré la répugnance que j'apperçus encore à cet expédient, je ne déſeſpérai pas de le faire paſſer, ayant à diſpoſer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui ſe conformeroient aux intentions de S. M. Henri faillit à y mettre lui-même obſtacle ſans y penſer. Il avoit jugé par l'oppoſition générale de l'aſſemblée, qu'elle n'agréeroit jamais ce point, & il m'écrivit de me contenter que les deux députés fuſſent propoſés & choiſis de concert entre lui & les proteſtans, ce qui rendit l'aſſemblée plus attachée à ſon ſentiment. Car, ſoit que S. M. s'expliquât publiquement ſur le contenu de ſes lettres, ou que ceux qui en étoient participans, gardaſſent mal le ſecret, toutes les intentions du prince étoient auſſi-tôt & auſſi parfaitement connues dans l'aſſemblée, que dans le conſeil même. Villeroi m'en avertit, & je le ſavois mieux que lui ; c'eſt ce qui fit que j'exigeai de lui & de Sillery qu'ils m'écriviſſent toujours de leur main, ce que j'obſervois auſſi de mon côté ; & j'en étois quelquefois ſi fatigué, que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivois à S. M. qu'on avoit ſoin enſuite de jetter au feu. Cependant mon deſſein prévalut à la fin dans l'aſſemblée, pour le choix réſervé à S. M. de deux perſonnes

ſur

ſur ſix, & je trouvai encore le moyen que ſur ces ſix, on n'y en plaçât aucun qui eût donné publiquement des marques de déſobéiſſance ou de mutinerie. Henri regarda ce ſuccès, comme un des plus importans ſervices que je pouvois lui rendre.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troiſiéme député, qui fût toujours un miniſtre proteſtant. Le miniſtre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir, & il devoit pour cela ſe rendre à l'aſſemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on aſſure, beaucoup d'autres projets, ſur-tout en faveur du duc de Bouillon, & c'eſt lui qui dans l'aſſemblée de Mauveſin, avoit gagné qu'on écriroit au duc (*a*), pour lui témoigner que le parti proteſtant de France voyoit toujours du même œil ſa perſonne & ſes intérêts. Il n'oſa ſe montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, & la propoſition fut rejettée ſans retour, auſſi bien que celle qui fut haſardée par trois ou quatre perſonnes, que le parti entretiendroit, non plus auprès du roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choiſis par eux ſeuls, pour communiquer

(*a*) En Armagnac.

directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eut été beſoin de redoubler fortement d'attention ſur la conduite de tous ces députés en ſous-ordre; mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je diſſipai ſans peine.

Quant à la qualité des députés, S. M. n'en refuſoit aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité & de paix, & elle évitoit avec ſoin tout ce qui pouvoit tant ſoit peu avoir l'air de violence; ce qui parut dans l'occaſion, où ayant été agité ſi les gouverneurs de places pouvoient être nommés à la députation, le roi ſe rendit aux raiſons de l'aſſemblée pour la négative, & encore, au ſujet de la Noue & de du Coudray, que les réformés ne voulurent pas mettre ſur la liſte, alléguant l'abſence du premier, & l'emploi du ſecond. Tout le monde revint pourtant enſuite à la Noue. De mon côté, je donnai l'excluſion à S. Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui aſſociant Bellujon. Le roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray; mais comme il croyoit devoir quelque choſe à Leſdiguieres, il penſa à faire tomber le choix ſur le député de la province du Dauphiné. On parla encore de Desbordes & de Marabat. S. M. avoit long-tems voulu du

bien à Marabat, quoique je le fiſſe enviſager à ce prince, comme l'une des créatures de Bouillon ; mais elle revint de ce ſentiment, lorſque l'imprudente hardieſſe qu'eut Marabat d'envoyer ſes deux enfans au duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai ; ce ſujet ſeul lui valut l'excluſion. Il ne fut nommé perſonne auſſi digne de fixer tous les ſuffrages, qu'un avocat de Caſtres, nommé la Deveſe. Sa ſeule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ſes confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de ſon roi, qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre auſſi ſecrettement qu'il étoit néceſſaire, pour ne pas le détruire dans l'eſprit des proteſtans ; & lorſque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me ſerviſſe de ſes lumieres. Tout le reſte du mois de juillet ſe paſſa de cette ſorte à propoſer, éplucher, rejetter ou agréer différens ſujets.

La queſtion des députés ſe continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois ſuivant. L'aſſemblée revint à inſiſter pour S. Germain, & pour pluſieurs autres, auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais comme ce détail n'a rien d'aſſez in-

téreſſant pour s'y amuſer plus long-tems, je le conclurai tout d'un coup, en diſant que la Noue ayant fait promettre à S. M. par Roquelaure & par moi, qu'il romproit avec le duc de Bouillon, & qu'il rappelleroit ſes enfans de Sédan, le roi le choiſit pour député, ſur les trois ſujets propoſés pour la nobleſſe, & que des autres pour la robe, il s'arrêta ſur du Cros, qui avoit fait ſolliciter pour lui Leſdiguieres. Cette concluſion, qui fut fort agréable à Henri, & fort louée de ſes miniſtres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médiſans, qui divulguerent que le roi avoit reçu depuis peu une lettre de moi, après laquelle on l'avoit vu ſi fort en colere, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ſes deſſeins ne réuſſiſſoient pas entre mes mains. Une ſimple petite lettre fut le moyen dont on ſe ſervit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroy, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit perſonne qui ajoutât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

A l'égard du ſuccès dont on me rapportoit la gloire; ſans me parer ici d'une fauſſe modeſtie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien perſuader le gros du parti proteſtant, qu'il pouvoit ſe repoſer en toute

assurance de sa conservation & de ses intérêts, sur le sentiment de Henri, & que ce petit nombre d'actions de sévérité, ou plutôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aie fait entrevoir aux réformés la moindre lueur des desseins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'est trahir son prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenois même exactement clos sur cet article avec les ministres de S. M. & je ne sache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henri lui-même, excepté une seule, en lui rappellant l'ambassade d'Angleterre, nécessaire au sujet que je traitois, encore le priois-je instamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il savoit déja être arrivé à quelques-unes des autres.

Le plus juste sujet de mécontentement qu'ait eu S. M. dans la question des députés, est que son intention de les nommer elle-même, de la maniere qu'on vient de voir, ayant été signifiée dans l'assemblée, sept provinces protestantes s'assemblerent, & envoyerent en consulter du Plessis. Henri s'en prit, avec assez de raison,

à Conſtant & à d'Aubigné. La derniere inſtance qui fut faite à ce ſujet par les réformés, c'eſt que le tems du ſervice des deux députés auprès de S. M. fût déterminé à leur gré, & qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque ſujet de renouveller chaque année cette cérémonie, & de demander pour cela une aſſemblée, & le roi avoit auſſi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus. Ils reçurent à la fin le brevet dáns la forme où il étoit; mais ce ne fut pas ſans être revenus pluſieurs fois à la charge.

La queſtion des places de ſûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier août 1598, fait en conſéquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins néceſſaire de mettre cette affaire ſur le tapis dès cette année, ſi on ne vouloit pas laiſſer au parti proteſtant un prétexte de s'aſſembler dès la ſuivante; mais il eſt certain qu'elle n'auroit été propoſée à Châtelleraut, que pour la laiſſer entiérement à la volonté de S. M. ſans qu'il fût queſtion d'engagement de trois & de quatre ans, ni de nouveau brevet du roi, ſi ce n'eſt qu'on fut informé dans l'aſſem-

blée, par la même voie dont je viens de parler, non-ſeulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore que j'étois actuellement ſaiſi d'un brevet de S. M. pour trois ans, & d'un autre pour quatre. Cela fut cauſe que le roi ſe vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, eſt un objet fort peu conſidérable; auſſi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaiſie de demander, & à ſe contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire. Du reſte, il n'y avoit rien de ſi vrai que ce que je leur avois dit dans mon diſcours d'ouverture, ſur ces places. Henri me permit de laiſſer voir aux députés, que c'étoit à ma ſollicitation qu'il leur accordoit la grace entiere.

Ces deux chefs étant décidés, l'aſſemblée pouvoit être regardée comme finie; mais comme il y avoit quelque choſe à changer aux brevets dont j'étois porteur, & que par une derniere faveur, S. M. voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans n'étoient cenſés courir que du jour de l'enregiſtrement de l'édit de Nantes dans les parlemens, il fallut donner le tems de

faire ces deux brevets, & de les envoyer à Châtelleraut.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce tems-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la maniere dont j'ai déja prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blaccons (*a*), qui la tenoit pour les protestans. Le roi jetta les yeux sur Lesdiguieres, si à contre-tems, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lesdiguieres, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-tems s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du roi, que le chagrin & le déshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer que S. M. lui adouciroit l'amertume de cette démarche; & je me flatte en effet que si j'avois été sur les lieux, la chose seroit allée

(*a*) Hector de la Forêt de Blaccons.

autrement; mais Henri ne m'en écrivit que pour me mander qu'il venoit de députer Bullion & Bellujon, chargés de ſes ordres à Leſdiguieres, & pour me demander le mandement néceſſaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette lettre, de ce qui étoit arrivé, & je mandai incontinent au roi tout ce que je connoiſſois des ſentimens de Blaccons. Je lui conſeillai, & même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un ſimple exempt de ſes gardes, ſans mettre ainſi Leſdiguieres vis-à-vis de ſon ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Leſdiguieres, uſant du pouvoir que le roi lui donnoit, n'écouta que ſa haine contre Blaccons, & envoya ſignifier impérieuſement à ce gouverneur & aux habitans, l'ordre qu'il avoit de S. M. qu'on lui remît la place. Il y ajouta du ſien, que s'ils n'obéiſſoient pas, il en rendroit compte au roi. Pendant ce tems-là, il écrivit à ce prince, le 24 juillet, qu'il ne ſe mette point en peine, parce qu'il ſaura bien réduire le gouverneur d'Orange, ſans que rien branle dans la province. Ne diroit-on pas que Leſdiguieres craint de ne pas trouver aſſez de réſiſtance? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette inſulte, dépêcha incontinent deux couriers l'un ſur l'autre au roi, pour l'aſſurer qu'il

étoit prêt de remettre ſa place à telle perſonne que S. M. jugeroit à propos, quand même cette perſonne ſeroit catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au roi ſur Leſdiguieres, par les conſeils de ceux que Blaccons ſavoit devoir l'appuyer auprès de S. M. & de ſuſpendre la marche de Leſdiguieres, qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'approcher au plutôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la cour, que d'amis. Ils trouverent dans ſon action, & y firent trouver à Henri une grande diſpoſition à la déſobéiſſance & à la peur, ce qui aſſurément étoit bien gratuit de leur part.

Le roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conſeils violens qu'on lui ſouffloit, ſe porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponſe qu'il lui fit, fut de lui envoyer un exempt de ſes gardes, proteſtant, avec trois ou quatre archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, S. M. vouloit qu'il mît ſa place comme en ſéqueſtre entre les mains de l'exempt, & qu'il vînt trouver le roi, dont il obtiendroit toute ſorte de ſatisfaction & de traitemens honorables, & en même-tems Henri fit dire par Bullion à Leſdiguieres, que ſi Blaccons ſatisfaiſoit à ce dernier ordre, il demeurât tran-

quille à Grenoble, & qu'il ne prît le parti de la force, que ſuppoſé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit à cet effet des commiſſions pour mettre ſur pied dix compagnies de deux cens hommes chacune, pour ſe ſervir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, auſſi miſes à deux cens hommes, de ſoixante où elles étoient auparavant, & pour faire marcher du canon à proportion; c'eſt que les courtiſans avoient perſuadé à S. M. que Blaccons ne ſe rendroit point à ſa propoſition. Leſdiguieres, qui avoit déja mandé à ce prince, que le canon de ſa province de Dauphiné étoit ſans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plutôt, parce que cela ſeroit trop long, qu'on lui en fournît de l'arſenal de Lyon, qu'on pouvoit aiſément faire deſcendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ſes places; ce fut ce qui obligea encore S. M. de m'écrire, afin que je donnaſſe au lieutenant-général d'artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Leſdiguieres. Je convins qu'à la rigueur le roi prenoit aſſez de meſures pour mettre auprès des proteſtans la juſtice & même la modération de ſon côté, mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépenſe inutile. Auſſi,

en reſpectant comme je le devois, les ordres que S. M. me donnoit, je crus pourtant devoir m'oppoſer à ce que vouloit Leſdiguieres, ſur-tout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Je ne ſais comment Henri put tant tarder à s'appercevoir que Leſdiguieres n'avoit cherché qu'à ſe faire autoriſer, pour pourſuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Sitôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de juſtice, il y ajouta pluſieurs démarches de ſon chef, qui firent que la choſe avoit bien changé de face, avant l'arrivée des couriers de S. M. au lieu de leurs dépêches. Il étoit déja à la tête d'un corps de troupes, à deux lieues d'Orange, d'où il envoya ſommer fiérement Blaccons de le recevoir dans cette ville. Bouillon, à ſon retour de Dauphiné, chercha à juſtifier Leſdiguieres de cette démarche précipitée (c'eſt le moindre nom qu'on puiſſe lui donner), en diſant qu'il ne l'avoit faite, que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château, de faire une réforme dans la garniſon, & d'écarter quelques gens de guerre, levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'eſt pas ſurprenant que Leſdiguieres paſ-

ſant ainſi ſon pouvoir ; Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi qui pourſuivoit ſa querelle particuliere. Il lui fit une réponſe qui l'obligea à ſe retiter à Montelimart avec un peu de confuſion. C'eſt dans le reſſentiment que cette retraite cauſa à Leſdiguieres, qu'écrivant à S. M. pour l'informer de tout ce qui s'étoit paſſé, il ne garda plus de ménagement, & qu'il accuſa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit auſſi porter ſes plaintes par ſon courier. Il chargea Leſdiguieres d'avoir cherché dès long-tems à ſe rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence avec un miniſtre nommé Maurice. Les partiſans de Leſdiguieres à la cour, rétorquerent ce reproche contre Blaccons, en diſant qu'on juſtifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à ſon beau-frere, qu'en même-tems qu'il faiſoit au roi des aſſurances de ſon obéiſſance, & qu'il mandoit ſi poliment à Leſdiguieres qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des diſpoſitions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accuſation.

Quoi qu'il en ſoit, pendant que cette brouillerie retardoit la concluſion de l'affaire d'Orange, celle de l'aſſemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaiſir les deux brevets que S. M. avoit chargé

Freſne de m'envoyer. Ils ſont datés du 4 août 1605. Le roi y paroît les accorder aux proteſtans, comme une grace qui doit les confirmer dans le reſpect & la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'aſſemblée, je déclarai que l'intention de S. M. étoit qu'elle ſe ſéparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche les dernieres volontés du roi, afin de ne pas tenir plus long-tems les eſprits en ſuſpens dans les provinces, où je ſavois que les différens bruits du réſultat de l'aſſemblée cauſoient une altération pareille à celle de deux partis qui ſont prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorſqu'ils ſeroient retournés dans leurs provinces, d'y repréſenter avec ſincérité la maniere dont le roi & ſes miniſtres avoient agi & traité avec eux, & de ſe tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irrévérence & de calomnie avec laquelle on s'étoit comporté dans l'aſſemblée de Gap. Je fis une eſpece de récapitulation juſtificative de tous les ordres & des demandes du roi. J'empêchai qu'il ne ſe composât dans la ſéparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant expreſſément de la part du roi, de convoquer de leur chef aucune aſſemblée générale, je leur dis que S. M. ne les leur refuſeroit pas toutes les fois que le ſujet le

requéreroit; mais je leur fis ſentir en même-tems qu'elles alloient être beaucoup plus rares, qu'elles n'avoient été par le paſſé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendoit par-là préjudicier en aucune maniere à la tenue des colloques & ſynodes ordinaires, reſtreints purement aux matieres eccléſiaſtiques. Je finis, en réitérant la défenſe d'entretenir aucun commerce avec toutes les perſonnes que S. M. tenoit pour ſuſpectes. Je fus ſatisfait des ſentimens que je remarquai dans tous les cœurs; & ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'eſt que l'aſſemblée fit une délibération pour envoyer remercier le roi de ſa bienveillance, & l'aſſurer de ſon reſpect inviolable. On voulut ſavoir auparavant ſi S. M. approuveroit cette démarche, & la réponſe ayant été telle qu'on ſe la promettoit, les députés nommés à cet effet, partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'aſſemblée, le roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire, & m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il ſentoit combien ma préſence étoit néceſſaire pour les affaires de ſon conſeil. Ce prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer & me remercier du ſervice qu'il diſoit que je venois de lui rendre.

Quelque preſſé qu'il ſe montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permiſſion de paſſer par mes terres de Berri, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laiſſer accumuler plus d'affaires, que je n'en aurois pu vuider. Telle fut l'iſſue d'une aſſemblée, ſur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes ſentimens, je trouvai que le déſeſpoir qu'elle cauſa à un très-petit nombre de mes confreres, ne troubloit point & ne devoit point troubler la ſatisfaction que j'en reſſentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre choſe, ſinon que j'avois mieux ſervi ma religion & eux-mêmes, par des procédés de modération & de paix, que ne l'auroit fait leur zele aveugle & impétueux. Du Pleſſis put ſentir ces raiſons, dans la lettre que je lui écrivis, quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ſes torts. Il ſe juſtifia auprès de moi, par une réponſe fort étudiée, qu'il crut devoir auſſi envoyer au roi, jointe à ma lettre, comme pour faire voir qu'il n'avoit laiſſé aucun des chefs d'accuſation, ſans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma geſtion au roi. Ce prince, au partir de Monceaux, où il avoit eu quelques légers accès de goute,

étoit revenu ſur la fin de juillet à Paris, d'où il alla paſſer les huit premiers jours d'août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion ſur la joue & ſur les dents, qu'il n'eut pas plutôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de reprendre les eaux, qui, avec la diete, étoient ſon grand remede. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embraſſa deux fois avec mille careſſes : il permit que mes ſecrétaires & toute ma ſuite que j'avois avec moi, lui fiſſent la révérence, & m'ayant encore une fois tenu étroitement ſerré entre ſes bras, il me mena dans la longue galerie du jardin des Pins, où nous eûmes enſemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'inſtruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de nouvelles intéreſſantes dans les pays étrangers, & enſuite de ce qui s'étoit paſſé pendant mon abſence, ſoit dans le conſeil par rapport aux finances, ſoit à la cour où les brouilleries domeſtiques qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait deſirer plus de vingt fois, diſoit-il, que je fuſſe auprès de lui. Il me queſtionna à mon tour ſur différentes particularités de mon voyage, & particuliérement ſur les diſpoſitions où j'avois pu connoître qu'étoient, & les égliſes proteſ-

tantes, & quelques-uns des chefs du parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une ſoumiſſion volontaire, qui l'aſſuroit dans les autres d'une obéiſſance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Leſdiguieres, ce particulier dont il exaltoit tant les forces, l'argent, les places & la capacité, qui troubloit le repos de ſon maître, par la crainte que ſes procédés équivoques ne ſe terminaſſent à la fin par une infidélité déclarée, étoit pourtant ſi foible en toutes manieres, que ſi S. M. marchoit droit à lui, avec une armée ſeulement de ſix mille hommes ſans s'arrêter à aucune place, elle le pouſſeroit d'abord juſqu'à ſon dernier retranchement, où rien ne pourroit le ſauver de tomber entre ſes mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Leſdiguieres, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un ſujet ſuffiſant. Je montrai au roi qu'il étoit tems, & de la derniere conſéquence pour l'extinction de la rébellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon, en prenant ſeulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenans qu'on ôteroit de ſes villes, que d'autres lieutenans proteſtans. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le canon.

Ces conſidérations déterminerent enfin Henri, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas différer plus long-tems ce voyage dans les provinces méridionales de la France, dont il a déja été fait mention. Les deux objets qu'il s'y propoſa, & qui lui firent prendre ſa route du côté de l'Auvergne & du Limoſin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon, & de donner des exemples de juſtice ſi terribles, contre ceux qui ſe trouveroient convaincus d'avoir conſpiré contre l'état, qu'il étouffât toutes les ſemences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Epernon des commiſſions pour lever juſqu'à trois mille hommes de pied. Il augmenta juſqu'à pareil nombre le régiment de ſes gardes, & deſtina pour l'accompagner, un eſcadron de huit ou neuf cens chevaux de compagnies réglées, tant gendarmes, que chevaux légers. Pour le ſecond, il ſe propoſa de tenir les grands-jours, & d'en faire rendre & exécuter les arrêts par une chambre de juſtice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de ſa juſtice. Cet appareil étoit en effet abſolument néceſſaire dans des provinces, où il ſemble que l'air contagieux des diſſenſions civiles ſe fût concentré, lorſqu'il étoit diſſipé preſ-

que par-tout. L'affaire d'Orange demandoit auſſi cette démarche, qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un tems plus favorable; les affaires de Flandre & d'Angleterre donnant cette année un loiſir qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'octobre, il ne ſouffroit pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le preſſois un peu trop inſtamment; mais enfin il ſe réſolut à tout. Nous réglâmes enſemble que S. M. prendroit par la Loire, avec ſes troupes de pied & de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines & deux piéces bâtardes, je m'acheminerois de mon côté par Montrond, qui eſt le chemin le plus droit. Je laiſſai Henri s'occuper de ce qui regardoit les gens de guerre, & je m'en retournai à Paris, mettre ordre aux affaires du conſeil, le plus expéditivement qu'il étoit poſſible, & pour nommer les membres de la chambre des grands-jours, qu'il étoit néceſſaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la cour & au conſeil, qu'il en ſeroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente. L'ordre d'un départ ſi prochain, & dans une ſaiſon encore plus avancée, fournit mille

nouvelles raiſons aux ſenſuels & aux pareſſeux. Lorſqu'on vit que Henri étoit inflexible, on ſe diſpoſa à le ſuivre, en maudiſſant bien des fois celui qu'on accuſoit de lui en avoir donné le conſeil. Mais ce fut une vraie conſternation parmi les partiſans du duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aiſément, le moins d'efforts pour détourner l'orage. La Chapelle Biron (1) & Giverſac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent Eſpagnol, prierent le ſieur de Fouſſac (2) de venir en cour aſſurer S. M. qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle exigeroit de leur obéiſſance. Il n'y eut que ceux de Turenne qui firent quelque démonſtration de vouloir ſe défendre. Rignac (3) & Baſſignac ſe jetterent dans cette place. On y aſſembla des munitions, & on y logea toute l'artillerie ſur les plate-formes. Cet avis fut donné par le même Fouſſac & par Baumevielle, qui dépêcha à S. M. le ſénéchal de Brive; mais tout cela ſe faiſoit avec tant de frayeur,

(1) Charles de Charbonnieres, ſieur de la Chapelle Biron. Marc de Guignac, ſieur de Giverſac.

(2) Raimond de Sognac, ſieur de Fouſſac.

(3) Pierre de Rignac. Gédéon de Baſſignac, ou Vaſſignac.

que le roi, qui avoit voulu que d'Epernon & Roiſſi (4) s'avançaſſent toujours avant lui de ce côté-là, avec ſes troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avoit d'abord deſtiné à les accompagner.

Fouſſac donna encore quelques autres avis, répondans à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limoſin, de Périgord & de Quercy. On ſut par lui, que la raiſon pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devoient venir ſe jetter aux pieds de S. M. ne l'avoient point fait, c'eſt qu'ils en avoient été diſſuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan, & que pluſieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Eſpagne, par la Guyenne. Le duc de Bouillon, ſous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même tems de ne pas prendre l'allarme, ni perdre courage, parce qu'il s'engageoit à faire toute autre choſe encore pour eux, avant le mois d'octobre. Que ſes amis, c'étoient ſes termes, le verroient plutôt qu'ils n'eſpéroient, & ſes ennemis, plutôt qu'ils ne ſouhaitoient. Il leur impoſa par des paroles

(4) Jean-Jacques de Meſme, ſeigneur de Roiſſi.

ſi magnifiques. Fouſſac aſſuroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Eſpagne, plus de dix ou douze mille écus ; mais Bouillon payant toujours de hardieſſe, au défaut d'argent, leur avoit fait entendre en grand ſeigneur, que cette ſomme médiocre ne leur étoit envoyée que pour être diſtribuée à leurs amis ſubalternes, & que pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été aſſez ſimples pour le croire, & n'avoient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le roi fit donner à Fouſſac deux cens écus pour ſon voyage, & le renvoya ſur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 ſeptembre (5), eſcorté du régiment des gardes, & de l'eſcadron dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Orléans, pendant que je prenois la route convenue. Il n'étoit encore qu'au Hallier, qu'il vit déja des fruits de ſon voyage. Deux gentilshommes de Quercy, nommés Cauſſe & Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres gentilshommes. Ils offrirent pour le mériter, de dépoſer en

(5) Voyez ſur ce voyage de Henri IV, en Limoſin, de Thou, *liv.* 134, le Mercure François, *année* 1605, & l'original d'une lettre écrite par Henri IV à M. de Roſny : *Cabinet de M. de Sully.*

juſtice tout ce qu'ils ſavoient des démarches de Bouillon, & d'en ſoutenir la vérité à la pointe de leurs épées & aux dépens de tout leur ſang. Ces deux députés révélerent encore tout ce qui avoit été complotté par Rignac & Baſſignac, pour le duc de Bouillon, entr'autres le deſſein de s'emparer de Ville-neuve en Agenois, qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'eſt auſſi en cet endroit que S. M. eut le premier avis des tentatives que d'Entragues faiſoit, pour tirer le comte d'Auvergne de la Baſtille, que j'ai rapportées en leur lieu, elle me donnoit rendez-vous à Orléans, où elle devoit arriver le ſurlendemain, qui étoit le ſamedi 24 ſeptembre, & me conſeilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce prince devoit paſſer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impoſſible de me rendre à Orléans. S. M. goûta les raiſons que je lui en apportai. Je ne laiſſai pas de lui donner par écrit, le conſeil qu'elle me demandoit, & qui n'avoit rien de différent de la conduite que je l'avois ſouvent ſollicité de tenir à l'égard de d'Entragues.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, & en partit le lundi 26 ſeptembre. Il évita le chemin du Berri & de la Sologne, à cauſe

cauſe du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans cette ſtérile contrée, & des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi ſur les affaires préſentes. Juſques-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu de la part du duc de Bouillon, au contraire, la réſiſtance de Rignac & de Baſſignac dans Turenne & Sincerai (*a*), ſe confirmoit; on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit bien être ſecouru d'ailleurs. L'électeur palatin avoit fait venir, diſoit-on, ſes colonels & capitaines ſur le bruit de l'expédition du roi, & le gouverneur de Luxembourg faiſoit des préparatifs & amaſſoit des hommes. D'Epernon preſſoit ſans ceſſe le roi de s'avancer, & demandoit avec quelque ſorte de chagrin, des officiers & des vivres pour les recrues, qu'il diſoit avoir eu beaucoup de peine à faire. S. M. me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Eſcures, ou tels autres officiers & habitans des lieux: & quant à la réſiſtance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

(*a*) Ou, Saint-Seré.

En effet, ce prince étoit à peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un courier du duc, chargé d'une lettre datée de Sedan, du 20 ſeptembre, dans laquelle il mandoit au roi après les proteſtations accoutumées de déſeſpoir d'avoir déplu à S. M. & de ſes diſpoſitions à réparer ſa faute au prix de ſon ſang, qu'il n'a jamais eu la moindre penſée de réſiſter à ſes ordres, ni à ſa perſonne, qu'il a commandé de la maniere la plus abſolue à ſes lieutenans, de la recevoir dans toutes ſes villes & ſes maiſons; ordre inutile, ajoutoit-il, parce qu'aucune des perſonnes à lui, ne regardoit ce prince que comme ſon ſouverain maître: qu'il auroit ſouhaité de tout ſon cœur d'être à portée de lui en aller lui-même préſenter les clefs, en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le roi parut ſatisfait du procédé du duc de Bouillon, il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac & Baſſignac (*a*), ſi griévement chargés, fuſſent venus en perſonne juſtifier leurs actions. Blanchard, celui de tous que Henri ſouhaitoit le plus de voir, parce que perſonne n'entroit plus avant dans la confidence de Bouillon, dont il étoit intendant, & n'avoit plus de connoiſſance de

(*a*) Jean de Blanchard.

tout le parti, ne paroiſſoit point non plus. Ce prince crut donc ne devoir point diſcontinuer ſa marche, du moins juſqu'à Limoges, pour voir juſqu'où les lieutenans de Bouillon pouſſeroient la déſobéiſſance; cependant Blanchard arriva à Blois, avant que S. M. en fût partie, & ce qui lui fit encore plus de plaiſir, c'eſt qu'il y vint de lui-même & dans le deſſein d'obtenir ſon pardon par ſa ſincérité.

Blanchard dévoila en effet tout le myſtere de l'intrigue. Il avoua qu'en ſecondant de toutes ſes forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaiſes intentions du duc ſon maître, il avoit toujours été réduit à la ruſe d'exagérer les faits, de groſſir les objets, & de faire des promeſſes mille fois au-deſſus de ce qu'on ſavoit bien pouvoir tenir : en ſorte que l'exécution avoit toujours été auſſi éloignée, qu'on avoit affecté de la dire prochaine & avancée. Cette dépoſition de Blanchard parut à S. M. d'une ſi grande conſéquence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à ſe ſentir convaincue de la vérité de mon opinion, à laquelle elle s'étoit long-tems refuſée, que le parti de Bouillon ne faiſoit tant de bruit, que parce qu'il ne pouvoit rien faire que du bruit. Henri ne voulut point encore après cela, ni s'arrêter, ni dé-

farmer, afin de ne voir apporter aucune modification à ſes volontés. Il lui revenoit qu'on diſoit parmi les proteſtans, que les places du duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au parti entier, ayant été données pour villes de ſûreté, & gardées comme telles, par des officiers de la religion : ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus ſûr de ne licencier ſes troupes & ſes équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en ſon nom poſſeſſion de Turenne, auroit été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avois écrit à la Caillaudiere, qu'il pouvoit congédier la cavalerie. S. M. me fit révoquer cet ordre, & partit de Blois au commencement d'octobre, pour ſe rendre à Tours; car la marche par Montrichard & Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la riviere & du château du Pleſſis, détermina auſſi la reine qui étoit venue à Blois avec S. M. à paſſer juſqu'à Tours. Le roi, en me faiſant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que cette princeſſe ſe ſeroit ſéparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continueroit par la Haye juſqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait ſavoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A meſure que S. M. avançoit, tout s'applaniſ-

ſoit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne ſans la moindre difficulté; & avant que Henri fût à Limoges, toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon, furent remiſes de même aux officiers que S. M. y envoya repréſenter ſa perſonne: c'étoit pour ſe conformer à l'exemple du duc, qui continuoit de dire hautement, qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la province, & qu'on ne l'en avoit accuſé, que par pure calomnie. Baſſignac ſe diſtingua par ſon obſtination. Il ſe déguiſa, en ſe faiſant couper la barbe, & ſe ſauva à Sedan par Genêve.

Ne reſtant plus rien à faire pour les armes, la chambre des grands-jours commença ſes fonctions. Le roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyoit à Limoges, il en partit, après un ſéjour de huit jours, c'eſt-à-dire, à la mi-octobre, & revint à Paris en poſte. Il me laiſſa dans cette province, chargé de toute ſon autorité, tant pour le licenciement des troupes, que pour les affaires criminelles; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta juſqu'à la ſource de la révolte. On en rechercha les premiers moteurs, & ſi bien, que rien ne branla dans la ſuite. Il parut ſuffiſant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffés. Les plus conſidérables furent les deux Lu-

quiſſes, gentilshommes Languedociens, dont il a été parlé, & (6) Meirargues, parent des Joyeuſes, pour avoir entrepris de livrer aux Eſpagnols, celui-ci Marſeille, & ceux-là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela, la haine des proteſtans pour moi n'ait monté à ſon comble. Je ne puis que les plaindre de l'injuſtice de ce ſentiment, qui pourtant ne paſſa pas à tous. Le ſuffrage & l'amitié du ſeul Théodore de Beze me conſoleroient & me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard, qui exerçoit le

(6) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le cloître de S. Germain, avec le ſecrétaire de l'ambaſſadeur Eſpagnol, & décapité le 19 décembre. Son corps mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la ville, & ſa tête portée à Marſeille, où elle fut auſſi expoſée au bout d'une pique, ſur la principale porte. Le roi fit relâcher le ſecrétaire Eſpagnol, ſans attendre la déciſion de la queſtion qu'on agita fortement, s'il eſt permis d'abandonner à la juſtice un ambaſſadeur réſident, ou tel autre agent étranger, & ceux de leur ſuite, lorſqu'ils violent le droit des gens: *mſſ. royaux*, 8477. Voyez encore cette queſtion diſcutée, & les diſcours que Henri IV tint à ce ſujet à l'ambaſſadeur d'Eſpagne: *Mém. de Nevers*, *tom.* 2, *pag.* 88; *Math. tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 689, & *autres hiſtoriens*.

miniſtere de paſteur à Genêve, tomba malade ſur la fin de cette année; il étoit dans ſa quatre-vingt-ſeptiéme année. Au moment de la grande éclipſe de ſoleil, qui a rendu celle-ci mémorable (7), ſa maladie qui avoit été juſques-là fort peu de choſe, augmenta ſi conſidérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conſervé juſqu'au dernier inſtant toute la fermeté de ſon eſprit, dans un corps exténué & preſqu'éteint. Il ſe fit lever, pour faire à Dieu les prieres les plus ferventes, & aux aſſiſtans, de touchantes exhortations : cela fait,

(7) Arrivée le 2 octobre, ſelon M. de Thou, & le 3, ſelon le Mercure François, à une heure après midi. Elle dura environ deux heures, & pendant une demi-heure l'obſcurité fut auſſi grande qu'elle peut l'être : le Grain dit que pendant deux heures & demie, on auroit eu de la peine à lire & à écrire ſans chandelle. L'Etoile, non plus que M. de Sully, n'eſt pas guéri du préjugé populaire ſur les éclipſes. « Pluſieurs étranges & diverſes » maladies, dit-il, regnerent à Paris en cette ſaiſon; & avec l'éclipſe, qui advint le 12 de ce » mois, s'éclipſerent beaucoup de perſonnes, qui » depuis n'ont été vues, les diſſenteries ſur-tout » furent dangereuſes & mortelles à ceux qui s'en » trouverent atteints, & plus ailleurs qu'à Paris; » car il en échappoit fort peu », *année* 1605. Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'éclipſe.

il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, & par le seul effet de l'épuisement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens; & croyant me devoir quelque reconnoissance de la visite que je lui avois faite à Genêve, & du service que je lui avois rendu, en le présentant à S. M. à la tête des autres députés de sa ville, il recommanda à Deodati de m'offrir de sa part son livre intitulé *Tréſor de piété :* c'étoit le nouveau testament, traduit de sa façon, avec des notes, qui jointes aux autres versions anciennes & nouvelles, formoient un ouvrage complet. Il s'étoit livré à ses sentimens pour moi, dans la dédicace qu'il m'en faisoit à la tête du livre. Deodati, pour satisfaire à cette derniere volonté de Beze, m'envoya dans le mois de novembre le livre, avec une lettre, d'où je tire ces circonstances.

Je finis celui du voyage de S. M. par un démêlé que j'y eus avec M. le comte de Soissons, suivi d'un second avec le duc d'Epernon. M. le comte ayant eu quelque pique contre le roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver S. M. à Châtelleraut. M. le comte donna ordre à son

fourrier, de venir avec les maréchaux des logis qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du roi, de s'informer de celui qui m'étoit réservé, & de le prendre pour lui, en le marquant malgré toute opposition. Cela étoit beaucoup plus aisé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province, aussi-bien informés que moi, des droits du gouverneur, se trouverent présens, lorsque le fourrier de M. le comte voulut exécuter son ordre, & ils l'en empêcherent, sans même que je le susse. M. le comte de Soissons ne manqua pas d'en aller aussi-tôt porter ses plaintes au roi, & il ajouta, pour grossir une offense qu'il disoit toucher à son honneur, que j'avois fait battre ses fourriers.

Le roi lui donna peu de satisfaction, connoissant son humeur; mais M. le comte fit tant de bruit, & assura le fait si positivement, que Henri m'envoya d'Escures, pour savoir comment la chose s'étoit passée. Je ne pus lui dire autre chose, après être allé aux informations, sinon, que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes Poitevins, ils avoient élevé tous ensemble la voix, & tout au plus menacé le fourrier de M. le comte s'il vouloit passer plus avant. M. le comte de Soiss-

ſons perſiſta à vouloir que je lui euſſe fait une inſulte, & que le roi lui en fît juſtice. Il ne trouva perſonne de ſon côté, & Henri chercha par toutes ſortes de raiſons, à lui faire connoître le peu de fondement de ſa plainte. Il lui dit, qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un gouverneur ne le cede dans ſa province qu'à la ſeule perſonne de S. M. j'avois auſſi en qualité de grand-maître de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le roi, lorſque S. M. marche en corps d'armée : bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui eſt à la diſpoſition du grand-maître, perſonne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon conſentement ; que pour derniere raiſon, les maréchaux des logis de S. M. ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'aſſure au roi, ce ſont ces mots, *en la main du roi ;* le fourrier de M. le comte avoit par reſpect dû s'en abſtenir.

Aucune de ces raiſons ne plut à M. le comte, & il fallut que Henri s'aviſât d'un expédient, propre à nous ſatisfaire tous deux. Cet expédient étoit, que venant à mon ordinaire baiſer la main de S. M. j'irois enſuite en faire autant à M. le comte, & lui offrirois par pure politique mon logement : que M. le comte me rendroit politeſſe pour

politeſſe, & le refuſeroit. Tout cela fut exécuté, mais ſeulement de ma part. M. le comte uſant d'une baſſe fineſſe, dont il tira enſuite une vanité encore plus baſſe, me laiſſa tout faire, ſans y répondre, & ſe mit en poſſeſſion de mon logement, parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire: mais ſa joie, & les railleries dont il l'aſſaiſonnoit, ne durerent que juſqu'au lendemain.

Comme il paſſoit dans la rue où je m'étois logé, ſuivi ſeulement de deux gentilshommes, parce qu'il alloit joindre S. M. pour la chaſſe, il trouva cette rue remplie de deux cens gentilshommes, qui m'attendoient auſſi à cheval, & qui du plus loin qu'ils le virent venir, ſe mêlant enſemble comme par maniere de jeu, boucherent ſi bien le paſſage, que ſon écuyer ne put le lui faire ouvrir. Il avoit beau crier, *place, meſſieurs, place à M. le comte;* ſans faire ſemblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confuſément encore: quelques-uns cependant, rappellant l'aventure de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogeoit point un gouverneur de province, dans celle où il tenoit la place de S. M. M. le comte fut plus d'un quart-d'heure avant que le paſſage lui fût rendu libre, & il eut encore le déplaiſir, que pas

un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au roi, qui pour ce coup lui dit, qu'il ne pouvoit rien faire, que d'en être bien fâché ; qu'il n'iroit pas, par complaiſance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cens gentilshommes, dont il ne pouvoit en déſigner un ſeul, & qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revanche d'un tour, dont ils ſe tenoient tous offenſés.

M. le comte ne trouva que le duc d'Epernon, qui entrât dans ſon reſſentiment, parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que S. M. ne paſſoit pas fort loin de leur ville, pour lui marquer leur reconnoiſſance & leur ſoumiſſion, lui firent une députation de tous leurs plus notables bourgeois. Le roi m'ordonna de les amener à ſon audience, parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adreſſés. Elle leur fut donnée en préſence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venoient ſupplier S. M. de ne pas paſſer ſi près de leur ville ſans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'aſſurerent, que quoiqu'elle fût à la tête d'une armée de catholiques, elle n'y ſeroit pas reçue avec moins de reſpect & de ſoumiſſion, que lorſqu'elle y venoit autrefois à la tête des troupes de la religion, & que

ſi leurs portes n'étoient pas aſſez grandes ils abattroient trois cens braſſes des murailles, que ſa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en préſenterent les clefs, avec un ſentiment ſi naturel de joie & de ſincérité, que le roi en verſa des larmes, les embraſſa trois fois; & après s'être entretenu familiérement avec eux du vieux tems, les aſſura avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en ſa perſonne, un roi protecteur de leur liberté, & ardent conſervateur de tous leurs priviléges.

Au ſortir de cette cérémonie, je rencontrai le duc d'Epernon qui entroit chez le roi, & je ſatisfis ſans penſer à rien, à la queſtion qu'il me fit ſur ce qui venoit de ſe paſſer. Je fus bien ſurpris de lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin, & de ce qu'il me demanda enſuite fiérement, ſi je prétendois que la Rochelle fût de mon gouvernement, & en quelle qualité je m'étois chargé de préſenter au roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaiſſer, que de donner une explication à ſes amis. Je lui répondis dans cet eſprit, que c'étoit en qualité d'ancien ami de la ville, & en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de S. M. Il reprit avec la même vivacité, que la Ro-

chelle étant compriſe dans ſes lettres de gouverneur, le roi, les Rochellois & moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois que les Rochellois trouveroient ſa prétention ſinguliere, mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou plutôt avec le roi, & nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication; parce que je n'avois agi que par ſon ordre & ſans aucune intention d'empiéter ſur les droits de perſonne.

Je le quittai froidement après ces paroles, & il alla entretenir Henri de ſon mécontentement. Il en revint encore plus mal ſatisfait, & tout ſon recours fut d'aller mêler ſes doléances avec celles de M. le comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent enſemble de déſobligeant pour moi, firent que dans une brouillerie qui ſurvint pendant le ſéjour du roi à Limoges, entre d'Epernon & d'Ornano, je pris le parti de d'Ornano. La colere de d'Epernon s'en enflamma encore davantage, & un troiſiéme mécontentement y mit le comble. Il me demanda des aſſignations à ſon profit, pour le payement du pain de munition, fourni par les villes & gros bourgs, aux gens de guerre qu'il avoit levés. Je ne crus pas devoir lui en donner ſans en parler au roi, qui ſachant auſſi-bien que moi que cet argent

reſteroit dans la bourſe de d'Epernon, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaiſons & ces ſermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au roi.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à S. M. de l'uſage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, & ſur les mêmes ſujets, politiques & brouilleries de cour; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venue paſſer la fin du mois d'octobre & la moitié de novembre. La reine s'y étoit auſſi rendue : le roi & elle ſe rencontrerent en entrant dans la cour, elle dans ſa litiere, lui ſur un cheval de poſte. Il y perdit Lariviere, ſon premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna ſa place à du Laurens (8) qui étoit

(8) André du Laurens étoit le quatriéme premier médecin, que Henri IV vit mourir depuis ſon avénement à la couronne, & comme il mourut auſſi quatre ans après, Petit, médecin de Gien, qui lui ſuccéda, fut le cinquiéme. M. de Sully ayant été prié de faire donner la place de du Laurens à Turquet, l'un des médecins ordinaires du roi, mais qui étoit de la religion, répondit : *j'ai fait ſerment de ne parler au roi, ni de médecin, ni de cuiſinier.*

déja premier médecin de la reine, & en chercha un autre pour cette princeſſe. Je n'arrêtai gueres à Fontainebleau; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henri eut l'attention de me laiſſer, ſans me rappeller de long-tems auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevue à Cercote. Dans le deſſein où elle étoit de quitter ſon château d'Uſſon, pour venir faire ſa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conſeil ſur cette démarche, & ſavoir ſi elle ſeroit bien reçue à la cour, où il étoit néceſſaire qu'elle allât, pour juſtifier qu'elle ne faiſoit rien que du conſentement de S. M. Je l'aſſurai qu'elle y ſeroit regardée de très-bon œil par LL. MM.; je connoiſſois quels étoient leurs ſentimens pour elle. Une ſimple aſſurance ne lui ſuffit pas, elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai ſans héſiter. De ſon côté elle promit de ſuivre en tout mes conſeils, afin que je n'euſſe aucun reproche à lui faire, ni à eſſuyer à cauſe d'elle. Après ces engagemens réciproques, nous nous ſéparâmes, je pris la route de Châtelleraut, & Marguerite celle du château de Madrid, où elle devoit aller deſcendre.

Outre le motif de la ſatisfaction de cette

princeſſe, qui méritoit bien qu'on y contribuât, le roi avoit une autre raiſon de conſentir qu'elle quittât ſon ſéjour d'Uſſon (9); c'eſt le deſir de ſe mettre lui-même en poſſeſſion de ce vieux château, que ſa ſituation dans un pays fort ſuſpect, pouvoit rendre un jour une retraite de ſéditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire ſauter, comme on avoit fait celui-ci, ſuppoſé qu'il ne valût pas la peine d'être conſervé. Pour cela, le roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire deſcendre ſur le lieu un commiſſaire intelligent & fidele, & de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuellement le château d'Uſſon, ſans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne revenu depuis peu d'auprès de cette princeſſe, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Uſſon fût démoli, du moins ſi peu de tems après

(9) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au ſortir d'Agen, d'où elle s'échappa traveſtie en ſimple bourgeoiſe, & portée en croupe par Lignerat; elle vint demeurer à Carlat, château appartenant à un gentilhomme, nommé Martas. Le marquis de Canillac l'enleva de ce château, & l'enferma dans celui d'Uſſon, où elle ſe plut tant, qu'elle en fit ſa demeure, quoiqu'il ne tînt qu'à elle d'en ſortir.

ſa ſortie, ce prince me manda & me fit mander par Villeroi, de ſurſeoir le départ du commiſſaire, juſqu'à ce qu'il eût vu la reine Marguerite. Ce ſecond ordre ſeroit venu trop tard, ſi heureuſement la perſonne ſur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer ſon voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite, & l'accueil favorable qu'on ſavoit que Henri lui préparoit, donnerent lieu à quelques-uns de ces diſcours peu meſurés qui ſont le partage de la ſotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en appercevoir, le roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur & de diſtinction, qu'il avoit réſolu de lui faire. Ce prince l'envoya viſiter de ſa part par M. de Vendôme & par Roquelaure, ſitôt qu'il ſut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même; car il étoit encore à Monceaux, & il en partit à cet effet. La reine fit auſſi la même civilité à la princeſſe, par Château-vieux. Henri alla en perſonne le 26 juillet viſiter la reine Marguerite au bois de Boulogne (10)

(10) De-là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'Ave-Maria; enſuite elle prit un hôtel au

où elle s'étoit logée, n'ayant fait que paſſer par Paris, il partit à ſept heures du ſoir &

---

fauxbourg Saint-Germaint, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura juſqu'à ſa mort. Cette princeſſe a été ſi fort décriée dans les libelles de ce tems-là, qu'on pourroit accuſer M. de Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne par-tout dans ſes Mémoires, ſi ſon témoignage ne ſe trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs hiſtoriens. Voici comme en parle après eux l'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils : « L'abaiſſement » de ſa condition étoit ſi relevé par la bonté & » les vertus royales qui étoient en elle, qu'elle » n'en étoit point à mépris. Vraie héritiere de la » maiſon de Valois, elle ne fit jamais don à perſonne, ſans excuſe de donner ſi peu ; elle étoit » le réfuge des hommes de lettres, aimoit à les » entendre parler, ſa table en étoit toujours environnée, & elle apprit tant en leur converſation, » qu'elle parloit mieux que femme de ſon tems, & » écrivoit plus éloquemment que la condition ordinaire de ſon ſexe ne portoit. Enfin, comme la » charité eſt la reine des vertus, cette grande » reine couronnoit les ſiennes par celle de l'aumône, qu'elle départoit ſi abondamment à tous » les néceſſiteux, qu'il n'y avoit maiſon religieuſe » dans Paris qui ne s'en ſentît, ni pauvre qui eût » recours à elle ſans en tirer aſſiſtance ; auſſi Dieu » récompenſa avec uſure par ſa miſéricorde, celle » qu'elle exerçoit envers les ſiens, lui donnant la » grace de faire une fin ſi chrétienne » , &c. : *tom.* 1, *pag.* 326. Voilà bien de quoi compenſer quelques fautes de légéreté & de fragilité humaine, à quoi ſe réduiſent les accuſations faites contre cette

revint à dix. Tout ſe paſſa avec une égale ſatisfaction des deux parts. Le roi parla à cette princeſſe du château d'Uſſon, elle conſentit à ce qu'il lui propoſa, & tout ce qui ſe fit à ce ſujet, fut toujours après avoir demandé ſur chaque choſe l'agrément de Marguerite. Elle vint à ſon tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la reine, qui l'attendit & la reçut au Louvre. Elle alla enſuite le 4 août à Saint-Germain, rendre le même devoir à M. le dauphin, elle y paſſa même quatre ou cinq jours avec L L. M M. : Henri n'ayant point de plus grand plaiſir que de

---

princeſſe. Si l'on eſt curieux au reſte de lire tout ce qui a été écrit pour & contre ſur ce ſujet, on peut conſulter MM. de Thou, Dupleix, Mézerai, le P. Daniel, l'éloge des Dames illuſtres du P. Hilarion de Coſte, Baſſompierre, le dictionnaire de M. Bayle, *au mot d'Uſſon*, & une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 mars 1615, dans ſon hôtel du fauxbourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa ſépulture eſt dans l'égliſe des Auguſtins réformés, nommés depuis, les Petits-Auguſtins, qu'elle avoit fondés. « Elle fut grandement » regrétée, diſent les Mémoires de la régence de Marie de Médicis, » princeſſe pleine de bonté, » & de bonne intention au bien & au repos de » l'état; qui ne faiſoit mal qu'à elle-même ». Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juſte qu'on doit ſe former du caractere de cette princeſſe; & ſe rapporte aſſez à ce qu'en a dit le duc de Sully.

voir ſes enfans, comme ſes fréquens voyages à Saint-Germain le font aſſez connoître. Enfin, elle s'en retourna le 11 au bois de Boulogne, ſenſiblement touchée de toutes les manieres gracieuſes de LL. MM. pour elle.

Par les ordres qu'elle donna à ſes officiers reſtés à Uſſon, Baranton, qui fut celui que S. M. envoya en faire la viſite, ne trouva aucune oppoſition, au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château; il en dreſſa ſon devis, & l'apporta au roi, qui perſiſtant dans ſon premier deſſein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commiſſaire d'artillerie. Je fus chargé de ſa part, de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce ſacrifice, & de payer exactement la valeur de tout ce qui ſe trouva de munitions à Uſſon, que Marguerite avoit deſtinées au payement de la garniſon qu'elle y entretenoit, ſi cette princeſſe n'aimoit mieux abandonner à ſes gens de guerre ces proviſions de guerre & de bouche en nature.

Je mets fin aux Mémoires de la préſente année par un article, pour lequel je me tiens déja ſûr de l'approbation & des remercimens des cœurs nés droits & ſenſi-

bles. Dans toutes les villes conſidérables du royaume, particuliérement dans celles où il y avoit des arſenaux & des académies, on tenoit auſſi pour la jeune nobleſſe, école de toutes ſortes de jeux & d'exercices, ſoit militaires, ſoit de ſimple adreſſe, & on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de ſoin qu'à Paris, où les cours de l'Arſenal deſtinées à cet uſage, étoient remplies preſqu'à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-deſſus du ſentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus ſolide, non-ſeulement de la diſcipline & des autres vertus militaires, mais encore de cette nobleſſe de ſentimens & de cette élévation de cœur, qui donnent à une nation la prééminence ſur toutes les autres. J'y aſſiſtois même, lorſque je pouvois dérober un moment aux affaires, autant par goût, que parce que je croyois ma préſence propre à donner de l'émulation.

Un après-midi de carnaval, tems le plus favorable à ces jeux, j'étois ſorti de mon cabinet, pour me faire voir à toute cette jeuneſſe aſſemblée; j'arrivai fort à propos pour empêcher la ſuite de deux querelles, que ce faux point d'honneur dont on a bien voulu ſe rendre eſclave en France, alloit rendre bien tragique; elles s'étoient

élevées pour un rien, comme la plupart de celles dont on voit s'enſuivre ces cataſtrophes ſi ſanglantes; mais le roi, je ſuis fâché de le dire, tenoit ſi mal la main aux édits que quelques-uns de ſes prédéceſſeurs avoient déja donnés contre l'uſage barbare du duel, qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de ſang pour des ſujets très-légers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens, qui s'aſſemblerent autour de moi, l'erreur où ils étoient ſur le fait de la véritable valeur. C'eſt, leur diſois-je, dans les lieux deſtinés à la guerre, & dans les actions qui ont pour objet le ſervice de la patrie, qu'il eſt permis au courage de ſe montrer; celui dont on s'arme contre des amis, ou des compatriotes, au mépris de toutes les loix naturelles, divines & humaines, n'eſt que brutalité, démence & vraie foibleſſe. Je m'apperçus que la morale que je prêchois, étoit bien étrangere à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du ſang & de l'âge. L'un d'eux qui voulut apparemment ſe donner auprès de ſes camarades, un air de ſuffiſance, ou de bravoure, prit la parole, & me répondit que les princes ayant de tout tems permis, & même autoriſé les duels, ils avoient

passé en coutume, qui tenoit lieu de loi.

Je me contentai pour le moment présent de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit sur des principes de raisonnement faux & erronés, & d'empêcher toute voie de fait; mais lorsque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions sur la singularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, & en même-tems les plus courageuses, elles se trouverent lorsque je les eus mises sur le papier, composer une espece de mémoire, que je me crus obligé de faire voir au roi.

Il est vrai que les duels sont fort anciens en France, & même en Europe; mais seulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des barbares, qui sert d'époque à cette odieuse coutume, prouve en même-tems leur mépriſable source; & si les histoires des tems les plus reculés, comme celles de l'empereur Othon premier, & du divorce de Lothaire, en fourniſſent des exemples, on y peut répondre par des défenses non moins anciennes, soit eccléſiastiques, comme dans le concile de Valence en 855, soit séculieres. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale, qui les interdit dans toutes les causes civiles, & les réduit aux criminelles, & seulement dans

dans cinq cas, leze-majeſté, rapt, incendie, aſſaſſinat, & vol de nuit (11). S. Louis ôta enſuite toute reſtriction, & lorſque Philippe-le-Bel, ſon petit-fils, parut les rétablir en 1303, dans les accuſations pour crime d'état, de viol & d'incendie, à quoi il les réduiſit, il n'y fut porté que par le motif louable & blâmable tout enſemble, d'abolir plus inſenſiblement cette coutume meurtriere, qui avoit pris de nouvelles forces de ſon tems, en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une loi poſitive: ce qui ne permet pas d'en douter, c'eſt qu'il défendit à quelque perſonne que ce fût de les permettre, en recevant ce qu'on appelloit gages de bataille, & qu'il déclara ce droit réſervé à lui ſeul.

Pour mieux faire ſentir, par la différence

(11) Conſultez ſur ces édits de S. Louis & de Philippe-le-Bel, ſur l'origine, la forme & toute cette matiere du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond; comme Paul de Montboucher, ſieur de la Rivaudiere, dans ſon *traité des cérémonies & ordonnances appartenantes à gages de bataille & combat en camp clos, &c. en* 1608; Jean Savaron, ſieur de Villars, dans ſon *traité contre les duels, avec l'édit de Philippe-le-Bel, en* 1610; Brantôme, dans le dixiéme tome de ſes Mémoires, intitulé: *touchant les duels*; d'Audiguier, Dupleix, Ruauld, Baſnage, &c. avec pluſieurs autres Italiens.

des duels de ce tems-là, d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours, que dans une choſe, qui étoit elle-même un abus dès ſa premiere origine, il s'y en eſt gliſſé tant d'autres, qu'on ne ſait plus de quel nom on doit ſe ſervir, il ſuffit d'une ſimple expoſition des circonſtances & des formalités qu'on voit qui s'y obſervoient.

En premier lieu, perſonne, quelque offenſe qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de ſon droit, & comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaiſie & d'emportement, encore moins, par pure bravade, ce qui eſt à mon ſens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux loix de la ſociété. Ils avoient leurs juges, devant leſquels celui qui ſe croyoit léſé dans ſon honneur, alloit expliquer ſon grief, & demander la permiſſion de juſtifier par la voie des armes, qu'il n'attaquoit point ſon ennemi par une calomnie; il ſemble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le ſang, pour le ſang même. Ce juge qui aſſez communément étoit le ſeigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir auſſitôt l'accuſé, & n'admettoit cette preuve par les armes, dont le défi ſe faiſoit en jettant par terre un gand, ou quelqu'autre gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ail-

leurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les gages étant reçus, le juge renvoyoit la déciſion de la querelle à deux mois delà; pendant le premier deſquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les repréſenter. Ceux-ci s'attachoient par toutes ſortes de moyens à découvrir le coupable, & à lui faire ſentir l'injuſtice de ſoutenir une fauſſeté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de ſon ame, & celle de ſa vie : car ils étoient perſuadés de la meilleure foi du monde, que le ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cauſe, & par-là, l'action du duel devenoit dans leur eſprit, un événement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux complaignans en priſon fermée, mais là ils tomboient entre les mains des eccléſiaſtiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoient capable de les détourner de leur deſſein. Si malgré tout cela, ils y perſiſtoient, on fixoit enfin un jour, où ils devoient vuider leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux champions, à jeun, devant le même juge, qui les obligeoit encore tous deux à aſſurer par ſerment, qu'ils diſoient la vérité, après quoi on leur donnoit à

mangèr. Ils s'armoient enſuite en ſa préſence, la qualité des armes avoit été auſſi réglée. Quatre parrains, choiſis avec les mêmes cérémonies, les faiſoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe & les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un camp fermé & gardé par des perſonnes armées, après qu'on leur avoit rappellé une derniere fois leurs dits & leurs accuſations, pour voir s'ils y perſiſtoient & s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment: les parrains ſe tenoient à côté d'eux aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle ſeule de leur faire tomber les armes des mains, ſur-tout s'ils avoient eu enſemble quelques liaiſons d'amitié; c'eſt que les parrains les faiſoient mettre à genoux en cet endroit, l'un devant l'autre; ils ſe prenoient par les mains, en ſe croiſant leurs doigts entrelacés, ſe demandoient l'un à l'autre juſtice, ſe conjuroient de ne point ſoutenir une fauſſeté, proteſtoient d'agir avec toute la bonne foi poſſible, & ſe juroient de ne chercher la victoire ni par fraude ni par magie. Les parrains viſitoient leurs armes piéces par piéces, pour voir s'il n'y manquoit rien, les ramenoient aux deux bouts du camp, & leur faiſoient faire leur priere à genoux &

leur confeſſion: enfin après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur adverſaire, ils les laiſſoient en venir aux mains, ce qu'ils faiſoient après le ſignal du hérault, qui crioit de deſſus les barrieres, par trois fois : *laiſſez aller les bons combattans.* Il eſt vrai qu'alors on ſe battoit ſans quartier, & que le vaincu, mort ou vif, encouroit toute l'infamie du crime & du châtiment ; il étoit traîné ſur la claie en chemiſe, & enſuite pendu, ou brûlé, pendant que l'autre s'en retournoit honoré & triomphant, avec un arrêt qui lui donnoit gain de cauſe, & toute autre ſorte de ſatisfaction.

Il y a dans toute cette cérémonie quelque choſe de bizarre & de ridicule ; mais du moins la religion, l'autorité & la prudence y ſont écoutées, quoique tout à fait mal entendues ; au lieu qu'il n'y a rien que de monſtrueux dans la démarche de deux petits maîtres, qui s'en vont furtivement ſur le pré, tremper dans le ſang l'un de l'autre des mains pouſſées par un inſtinct tout pareil à celui des bêtes carnaſſieres. Si l'on s'y préſentoit avec le même ſang froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût ſeulement la centiéme partie des duels qu'on voit arriver aujourd'hui ? Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion, de l'action du monde

la plus ſérieuſe; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudiſſant d'être nés pour la deſtruction de leur ſemblable, reſſuſcitent le vil métier de gladiateurs, & ſont en effet & plus mépriſables, & plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes obſervées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'eſſentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient auſſi reçues en Eſpagne & en Angleterre; ſeulement, celui qui ſe rendoit à ſon adverſaire pour une ſimple bleſſure, étoit réputé infame, il ne pouvoit ni couper ſa barbe, ni poſſéder charges, ni porter armes, ni monter à cheval; au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en ſe défendant courageuſement, étoit enſeveli avec beaucoup d'honneur. Une autre ſingularité, qui devoit empêcher que les duels ne fuſſent communs dans l'Allemagne, c'eſt qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût ſe battre, Witzbourg en Franconie, Uſpach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que S. M. fût de retour à Paris, pour lui faire part du mémoire dont je viens de marquer le contenu, pour l'inſtruire des accidens qui y avoient donné lieu, & pour la prier d'aller au-devant d'un mal qui ne faiſoit que devenir de plus en

plus contagieux par ſon indulgence. Je la priois dans la lettre que je lui écrivis ſur ce ſujet, de faire attention au conſeil que j'oſois lui donner, de renouveller les édits contre les duels; d'en aggraver conſidérablement la punition, & d'y tenir ſévérement la main; de défendre qu'on pourſuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure & d'offenſe; mais auſſi de faire en ſorte que la juſtice qu'on en obtiendroit, fût aſſez prompte & aſſez bonne, pour appaiſer le complaignant, & faire repentir l'aggreſſeur; enfin de faire afficher ce nouveau réglement, au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l'Arſenal & des lieux les plus fréquentés (12). Il eſt sûr, ainſi que je le repréſentois à S. M. qu'une réputation décidée ſur le chapitre de la valeur perſonnelle, telle qu'étoit celle de ce prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les duels, le double de

(12) Qu'on liſe attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu a dit ſur cette matiere, dans ſon teſtament politique, *ſect.* 2, *chap.* 3, *part.* 1, qui a pour titre: *des moyens d'arrêter les duels*; on conviendra que ce grand miniſtre paroît avoir puiſé toutes ſes réflexions dans cet endroit de nos Mémoires & dans tous les autres où il eſt parlé du duel.

l'autorité attachée à la volonté des rois ; mais celle du maître des rois, ſupérieure à la leur, n'avoit pas réſervé cet abus à extirper au regne de Henri-le-Grand.

On peut dire, ſans prétendre par-là juſtifier ce prince, que ſon indulgence pour les duels, lui venoit de la diſpoſition habituelle à voir ſans émotion répandre le ſang, qu'il avoit contractée dans ſes longues guerres, & qu'au reſte il n'étoit guères moins indifférent ſur le ſien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment, qu'il ſe déguiſoit à lui-même chrétiennement, ſous le nom de réſignation entre les mains de Dieu. Il me fut adreſſé de Rome, en ce tems-là un avis d'une conſpiration contre l'état, & d'un attentat contre la perſonne de S. M. que je ne crus pas devoir lui cacher, quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être mépriſé comme il le fut de ce prince. Il me dit à cette occaſion, qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de ſa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis ſemblables à celui-ci (13), pour ne pas rendre ſa vie

(13) « Laiſſez-le, dit ce prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme qui avoit conſpiré contre lui, » c'eſt un méchant homme ; Dieu » le punira ſans que je m'en mêle » : *Mathieu, tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 359.

pire que la mort même ; que les tireurs d'horoſcopes l'avoient aſſez menacé, les uns de mourir par l'épée, & les autres par un caroſſe, qu'aucun ne lui avoit jamais parlé de poiſon, qui étoit à ſon avis la maniere la plus facile de ſe défaire de lui, parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, & ſans eſſai de tous ceux qu'on lui préſentoit ; que ſur le tout il s'en remettoit au maître de ſa mort & de ſa vie.

Il n'eſt pas impoſſible qu'en parlant de la ſorte, Henri ne comptât un peu, ſans s'en appercevoir, ſur le bonheur qui l'avoit accompagné, ſoit dans les dangers qui ne menaçoient que ſa ſeule perſonne (14), ſoit

(14) Henri IV en échappa un le lundi 19 décembre. Voici comment M. de Perefixe rapporte la choſe. « Le même jour que Mairargues fut » exécuté, un malheureux fou attenta ſur la perſonne ſacrée du roi, ſe jettant ſur lui, une dague » à la main, comme il paſſoit à cheval ſur le » Pont-neuf, en revenant de la chaſſe. Les valets de pied de S. M. y ayant accouru, lui » firent lâcher priſe, & l'euſſent aſſommé ſur le » champ, ſans la défenſe du roi, qui le fit mener en priſon au For-l'Evêque. Il s'appelloit » Jean de Liſle, natif de Vineux, près de Senlis. » Il fut auſſi-tôt interrogé par le préſident Jeannin, qui n'en put jamais tirer aucune réponſe » raiſonnable ; car il étoit tout-à-fait hors de ſens. » Il croyoit être roi de tout le monde, & diſoit

dans ceux qui regardoient ſon état & ſa fortune. De huit perſonnes dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déja défait des ſix plus conſidérables ; l'un étoit mort dans les ſupplices, & deux autres de maladie, le quatriéme étoit actuellement en priſon, le cinquiéme avoit pris le parti d'un banniſſement volontaire, & le ſixiéme étoit réduit à flatter celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre ſorte de bonheur, on en a vu des exemples dans toute ſon hiſtoire ; mais hélas ! ce bonheur ne fut point complet ; un moment trop malheureux pour la France, auſſi bien que pour ce prince, a bien juſtement effacé toute cette idée de proſpérité.

» que Henri IV ayant uſurpé la France ſur lui, » il le vouloit châtier de ſa témérité. Sur cela, le » roi jugeant qu'il étoit puni par ſa folie, com- » manda qu'on lui fît ſeulement garder la priſon, où » il mourut peu de tems après : *Hiſtoire de Henri-le-Grand*, 3 *part.*

Fin du vingt-deuxiéme Livre.

LIVRE XXIII.

MÉMOIRES de l'année 1606. Jetons préſentés au Roi par Roſny. Converſation entre le roi, la reine & lui, ſur leurs brouilleries ; autre entre Henri IV & Roſny, ſur la politique où ils concertent les moyens d'abaiſſer la maiſon d'Autriche. Roſny eſt fait duc & pair. Expédition de Sedan ; intrigue de cour à cette occaſion. Lettres du duc de Sully au duc de Bouillon ; conſeil qu'il donne à Henri ; Bouillon remet Sedan au roi ; mécontentement donné à Sully au ſujet du traité de Sedan, & ſes plaintes contre Villeroy. Sully conſeille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint-Paul, & n'eſt point écouté ; colere de Henri contre lui, au ſujet de ſon entrée dans Paris. Différend de Paul V avec les Vénitiens ; bon conſeil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les jéſuites ; nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du P. Cotton, au ſujet d'Adrienne de Freſne. Autres affaires de

religion avec le clergé, au ſujet du concile de Trente, entre les catholiques & les calviniſtes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfans de France. Reglement ſur la gabelle & les élections; autres opérations & réglemens de finance. Vie privée de Henri; ſes amuſemens; converſation entre lui & les courtiſans. Suite des affaires militaires d'Eſpagne & de Flandre; conſidération ſur cette guerre. Autres affaires étrangeres. Conjuration contre le roi d'Angleterre.

LE roi & la reine ſe trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin pour leur rendre les devoirs, & offrir les préſens accoutumés. Je ne trouvai point le roi dans ſa chambre. L'Oſerai & Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la reine, dans la chambre de cette princeſſe, & qu'apparemment ils dormoient encore tous deux, parce que l'incommodité de la reine les avoit tenus éveillés preſque toute la nuit. Je paſſai à l'appartement de la reine, pour ſavoir de la Renouillere & de Catherine Selvage, l'état de la ſanté de LL. MM. & je grattai le plus doucement que je pus, pour ne pas les éveiller. Pluſieurs voix qui s'éleverent en même tems, en demandant : *qui*

eſt là ? & que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac & Beringhen, me firent voir qu'il y avoit déja du monde ; & après que je me fus nommé, j'entendis qu'on diſoit au roi : « Sire, c'eſt M. le grand-maître. » Venez, venez, Roſny, venez, me cria ce » prince ; vous allez dire que je ſuis bien pa- » reſſeux ; mais vous ne le croirez plus, lorſ- » que vous ſaurez ce qui nous retient ſi tard » au lit. Ma femme, qui croit être ſur ſon » huitiéme mois, ayant eu quelques tran- » chées en ſe couchant, j'appréhendois » qu'elle ne fît une mauvaiſe couche ; mais » enfin ſur le minuit, tout cela s'eſt paſſé » en vents, tellement que nous étant tous » deux endormis, nous ne nous ſommes » réveillés que ſur les ſix heures ; mais de ſa » part, avec des gémiſſemens, des ſoupirs » & des larmes auxquelles elle donne des » cauſes imaginaires, que je vous dirai lorſ- » qu'il n'y aura plus ici tant de gens ; car » vous ne manquerez pas d'en dire votre ra- » telée ; & à mon avis, vos conſeils ne » nous y ſeront pas inutiles, non plus qu'ils » ne l'ont été dans de ſemblables occaſions. » Mais en attendant que tant de gens ſoient » ſortis, voyons un peu tout ce que vous nous » apportez pour nos étrennes, car je vois » que vous avez-là trois de vos ſecrétaires » avec des ſacs de velours. Cela eſt vrai,

» Sire, lui répondis-je, je me ſuis ſouvenu
» que la derniere fois que je vous ai vus
» enſemble, vous & la reine, vous étiez
» tous deux de fort bonne humeur, &
» croyant que je vous y trouverois encore,
» dans l'eſpérance d'avoir un ſecond fils,
» je vous ſuis venu apporter pluſieurs étren-
» nes qui vous feront plaiſir, par celui
» qu'elles donneront aux perſonnes aux-
» quelles je les ferai diſtribuer en votre nom,
» & je ſouhaite que ce ſoit en votre pré-
» ſence & en celle de la reine. Quoiqu'elle
» ne vous ait rien dit, reprit ce prince,
» comme elle avoit de coutume, faiſant la
» dormeuſe, je ſais bien qu'elle ne dort
» pas pourtant; mais elle eſt en colere
» contre moi & contre vous. Nous par-
» lerons de cela, lorſqu'il n'y aura plus
» ici que vous, la Renouillere, Beringhen
» & Catherine; car ils en ſavent quelque
» choſe : mais voyons vos étrennes. Ce
» n'eſt pas ici, dis-je à S. M. un équipage
» de grand-maître d'artillerie, ni des li-
» béralités dignes du tréſorier d'un riche
» & puiſſant roi; mais quelque petits que
» ſoient ces préſens, ils ne laiſſeront pas
» de donner plus de joie à ceux qui les
» recevront, & de vous mériter plus de re-
» merciemens de gloire & de louanges,
» que tous les dons exceſſifs que vous faites

» à des perſonnes que je ſais qui ne vous » en remercient que par des plaintes plei- » nes d'ingratitude. Je vous entends à demi » mot, repliqua Henri, comme vous mon- » trez quelquefois en faire autant de moi ; » mais ſachons ce que c'eſt que vos pré- » ſens, ſans plus parler de ce que vous » entendez ».

Je fis approcher les trois de mes ſecré- taires qui en étoient chargés, & je dis au roi : « Sire, voilà Arnaud l'ainé qui a dans » mon ſac où je porte les papiers du con- » ſeil, trois bourſes de jetons d'or ». Je les lui montrai, & lui en expliquai la deviſe, qui exprimoit l'amour des peuples pour S. M. « L'une de ces bourſes, con- » tinuai-je, eſt pour vous, Sire, l'autre » pour la reine, & la troiſiéme pour M. le » dauphin, c'eſt-à-dire, pour *Mamanga* (1) » ſi la reine ne la retenoit point, comme » elle a toujours fait. Il y a dans le même » ſac, huit bourſes de jetons d'argent à » la même empreinte, deux pour vous,

(1) Madame de Montglat, que le petit prince appelloit ainſi. Dans le vol. 9138 des mſſ. royaux, tout remplis d'originaux de lettres de Henri IV, de la reine & de madame Eliſabeth de France, à madame de Montglat, il y en a une du jeune dauphin à ſa ſœur, où il lui marque qu'il baiſe les mains à *Mamanga*.

» deux pour la reine, & quatre pour la
» Renouillere, Catherine Selvage & telle
» autre qu'il vous plaira, qui couche dans
» la chambre de la reine. Le jeune Arnaud
» porte un autre ſac, dans lequel il y a
» vingt-cinq bourſes de jetons d'argent,
» pour être diſtribuées à M. le dauphin,
» madame de Monglat, madame de Drou
» & mademoiſelle de Piolant, aux nour-
» rices & autres femmes-de-chambre de vos
» enfans, & aux filles de la reine; & dans
» le troiſiéme ſac que porte le Gendre, il
» y a trente ſacs, de cent écus chacun en
» demi-francs tous neufs, faits au moulin,
» & ſi larges, qu'ils paroiſſent des francs
» entiers, c'eſt pour donner les étrennes à
» toutes les filles & femmes-de-chambre
» de la reine & des enfans de France,
» ſelon que vous me l'avez ordonné. J'ai
» laiſſé dans mon carroſſe, à la garde d'un
» de mes gens, deux grands ſacs de dou-
» zains, auſſi tout neufs, chacun de cent
» écus, qui font douze mille ſous, pour
» être partagés aux pauvres invalides qui
» ſe trouveront ſur les quais de la riviere
» proche du Louvre. Ils en ſont déja, à
» ce qu'on m'a dit, preſque tous remplis.
» J'y ai envoyé douze hommes de la ville
» des plus charitables, pour les faire ran-
» ger & les leur diſtribuer en conſcience.

» Tous ces pauvres gens, & les filles &
» femmes-de-chambre de la reine, témoi-
» gnent plus de joie de ces petites étrennes
» de village, en petites pieces toutes neuves,
» que vous ne ſauriez croire. Ils diſent tous
» que ce n'eſt pas tant pour la valeur du
» don, que parce que c'eſt une marque que
» vous vous ſouvenez d'eux & que vous
» les aimez; & principalement les filles
» de la reine: elles diſent que ce qu'on
» leur donne pour s'habiller, on leur ſpé-
» cifie à quoi il faut qu'elles l'emploient,
» mais que ces cent écus-ci, c'eſt pour en
» acheter des nippes, qui ſont le plus de
» leur goût. Mais, Roſny, me dit S. M.
» leur donnerez-vous leurs étrennes, ſans
» qu'elles vous viennent baiſer? Vraiment,
» Sire, lui répondis-je, depuis que vous
» le leur commandâtes un jour, je n'ai eu
» que faire de les en prier, elles me vien-
» nent bien baiſer d'elles-mêmes, ſans que
» madame de Drou, qui eſt ſi dévote, faſſe
» autre choſe qu'en rire. Or ça, Roſny,
» continua Henri du même ton, me di-
» rez-vous vérité? laquelle baiſez-vous de
» meilleur cœur, & trouvez-vous la plus
» belle? Ma foi, Sire, repartis-je, je ne
» ſaurois vous le dire, car j'ai bien d'au-
» tres choſes à faire qu'à penſer à l'amour,
» & à juger laquelle eſt la plus belle, &

» je crois qu'elles penſent auſſi peu à mon » beau nez, que moi au leur : je les baiſe, » comme on fait des reliques, en préſen- » tant mon offrande ». Le roi ne put s'empêcher d'éclater de rire, & dit, en s'adreſſant à tous ceux qui étoient dans la chambre : « Hé bien ! ne voilà-t-il pas un pro- » digue financier, qui fait de ſi riches pré- » ſens du bien de ſon maître, pour un » baiſer » ? Après s'être encore réjoui un moment de cette idée : « Allez tous dé- » jeûner, dit Henri aux courtiſans, & nous » laiſſez un peu cauſer ſur d'autres affaires » de plus grande importance ».

N'étant plus demeuré dans la chambre que la Renouillere & Catherine, le roi pouſſa tout doucement la reine, & lui dit, » Eveillez-vous, dormeuſe, venez me bai- » ſer, & ne grognez plus ; car pour mon » regard, tous les petits dépits ſont déja » paſſés, de peur que cela ne nuiſe à votre » groſſeſſe. Vous croyez, pourſuivit-il, que » Roſny me flatte dans les petites brouil- » leries que nous avons enſemble ; vous pen- » ſeriez tout autrement, ſi vous ſaviez toutes » les libertés qu'il prend de me dire toutes » mes vérités. Quoique je m'en mette quel- » quefois en colere, je ne lui en veux point » de mal pour cela ; tout au contraire, » je croirois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il

» ceſſoit de me remontrer ce qu'il croit » intéreſſer l'honneur & la gloire de ma » perſonne, le bien de mon royaume & » le ſoulagement de mes peuples; car, voyez- » vous, ma mie, ajouta ce prince, il n'y » a point d'eſprits ſi juſtes, ni ſi droits, » qui ne tombaſſent tout-à-fait, s'ils n'é- » toient ſoutenus, lorſqu'ils commencent à » broncher, par les bons conſeils de ſervi- » teurs fideles & d'amis prudens. Et afin que » vous connoiſſiez que tout ce que je vous dis » eſt vrai, ſachez que depuis quinze jours, il » ne fait que me dire qu'il croit que vous » êtes dans votre huitiéme mois, & que » pour cette raiſon, je dois me retenir de » rien dire, ni faire, qui puiſſe vous fâ- » cher, de peur que cela ne fît tort à votre » fils; car il veut toujours que c'en ſoit » un (2) ».

Ce bon prince prit enſuite avec elle un air encore plus careſſant, & la pria de

(2) Les aſtrologues l'avoient prédit, dit le Journal de l'Etoile, & que la reine couroit riſque de la vie. Elle accoucha heureuſement, le 10 février, d'une fille. Henri IV, en la conſolant, (car elle ſouhaitoit paſſionnément que ce fût un garçon,) lui dit avec ſa gaieté ordinaire, que ſi cette fille demeuroit ſans établiſſement, il en demeureroit bien d'autres, & que ſi ſa mere n'avoit point fait de fille, elle n'auroit jamais été reine de France.

lui dire devant moi ce qui l'avoit fait réveiller en ſoupirant & en pleurant. La reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que ſon affliction avoit été cauſée par un ſonge, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours; mais qu'elle s'étoit ſoulagée en pleurant. Elle pria le roi à ſon tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorſqu'elle ſeroit groſſe, en s'abſtenant de tenir des diſcours, « qui » font croire, dit-elle, à moi & à d'autres, » que vous vous plaiſez plus à la com» pagnie de certaines perſonnes, qu'en la » mienne; & encore, quelles perſonnes, » pourſuivit-elle? que je ſais de ſcience cer» taine ne vous être nullement fidelles, & » bien plus, qui vous haiſſent dans leur » cœur: je ſais bien pourquoi; mais ſur » cela je m'en rapporte au ſentiment de » M. de Roſny, & je l'en croirai ».

Je détournai cette explication, en répondant d'une maniere générale, que je ſentois une véritable joie de voir LL. MM. s'expliquer ainſi ſur leurs petits débats, avec tant de cordialité; que je trouvois qu'il ne leur ſeroit pas difficile de ſe les épargner à l'avenir, ſi elles vouloient ſérieuſement s'en rapporter aux moyens qu'employeroient pour cet effet, ceux qui s'attachoient à ſervir plutôt leur véritable in-

térêt, que leur dépit. Cette ouverture fut saisie aussi-tôt, & d'une commune voix, par tous les deux; & l'on m'obligea de proposer ces moyens, la reine disant qu'elle étoit résolue de s'en servir, & le roi, qu'ils seroient toujours fort de son goût. Je déclarai donc franchement à LL. MM. après les avoir fait convenir que tout autre remede n'aboutiroit qu'à parler & agir aussi inutilement qu'on avoit fait jusqu'à présent, qu'il ne leur restoit qu'une seule chose à faire, pour être une bonne fois défaits de toutes les causes de ces brouilleries; c'est que puisqu'elles se défioient, & avec raison, de leur fermeté à prendre & à soutenir un parti, il falloit avoir recours à une personne qu'elles en jugeroient plus capable, transporter tous leurs droits à cette personne, se cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire, enfin gagner sur soi d'agir pendant & après la décision, comme si elles avoient véritablement cessé d'y prendre aucune part. Je leur conseillai de choisir un homme assez ferme pour ne se laisser ébranler par aucune considération, & capable d'un attachement à leurs personnes assez pur & assez désintéressé pour oser s'en servir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de briguer

cet emploi, qui, en effet, n'étoit pas fort agréable; mais je déclarai à LL. MM. que ſi c'étoit ſur moi qu'elles jettoient les yeux, il falloit qu'elles commençaſſent par les fermer abſolument ſur tous les moyens qu'elles me verroient employer, & que pour m'aſſurer que mon ouvrage ne ſeroit point détruit par quelque retour de foibleſſe, elles s'obligeaſſent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre abſolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conſerver aucun reſſentiment, ſuppoſé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, euſſent quelque violence à ſe faire ſur le remède dont je me ſervirois. Je crois qu'on devine ſans peine quel auroit été ce remede (3), & je puis dire qu'en ce cas, nulle conſidération humaine n'auroit été capable de m'arrêter; mais je me doutois bien qu'on ne me laiſſeroit pas venir juſque-là. Le roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à ſigner cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité néceſſaire; mais pour la reine,

(3) M. de Sully l'a fait connoître précédemment, dans le conſeil qu'il donna au roi, de faire paſſer les monts à quatre ou cinq perſonnes, & la mer à autant, pour me ſervir de ſes termes.

ſe voyant preſſée, elle n'oſa franchir le pas; elle dit qu'elle vouloit y penſer plus mûrement, ou que je lui diſe ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le roi, mais elle fut effrayée des ſuites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que diſcourir en l'air ſur cette matiere; j'appelle ainſi agiter ſérieuſement ces frivoles projets de cour, déja ſi ſouvent épuiſés. Je ne m'y prêtai que par pure complaiſance pour LL. MM. qui exigerent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorſque la reine demanda ſa chemiſe, & que le roi appella pour ſe faire habiller.

Le roi & la reine me rendirent mes étrennes, par des préſens conſidérables pour mon épouſe & pour moi. Nous en reçumes auſſi de la reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des rois, & tout le tems que S. M. ſéjourna à Paris, ſe paſſa en feſtins, maſcarades & divertiſſemens de toute eſpece (*a*). Le 10 janvier, ce prince vint à l'Arſenal, par un fort beau tems, voir une courſe de bague faite avec de grands préparatifs.

La fête finie, le roi me mena dans la grande allée des jardins, où s'étant arrêté

(*a*) *De Thou, Mercure François, année 1606.*

ſur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaiſir, qu'il commença à m'entretenir très-ſérieuſement de ſes deſſeins politiques, à l'occaſion de mes jetons, dont il me dit que la deviſe avoit été fort goûtée. Je m'appercevois déja depuis quelque tems que Henri ſe laiſſoit frapper de plus en plus de la néceſſité & de l'importance de cette exécution politique, & que chaque jour lui levoit un nouvel obſtacle. Il me diſoit ſouvent que Philippe III, n'avoit guères profité des ſages conſeils de Philippe II, ſon pere, de regarder comme des chimeres, ces faſtueuſes idées de monarchie univerſelle, dont ſes prédéceſſeurs s'étoient entêtés; que tous les procédés de ce prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé, & qu'aucun des princes de la chrétienté ne ſeroit exempt d'inſulte de ſa part, juſqu'à ce qu'on eût fait ſentir à cette orgueilleuſe monarchie toute ſon impuiſſance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la penſée que je lui en avois fait naître, & que j'avois communiquée au roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait ſur ſon eſprit toute l'impreſſion qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la chambre des grands-jours, qui en découvrant

découvrant toutes les ſourdes pratiques de l'Eſpagne, avoient conſidérablement augmenté l'averſion naturelle de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire auſſi que la réſolution où je voyois ce prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus enſemble ſur ce ſujet. Eh! quel eſt le prince tant ſoit peu ſenſible à ſa gloire, qui en ſongeant à tout ce qu'une avarice & une ambition inſatiables ont fait entreprendre dans ces derniers tems à la maiſon d'Autriche, ne ſe ſente pas pénétré d'indignation! Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorſqu'on lui vint annoncer ſon élection à l'empire, avoient été de conduire aux environs de Baſle quelques ſoldats, du tems des factions des Etoiles & des Papeguais, n'a point de repos, qu'il n'ait partagé l'Alſace entre lui & la ville de Strasbourg, & enſuite augmenté ſon petit domaine des duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, & des autres biens héréditaires que poſſede aujourd'hui ſa maiſon en Allemagne. Depuis le commencement du quatorziéme ſiecle, où ceci ſe paſſoit, juſqu'à nos jours, combien d'états, quelle immenſe étendue de pays n'a-t-elle pas dévorée? Tous les royaumes d'Eſpagne, ceux de Naples & de Si-

cile en Italie, avec les iſles de Sardaigne, Maïorque & Minorque, la Bohême & la Hongrie en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre & tous les Pays-Bas; joignez-y les poſſeſſions qu'elle s'eſt faites dans les iſles orientales & dans le nouveau monde, preſqu'égales en étendue à tout ce que nous connoiſſons des trois autres parties de la terre, doutera-t-on encore que Charles-Quint, qui eſt celui qui l'a élevée à un ſi haut degré de puiſſance, enflé de tant de ſuccès, n'ait ſongé très-ſérieuſement à engloutir le reſte de l'Europe, l'Aſie & l'Afrique?

Ce vain projet de monarchie univerſelle demande-t-il d'autre preuve, que la deſtruction des proteſtans d'Allemagne, la conquête de Tunis & d'Alger, l'invaſion de la France, ſi bien déclarée par l'irruption en Provence, & par le fameux ſiége de Metz, toutes entrepriſes formées en même-tems par cet orgueilleux monarque? Et ſi nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, ſinon aux différentes circonſtances & aux obſtacles qu'apporte à ſon propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui tout enivré de ſes triomphes, ne voit plus rien d'impoſſible? Charles-Quint entreprend trop de choſes & trop au-deſſus de ſes forces; il s'y porte

ſans précaution, & preſque ſans préparation; il brave la terre, la mer, les élémens & les ſaiſons; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Aſie & l'Afrique, François I, Henri VIII, le pape, les rois de Navarre, de Tunis & d'Alger, & pour mieux dire, tous les princes de la chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui, ſont autant d'ennemis qu'il dédaigne & qu'il n'apperçoit preſque pas. Il ne ſait pas ménager les ſeules reſſources qui lui reſtent; ſes propres ſujets ſe révoltent en Eſpagne, en Flandre & en Sicile. Lorſqu'enfin il a reconnu ſon erreur, il n'y connoît d'autre remede, que d'en ſortir par un coup de déſeſpoir, qui lui fait tout abandonner pour ſe confiner dans un cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henri, ſans y ajouter que Philippe II, auſſi ambitieux, & plus politique que ſon pere, avoit repris tous ſes mêmes deſſeins, & qu'il auroit pu y réuſſir, ſi ſes vues particulieres ſur la France, l'Angleterre & l'Irlande, n'avoient été traverſées par le plus heureux effet du haſard, qui avoit fait rencontrer enſemble deux auſſi fortes têtes, que celles de S. M. & de la reine Eliſabeth (4).

(4) Ce ne peut être que dans la vue d'envahir la France, en tout ou en partie, que Philippe II,

J'avois toujours appréhendé l'effet des ſuggeſtions des courtiſans, & des diſcours de la reine. Cette princeſſe entretenoit continuellement le roi ſon époux, des avantages d'une double alliance avec l'Eſpagne, & vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome & les deux branches Autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes ſortes de factions en Europe, auſſi conforme à la ſaine politique, qu'à la religion. Il m'avoua que ces diſcours, dont toute la cour retentiſſoit depuis quelque tems, ne le touchoient plus, & que ſi on le voyoit quelquefois les écouter & y répondre en homme qui par des objections ſenſées, paroît chercher à ſe convaincre, ce n'étoit que pour ne pas laiſſer pénétrer ſon ſecret à toutes ces perſonnes, & pour les entretenir au contraire dans l'eſpérance de le gagner, juſqu'à ce que le moment de lever le maſque fût arrivé. Nous convînmes que les choſes n'en étoient pas encore à ce point, & nous conclûmes cet entretien, comme quelques autres ſur cette

---

eut deſſein de ſe mettre en poſſeſſion des états du duc de Savoye, en donnant à ce duc en échange, quelqu'un de ſes états. C'eſt l'hiſtorien Mathieu qui nous apprend cette particularité : *tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 240.

matiere, par avouer que juſqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer à s'aſſurer pour cette aſſociation, des princes d'Allemagne & d'Italie, principalement de l'électeur de Baviere & du duc de Savoye; le premier, par l'objet de la couronne impériale, & celui-ci, par l'eſpérance de la Lombardie & de la dignité royale accordée en faveur du mariage de ſon fils ainé, avec madame de France.

Il ne ſe préſentoit point de moyen pour lever l'obſtacle que le roi devoit s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raiſon, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui-même, & il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entrepriſe ſans tirer à conſéquence pour tout le reſte; c'eſt ce que notre entretien eut de plus effectif. Le roi m'ordonna de mettre inceſſamment ſur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à ſa valeur réelle, que ce prince ne connoiſſoit pas auſſi parfaitement que moi. Il me déclara que ſon deſſein étoit d'y marcher en perſonne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelqu'autre incommodité; qu'en ce cas, c'eſt moi qu'il char-

geroit de conduire cette entrepriſe : & afin que je puſſe joindre enſemble l'autorité & la dignité convenables à une fonction auſſi éminente, S. M. m'offrit en ce moment, & je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc & pair, en me diſant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je ſouhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fît auſſi-tôt dreſſer les patentes par Villeroy.

J'avois déja refuſé cette dignité, lorſque le roi m'envoya ambaſſadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaiſant ayant levé depuis ce tems-là l'obſtacle qui m'avoit empêché de profiter de ſa bonne volonté, & voyant d'ailleurs que ce prince le ſouhaitoit preſqu'autant pour ſon intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoiſſance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent ſignées le 12 février, ſcellées peu de jours après, & enregiſtrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des ſeigneurs de la cour, ni preſque des grands

(5) De Thou, *liv.* 36, & preſque tous les hiſtoriens, font mention de la diſtinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Roſny. Henri IV l'avoit déja fait auparavant conſeiller d'honneur au parlement.

du royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner, lorſque je me préſentai au parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la préſence de tous les princes du ſang, excepté M. le comte de Soiſſons. La grande chambre, la ſalle, toutes les galeries & les cours mêmes, étoient ſi pleines, qu'à peine on pouvoit s'y retourner. J'amenai au ſortir, ſoixante des plus diſtingués, à l'Arſenal, où les attendoit un repas en gras & en maigre, pour lequel je n'avois rien épargné. Une ſurpriſe heureuſe pour moi, fut d'y trouver S. M. elle-même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie, ſans avoir voulu m'en prévenir. « Monſieur le grand-maître, » me cria le roi, du plus loin qu'il me vit » arriver, je ſuis venu au feſtin ſans prier, » ſerai-je mal dîné? Cela pourroit bien être, » Sire, lui répondis-je, car je ne m'attendois pas à tant d'honneur. Je vous aſſure » que non, reprit ce prince, en interrompant mes remercimens; j'ai viſité vos » cuiſines, en vous attendant, où j'ai vu » le plus beau poiſſon, qu'il ſoit poſſible » de voir, & force ragoûts à ma mode, & » même parce que vous tardiez trop à mon » gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de » chaſſe, tout-à-fait fraîches, & bu de vo» tre vin d'Arbois, le meilleur que j'aie ja-

» mais bu ». La gaieté du roi aſſaiſonnant le plaiſir de la table, le reſte du jour ſe paſſa à la ſatisfaction de tous les convives.

Le lendemain dès le matin, S. M. m'envoya chercher, & elle me demanda en préſence de tous les courtiſans aſſemblés, ſi je ſongeois à faire le mémoire de l'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déja dreſſé, & je l'avois mis dans ma poche, en ſortant de mon cabinet : je le préſentai au roi qui ſe le fit lire tout haut. La cour fut inſtruite par cette lecture du nouveau deſſein du roi, qui dit enſuite plaiſamment, que le duc de Bouillon quoique naturaliſé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France, & qu'en tout cas, on pourroit le lui r'apprendre en peu de tems, par ce moyen. S. M. attendant que je lui diſe mon avis ſur cette guerre, je pris la parole, & dis, que je ne croyois pas le duc de Bouillon aſſez peu aviſé, pour ne pas ſentir la diſproportion des forces de S. M. avec les ſiennes, & pour s'expoſer à en faire l'expérience; que je l'avois prévenu dès long-tems, que ſa place ne valoit rien contre le canon, & que la connoiſſant mieux que perſonne, ſi on lui voyoit faire quelque ſemblant de vouloir réſiſter, ce ne ſeroit que dans l'eſpérance d'employer

utilement pendant ce tems-là, les ruſes de la négociation ; que j'oſois pourtant conſeiller à S. M. ſi elle me permettoit de me ſervir de ce terme, de mander une derniere fois au duc de Bouillon, que dans la conjoncture préſente, il pouvoit encore venir en toute aſſurance ſe jetter à ſes pieds, sûr que cette ſoumiſſion, & plus d'exactitude à tenir ſa parole, lui feroient obtenir ſon pardon, & le même traitement que par le paſſé ; mais que s'il refuſoit cette derniere grace, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune compoſition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au roi ; il approuva l'idée qui m'étoit venue, de ne faire ſortir de Paris que le gros de l'artillerie, & de prendre les munitions & faire les autres proviſions néceſſaires, dans les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de tranſport & de chariage.

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près auſſi vîte que je m'y étois attendu, par toutes les oppoſitions qui y furent apportées à la cour, où il ſembloit que le plus petit préparatif de guerre cauſât preſque la même allarme, qu'il auroit pu cauſer chez l'ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une place, dont tout le monde exagéroit à Henri la

ſituation & les fortifications, & des inconvéniens, dont un ſiége auſſi long qu'on vouloit que le fût celui-là, ſeroit immanquablement ſuivi. On auroit dit à entendre ainſi diſcourir, que le ciel & la terre duſſent ſe mouvoir en faveur de Bouillon & de ſa ville. On fit tomber ſur ce ſujet entre les mains de S. M. un mémoire en forme de lettre, plein non-ſeulement d'abſurdités, mais encore d'impertinences. Le roi croyoit y reconnoître le ſtyle du duc lui-même, mêlé avec celui de du Pleſſis & de Tilenus. Il n'eſt pas ſurprenant de voir ainſi parler, ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les proteſtans, qui pouvoient trouver intéreſſé dans cette affaire le corps entier des religionnaires : tels que Montluet, la Noue & les deux S. Germain : mais il l'eſt beaucoup, que des perſonnes, qui n'avoient aucune liaiſon avec le duc de Bouillon, & d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'ingénieur Erard, ne parlaſſent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impoſſibilité abſolue : j'aurois de la peine à décider que toutes ces perſonnes fuſſent bien intentionnées pour le bien de la choſe.

Le roi tomba lui-même dans une irréſolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui repréſentai alors pluſieurs fois inutile-

ment, qu'il donnoit par-là gain de cauſe à des gens, qui n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptoient que ſur cette unique reſſource, & il eſt vrai que le duc de Bouillon ne laiſſa pouſſer la choſe auſſi loin qu'elle le fut, que parce qu'il ſe perſuada, ſur le rapport de ceux qui le ſervoient à la cour, & l'informoient des diſpoſitions de S. M. qu'elle ne paſſeroit point juſqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en uſage, fut de faire entendre au roi, que le duc ne ſongeoit à rien moins qu'à lui réſiſter; mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à paroître timide & rampant à des perſonnes, qui au lieu de lui rendre fidélement les intentions de S. M. ſembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux & menaçant: que ſi en la place de ces perſonnes (c'eſt moi qu'on déſignoit ici), on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inſpirer de la confiance, le roi en ſeroit bientôt convaincu: Montluet (6) & la Noue entre autres, ſe faiſoient fort de le ranger ſans peine à ſon devoir. Le roi crut ne pouvoir mieux faire que de les lui députer. Ils ne rapporterent que des paroles générales & ambigues, qui n'ouvrirent pourtant pas en-

(6) François d'Angennes, ſieur de Montluet. Odet de la Noue.

core les yeux à Henri, parce que d'un autre côté, ils lui firent Sedan abſolument imprenable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement, ſoit qu'ils ſe fuſſent laiſſés frapper de cette fauſſe opinion, ou ſeulement qu'ils affectaſſent de l'être. Quoi qu'il en ſoit, au lieu d'aller en avant, ſur la réponſe du duc de Bouillon, Henri n'en témoigna que plus fortement, que le ſuccès lui paroiſſoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions ſur les diſpoſitions où je voyois le roi, & je commençai à craindre que lorſqu'à force de le ſoutenir contre les cris de tout le monde, & contre ſes propres craintes, je l'aurois embarqué, ſur quelque difficulté imprévue qui viendroit peut-être à ſe rencontrer, on n'agît ſi puiſſamment auprès de S. M. déja mal prévenue, qu'on lui fît abandonner ſon entrepriſe, après beaucoup de bruit & de dépenſe, ou goûter un accommodement avec le duc, à des conditions qui ne conviendroient ni à ſa perſonne, ni à ſa dignité; auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, & de chercher, pendant qu'il en étoit encore tems, quelqu'autre moyen de ſauver l'honneur de S. M. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne

pouvoir retomber que ſur moi. On m'accuſeroit d'avoir trop ou trop peu fait; j'étois ſûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me ſeroient faites à la cour, & par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henri ſe déterminât de lui-même : je voulus voir à quoi il ſeroit porté par ſes propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement & moins ſouvent, de l'entrepriſe de Sedan, & je tins la même conduite en public. Le roi s'apperçut des premiers de ce changement, & comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faiſoit agir, & qu'il ne s'imagina point non plus que j'euſſe changé d'opinion ſur le duc de Bouillon & ſur Sedan, il ſe mit dans l'eſprit, qu'après avoir fait moi-même de plus ſérieuſes réflexions au conſeil que je lui avois donné, j'avois apparemment rétracté tacitement mon premier ſentiment, & enviſagé que le coup que j'allois porter à l'un des chefs de la religion, pourroit quelque jour retomber ſur la religion même, en ouvrant le chemin à opprimer, l'un après l'autre, tous ceux qui la ſoutenoient en France. De cette conſidération, que Henri regarda comme indubitable, il paſſa facilement à croire que je ne penſois pas avantageuſement ſur ſon équité, ou que mon

attachement à ma religion me menoit trop loin. Il s'ouvrit de ce ſoupçon à quelques perſonnes, qu'il ſavoit être de mes amis; & pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'Arſenal, où j'étois retenu dans ma chambre, par ma bleſſure de la bouche & du cou. Il s'y étoit formé un abcès, qui en fit ſortir un eſquille d'os, de la bourre, du plomb & quelques grains de poudre, encore ſi frais & ſi entiers, qu'elle prit feu, lorſqu'on la mit ſur les charbons ardens.

« Il me ſemble, me dit Henri, en mettant ſur le tapis le duc de Bouillon, que » je ne vous trouve plus ſi réſolu dans cette » affaire de Sedan que vous l'étiez il y a » quelque tems, ni que je vous ai vu l'être » en d'autres occaſions bien plus difficiles. » Qu'y a-t-il? dites-le-moi librement & » ne me célez rien, je vous en prie ». La vivacité de ce prince fit que tout de ſuite, ſans me donner le tems de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit eue ſur mes allarmes au ſujet des religionnaires de France. Il proteſta fortement contre le ſoupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux réformés l'un par l'autre. Il en appella à la connoiſſance que j'avois de ſes ſentimens, & me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde ſavoit que dans ce

qui concernoit le ſervice de ſa bouche & de ſa perſonne, il aimoit mieux ſe mettre entre les mains des réformés, que dans celles des catholiques. Il m'aſſura encore, qu'il ne haïſſoit point perſonnellement le duc de Bouillon : qu'il n'exigeroit rien de lui, qui fût capable de le déshonorer, en un mot, qu'il me laiſſoit le juge de la maniere dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce prince parler de la ſorte. Je lui témoignai être parfaitement inſtruit & perſuadé de ſes ſentimens pour tout le corps proteſtant en général, & pour moi en particulier, ſans lui diſſimuler pourtant la peine que m'avoit faite la maniere dont en dernier lieu il avoit penſé ſur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cauſe du refroidiſſement apparent qu'il avoit remarqué en moi ſur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Enſuite épuiſant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire ſur ce ſujet, j'en fis faire une à S. M. à laquelle perſonne n'avoit ſongé : c'eſt que Bouillon ayant fait pour fortifier Sedan, des dépenſes qui l'avoient entiérement épuiſé, & peut-être même conſidérablement obéré, il ſe pouvoit bien faire que la véritable conſidération qui l'empêchoit de ſe rendre aux deſirs de S. M. eſt qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la

ſeule reſſource qui lui reſtoit pour réparer ſes affaires dérangées : que dans cette ſuppoſition, pour frapper à la bonne porte, il ne falloit peut-être qu'offrir au duc une ſomme, qui ſuffît à acquitter ſes dettes. Je fis voir à S. M. que ſi en donnant à Bouillon deux cens mille écus, on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions ſupportables, elle y en gagneroit encore ſix cens mille, parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cens mille écus : nouveau motif de traiter le duc dans toute la rigueur de la guerre, ſi l'on faiſoit tant que de l'attaquer, en déclarant réunie à la couronne, non-ſeulement la principauté de Sedan, mais encore la vicomté de Turenne, qu'il prétendoit ne tenir de la France, que comme en relevent les grands fiefs de la couronne, ſans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne dédommageroit. Il ſemble que c'étoit par une ſorte de preſſentiment de ce qui devoit arriver, que j'inſiſtai ſi fort ſur cette alternative, d'une extrême indulgence, avant que de rien entamer, & d'une extrême inflexibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le roi repliqua, qu'une pareille négociation alloit encore confirmer Bouillon dans

l'idée, où la lettre dont il a été parlé, montroit assez qu'il étoit, que S. M. craignoit de l'attaquer. Il consentit cependant que je tentasse cette voie, de concert avec la princesse d'Orange (7), alors à Paris, en envoyant au duc, du Maurier (8), chargé de dépêches, dont il laissa les termes & la teneur à mon choix; « mais aussi me promettez-vous, ajouta Henri, qu'au cas » qu'il n'accepte pas les offres que vous lui » ferez faire, vous me servirez dans cette » affaire, sans aucune considération humaine, & de la maniere dont vous l'avez » fait ci-devant », dit-il en citant le siége d'Amiens, la campagne de Savoye, & plusieurs autres entreprises semblables. Je lui en donnai ma parole d'honneur: « Or-sus, » touchez-là, me dit ce prince, en me tendant la main, je vous en crois, me voilà » content, & je me repose entiérement sur » votre capacité & votre fidélité, de tout

(7) Louise de Coligny, fille de l'amiral, mariée en premieres noces au comte de Téligny, tué le jour de la Saint-Barthemi, & en secondes noces à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(8) Benjamin Aubert du Maurier, attaché premiérement au duc de Bouillon, ensuite au duc de Sully.

» ce qu'il faut faire ». S. M. me quitta, en achevant ces paroles.

J'allai le lendemain trouver la princeſſe d'Orange, avec laquelle je concertai la maniere dont elle & moi, nous écririons au duc de Bouillon; la députation que nous lui ferions de du Maurier, & la forme de l'inſtruction dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenoit la lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeller au duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puiſſance & la capacité perſonnelle du roi regnant, deux points auſſi bien connus de lui que de moi, & que je le priois de ne point perdre de vue, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit menacé; en l'empêchant de ſe laiſſer ſurprendre à la prévention, & de rien faire par paſſion, par chagrin & par dépit. En parlant ainſi, je ne le flattois point, mais c'étoit, lui diſois-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agiſſoit pour lui, & qu'il ne s'obſtinât pas contre les conſeils de la princeſſe d'Orange, & d'un homme qui lui parloit en ami, à ſe réduire au point de donner à la force, ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propoſitions, je l'aver-

tiſſois que du Maurier étoit chargé de les lui faire de bouche, outre que nous lui avions fait mettre par écrit, tout ce qu'il avoit à lui dire de notre part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli & à la ſurpriſe. Je le prévenois ſur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que S. M. n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui propoſions, en lui promettant, lui donnant ma parole d'honneur, & me rendant caution, s'il étoit néceſſaire, que le roi ratifieroit tout ce qui ſeroit arrêté entre nous; que je voulois paſſer pour un lâche, un perfide & un homme ſans honneur, ſi le tout ne s'exécutoit de point en point. Je le conjurois encore en finiſſant, de ne pas laiſſer venir les choſes à l'extrêmité. La date de cette lettre, à laquelle celle de madame d'Orange étoit entiérement conforme, eſt du premier mars.

Le duc de Bouillon y répond par une lettre datée du 4, qu'il a reçu la mienne, avec celle de la princeſſe d'Orange; entendu du Maurier, & lu attentivement ſon mémoire; qu'il ſe plaint avec raiſon, qu'on veut lui faire acheter les bonnes graces du roi, par des baſſeſſes qui l'en rendroient indigne : qu'on ne les lui promettoit que par un écrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de perſonnes, pendant que toute la France ſeroit témoin de

ſon humiliation, & de l'indifférence que S. M. auroit enſuite pour lui. Que ſes amis qu'il a conſultés, & qui ne ſont pas en ſi petit nombre qu'on vouloit le faire croire, ont tous penſé comme lui, que S. M. étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les diſtinctions dont on le flattoit, elle, qui ne le trouvoit pas capable d'aſſez de fidélité, pour garder une auſſi foible place que Sedan. Il ajoute ſur cela, d'un ton plus ſuffiſant, & qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il eſt bien informé qu'on en impoſe à S. M. en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, & ſans perte d'un ſeul homme. Bouillon s'applaudit ſans doute ici, de me donner une eſpece de démenti, en parlant à moi-même. Toute la lettre eſt dans ce goût de plaintes ſans fondement, & de proteſtations d'innocence auſſi vagues. Il ſe tient ſur ſes gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la queſtion, après tout ce vain préambule, c'eſt que s'il a pu donner quelque ſujet de mécontentement au roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il eſt diſpoſé à en convenir, & à ſubir telle réparation de ſon tort, qu'il plaira à S. M. de lui preſcrire; pourvu que le retour de ſes bonnes graces & de ſa confiance, ne lui coûte pas ſa miſérable place, qu'il eſt

prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de ſa bonté ; mais que ſi le roi perſiſte à vouloir l'en dépouiller, il ne lui eſt pas poſſible de croire autre choſe, ſinon que ce prince l'aime en paroles, & le hait en effet.

Bouillon ſe ſert à peu près des mêmes termes, en répondant à la princeſſe d'Orange, & ce que du Maurier rapporta de bouche, n'ayant rien de plus ſatisfaiſant, le roi commença à regarder le duc de Bouillon, comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une replique. Je lui marquai, que S. M. n'avoit pas été contente de la maniere dont il avoit reçu les offres qu'elle lui avoit faites par ma bouche. Qu'elle avoit trouvé ſes lettres pleines de ſoupçons & de termes offenſans pour elle ; outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui propoſoit : que j'étois véritablement fâché que mes conſeils ſinceres n'euſſent fait qu'aigrir ſon eſprit, comme il m'étoit déja arrivé, lorſque je lui avois écrit ſur la détention du maréchal de Biron. Que le tems viendroit, & qu'il n'étoit peut-être pas éloigné, où il connoîtroit que je lui avois pourtant donné le ſeul bon conſeil à ſuivre dans la circonſtance préſente. Que je l'avertiſſois une derniere fois d'y penſer, que je l'en

priois même, & avec inſtance : rien ne pouvant me faire plus de plaiſir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & venues ; j'avois trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation qu'en ſuperficie. Le roi vint voir l'un & l'autre à l'Arſenal, & amena avec lui M. le comte de Soiſſons, le duc d'Epernon, les maréchaux de Briſſac, de Fervaques, de Bellegarde & de Roquelaure, dom Joan de Médicis, de Vic, Montluet, la Noue, Boëſſe, Néreſtan, d'Eſcures, Erard & Chatillon qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expreſſément défendu de dire ſon avis devant tant de témoins. Ce fut un ſujet de diſcourir & de conteſter ſans fin, entre toutes ces perſonnes, ſur la ſituation & la force de la place, & ſur la forme de l'attaquer. Montluet, la Noue & Erard ſoutinrent opiniâtrément qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois preſque rien à tout cela, quoique la parole me fût preſque toujours adreſſée, & que le roi me demandât ſouvent ce que j'avois à dire ſur ces effroyables foſſés, tous taillés dans le roc, ainſi le ſoutenoit-on.

Toute l'aſſemblée s'étant ſéparée, ſans

qu'il fût pris aucune réſolution, j'allai le lendemain trouver S. M. Après lui avoir dit la raiſon qui m'avoit fait garder le ſilence, qui étoit que le ſecret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramaſſés : je lui fis remarquer, qu'à mon grand plaiſir, de tous ces obſervateurs ſi attentifs, pas un n'avoit fait attention à un ſeul des défauts de la place, qui ſont, le vallon de la fontaine, celui des Ginmenés, les foſſés artificiels, faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, & les deux abords du deſſus & du deſſous de la riviere ſi ſpacieux, que je répondois à S. M. de loger ſans beaucoup de danger toutes les troupes, dans l'eſpace de deux cens pas près de la ville, & juſques ſous les contreſcarpes des foſſés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettoit à couvert des décharges de la mouſqueterie, pendant que du côté de la ville, les aſſiégés ne pouvoient ſe montrer ſur leurs parapets ni preſqu'en aucun autre lieu, qu'ils ne fuſſent apperçus de deſſus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place eſt ſi abſolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par derriere, & des deux côtés. Je me rendis encore garant à S. M. que dans le huitiéme

jour depuis l'établiſſement des batteries : je la mettrois en poſſeſſion de Sedan.

Le roi me crut cette fois, & dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de la Force, de Vic, de Néreſtan & Boëſſe, dont il connoiſſoit la diſcrétion, & qui louerent fort ma retenue. Henri ne balança plus après cela, & ſe diſpoſa à partir au plutôt, à la tête d'un corps de cavalerie, & de quelques compagnies du régiment des gardes ; pendant que j'aſſemblerois le reſte des troupes en corps d'armée, & ferois avancer l'artillerie : en quoi j'eus une ſinguliere attention que les peuples de la campagne & les bourgeois des villes, ne reçuſſent aucune inſulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Le deſſein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les proteſtans : je ne ſais même ſi le duc ne comptoit pas ſur un ſoulevement général en ſa faveur : ſi cela eſt, il fut trompé, & j'avoue que j'y contribuai. Je ſaiſis l'occaſion d'une lettre que Parabere m'écrivit ſur ce ſujet, pour donner dans la réponſe que je lui fis, une eſpece de manifeſte qui pût juſtifier au corps des réformés la démarche du

du roi, & montrer que le duc de Bouillon n'alloit rien ſouffrir que par ſa faute : c'eſt ce qui fit que je compoſai cette lettre avec beaucoup plus de ſoin & d'étendue que je n'aurois fait, ſi je n'y avois enviſagé que Parabere ſeul : je me doutois qu'elle ſeroit rendue publique.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits que Bouillon avoit reçus de S. M. ; comment il en avoit été préféré au prince de Condé même, fait maréchal de France & premier gentilhomme de la chambre ; élevé le premier de la religion à tous les honneurs & dignités ; gratifié de penſions & d'appointemens beaucoup plus conſidérables que tous les autres : l'état de ſes gages, penſions, &c. ayant monté juſqu'à cent vingt mille livres par an, ſans compter que S. M. l'avoit marié, comme elle auroit pu faire ſon fils, ou ſon propre frere ; favoriſé pour le fait de la ſucceſſion de Limeuil, & ſoutenu de toute ſon autorité, après la mort de la ducheſſe ſa femme, je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'oppoſois enſuite à tous ces bienfaits, l'ingratitude dont Bouillon avoit payé Henri ; ſes manœuvres, ſes mutineries au ſiége d'Amiens, ſa retraite dans ſes maiſons, lors de l'arrêt du maréchal de Biron, & ſa ſortie du royaume, avec

des circonſtances, qui ſeules auroient ſuffi pour ſa condamnation. Je prenois Parabere à témoin, que malgré tout cela, lui, Conſtant & moi, nous avions été les inſtrumens des graces que S. M. avoit encore voulu lui faire depuis ce tems-là. Je faiſois remarquer, que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de lezemajeſté, par la demande qu'il a faite de lettres-patentes d'abolition, lorſque S. M. témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un ſubterfuge, qui eſt une nouvelle injure, c'eſt que lui qui eſt ſujet & domeſtique du roi, & duquel ſeul il tient ſa place, refuſe de la tenir ſous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II, dont il n'étoit ni ſujet ni domeſtique.

Je rapportois à la ſuite de tout cela, les voies de conciliation, que du Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ſes principaux amis, avec pleine aſſurance que S. M. voudroit bien s'y prêter, comme de propoſer au roi, que Sedan fût réputé l'une des places données pour ſûreté aux proteſtans, que le duc la vendît au roi, que ſans la vendre, la Noue y fût mis gouverneur; la ſouveraineté, & même la propriété, en reſtant au duc de Bouillon; mais qu'il n'avoit

voulu rien entendre ; pendant que le roi en faiſoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit : qu'ainſi c'étoit le duc ſeul, qui en s'opiniâtrant mal-à-propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, & réduiſoit l'égliſe de Sedan à l'extrêmité, où on alloit la voir dans peu de tems : que ce malheur touchoit ſi ſenſiblement S. M., qu'elle étoit réſolue, qu'elle avoit même donné parole aux députés des égliſes, de ne rien changer, ni innover dans Sedan ſur la religion, quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabere en finiſſant, de me rendre une juſtice publique ſur la pureté de mes intentions, & ſur le chagrin que je reſſentois de voir l'un de mes confreres courir à ſa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut néceſſaire à Henri d'uſer de la même précaution avec le parti proteſtant. Bouillon lui avoit fait faire par la Noue des proteſtations, qui n'étoient nullement recevables. Le roi les rendit publiques, & il y répondit par un écrit, qui fut répandu parmi les amis du duc, au haſard de leur faire croire encore plus fortement, & à eux & à lui, que S. M. ne cherchoit qu'à ſortir de cette affaire par la douceur, comme en effet ils publierent que le roi déſeſpéroit plus que jamais du ſuccès de ſon entre-

prise, à quoi Bouillon ajoutoit, ainsi que le rapporterent la Viéville, d'Arson & du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j'engageois ainsi témérairement S. M. malgré elle-même, & que je m'étois un jour vanté à ce prince, de prendre Sedan en trois mois, du côté du fer-à-cheval. Ce dernier fait est vrai, & donna bien à penser à Henri sur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettoit à ses conseils : car lorsque je lâchai cette parole, il n'y avoit de présens que dom Joan & Erard. Aussi Bouillon me regardoit & me traitoit-il en toute occasion, comme le plus mortel de ses ennemis, qui changeoit tout ce que S. M. pouvoit penser de favorable pour lui. C'étoit au roi à répondre à ce reproche, & il y répondoit en effet, comme je pouvois le souhaiter. Et quant à tous ces autres discours, encore plus insolens, il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de mars, menant avec lui la reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (9), quoi-

(9) La reine ne fit ce voyage, selon de Thou, le Mercure François & les meilleurs Mémoires du tems, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon, qui l'avoit mise dans son parti.

que les chemins fuſſent très-mauvais, & prenant ſa route par Rheims, Rhétel, Mezieres, Doncheri & Mouſſon. Comme je ne revis S. M. qu'après l'affaire conclue, j'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, & me fit écrire continuellement par Villeroy & la Varenne.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put, ſa premiere arrogance. Il dit à du Maurier, que ſitôt qu'on auroit commencé à le trompetter, il abattroit les armes de France de deſſus ſa porte; c'eſt qu'en pourſuivant Bouillon avec les armes, le roi voulut auſſi qu'on commençât à inſtruire ſon procès, qu'il me commanda de pourſuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le duc ſollicita ſi bien quatre des canonniers de S. M. qu'ils ſe laiſſerent perſuader de l'aller trouver, ſur des chevaux qu'il leur envoya à la Fere en Tartenois, déſobéiſſance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la ducheſſe de Bouillon ne ſortît point du tout de Sedan, il uſa de tant d'adreſſe, que ceux que S. M. chargeoit de l'informer de tout ce qui ſe paſſoit dans cette ville, lui rapporterent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas ſe trouver dans une ville aſſiégée. On l'entendoit ſe vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Se-

dan juſqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crût qu'il diſpoſoit de dix-ſept compagnies de cavalerie, & de quelques régimens d'infanterie, qui étoient dans le Luxembourg, & qu'il ſe feroit aſſiſter puiſſamment des Suiſſes. L'avis le mieux circonſtancié qu'on reçut, eſt qu'il attendoit avant le 20 du mois d'avril, cinq ou ſix cens ſoldats, qu'il avoit fait lever en Gaſcogne & aux environs de Limeuil, & fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, & un nommé Prépondié, les avoient levés, ſous ombre de recrues, qu'on faiſoit pour aller ſervir en Flandre. Pucharnaut l'avoit déja mandé au roi, lorſque S. M. étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre ſur tout cela, lorſqu'on l'examinoit de près. On ſavoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon, Bongars l'aſſura au roi. Les archiducs témoignoient plus de peur de notre armement pour eux-mêmes, que de diſpoſition à ſe déclarer contre nous. L'Eſpagne trouvoit le ſujet trop léger, pour rompre la paix avec la France, c'eſt ce qu'on ſavoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la derniere indifférence le duc de Bouillon. Trois ou quatre cens aventuriers Suiſſes, voilà tout au plus ſur quoi on voyoit qu'il pût

compter, & il ſe paſſa encore à bien moins, pendant que contre ſon attente, nos levées dans les cantons ſe faiſoient ſans aucune peine. Pour l'électeur Palatin, Montglat ne l'avoit point encore vu ; mais il mandoit de Strasbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le landgrave écrivit lui-même en France, pour y notifier ſes intentions.

Quant à ce que le duc pouvoit par lui-même, on ſavoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cens hommes de guerre dans Sedan, & l'on fut bientôt plus particuliérement informé qu'il n'y en avoit en effet que ſept ou huit cens, bourgeois & aventuriers ramaſſés, dont encore une partie faiſoit mine de vouloir en ſortir, avant l'approche de l'armée du roi. Le bruit courut que Bouillon s'étoit retiré lui ſeptiéme en Allemagne, s'étant fait eſcorter pendant quelques lieues par ſa garniſon, & qu'il avoit été vu auprès de Baſcogne, par des ſoldats qui le connoiſſoient, & auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées ſur les ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le château & pour la ville, faiſoient même croire qu'il n'y rentreroit point, mais cette nouvelle, que le gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au roi à Reims, ne ſe trouva pas

vraie. Le duc de Nevers mieux inſtruit, manda à S. M. qu'à la vérité le duc de Bouillon étoit ſorti à la tête de trois ou quatre cens hommes, mais pour aller au-devant d'un prince Allemand, avec lequel il étoit rentré dans Sedan, dès la nuit ſuivante. Quoique les avis donnés par les différens agens de S. M. ne ſe rapportaſſent pas en tout à beaucoup près, on ſut de bonne part que Bouillon ne s'étoit point éloigné de ſa ville. Ce comte d'Allemagne, qu'on diſoit qu'il inſtalloit dans Sedan, pour y ſoutenir un ſiége, étoit le troiſiéme des comtes de Solme. L'ainé étoit grand maître de l'électeur Palatin, nous avons vu le ſecond, avec le ſieur du Pleſſon. Pour celui-ci, on ne parloit pas avantageuſement de ſes lumieres & de ſon expérience.

Le roi fut incommodé d'un rhume, à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chaſſe, dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit le 27 mars, qu'il avoit manqué ſon cerf, mais qu'en récompenſe il avoit pris deux loups la veille, ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Freſne quatre compagnies du régiment des gardes, déja recrutées de ſept cens hommes, auxquelles il permit d'y demeurer juſqu'au premier

avril, pour achever leur ecrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, & ſon ancienne ardeur renaître ſur ſon viſage, en reprenant ſon premier métier. Il vint dîner à deux lieues de Freſne, & delà entèndre les ténebres à Reims, où il demeura pour faire ſes pâques, juſqu'au mercredi ſuivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur & par toute la nobleſſe du pays. Il y vit auſſi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit de la part du duc de Bouillon, qu'il conſentoit à y recevoir au nom du roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût ſans aucune qualité, & que ſa garniſon y reſtât commandée par ſon officier; qu'il étoit prêt auſſi d'y recevoir S. M. avec telle ſuite qu'elle jugeroit à propos, & tous ceux qu'elle voudroit y députer, mais qu'il perſiſte à demeurer le ſeul maître dans ſa place & qu'il perdra plutôt ſes biens, ſes enfans & ſa vie. A meſure que le danger approchoit, le duc rabattoit de ſa fierté.

Le roi, ſans répondre à cette propoſition, envoya le duc de Nevers (10) à Mouſſon, aſſembler la cavalerie qui y arrivoit, & empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans

(10) Charles de Gonzagues de Cleves, duc de Nevers.

Sedan: il n'y étoit arrivé en tout que trois cens hommes, Suiſſes & Allemands, & il n'y avoit pas d'apparence qu'il vînt d'autres ſecours à Bouillon, S. M. étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paroiſſoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville, mais elle n'avoit encore que le régiment de ſes gardes. Les recrues des chevaux-légers arriverent belles & bonnes, le reſte des troupes ne devoit joindre que le 4 avril. Le roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Reims, le 24 & le 26 mars, en me preſſant de venir l'y trouver avec mon fils. Il faiſoit état d'en partir le 27 pour Rhetel, & d'être le 30 à Mouſſon, où il avoit marqué pour ce jour-là le rendez-vous du régiment des gardes, quoique les pluies euſſent rendu les chemins preſqu'impratiquables. S. M. me mandoit encore de lui envoyer des officiers & des chevaux, avec un convoi de pics, pelles, hoyaux & de quelques moyennes pieces de canon, pour fortifier ſon logement.

Tant de perſonnes s'empreſſoient malgré tous ces préparatifs, à mettre la choſe en négociation, qu'il n'y avoit pas un fort grand fond à faire ſur toutes ces apparences, & qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. S. M. fut pourtant fort mal ſatisfaite des derniers articles, que du Mau-

rier rapporta de la part de Bouillon, & que Villeroi nous communiqua par ſon ordre, au garde des ſceaux & à moi. Elle fut encore plus choquée d'un mémoire dans lequel il ſembloit que le duc voulut traiter avec elle d'égal à égal. D'Arſon, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, préſenta au roi ce mémoire impertinent. Mais Bouillon après avoir ainſi ſatisfait ſa vanité, comprit qu'il étoit tems enfin de changer de langage, & il ſe radoucit tout d'un coup. Nétancourt (11) vint de ſa part, prier S. M. de lui envoyer Villeroy, pour conférer & traiter avec lui. Le roi y conſentit, pourvu que l'entrevue ſe fît à Torcy, ſans ſortir des limites de France. Par une derniere fougue de cet homme, qui aſſurément méritoit pis que ce qui lui arriva, Aerſens, qui étoit allé le trouver, ſous le bon plaiſir de Henri, revint dire qu'il déſapprouvoit Nétancourt, & qu'il ſe paſſeroit de Villeroy.

Il faut que Henri ait eu quelque puiſſant motif, que je ne comprends pas, de

(11) Jean de Nétancourt, comte de Vaubecourt, conſeiller d'état, maréchal de camp, lieutenant général des ville & évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

charger le duc de Bouillon de tout le tort ; pour lui députer, comme il ne laiſſa pas de faire après cela, Villeroy & Dinteville (12), avec leſquels il paroît que Bouillon ne montra plus, ni mauvaiſe humeur, ni peine à s'accorder. Villeroy m'apprit lui-même ce qui s'étoit paſſé dans la conférence, & il joignit un aſſez long mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit dès le ſoir même du jour, qui étoit le 30 mars, lorſqu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois Villeroy (car on verra dans le moment, les raiſons que j'ai de me défier de ſa ſincérité), il a trouvé Bouillon ſi ombrageux & ſi irréſolu, qu'il ne répond de rien, qu'après une ſeconde conférence, & même tant qu'il ne lui aura pas vu, non-ſeulement conclure & ſigner, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroy prétend-il, ſans ſe contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui ſemble que le duc de Bouillon veut ſe mettre à la raiſon ; c'eſt qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de me prévenir ſur une concluſion, qu'intérieurement il ſavoit bien plus proche qu'il ne me le diſoit. Il m'annonce une ſeconde

(12) Joachim de Dinteville, gouverneur de Champagne.

conférence pour le lendemain, ce qui étoit cauſe que S. M. paſſeroit encore toute cette journée à Donchery.

Voici une preuve que Villeroy ne me diſoit pas tout. La Varenne, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande, que Bouillon s'eſt preſenté à la conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier, & avec raiſon, dit-il, puiſqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuiſé ſon petit domaine, & cueilli de tous côtés, il ne ſe voyoit en tout que quinze cens hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu, peu de François & de Lanſquenets, vingt-cinq Suiſſes ſeulement, tout le reſte pitoyable, ſi l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal & des environs; que ſi dans cette extrêmité, la ducheſſe de Bouillon n'étoit point ſortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que ſon mari n'eût réſolu de conſentir à tout; qu'auſſi le traité devoit être déja réputé conclu, & que ce n'étoit que pour ſauver en quelque ſorte ſon honneur, de la honte d'une capitulation ſi ſubite, que le duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

Tout fut conſommé en effet dans cette ſeconde conférence. Villeroy ſe preſſa fort en apparence de me l'apprendre, puiſqu'il

m'écrivit au ſortir delà, comme il avoit fait la veille; mais il ſut bien d'un autre côté m'en dérober la connoiſſance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette ſeconde lettre, de m'envoyer le traité même, ſitôt qu'il aura été mis au net & ſigné, ce qui devoit ſe faire le lendemain de grand matin. Il m'en ſpécifie en attendant les articles principaux. Ce traité porte pour titre, *articles de la protection de Sedan & de Raucourt:* la date en eſt du 2 avril 1606, & le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y conſent que le roi établiſſe de ſon droit, un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, & que les habitans de Sedan, prêtent au roi le ſerment de fidélité, ce qu'il s'oblige auſſi à faire de ſon côté. Villeroy remplit le reſte de ſa lettre des louanges que S. M. a données publiquement, dit-il, à ma vigilance & à mes conſeils en cette occaſion, ce qui eſt aſſez inutile, puiſque j'avois agi & parlé ſans fruit: par cette flatterie, Villeroy ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change, ſur ſon procédé.

Je ne puis douter que S. M. ne deſirât ſincérement de me donner part à la concluſion de cette affaire, après les aſſurances qu'elle m'en avoit données, & le ſoin

qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me preſſer de venir, afin qu'il ne ſe fît rien ſans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroy étoit ſi éloigné à cet égard, de la façon de penſer du roi, ſi c'eſt parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobaſſe l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon obtenant par mon entremiſe des conditions plus avantageuſes, l'amitié ne nous unît contre ſa politique, qui étoit de tenir diviſés les plus qualifiés de la religion. J'avance ſeulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que S. M. m'y convioit plus fortement, à quoi j'ajoute qu'il ſe crut permis d'uſer d'une petite ſupercherie. Henri lui ayant remis les lettres, dont il vient d'être fait mention, il en chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, S. Quentin & Reims, en ſorte que je ne les reçus qu'après celle que S. M. m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce ne fut pas ſans étonnement que je lus dans cette derniere dépêche, que ce prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fuſſe malade, puiſque m'ayant écrit, il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponſe, ce qui étoit cauſe que tout s'étoit conclu ſans moi. Par cette même lettre, qui eſt du ſamedi premier

avril, Henri me mande de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laisse le plus pesant de mon bagage à Châlons, & que je le rencontrerai le lundi suivant à la Cazine, où il ira voir la reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, si je voulois me trouver au rendez-vous de S. M. Je connus à la maniere dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit assez volontiers la faute que Villeroy avoit faite à mon égard (13). Ce prince me caressa ex-

(13) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, *liv.* 136, se montre peu favorable au duc de Sully, & beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étant convaincu pendant ce voyage, que M. de Sully ne poursuivoit en cette occasion le maréchal de Bouillon, qu'à raison d'une inimitié personnelle, il fut bien aise de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond ses liaisons avec MM. de Biron & d'Auvergne, n'avoient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du Mercure François, de presque tous les historiens, & de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, & les autres preuves répandues dans ces Mémoires, rendent, à ce qu'il me semble, insoutenable ce que M. de Thou avance ici, sur l'opinion qu'avoit Henri IV, des

traordinairement, croyant peut-être que j'avois du reſſentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu. « Soyez le bien-venu,

---

ſentimens & des diſpoſitions du duc de Bouillon. On doit une toute autre créance à des faits établis ſur des lettres & des diſcours rapportés d'original, tels que ſont la plupart de ceux qu'on voit dans les Mémoires de Sully, & celui-ci en particulier, qu'à ceux dont les preuves ne ſont fondées que ſur des bruits publics, & ſi je ne me trompe, il ne ſeroit pas difficile de montrer à M. de Thou, qu'il n'eſt pas ſur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité, l'air de faveur qu'on y remarque & le myſtere que M. de Sully inſinue lui-même que le roi lui en fit faire? Je ſouſcris aux raiſons qu'en apporte Marſolier : 1°. Que Henri IV ne vouloit pas perdre le duc de Bouillon, mais ſeulement lui faire ſentir le poids de ſa puiſſance, pour le contenir à l'avenir dans le devoir. 2°. Que le duc de Bouillon ſe voyant repréſenter par M. de Villeroy, ſa lettre d'aſſociation avec MM. de Biron & d'Auvergne, eut véritablement recours à la ſoumiſſion, pour obtenir un pardon, que ſa fierté l'empêcha de demander, tant qu'il pouvoit ſe flatter que ſes démarches étoient demeurées cachées. 3°. Que toutes réflexions faites, Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan que par-tout ailleurs, & que par cette raiſon, loin de l'en chaſſer, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroy, que l'auteur blâme ici, on voit bien qu'il n'agit que par ordre du roi, & ſelon ſes vues.

» me dit-il, tout haut, j'ai eu ſoin de vo-
» tre ſouper & de votre coucher, vous ſerez
» bien accommodé. Devinez, me dit-il,
» enſuite tout bas en ſe penchant vers mon
» oreille, pourquoi je me ſuis tant hâté ;
» c'eſt parce que je ſais qu'étant arrivé, vous
» euſſiez voulu tout reconnoître, & vous
» fourrer dans tous les endroits périlleux,
» & je craignois qu'il ne vous arrivât quel-
» qu'accident : car j'aimerois mieux que
» Sedan ne fût jamais pris, ayant affaire de
» vous pour quelque choſe de plus grande
» conſéquence ».

Les réflexions que je ferois ſur cet accord, & ſur toute cette affaire, pourroient après cela n'être pas celles d'un homme impartial; je dirai ſeulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à ſi bon marché, après avoir obligé S. M. à mettre une armée ſur pied, & à faire avancer une artillerie de cinquante pieces de canon, à 15 ou 20 lieues au plus de Sedan, & après avoir donné à S. M. elle-même la peine de venir en perſonne juſ-

---

Auſſi eſt-il beaucoup loué de cette négociation, dans le *vol.* 8477 *des mſſ. r.* Voyez les hiſtoriens, & ſur-tout le Mercure François, *année* 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularité qu'on en voit dans nos Mémoires.

qu'au pied de ſes murs. Henri convenoit de tout cela, la conduite du duc le faiſoit quelquefois entrer en une véritable colere; mais ſa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit ſon entrée le 2 avril, dans Sedan où il laiſſa cinquante hommes, & Nétancourt à leur tête. Bouillon vint enſuite lui rendre ſon hommage & ſa ſoumiſſion. S. M. me fit appeller à cette cérémonie, qui ſe paſſa dans la chambre du roi, de ſi grand matin, que Bouillon prit encore ce prince au lit (14).

Je viſitai la place le lendemain. Trois cens malotrus Lanſquenets, & vingt-cinq Suiſſes, furent toutes les troupes étrangeres que j'y vis, au lieu de ces ſecours formidables, qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reſte étoit proportionné; des canons très-mal équippés, avec quatre ou cinq mal-habiles canonniers pour les ſervir, aucun endroit accommodé pour les loger, point de faſcine, de gabions, de trépans, de madriers, rien en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour ſou-

(14) Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant ſa place de Sedan qui le tentoit, que les bons ſervices qu'il attendoit de ſa perſonne. *Mſſ. ibid.*

tenir un ſiége. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui aſſiſtoit à cette viſite, & qui ne trouvant pas mes remarques, ni ma liberté de ſon goût, ſe mit à conteſter beaucoup plus vivement qu'il n'étoit beſoin. Quelqu'ingénieuſe que fût ſa vanité, l'inégalité des deux parties ſe montra ſi viſible, qu'il paſſa chez nos voiſins pour n'avoir prévenu ſa ruine totale, que par une ſoumiſſion aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. « Il faut, me diſoit cette » éminence, en me citant un ancien, que » les guerres ſoient groſſes & courtes, on » abrege par-là le tems & les frais, les » conquêtes qui ſe font par la crainte des » armes, vont bien plus vîte & plus loin » que celles qui ſe font par les armes » mêmes ». Le pape parla publiquement de cette expédition, avec éloge, & je ſais qu'on penſoit par-tout ailleurs, à-peu-près comme à Rome. Cela me conſola un peu ſur la réputation de nos armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant ſous l'hommage de S. M. les places du comté de S. Paul. Il faut ſe rappeller ici ce que j'ai dit ſur l'acquiſition de ce comté en 1604, que Guillouaire étant venu propoſer au roi ce marché, de la part de M. le

comte de Soiſſons, S. M. commit cette affaire en mon abſence, à MM. de Bellievre, de Villeroy, de Sillery & de Maiſſes, & que ſur les difficultés que j'y fis enviſager à ce prince, on en fit expédier le contrat ſous le nom d'une tierce perſonne, en attendant que le roi pût, en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

Lorſque Henri me propoſa de faire faire montre aux troupes, & de les licencier; » Comment! licencier, Sire, lui répondis-» je? & que deviendra votre contrat du » comté de S. Paul? Ne vous ſouvient-il » plus de la réſolution qui fut priſe, en le » paſſant? Puiſque la dépenſe en eſt faite, » il ne faut que tourner de ce côté-là ». Je fis voir à S. M. que c'étoit une affaire de quinze jours ſeulement, les Eſpagnols ne s'attendant à rien moins; qu'au reſte, ils n'auroient aucun ſujet valable de s'en plaindre, parce que le roi ne faiſoit qu'uſer du pouvoir que les traités laiſſoient aux comtes de S. Paul d'opter entre la France & l'Eſpagne, ce qu'on feroit dénoncer au conſeil de Madrid, au même tems qu'on s'avanceroit. « Je vois bien que vous avez » raiſon, me dit Henri, après m'avoir » écouté attentivement, mais il y faut bien » penſer auparavant, & j'en veux parler aux

» principales perſonnes qui ſont auprès de » moi, & à ceux de mon conſeil ordi- » naire ». Je ne ſais à qui S. M. en parla, & quel conſeil on lui donna, mais deux jours après, ce prince me tira à quartier, & voulut me perſuader qu'il étoit à propos de laiſſer pour le préſent cette affaire aſſoupie. J'avoue que je ne pus m'empêcher de dire en quittant le roi, avec un mouvement d'impatience. « Hé bien, de » par Dieu ? je vois que nous allons pen- » dre notre épée au croc, ayant une ſi belle » armée, & la licencier, lorſque nous avons » une occaſion ſi favorable de l'employer » utilement ». Je ne pus faire changer de réſolution au roi. On fit montre deux jours après, chacun ſe retira, & je ramenai l'artillerie à Paris.

Il prit envie au roi de rentrer dans cette ville, au bruit de toute ſon artillerie. La Varenne vint me le dire de ſa part. « Eh ! » M. de la Varenne, m'écriai-je, ſurpris de » la propoſition, que penſe faire le roi ? » Nous n'avons pas donné un coup d'épée » ni de pique, ni tiré un ſeul coup de ca- » non & de fuſil, & nous voulons faire » les victorieux, nous qui ſommes les vain- » cus en deux manieres, nous avons acheté » avec trop de crédulité, ce que le roi ne » devoit tenir que de ſon courage, enſuite,

» nous avons eu peur de déclarer ce que » nous avons acquis. Je m'étois toujours » bien douté que les choſes ſe paſſeroient » ainſi. Dites au roi que tout le monde » dit cela, & qu'on ſe moquera de nous » ſi l'on fait tirer le canon ». Ma franchiſe alloit peut-être un peu trop loin, dans cette occaſion, le chagrin de tout ce que je venois de voir arriver, en étoit la cauſe. Le roi n'entendit pas ce rapport, ſans beaucoup d'émotion, il ne la cacha à perſonne, qu'à moi. Praſlin, & enſuite Béthune, revinrent auſſi-tôt après, me faire entendre de ſa part avec douceur, qu'il n'y avoit rien de déraiſonnable dans ce qu'il exigeoit de moi. Je crus à mon tour pouvoir les convaincre du contraire. Henri entra cette fois dans un violent courroux, qualifia très-durement ma réſiſtance à ſa volonté, & renvoya me commander d'un ton abſolu de lui obéir, ce que je fis ſi promptement, & avec un tel vacarme de toute l'artillerie, que cela l'appaiſa tout d'un coup, & qu'il m'envoya chercher pour m'embraſſer (15). Bouillon étoit à la ſuite

(15) Le Journal de Henri IV ne parle point de cette conteſtation, & dit au contraire, que M. Roſny étoit à coté du roi, l'entretenant & lui montrant les belles dames; que le maréchal de Bouillon étoit vêtu & monté très-ſimplement,

du roi dans cette entrée. Il avoit assurément grand tort de craindre de sa part aucune affectation de mépris : car dès ce moment, S. M. reprit avec lui son ancienne familiarité, & ne changea en rien, que pour le mieux traiter encore.

C'est dans ce tems-là qu'éclata le fameux différend de Paul V, avec les Vénitiens. Il prenoit son origine de plus vieux tems, à l'occasion de droits prétendus ecclésiastiques que le S. pere avoit voulu, assez à contre-tems, faire valoir contre cette république, qui s'y étoit opposée par des décrets tout-à-fait fermes (16). Fresne-Ca-

---

& qu'il avoit l'air fort triste. Il rapporte une lettre que le roi écrivit à la princesse d'Orange, sur la reddition de Sedan, en ces termes : « Ma » cousine, je dirai comme fit César, *Veni, vidi,* » *vici*, ou comme la chanson, *trois jours durerent* » *mes amours, & se finirent en trois jours* : tant » j'étois amoureux de Sedan. Vous pouvez main- » tenant dire si je suis véritable, ou non, & si » je savois mieux l'état de cette place, que ceux » qui vouloient me faire croire que je ne la pren- » drois de trois ans », &c. M. de Thou se trompe encore lorsqu'il dit, *ibid.* que le duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez le Mercure François, où l'on trouve la description de l'entrée de S. M. dans Paris.

(16) Par l'un des décrets du 10 janvier 1605, il est défendu de bâtir aucune église, sans la permission de la seigneurie, & par un second du 26 naye,

naye, notre ambaſſadeur à Veniſe, m'en avoit donné avis dès le mois d'octobre précédent. Ces décrets, joints à l'empriſonnement de deux eccléſiaſtiques, par arrêt du ſénat (*a*), l'interdit lancé par le pape, ſur le refus de révoquer les décrets, & de lui faire juſtice ſur cette détention; enfin

---

mars 1605, les eccléſiaſtiques & gens de main-morte ne peuvent faire aucun acquêt, ſans y être ſpécialement autoriſés. Je n'entrerai point dans la diſcuſſion de ces points de droit, pour & contre leſquels il y eut une infinité d'écrits en ce tems-là. Les principaux ſont ceux qui ſortirent de la plume du cardinal Baronius, pour le pape, & de frere Paul Sarpi, religieux ſervite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces piéces dans *de Thou, le Mercure François, Math. ſous l'année 1606, & autres hiſtoriens*, & en particulier, dans les écrits compoſés ſur ce fameux différend. Les jéſuites, les capucins & quelques autres religieux, en petit nombre, furent les ſeuls qui obéirent à l'interdit, & ſe firent chaſſer des terres de la ſeigneurie. L'excommunication fut mépriſée de tous les autres ordres de la république, & le ſervice divin continua à y être célébré, comme auparavant. On rapporte que le grand-vicaire de l'évêque de Padoue ayant dit au podeſtat, qu'il feroit là-deſſus ce que le Saint-Eſprit lui inſpireroit, le podeſtat lui répondit, que le Saint-Eſprit avoit déja inſpiré au conſeil des dix de faire pendre tous ceux qui refuſeroient d'obéir à la volonté du ſénat.

(*a*) *Le 17 avril 1606.*

la proteſtation que la république venoit tout fraîchement de faire contre cette excommunication, avoient mis de part & d'autre la choſe à ſon comble.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénuement ma penſée, de pareils procédés, & bien violens & bien peu ſages. J'ai toujours honoré véritablement la perſonne de Paul V, & fait profeſſion d'être ſon très-humble ſerviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y ſoit contraire. Nous ne ſommes plus au tems, où les papes exerçoient cette autorité ſpirituelle, dont ils ſont avec raiſon leur plus bel appanage, de maniere qu'elle leur valoit réellement une autorité toute ſouveraine ſur les états & les princes de la chrétienté. Aujourd'hui l'on diſtingue aſſez exactement ce qu'ils ont uſurpé pour le temporel, & on le leur conteſte fortement. Je dirois preſque qu'on eſt auſſi déſabuſé ſur le ſpirituel; du moins il eſt certain que la réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers: exemple ſi récent & ſi facile à imiter, qu'aſſurément la cour Romaine n'eſt pas ſage d'expoſer la république de Veniſe à cette tentation, environnée comme elle l'eſt des peuples qui ſe ſont ſouſtraits à la loi du ſiége apoſtolique, & qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir

en faire autant ; je veux parler des évangéliſtes & de tous les proteſtans d'Allemagne, Suiſſe, Bohême, Hongrie, Autriche & Tranſilvanie, auxquels nous pouvons joindre les ſchiſmatiques Grecs & les Turcs. Que Rome penſe un peu au ravage, que trois ou quatre moines ſeulement ont fait dans ſon empire ; cela doit lui ſuffire, & d'autant plus que ce mal ne lui eſt arrivé que par une imprudente fierté de Léon X & de Clément VII, toute ſemblable à celle que montroit Paul V dans la conjoncture préſente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands riſques que le pape, en ſe l'attirant pour ennemi. Toutes ces diſcuſſions, que dans le commencement l'on prétend traiter, ſans les tirer du for de la conſcience, aboutiſſent tôt ou tard à être ſoutenues par les armes, lorſque, comme il arrive toujours, les raiſons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens, & cette république ne doit rien éviter avec tant de ſoin, que la guerre ; perſuadée que ſi l'empereur & le roi d'Eſpagne ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont ſur ces états, & dont ils ne ſe cachent preſque pas, ce n'eſt aſſurément que parce qu'ils manquent de prétextes & d'occaſions. La

politique Vénitienne doit donc viſer continuellement à maintenir, & ſa république, & toute l'Italie, dans l'état où les choſes y ſont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, & toute révolution ne ſauroit que lui être funeſte. J'ai ſouvent approfondi cette matiere, en diſcourant avec les cardinaux de Joyeuſe & du Perron, & je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'eſt ordinaire à un zélé huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Eſpagne; pourvu qu'ils répondiſſent de leur côté, que le pape, chef de l'Italie, s'épargneroit auſſi la peine de s'intéreſſer à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai ſyſtême politique, celui qui doit rendre & conſerver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (17).

Si l'on avoit ſu faire toutes ces réflexions à Rome & à Veniſe, tout le monde y au-

(17) On diſtingue facilement dans ce diſcours, comme dans tous ceux où la religion eſt mêlée, ce que la croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, & au-delà du vrai. Je n'en avertis plus, parce que je crois que le lecteur y eſt accoutumé préſentement, & n'en eſt guères ému.

roit conſpiré à étouffer la querelle préſente, dans ſa naiſſance ; une explication donnée à propos & avec modération, auroit ſuffi. Les affaires en apparence les plus épineuſes, ſont toujours ſuſceptibles d'un heureux tempérament, lorſqu'on ſait les manier, & celle-ci l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la conſidérer ſans aucun rapport avec des conſéquences dont on a tort de s'allarmer, parce qu'il ne faut pas s'allarmer de tout ce qui eſt poſſible. Mais on l'avoit embrouillée à deſſein, en y liant des queſtions contre leſquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les ſuggeſtions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette déſunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reſte. Si dans le fort de la colere, une perſonne animée ſe trouvoit encore capable de faire uſage de ſa raiſon, je lui conſeillerois ſur toutes choſes, de ſe défier alors des diſcours de ceux qui s'offrent à ſervir ſa vengeance. C'eſt dans cette occaſion que la haine & l'envie dreſſent leur piége le plus inévitable.

Canaye (*a*), en me conſultant ſur ce que ſa qualité d'ambaſſadeur François demandoit qu'il fît dans cette conjoncture,

(*a*) Philippe Canaye, ſeigneur de Freſne.

crut que pour mieux m'inſtruire, il devoit m'envoyer un long mémoire des griefs & des raiſons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'uſage; ce n'eût pas été leur rendre un bon ſervice, que d'éplucher toutes ces raiſons, & de prononcer ſur chacune d'elles. Auſſi me contentai-je de mander ſimplement à Canaye, que ſans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de ſe remettre de tout à des arbitres qui puſſent, non pas les juger en rigueur, mais les appaiſer, en faiſant office d'amis communs. Je nommai la perſonne de Henri, comme me paroiſſant le ſeul propre à produire cet effet, & celle du nonce Barberin, dont je connoiſſois la ſageſſe & la droiture, pour en faire le rapport à S. M. Ce conſeil fut ſuivi, mais ce ne fut pas encore ſi-tôt. La paſſion jouit de ſes droits ordinaires auparavant, elle ſe ſatisfit pendant tout le reſte de cette année, par des écrits où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureuſement les parties conteſtantes ſont les deux puiſſances de l'Europe qui s'aviſent le plus tard de la guerre, c'eſt ſur quoi on ſe repoſa toujours. Nous verrons l'année ſuivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Bar-

berin, pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, que le pape lui envoya après une promotion de cardinaux, qui fut faite hors tems. Il en reçut un compliment de S. M. à laquelle il en avoit la principale obligation. Il disoit aussi souvent, en parlant de moi, qu'il avoit, sans le nommer, un bon ami auprès du roi. Le cardinal du Perron crut de même, que je ne lui avois pas été inutile, pour l'archevêché de Sens & la grande aumônerie dont S. M. le gratifia. Il m'en fit son remerciement, en me priant de le faire jouir pendant son absence, des droits de grand aumônier. L'abbaye de Coulon me fut conservée dans cet arrangement.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz, dans le démêlé qu'ils eurent en ce tems-là avec les jésuites. Ceux-ci avoient tenté deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette ville, qui détourna le coup par des représentations que j'appuyai auprès de S. M. Ils revinrent plus d'une fois à la charge, & je rassurai encore les Messins, en les instruisant par S. Germain & des Bordes, & ensuite par la Noue, de la maniere dont le roi pensoit sur leur compte; ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année, parce que

les jéſuites dreſſerent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant, en obligeant le clergé & tout ce qu'il y avoit de bourgeois catholiques dans la ville, à s'unir à eux. Ils s'aſſurerent du ſuffrage du duc d'Epernon, leur gouverneur, qui arriva à Metz le 15 avril, pour mettre la derniere main à cette entrepriſe, du moins la ville étoit dans cette opinion, & que le gouverneur ne faiſoit rien en cela, que par ordre & ſous le bon plaiſir du roi. Les Meſſins allarmés me renvoyerent dès le lendemain une lettre, qu'ils firent ſuivre d'une ſeconde le 25 avril, dont ils chargerent le ſieur Braconier, en lui enjoignant de me rappeller fortement les raiſons qui m'avoient déja fait prendre leur défenſe, & qu'ils craignoient que je n'euſſe oubliées. Ils députerent auſſi coup ſur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire : ce n'eſt pas, diſoient ces bons proteſtans, qu'ils craigniſſent que les jéſuites les détournaſſent de leur croyance ; mais parce qu'ils étoient perſuadés que la ſociété pourroit, par ſes brigues, cauſer à Metz une révolution, dont les ſuites ſeroient fâcheuſes dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois ſervi de ce motif auprès de S. M. qui comprenoit d'ailleurs de quelle

importance alloit lui être cette ville, pour ſes grands deſſeins. Je comblai de joie ſes habitans, en leur mandant par le dernier de leurs députés, que le roi avoit eu égard à leurs prieres, & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation, dont je leur donnois ma parole, au nom de ce prince. Ils m'en firent de grands remerciemens par une troiſiéme lettre du 10 juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur : leurs adverſaires s'étant encore vantés, diſoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de ſentiment à S. M.

Les jéſuites recevoient effectivement tous les jours de Henri, de ſi fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriſer cette crainte. Ce prince leur fit préſent dans cette année, de cent mille écus, pour leur ſeule maiſon de la Fleche, & il prit la peine d'en faire lui-même la diſtribution de la maniere ſuivante : cent ſoixante mille livres pour la conſtruction du collége, vingt-un mille pour en payer l'emplacement, ſoixante-quinze mille en récompenſe des bénéfices pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maiſon, parce que ces bénéfices étant poſſédés par des perſonnes qui n'étoient point eccléſiaſtiques, on pouvoit les forcer, & qu'on

les força effectivement, à les rendre moyennant un dédommagement, douze mille pour la maiſon ſervant à loger les peres, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornemens de leur égliſe, ſix mille pour leur nourriture, pendant la préſente année; car Henri n'y avoit rien oublié, & quinze mille livres que la Varenne leur avoit prêtées depuis qu'ils étoient à la Fleche, dont ce prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette piece eſt datée du 16 octobre, & eſt ſignée du roi.

En voici une autre bien plus ſinguliere. Un conſeiller au parlement, nommé Gillot (18), avoit prêté en 1603, un livre au P. Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le r'avoir, quoiqu'il l'eût fait demander pluſieurs fois au pere, il lui envoya un domeſtique, avec ordre de ne point quitter le pere qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le conſeiller en l'ouvrant, tomba ſur une feuille de papier manuſcrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le jéſuite, & qu'il jugea écrite de ſa main. C'étoit un mémoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me

(18) Jacques Gillot, conſeiller-clerc en la grand'chambre du parlement de Paris.

l'apporta, & m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel uſage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du P. Cotton, ce qu'il m'étoit aiſé de faire, avec le ſecours des lettres qu'il ſavoit que j'avois de ce pere, nous ne doutâmes nullement après la confrontation qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il étoit en latin. Il renferme une longue liſte de queſtions, que le jéſuite deſtinoit de faire au diable, en l'exorciſant dans la perſonne de certaine poſſédée, qui faiſoit alors beaucoup de bruit (19). On y en trouvera de

(19) Elle s'appelloit Adrienne de Freſne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la rue Saint-Antoine : & elle attira dans le couvent de Saint-Victor, où elle ſe faiſoit exorciſer, un concours de peuple preſqu'auſſi grand, qu'avoit fait Marthe Broſſier, à Sainte-Génevieve. De Thou, qui n'a eu garde de paſſer ſous ſilence cette hiſtoire, parlant du P. Cotton, comme de l'un de ces principaux exorciſtes, qualifie fort ſévérement à ſon ordinaire, la curioſité de ce pere en cette occaſion. Il marque encore que Henri IV pria inſtamment le duc de Sully de faire en ſorte que l'original de cet écrit ne devînt point public ; & que le contraire étant arrivé par imprudence ou autrement, il affecta de traiter la choſe de ba-

toutes eſpeces, de ſimplement curieuſes, de frivoles & même ridicules, & parmi celles-là, quelques-unes ſur des ſujets qu'il n'eſt en aucune maniere permis de ſonder. Le mémoire commence ainſi.

Par les mérites de S. Pierre & de S. Paul, apôtres, de ſainte Priſque, vierge & martyre, des ſaints Moyſe & Ammon, ſoldats martyrs, de S. Anetogene, martyr & théologien, de S. Voluſien, évêque de Tours,

---

gatelle, devant les courtiſans, quoiqu'intérieurement il en sût fort mauvais gré au P. Cotton : *de Thou, liv.* 132.

Il eſt auſſi fait mention dans le Journal de l'Etoile, de cet écrit du P. Cotton : « qui ſervoit, » dit-il, en ce tems-là, de devis & d'entretien » ordinaire dans les compagnies ». L'auteur de la vie du P. Cotton, après avoir expoſé en détail ce qui regarde ce pere, dans toute l'hiſtoire d'Adrienne de Freſne, *liv.* 2, *pag.* 90, finit ainſi : « On trouva que le pere Cotton n'avoit jamais » parlé à la perſonne à laquelle on avoit attribué » la publication du billet, qui étoit un conſeiller » au parlement, qu'on diſoit avoir trouvé cet » écrit dans un livre, que le P. Cotton avoit em- » prunté de lui. De plus, les maîtres écrivains » à qui on montra le papier, qu'on prétendoit » être l'original de tous les autres, & que l'on » aſſuroit fauſſement être ſigné de la main du » P. Cotton, atteſterent, après l'avoir confronté » avec des lettres qu'on avoit de lui, n'avoir ja- » mais été de ſon écriture ».

de S. Léobard, reclus, & de ſainte Libérate, vierge.

Suivent après cela les queſtions que l'exorciſte veut faire au diable ; elles ſont ſans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit ſans doute ſur le papier à meſure qu'elles lui venoient à l'eſprit, & quelques-unes ſont exprimées de maniere, qu'il ſeroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je ſache (c'eſt le P. Cotton qui parle) touchant le roi & la reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertiſſemens publics & particuliers, touchant la voie & le chemin, touchant les confeſſions particulieres & générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le ſervice divin, touchant la connoiſſance de la langue Grecque & de l'Hébraïque, touchant les vœux, le ſacre & les cas de conſcience, touchant la converſion des ames, touchant la canoniſation, & s'il veut que j'en faſſe inſtance, touchant la guerre avec les Eſpagnols ou les hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France & toute la côte oppoſée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me ſervir, pour perſuader avec efficace, & afin qu'il s'abſtienne de

ſes péchés. Savoir du diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enſeigne ce que m'ont procuré les..... Si la poſſédée eſt baptiſée, ſi elle eſt religieuſe, ſi on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de la Faye, par la malice de Glatençal. Demander au diable, quand il ſortira, l'heure & le moyen, & ſi ce ſera la nuit, ſi j'ai quelque péril caché à appréhender, ſi les langues ſont venues de Dieu, par quel moyen Chamieres Ferrier, par quels livres & par quels moyens on peut rendre les ſermons plus utiles, quel eſt mon plus grand danger, à quelle reſtitution le roi eſt tenu, ce qu'il veut qu'on diſe à la dame Acharie (21) & du Jardin, & aux freres & aux ſœurs, quelle a été cette apparition en Languedoc, s'il eſt à propos que la mere Paſithée (22) vienne, & que la ſœur Anne de S. Barthelemi aille à Pont-à-Mouſſon, qu'il me diſe ce que je voudrois ſavoir ſur le roi & M. de Roſny, ce que l'on peut eſpérer de ſa converſion, quels ſont les proteſtans à la cour les plus faciles à gagner,

(20) L'une des dévotes du P. Cotton.

(21) Autre dévote du P. Cotton.

(22) Religieuſe dont il ſera fait mention dans la ſuite de ces Mémoires.

s'il ne peut point ſurvenir quelque danger à celui qui eſt délivré des démons, ſi je n'en ſuis point menacé moi-même, ce qui empêche la fondation du collége de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la nièce, quel eſt le paſſage de l'écriture le plus clair & le plus formel, pour prouver le purgatoire & l'invocation des ſaints, la puiſſance du pape, & que le nôtre l'a ſemblable à celle de S. Pierre, quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé, quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes, ſi le ſerpent a marché ſur ſes pieds avant la chûte d'Adam, combien de tems ils ont été au ciel, & nos peres dans le paradis terreſtre, quels ſont les eſprits qui ſont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges, ce qu'il eſt à propos de faire, pour établir une ferme paix avec les Eſpagnols : ſi Dieu veut qu'il m'apprenne quelque choſe du tems où l'héréſie de Calvin doit être éteinte, de mon pere, de ſa condition, & de mes freres Jean & Antoine, combien de paſſages ſur la foi ont été corrompus par les hérétiques, ſur le plagiaire de Genêve, ſur le voyage du pere général en Eſpagne, la ruiner de fond en comble ſur le bref, & le pere général au ſujet de Baqueville, & du jeune homme qui demeure auprès de Notre-Dame, quand les

animaux ont commencé à paſſer dans les iſles, & quand elles ont été habitées par les hommes, où eſt le paradis terreſtre, comment le roi & la reine d'Angleterre & tout ce royaume pourroient être facilement convertis, comment on pourroit vaincre le Turc & convertir les infideles, quelle partie des anges eſt tombée, quelle eſt l'adoration de Dieu au chérubin, & comment il peut s'y rapporter, comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres, & même en prêchant, ce qui le preſſe le plus, lui & les autres démons dans les exorciſmes, ce qui eſt cauſe que Genêve a été ſi ſouvent conſervée, ce qu'il ſait de la ſanté du roi, ce qui peut unir avec ce prince les grands de ſon royaume, comment on peut aider le ſieur de Verdun, & ce qui le fait agir, ſur les villes d'ôtage, ſur Lesdiguieres & ſa converſion, ſur l'honneur de mes reliques, ſur les lettres écrites à madame de Clarençal, & ſur cette dame principalement, ce qui empêche les colléges d'Amiens & de Tours, ſur la durée de l'héréſie.

De retour du voyage de Sedan, le roi s'arrêta quelques jours à Paris, & ſur la fin d'avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, & me fit écrire par Vil-

leroy, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diete de plus de dix jours, ce qui lui fit remettre d'autant de tems, la cérémonie de la fête de la Pentecôte, & mander à ſon conſeil, qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller paſſer à Sully le tems de ſa diete, pourvu que je le viſſe en paſſant. Ce remede, avec celui de la ſueur, cauſa un grand changement en mieux à ſa ſanté.

Les plus importantes affaires qu'eut S. M. à Fontainebleau, regarderent la religion. Le clergé de France, aſſemblé à Paris, revint à de nouvelles inſtances pour la publication du concile de Trente (23). La

(23) La remontrance que le clergé fit faire à S. M. par Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, ſe lit dans le Mercure François, *année* 1606, avec la réponſe que lui fit Henri IV. « Vous » m'avez parlé, dit-il, du concile, j'en deſire la » publication; mais, comme vous avez dit, les » conſidérations du monde combattent ſouvent » celles du ciel; néanmoins je porterai toujours, » & mon ſang & ma vie, pour ce qui ſera du » bien de l'égliſe, & du ſervice de Dieu. Pour » ce qui eſt des ſimonies & des confidences; que » ceux qui en ſont coupables, commencent par » ſe guérir eux-mêmes, & excitez les autres par vos » bons exemples, à le faire. Quant aux élections, » vous voyez comme je procede, je ſuis glorieux » de voir ceux que j'ai établis, bien différens

tranquillité publique étant intéreſſée dans cette propoſition, & dans quelques autres de même nature, qu'on réſolut dans cette aſſemblée de faire au roi, S. M. les combattit par ſes raiſons & par ſon autorité, & traita avec la même égalité les proteſtans, qui ſembloient, à l'envi du clergé, vouloir abuſer de leurs droits. Quelques provinces écrivirent à cet effet aux députés généraux, d'appuyer auprès du roi une requête qu'elles leur envoyerent, pour la tenue d'un ſynode national, en même-tems qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres provinces les aſſemblées particulieres, où l'on a coutume de nommer les députés ſynodaux, & de dreſſer les inſtructions ſur les matieres qu'on doit y traiter. Henri m'avoit déja fait mander dès le 22 mars, par Villeroy, de prendre là-deſſus les meſures néceſſaires avec mon fils, auquel il ſouffriroit que je fiſſe part de preſque toutes les affaires, & que j'en inſtruiſiſſe enſuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'en-

» de ceux du paſſé » , &c. Ce prince accorda pourtant ſur le cahier de leurs plaintes, deux édits portans pluſieurs réglemens eccléſiaſtiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, & l'autre en 1609. Voyez auſſi M. de Thou, *liv.* 134.

voyer chercher les députés généraux, de ſavoir d'eux l'intention de tout le corps, & de rendre ce deſſein inutile. Je le tranquilliſai ſur tout cela, en lui promettant que ſuppoſé que je ne puſſe pas parvenir juſqu'à empêcher que le ſynode ne fût convoqué (24), j'y ferois du moins trouver en ſi grand nombre, ce qu'il avoit de ſerviteurs fideles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même néceſſaire pour l'aſſemblée particuliere du Dauphiné, avec celle de ſatisfaire le préſident Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux ſa place, dont il vouloit ſe défaire. Je fis partir avec de bonnes inſtructions, Ballion pour le Dauphiné, & Eſpérian pour la Guyenne.

Des Ageaux mourut en cette année, & ſa place de lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angeli, fut auſſi-tôt demandée, entr'autres par Beaulieu & la Roche-Beaucourt. Le premier en avoit eu le brevet dès avant des Ageaux : mais comme d'Epernon, Pa-

(24) Voyez dans les mſſ. r. l'original d'une lettre de M. le duc de Sully, du 20 mai 1606, adreſſée aux proteſtans de la province de Bourgogne, dans laquelle il les détourne de cette idée d'un ſynode à la Rochelle.

rabere & toute la bourgeoiſie de Saint-Jean ; s'unirent en faveur de la Roche-Beaucourt ; S. M. me manda de le faire venir, & de lui donner les leçons néceſſaires pour bien remplir ce poſte, qu'elle étoit réſolue de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le duc de Rohan. Soubiſe (25) & lui étoient alors fort mal dans l'eſprit de S. M. à cauſe de quelques démarches qu'un autre taxeroit ſimplement d'imprudence, & que j'appellerai nettement déſobéiſſance ; car je ne ſuis point accoutumé à flatter les termes. Rohan s'adreſſa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes graces du roi, lorſqu'il ſeroit de retour à Paris, ſur la fin de l'année. S. M. à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire eſpérer qu'elle pardonneroit au duc, & de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon, en lui amenant le coupable, après l'avoir prévenu par mon fils ; ſoit chez moi, ſoit en quelque autre maiſon, de ce qu'il avoit à faire pour ſe ren-

(25) Benjamin de Rohan. Soubiſe, frere du duc de Rohan, tous deux fils de Réné, duc de Rohan, & petit-fils de Jean de Partenay-Soubiſe. Le duc de Soubiſe fut l'un des principaux chefs du parti calviniſte en France, pendant les guerres de la religion, ſous le regne ſuivant.

dre ſon roi favorable, & pourvu que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de ſa faute; quant à la maniere dont il le traiteroit, & à celle dont il exigeroit qu'il ſe comportât enſuite avec le parti proteſtant, S. M. remit à ſon arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubiſe, comme c'étoit du moins, après en avoir demandé la permiſſion au roi, qu'il avoit paſſé en Flandre, S. M. lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir la trouver à Fontainebleau.

Il étoit ſurvenu de nouveaux troubles à la Rochelle, entre les proteſtans & le clergé de cette ville, ſur l'étendue & l'exercice des droits dont celui-ci devoit jouir. A entendre les uns & les autres, ils avoient tous ſujet de ſe plaindre; les eccléſiaſtiques, de ce que leurs adverſaires ſe faiſoient ſouvent juſtice par les voies de fait toujours défendues; les réformés, de ce que le clergé ſurprenoit ſans ceſſe des arrêts du conſeil, pour s'autoriſer à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un arrêt déciſif. Le roi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les eſprits, & il voulut que je fiſſe en cette occaſion l'office de conciliateur. Je commençai par leur repréſenter ſéparément

leurs véritables intérêts, & après m'être assuré de leur obéissance, je leur dictai les articles d'accommodement suivans, qui feront connoître de quoi il s'agissoit entr'eux.

Que les protestans n'interdiroient point aux ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux & les prisons, ni même la confession, pourvu que cela se fît sans aucun appareil, principalement celui de porter l'hostie dans ces endroits; que le clergé n'avoit aucun droit d'assister en corps aux enterremens & cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au supplice. Qu'il ne seroit fait aux ecclésiastiques aucun mauvais traitement de fait, ni de paroles, lorsqu'ils passeroient dans les rues avec les habits de leur état; que les protestans n'apporteroient aucun empêchement à la construction de l'église que le clergé faisoit bâtir, d'autant plus que des commissaires nommés leur en avoient désigné la place, pourvu que cette place ne fût ni incommode, ni suspecte à la ville; auquel cas, on leur en assigneroit une autre, ou on laisseroit ce point à décider au roi dans son conseil. Je reglai aussi quelques autres articles qui regardoient la police; que les catholiques se contenteroient de la part qu'ils auroient

aux charges & aux fonctions publiques, lorſqu'ils y ſeroient appellés par la pluralité des ſuffrages, & par les voies ordinaires; mais qu'à l'égard des métiers & maîtriſes, n'y ayant aucune raiſon de les en exclure, les proteſtans avoient donné, en chaſſant les garçons de boutique catholiques, l'exemple de la violence, aux villes où le parti catholique l'emportoit ſur le proteſtant.

On préparoit cependant à Paris avec beaucoup de magnificence, la cérémonie du baptême de monſieur le dauphin & des deux dames de France (26). La ducheſſe de Mantoue, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie avec une ſuite de deux cens chevaux, & de deux cens cinquante perſonnes. Elle arriva au commencement de juin à Nancy, d'où ſes gens & ceux du duc de Lorraine, envoyerent ſavoir de S. M. ſi au bout de huit jours qu'elle comptoit paſſer à Nancy, elle continueroit ſa route. Il y avoit ſur cela quelques conſidérations à faire, pour leſquelles Henri me manda de me rendre à

(26) Eléonore de Médicis, fille ainée de François de Médicis, grand-duc de Toſcane, & femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

Paris, le 4 ou 5 juin, car j'étois alors à Sully; qu'il y viendroit lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de mai, & qu'il m'y attendroit en faiſant quelques voyages à S. Germain pour voir ſes enfans; qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une perſonne chargée de ſes ordres. La maniere dont la ducheſſe de Mantoue ſeroit reçue, fit une eſpece de diſpute terminée enfin à l'avantage de la reine, qui prétendoit que cette princeſſe venant en France pour faire plaiſir au roi, & pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua. On lui donna le pas & la préſéance, non-ſeulement ſur les princes étrangers, mais même ſur les princes du ſang; ce qui fâcha ſi fort ces derniers, qu'ils refuſerent d'aſſiſter à toutes les cérémonies dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des princes de la premiere maiſon de l'Europe fuſſent précédés par un duc de fraîche date, deſcendu d'un ſimple bourgeois de Mantoue, qui après avoir tué Bonnacolſy ſon ſeigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement, & en avoit enſuite uſurpé la propriété. Quelque choſe qu'ils puſſent dire, le roi ne ſe relâcha point; il ne conſidéra dans

dans la ducheſſe de Mantoue, que le titre d'alliée de la famille royale, & de ſœur ainée de la reine.

Le duc de Bouillon chercha à ſe faire une application de cet exemple; mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie; il voulut mettre les ducs derriere lui, alléguant ſa qualité de duc de Bouillon & de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avoit ſuccédé. On lui répondit que la différence entr'eux & lui, étoit qu'ils deſcendoient réellement de princes ſouverains, qualité qui leur donnoit en effet le premier rang, & qu'il ne ſortoit, lui, que d'un ſimple gentilhomme (27).

La ducheſſe de Mantoue arriva le 20. juillet à Villers-Coterets, où elle trouva le roi qui l'attendoit. Delà, on devoit ſe rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'égliſe de Notre-Dame, au palais & dans la place des manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorſqu'on fut averti que la

(27) Pour faire connoître combien le duc de Sully a tort de parler ainſi d'une maiſon auſſi illuſtre que l'eſt celle de Bouillon, il ſuffit de renvoyer à tous les généalogiſtes.

maladie contagieuſe étoit dans cette grande ville (28); ce qui fit, qu'après en avoir conféré avec la ducheſſe, le roi décida que les baptêmes ſe feroient à Fontainebleau. Les combats à la barriere, & tous les jeux & divertiſſemens publics, qui ne pouvoient gueres s'exécuter qu'à Paris, ſe trouverent retranchés par cet arrangement, & il fallut s'en tenir aux ſeules dépenſes ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, & pour les habillemens de S. M. Le nonce, au lieu d'aller trouver le roi à Monceaux, ſe rendit à Fontainebleau, ainſi que la reine Marguerite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, & celle des religieux imparfaite, je propoſai qu'on tendît & qu'on couvrît celle-ci toute entiere de tapiſſeries, ou qu'on y fît ſervir la grande ſalle (29).

---

(28) « La peſte ou plutôt le bon ménage du » roi, dit malignement l'Etoile, priverent la ville » de Paris de cet honneur ». Ce qui eſt avancé ſans aucun fondement, & contredit par les autres hiſtoriens.

(29) Elle ſe fit dans la cour du donjon qu'on avoit préparée à cet effet. Le cardinal de Joyeuſe, légat, repréſenta la perſonne de Paul V, parrein de M. le Dauphin, avec madame la ducheſſe de Mantoue marreine. Madame de France, l'aînée, fut nommée Eliſabeth, du nom de l'archi-

Le roi prit la peine d'aller lui-même visiter & faire nettoyer la maison de Fleury, pour y mener le dauphin après son baptême, parce que la contagion, au lieu de cesser dans Paris, s'étoit delà répandue dans quelques lieux des-environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henri (30) me mandoit à la fin de septembre, que de six personnes qui y avoient été les dernieres prises du mal, il n'en étoit réchappé qu'une seule; mais qu'il ne retomboit plus personne. Il retira le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maisons avoient été attaquées de la mala-

---

ducheſſe, ſa marreine, épouſe de l'archiduc Albert, & petite-fille de Henri II, repréſentée par madame d'Angoulême, ſans parrein, & madame de France, la puînée, eut pour parrein le duc de Lorraine, préſent, & pour marreine la grande ducheſſe de Toſcane, dont le prince dom Joan de Médicis tint la place, & fut nommée Chriſtine. Voyez dans le *Mercure François*, *année* 1606, & dans *P. Mathieu*, *tom.* 2, *liv.* 3, la deſcription de l'ordre, de la pompe & des réjouiſſances qui précéderent & ſuivirent cette cérémonie. Voyez auſſi les *vol.* 9361 & 9364 *des mſſ. royaux.*

(30) Le Journal du regne de Henri IV, remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de perſonnes dans Paris cette année, que toutes les autres; ce qu'il regle ſur le pied de huit perſonnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

die. C'eſt dans ce tems-là que LL. MM. en paſſant le bac de Neuilly, faillirent à ſe noyer (31); ce qui fut cauſe qu'on y fit un pont.

(31) « Le vendredi 9 juin (c'eſt ce qu'on lit dans le même Journal) » le roi & la reine paſ- » ſant au bac de Neuilly, revenant de Saint- » Germain-en-Laye, & ayant avec eux M. de » Vendôme, faillirent à être noyés tous trois, » principalement la reine, qui but plus qu'elle ne » vouloit, & ſans un ſien valet-de-pied & un » gentilhomme, nommé la Châtaigneraie, qui la » prit par les cheveux, s'étant jetté à corps perdu » dans l'eau pour l'en retirer, couroit fortune » inévitable de ſa vie. Cet accident guérit le roi » d'un grand mal de dents qu'il avoit, dont le » danger étant paſſé, il s'en gauſſa, diſant que » jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette; » au reſte, qu'ils avoient mangé trop de ſalé à » dîner, & qu'on les avoit voulu faire boire » après ».

Cet accident arriva, ſelon le Mercure François, parce qu'en entrant dans ce bac, lequel apparemment n'avoit point de parapet, les deux chevaux de volée tirant trop à côté, tomberent dans l'eau, & par leur poids y entraînerent le caroſſe où étoit le roi avec la reine, M. le duc de Vendôme, la princeſſe de Conti & le duc de Montpenſier, que la pluie avoit empêchés de mettre pied à terre. « Les ſeigneurs qui étoient à che- » val, dit cet hiſtorien, ſe jetterent dans l'eau, » ſans avoir loiſir d'ôter ni leurs manteaux, ni » leurs épées, & accoururent vers l'endroit où » ils avoient vu le roi, lequel étant retiré de ſon

Je fis un ſéjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le roi, qui ſut que j'étois demeuré indiſpoſé à Brie-comte-Robert, m'écrivit le 29 août, & envoya ſavoir l'état de ma ſanté, bonté dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes, qui fut formée ſous le nom de la reine, & accorda à ma priere, abolition à la Saminiere. Ces graces toutes ſeules auroient donné droit à ce prince de tout exiger & de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du fils de Noailles (*a*) avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maiſons, n'avoit fait qu'y apporter la diſcorde. J'employai toutes ſortes de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien ſouvent & fortement ce prince m'en preſſoit. Il eſt d'un bon prince de tenir unis ceux qui ap-

» danger, quelque priere qu'ils fiſſent à S. M. il » ſe remit dans l'eau pour aider à retirer la reine & » le duc de Vendôme. La reine n'eut pas ſitôt pris » l'air pour reſpirer, que jettant un ſoupir, elle de- » manda où étoit le roi... La Châtaigneraie qu'elle » remarqua ſur-tout l'avoir beaucoup aidée, en fut » reconnu d'un préſent de pierreries, & d'une pen- » ſion annuelle » : *Année 1606 ; de Thou*, 136.

(*a*) François de Noailles, comte d'Ayen. Roſe de Roquelaure.

prochent de ſa perſonne, & il eſt de ſa politique de travailler à cette union, plutôt par d'autres que par lui-même.

Je fus auſſi bien payé de mes ſoins pour les finances. Les traitans ayant donné cent cinquante mille livres à S. M. & la continuation du bail du ſel pour une ſixiéme année, lui ayant valu avec cela un pot de vin de ſoixante mille livres, ce prince diſpoſa de ces deux cens dix mille livres, de la maniere ſuivante : quatre-vingt-quatre mille livres furent miſes à part, pour l'acquiſition de Morêt, & trente-ſix mille pour quelques beſoins de S. M.; la reine en eut douze mille; le duc de Nemours trente, Verſenai dix-huit, & moi trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette ſomme.

Pour ſatisfaire aux ordonnances, la cour des aides députoit tous les ans ſes conſeillers, dans les généralités où le ſel ſe leve par impôt, afin d'en faire le département & le régalement, & chemin faiſant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvés faire le métier de fauxſonnier. Ce n'étoit pas pour ce ſujet ſeulement qu'on envoyoit ces commiſſaires; preſque tout ſe faiſoit de cette maniere. Le lieutenant général de Blois m'écrivit, que deux de ces commiſ-

ſaires nommés pour le ſel & pour la taxe de différens officiers de l'élection, faiſoient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis réponſe qu'il avoit tort lui-même de ſe plaindre ainſi, ſans rien articuler de poſitif; mais je ne laiſſai pas de lui envoyer un réglement à ces deux égards, pour être montré à ces commiſſaires, avec promeſſe de lui en faire juſtice, s'ils y contrevenoient.

Ce réglement portoit, que l'impôt du ſel ne pourroit être augmenté ſimplement par généralités, mais nommément par paroiſſes, ſelon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroiſſes de pareille quantité. Pour le fauxſonnage, il me parut qu'il y avoit une diſtinction à faire. On ne ſauroit punir trop ſévérement ceux qui trafiquent du faux ſel; mais il faut uſer d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des fauxſonniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas pris ſur le fait. Quant à la taxe des élus & autres officiers de finance, il y en a de deux ſortes; l'une, ſur tous les officiers de finance en général, en laquelle le roi avoit jugé à propos de convertir les recherches commencées contr'eux, & l'autre, contre les élus en particulier, fondée ſur le rétabliſſement de leurs droits, taxations &

exemptions de taille & de ſervice alternatif. Il étoit ordonné par ce réglement, que la premiere de ces taxes ne pourroit plus à l'avenir s'exiger, que de gré à gré; en ſorte que ceux qui déclareroient devant l'huiſſier qui leur en fait la ſignification, ou à ſon refus, pardevant le juge, notaire ou tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur taxe; mais en ce cas, ils devenoient ſujets à être pourſuivis criminellement, s'ils ſe trouvoient convaincus d'avoir malverſé. La ſeconde taxe, de même. Les élus qui aimeroient mieux renoncer aux priviléges de leur charge, en étoient déchargés; mais ils devenoient ſujets à reſtituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner ſous ce titre, au préjudice des édits & ordonnances du roi & des états.

Les commiſſaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juſte de décharger la province de Normandie d'onze mille & tant d'écus, ſur ſon impoſition; ils m'en firent écrire par les tréſoriers de France, & furent prêts d'envoyer des députés au roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis qu'il n'étoit pas beſoin qu'ils fiſſent cette démarche, que j'y diſpoſerois S. M. déja aſſez portée d'elle-même

à leur donner de bien plus grandes marques de ſa bienveillance, ſi l'état de ſes affaires, & les largeſſes qu'il falloit faire aux courtiſans inſatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux pour faire décharger la province d'une ſomme bien plus conſidérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je ſentois la juſtice de la promeſſe que je leur faiſois, lorſque je voyois une ſomme de deux cens quarante-ſix mille trois cens quatre-vingt-une livres, jointe à la taille de cette province, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi conſiſtoit cette ſomme; trente-trois mille livres pour les ponts & chauſſées de toute la province, tant à Rouen qu'à Caën; trente-ſept mille cinq cens livres pour la ſuppreſſion de l'édit des toiles, dans ces deux généralités; vingt-deux mille cinq cens livres pour l'entretien du pont de Rouen, réparties dans ces deux généralités, quoiqu'il ſe leve différentes ſommes ſous ce titre, ſur Paris & les autres villes; quinze mille livres pour les ponts de Mante & de S. Cloud; trente mille livres pour le canal de la Seine & de la Loire, & huit mille trois cens quatre-vingt une livres pour le grand prévôt de la province. Encore une

fois, je trouve toutes ces différentes parties étrangeres à la taille. Pourquoi intéreſſer dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regardent en rien? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté conſidérablement les ſommes, qui en apparence y ſont deſtinées; mais qui en effet reſtent dans la bourſe d'un petit nombre de particuliers, ſans qu'il en revienne rien au roi.

Je rendis l'économe d'Angoulême reſponſable de deniers qu'il diſoit n'avoir plus entre les mains, parce que quand même la choſe eût été vraie, il n'avoit pu s'en déſaiſir, ſans lettres-patentes du roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henri. Il fut informé d'une malverſation dans les poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une choſe de grande conſéquence pour tous les magaſins. Il fut que l'on pourſuivoit en mon abſence, une commiſſion pour faire le recouvrement du ſimple des omiſſions de recettes & fauſſes repriſes; il écrivit auſſi-tôt au chancelier qu'on ſurſît cette affaire, parce que devant en avoir eu connoiſſance, lorſque j'étois parti, j'y aurois ſans doute pourvu, ſi j'avois jugé qu'il dût en être queſtion.

Ce prince faiſoit, à ſon ordinaire, de grandes dépenſes. Je ne parle point de celles

qui s'en alloient en préſens de bijoux convenables à la richeſſe d'un puiſſant roi; c'eſt en celle-ci que Henri ne ſe montroit point du tout prodigue. Je cite pour exemple le préſent qu'il fit à la dame Bretoline, Italienne. Il vouloit qu'il fût honnête, ſans y mettre plus de mille ou douze cens écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre maniere, plutôt qu'en table, parce qu'il coûteroit moins, & paroîtroit davantage. Mais quant à ſes dépenſes perſonnelles, & principalement ſon jeu, cela compoſoit toujours un article très-conſidérable. Je recevois ſouvent des meſſages pareils à celui du 11 décembre. Henri ayant perdu tout ſon argent au jeu, me manda par un billet, dont le neveu de Lomenie étoit porteur, que Morand lui portât le ſoir deux mille piſtoles. J'avois de furieux mémoires à expédier avec Parfait, pour l'extraordinaire de ſa maiſon. J'eus ordre de ſa part, le 4 octobre, de donner quatre-vingt cinq mille cinq cens quatre livres à mademoiſelle du Beuil, dont je ne prendrois point d'autre quittance que le billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'impoſition des deux ſols ſix deniers par mi-

not de ſel. Comme cette impoſition n'eut point lieu, il fallut en celle-ci payer à Zamet trente-ſept mille quatre cens quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reſte, & lui rendre outre cela, trente quatre mille deux cens vingt livres qu'il avoit prêtées depuis ce tems-là à S. M. ou débourſées pour lui. Il fit préſent de mille écus à la Varenne. Villeroy écrivit à mon fils, par ſon ordre, que j'acquittaſſe une dette de ce prince à Balbani, qui étoit détenu au For-l'Evêque, & que je travaillaſſe à le faire ſortir de priſon.

D'autres dépenſes qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles qu'il fit pour rétablir les portes de S. Bernard & du Temple, & les fontaines devant le palais & la croix du tiroir. S. M. avoit écrit au prévôt des marchands, qu'elle entendoit que cet ouvrage fût achevé avant la S. Jean. Le conſeil donna depuis, je ne ſais pas comment, un arrêt qui rendoit cet ordre inutile, en prenant les deniers deſtinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, contre la diſpoſition du conſeil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avoit ordonné que la ſomme néceſſaire à cet entretien, ſeroit levée ſur les bourgeois de Paris, ſelon le toiſé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs

maiſons. S. M. voulut ſavoir la cauſe du retardement de ces ouvrages, & de cette erreur du conſeil.

Ce prince m'avoit parlé pluſieurs fois de lui donner des états généraux où fût renfermé en détail, tout ce qui concernoit mes trois principaux emplois de ſur-intendant des finances, de grand-maître de l'artillerie, & de ſur-intendant des bâtimens & des fortifications. Je pris le tems qu'il étoit au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé; mais quoique je fuſſe parti de chez moi aſſez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que S. M. étoit déja ſortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'Arſenal, me contentant d'en garder un ſommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir lorſqu'elle ſeroit rentrée, & j'allai l'attendre chez madame de Guiſe, qui me preſſoit depuis long-tems d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de chaſſe que Henri s'étoit levé ce jour-là ſi matin, & il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'oiſeau. Il diſoit qu'il ne les trouvoit jamais ſi bons, ni ſi tendres, que quand on les prenoit de cette ſorte, & ſur-tout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'oiſeau. Le chaud commençant à ſe faire ſentir, ce prince revint tout à

fait content de ſa chaſſe, & dans une diſpoſition d'eſprit que ſa bonne ſanté & l'heureux état de ſes affaires égayoient encore. Il monta dans la grande ſalle, en tenant ſes perdreaux; & il cria à Cocquet, qui attendoit ſon arrivée en cauſant avec Parfait au bout de la ſalle : « Cocquet, Coc-» quet, vous ne devez pas nous plaindre » un dîner à Roquelaure, Termes, Fron-» tenac, Arembure & moi, car nous ap-» portons de quoi nous traiter; mais allez » promptement faire mettre la broche, & » leur réſervant leur part, faites qu'il y en » ait huit pour ma femme & pour moi. » Bonneval que voilà, lui portera les ſiens » de ma part, & lui dira que je vais boire » à ſa ſanté; mais je veux qu'on garde pour » moi de ceux qui ſont un peu pincés de » l'oiſeau, car il y en a trois bien gros que » je leur ai ôtés, & auxquels ils n'avoient » encore gueres touché ».

Comme Henri faiſoit le partage, arriva la Clielle, tenant ſon gros bâton, & avec lui Parfait, qui portoit un fort grand baſſin doré, couvert d'une ſerviette, & qui commença à crier par deux fois : « Sire, em-» braſſez-moi la cuiſſe, car j'en ai quan-» tité & de fort bons. Voilà Parfait bien » réjoui, dit le roi; cela lui fera faire un » doigt de lard ſur les côtes : je vois bien

» qu'il m'apporte de bons melons; j'en ſuis » bien-aiſe, car j'en veux manger aujour- » d'hui tout mon ſaoul : ils ne me font » jamais de mal, quand ils ſont fort bons, » que je les mange ayant grand faim, & » avant la viande, comme l'ordonnent les » médecins; mais je veux que vous quatre » y ayez auſſi part; c'eſt pourquoi n'allez » pas après les perdreaux, que vous n'ayez » vos melons; je vous les donnerai, après » que j'aurai retenu la part de ma femme » & la mienne & de quoi en donner à qui » j'en ai promis ». En entrant dans ſa chambre, le roi donna deux melons, qu'il avoit mis à part, à deux garçons qui étoient à la porte, en leur parlant à l'oreille; & comme il vit ſortir de ſon long cabinet aux oiſeaux, Fourcy, Beringhen & la Font, ce dernier portant un gros paquet enveloppé. « La Font, lui dit Henri, m'appor- » tez-vous encore quelque ragoût pour mon » dîner? Oui, Sire, répondit Beringhen, » mais ce ſont des viandes creuſes, qui ne » ſont bonnes qu'à repaître la vue. Ce n'eſt » pas ce qu'il me faut, reprit S. M. car je » meurs de faim, & je veux dîner, avant » toutes choſes. Mais encore, la Font, » qu'eſt-ce que c'eſt que cela, que vous por- » tez ſi bien enveloppé? Sire, dit Fourcy, » ce ſont des modeles de différentes ſortes

» d'étoffes, de tapis, & de tapiſſeries que » vos meilleurs manufacturiers veulent en- » treprendre de faire. Cela ſera bon après » dîner, repliqua Henri, pour le montrer » à ma femme; & puis auſſi bien me vient- » il de ſouvenir d'un homme avec lequel » je ne ſuis pas toujours d'accord en tout, » principalement lorſqu'il eſt queſtion de » ce que vous ſavez qu'il appelle des ba- » bioles & des bagatelles. Je crois, Fourcy, » ajouta-t-il, que vous devinez celui dont » je veux parler; je ſerai bien-aiſe qu'il ſoit » préſent, avec ma femme, lorſque vous » nous montrerez toutes ces étoffes, qui me » feront ſouvenir de quelque choſe que je » veux leur dire loſqu'ils ſeront enſemble, » afin d'en ſavoir leur opinion ». Il me dit ſouvent, pourſuivit encore S. M. parlant toujours de moi, ſans me nommer, « qu'il » ne trouve jamais rien de beau, ni de bien » fait, quand il coûte le double de ſa vraie » valeur, & que je devrois penſer la même » choſe de toute marchandiſe extrêmement » chere. Je n'ignore pas ſur quoi, ni pour- » quoi il dit cela; mais je ne lui en fais » pas ſemblant; & il ne faut pas laiſſer de » l'entendre parler, car il n'eſt pas homme » à un mot. Fourcy, envoyez-le chercher » en diligence, & qu'on lui mene plutôt » un de mes carroſſes, ou bien le vôtre ».

Le cocher rencontra un de mes laquais, que j'envoyois au Louvre, ſavoir ce que faiſoit le roi, & il vint chez madame de Guiſe, où j'avois déja achevé de dîner. Je ſurpris bien S. M. qui ne m'attendoit pas ſitôt. « Vous êtes bien diligent, me dit ce » prince, en me voyant entrer dans ſa » chambre, où il étoit encore à table, il » n'eſt pas poſſible que vous veniez de » l'Arſenal. Lorſqu'il ſut d'où je venois: » Toute cette maiſon-là, me dit-il, vous » apparente & vous aime fort, dont je ſuis » très-aiſe; car je ſuis perſuadé, que tant » qu'ils vous croiront, comme ils m'ont fait » dire qu'ils étoient réſolus de faire, ils ne » feront jamais rien qui nuiſe, ni à ma per- » ſonne, ni à mon état. Sire, lui répondis- » je, V. M. me dit tout cela d'une ſi bonne » maniere, que je vois bien qu'elle eſt en » bonne humeur, & plus contente de moi, » qu'elle n'étoit il y a quinze jours. Quoi! » vous ſouvient-il encore de cela, inter- » rompit ce prince? ô que non fait pas à » moi. Ne ſavez-vous pas bien que nos pe- » tits dépits ne doivent jamais paſſer les » vingt-quatre heures? Je ſais que cela ne » vous a pas empêché dès le lendemain de » ma colere, d'entreprendre une bonne af- » faire pour mes finances. Il y a plus de » trois mois, me dit enſuite Henri, avec

» beaucoup de gaieté, que je ne m'étois » trouvé ſi léger, étant monté à cheval » ſans aide & ſans montoir. J'ai eu un fort » beau jour de chaſſe; mes oiſeaux ont ſi » bien volé, & mes lévriers ont ſi bien » couru, que ceux-là ont pris force per- » dreaux, & ceux-ci, trois grands levraux. » On m'a rapporté le meilleur de mes au- » tours, que je croyois perdu. J'ai fort bon » appétit. J'ai mangé d'excellens melons, » & on m'a ſervi demi-douzaine de cailles, » des plus graſſes & des plus tendres que » j'aie jamais mangées. On me mande de Provence, continua ce prince, pour me faire voir que tout conſpiroit à ſa bonne humeur, » que les brouilleries de Marſeille » ſont entiérement appaiſées, & de plu- » ſieurs autres provinces, que jamais l'année » n'avoit été ſi fertile, & que mon peuple » ſera riche, ſi je veux ouvrir les traites. » S. Antoine m'écrit que le prince de Galles » lui parle inceſſamment de moi, & de ce » qu'il vous a promis de ſon affection pour » moi. J'ai reçu avis d'Italie, que les choſes » s'y diſpoſent de façon que j'aurai l'hon- » neur & la gloire d'avoir réconcilié les » Vénitiens avec le pape. Bongars me fait » ſavoir d'Allemagne, que le nouveau roi » de Suede eſt toujours de mieux en mieux » avec ſes ſujets, & que le landgrave de

» Heſſe m'acquiert tous les jours de nou-
» veaux amis, alliés & ſerviteurs aſſurés. Bu-
» zenval a écrit à Villeroy, que les Eſpa-
» gnols & les Flamands ſont également ré-
» duits à un tel point de foibleſſe qu'ils ſe-
» ront bientôt contraints d'entendre à une
» paix ou à une treve, dont il faudra de
» néceſſité que je ſois le médiateur & le
» protecteur; ce ſera pour commencer à me
» rendre le conciliateur de tous les diffé-
» rends entre les princes chrétiens; & pour
» ſurcroît de ſatisfaction, ajouta S. M. d'un
» air enjoué, me voilà à table, environné
» de ces gens que voyez, (elle avoit à ſes
côtés du Laurens, du Perron le jeune, Gu-
tron, des Yveteaux, Chaumont & les pères
Cotton & Gonthier) » de l'affection deſ-
» quels je ſuis très-aſſuré, & que vous
» jugez capables de m'entretenir de diſ-
» cours utiles & agréables, qui empêche-
» ront qu'on ne me parle d'affaires, juſqu'à
» ce que j'aye achevé de dîner; car alors
» j'écouterai tout le monde, & je les con-
» tenterai, ſi raiſon & juſtice le peuvent
» faire ».

Je compris par quelques autres paroles de S. M. que les aſſiſtans avoient fait tomber la converſation ſur ſa perſonne, & qu'ils l'avoient également loué ſur ſes grandes qualités, & félicité ſur ſes proſpérités. Je répon-

dis qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. « Je ne laiſſerai pourtant pas paſ» ſer, reprit le roi, tout ce qu'ils m'ont dit, » ſans y contredire quelque choſe ». Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien ſentir qu'il avoit ſes défauts; & quant aux complimens ſur ſes bonheurs, il leur dit que s'ils avoient toujours été près de ſa perſonne, depuis la mort du roi ſon pere, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, & que ſes méchans momens avoient bien paſſé les bons. Sur quoi Henri fit ſa réflexion ordinaire, qu'il n'avoit pas encore tant ſouffert de ſes ennemis déclarés, que de l'ingratitude & de l'abandon de pluſieurs de ceux qui ſe diſoient ou ſes amis & alliés, ou ſes ſujets & ſerviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matiere à ſon éloquence, ſe mit à traiter ce point en théologien, en prédicateur, & même en myſtique. « Vous » avez parlé-là d'un ſtyle ſi haut, lui dis» je, lorſqu'il eut fini, qu'il ſeroit difficile » d'y rien ajouter ». Je lui ſoutins, ainſi qu'à ces meſſieurs, conformément à ce que venoit de dire S. M. ou plutôt à ce que j'avois vu moi-même, qu'à tout prendre, ce prince avoit bien moins goûté de repos pendant la paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles & des allarmes de la guerre.

« Roſny, ſi vous vouliez, me dit le roi, » mettre ſur tout cela deux mots par écrit, » & me les donner, je les ferois voir à ceux » qui en ſont les incrédules ». Je répondis que cela demandoit bien du tems, & ne ſeroit pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoutai à cela, autant qu'il m'en ſouvient, quelques autres vérités ſur la religion & la politique, & ſur le malheur dont je voyois la France menacée, lorſqu'elle perdroit ſon roi, qui plurent, je crois, encore moins aux courtiſans, que ce que je venois déja de dire.

Tous ces diſcours, qui d'enjoués étoient devenus à la fin tout-à-fait ſérieux, furent interrompus, parce que la reine ſortant de ſa chambre pour rentrer dans ſon cabinet, le roi ſe leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui diſant, du plus loin qu'il la vit : « hé bien ! ma mie, ne vous ai-je pas en- » voyé de bons melons, de bons perdreaux » & de bonnes cailles ? Si vous aviez eu » auſſi bon appétit que moi, vous auriez » fait bonne chere; car je n'ai jamais tant » mangé, ni été en ſi bonne humeur que » je le ſuis ; demandez-le à Roſny ; il vous » en dira le ſujet, & vous contera toutes » les nouvelles que j'ai reçues & les diſ- » cours que nous avons tenus ». La reine,

qui ſe trouva auſſi dans une ſituation d'eſprit agréable, lui répondit que pour contribuer, de ſon côté, à divertir S. M. elle lui avoit fait préparer un ballet & une comédie, de ſon invention, le ballet repréſentant les félicités de l'âge d'or, & la comédie, les amuſemens différens des quatre ſaiſons de l'année. « Je ne dis pas, ajouta-t-» elle, que je n'aye pas eu un peu d'aide, » car Duret & la Clavelle n'ont bougé » tout ce matin d'avec moi, pendant que » vous avez été à la chaſſe. Que je ſuis aiſe, » ma mie, lui dit Henri, de vous voir de » cette humeur! Je vous prie, vivons tou» jours de même ». Il fut queſtion de voir enſuite les deſſeins de tapiſſeries de Fourcy; le roi demanda l'avis de la reine, & dit, en ſe tournant de mon côté, qu'il ſavoit déja le mien de reſte; mais que je montraſſe à la princeſſe & à lui mes ſommaires d'états.

Il y en avoit trois, c'eſt-à-dire, autant que d'états généraux; c'étoit une ſimple idée générale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardoit la ſurintendance des bâtimens & fortifications, le roi vit ce que renfermoit l'état général. 1°. Un mémoire de toutes les fortifications faites à ſes places frontieres, depuis que j'en avois la direction. 2°. De tous les bâtimens &

maiſons royales. 3°. De tous les meubles, tapiſſeries, vaiſſelles d'or & d'argent, joyaux & pierreries que je lui avois amaſſés. Le ſecond ſommaire, qui appartenoit à la finance, indiquoit des mémoires : 1°. des changemens & améliorations que j'avois faits dans toutes les différentes parties des finances & des revenus de S. M. 2°. De toutes les eſpeces d'or & d'argent actuellement dans le tréſor royal. 3°. Des ménagemens qui me reſtoient à faire, & des ſommes que j'eſpérois joindre aux premieres. Enfin, le troiſiéme ſommaire, qui étoit pour la grande-maîtriſe, annonçoit des états : 1°. des piéces de ſix différens calibres dépoſées dans chaque arſenal, & de tout ce qui peut concerner le canon. 2°. Du nombre des boulets, avec les moyens de tenir & faire marcher en bon ordre tous les équipages d'artillerie. 3°. De la quantité des trois ſortes de poudre qu'on fabriquoit ordinairement. 4°. De la quantité d'armes, outils, inſtrumens & autres uſtenſiles d'artillerie. 5°. Du nombre de gens de guerre, tant gentilshommes que volontaires, que le roi peut mettre ſur pied, réparti ſelon les généralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Eſpagne & des Etats des Provinces-Unies, il faut voir ce qui ſe paſſa cette année en

Paris, les assiégés n'avoient plus que six tonnes de poudre ; mais pour dire vrai, les Etats ne se montrerent pas en cette occasion tels qu'on les avoit vus les années précédentes. Ils étoient alors véritablement rebutés & ennuyés de la guerre, & la garnison de Rhimberg, laissée par le sénat sur sa bonne foi, se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec toutes les marques d'honneur, comme d'emmener son canon, &c. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange, qu'elle accusa de n'avoir voulu ni secourir la place, ni inquiéter l'armée Espagnole. Ce reproche n'étoit pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siége & la campagne entiere.

Au reste, on cessera d'en être surpris ; lorsqu'on saura que les Provinces-Unies étoient réduites à un point de foiblesse qui ne pouvoit aller plus loin. Toutes les lettres de Buzenval & de Berny (*a*) en faisoient foi, & les nouvelles publiques n'ajoutoient rien à cet égard à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne, de son côté, n'étoit pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les siéges d'Ostende

(*a*) Mathieu Brulard, sieur de Berny.

& de l'Ecluſe avoient fait des deux parts une bleſſure que rien n'avoit pu fermer. Auſſi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, & ceux qui s'y étoient montrés juſques-là les plus oppoſés, ſe trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce ſentiment. On commença à ne plus ſolliciter auſſi fortement les ſecours du roi de France, ni à eſtimer ſes promeſſes, ce qu'on faiſoit auparavant. Et je ſuis perſuadé que le ſouvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à S. M. fut une des principales cauſes du retardement de la paix ou de la treve, qui, ſans cette conſidération, auroit peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuoit encore la méſintelligence entre le prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la diviſion dans le conſeil des Etats, le premier ne voulant pas entendre parler de paix, & l'autre ne ceſſant point de déclamer contre la guerre. Cette méſintelligence faiſoit encore qu'on ne ſavoit trop dans le conſeil de France à quoi ſe réſoudre ſur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvoit ſervir l'une des factions à ſon gré, ſans déſervir l'autre.

Buzenval revint au mois de décembre à Paris, chargé de faire pluſieurs propoſitions, ſur leſquelles S. M. ne voyant pas

bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arſenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de S. M. Je voyois bien que ſi l'on avoit quelque réſolution à prendre, au ſujet de la paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faiſoient bruit, c'étoit alors qu'il le falloit faire; mais comment ſe comporter, & que répondre à des gens ſans force, ſans union entr'eux, & ſi dépourvus de conſeil, que n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de S. M. c'étoit notre agent lui-même qui étoit obligé de leur en ſervir? Engager ces provinces à embraſſer la domination Françoiſe, & alors faire de leur affaire la nôtre propre? Mais c'eut été ſe jetter de gayeté de cœur, dans une guerre avec toute la maiſon d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu ſe mettre en poſſeſſion, ſont éloignés du nôtre; que nous n'avions encore aucun des préparatifs néceſſaires pour traverſer des terres ennemies, ni de vaiſſeaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes. Se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme

l'offroit Buzenval de leur part? Ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, ſans en avoir les avantages. C'étoit outre cela de nombreuſes garniſons à entretenir, parce que ces villes auroient été ſans doute des places frontieres, & dans leſquelles les Flamands nous auroient vus preſque d'auſſi mauvais œil, que les Eſpagnols eux-mêmes, comme l'Angleterre nous en fourniſſoit un exemple tout récent. De quelque maniere qu'on déguiſe tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Eſpagne, il nous l'auroit auſſi immanquablement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied & nous faire un établiſſement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre ni des uns ni des autres, il falloit que notre coup d'eſſai nous aſſurât d'emblée l'empire de la mer contre les Eſpagnols, & dans une néceſſité, contre les Anglois; je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors n'ayant plus à attaquer, ni à défendre, que du côté de la Meuſe, les Pays-Bas étoient perdus pour l'Eſpagne; mais quelles dépenſes & quels efforts, pour en venir-là? Je ſuis encore perſuadé que nous pouvions, ſans donner de l'ombrage à nos voiſins, & ſans nous attirer de la part de l'Eſpagne, que des plaintes & des murmures,

continuer à favoriſer ouvertement les Etats, comme nous avions fait juſqu'à préſent; mais outre que les dépenſes que nous faiſions pour eux, devoient néceſſairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir & leur force diminuoient, tout l'avantage que nous en pouvions eſpérer, étoit de retarder ſimplement la paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choſes, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Eſpagne, & la guerre de l'Eſpagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avoit encore deux partis à prendre pour nous; qu'il ſe fît ſans nous, ou que nous paruſſions en être les médiateurs. Le ſecond étoit le ſeul raiſonnable, & l'on y vint à la fin; mais le roi étoit encore aſſez éloigné, au tems dont je parle, de goûter ce trait de politique; & en un ſens, c'étoit celui de tous les partis qui ſouffroit le plus de difficultés.

Ce furent-là à peu près les réflexions que je fis faire au roi, qui vouloit ſavoir mon avis ſur le ſujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pouvois aller trouver S. M. Ce n'étoit pas tout-à-fait ma faute, ſi elles n'indiquoient rien de bien poſitif. De part & d'autre, on laiſſa au tems le ſoin de mûrir

toutes choſes. Elles demeurerent dans cet état d'incertitude juſques & bien avant dans l'année ſuivante. Les Etats firent par Aërſens quelques petits préſens au roi & à la reine, dont S. M. les fit remercier, & donner par la reine à la femme d'Aërſens pour quinze cens écus de bijoux. Aërſens préſenta au roi de la part de ſes maîtres, la relation du voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes Orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, & que le duc de Virtemberg reſſentit les effets de la protection du roi. Montglat étoit l'homme de confiance de S. M. en ce pays-là; car pour Bongars, qui y étoit auſſi, & qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette ville, ni dans tel autre lieu, diſoit-il, où il pût prêcher ſa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conſpiration (34), tramée par

(34) Le détail de cette conſpiration nous jetteroit dans un récit trop long, & qui n'a pas aſſez de rapport avec ces Mémoires. M. de Thou & le Mercure François la font commencer dès les dernieres années de la reine Eliſabeth. Conſultez ces hiſtoriens, *ann.* 1605 & 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglois, ainſi qu'aux deux jéſuites

les jéſuites, Henri Garnet & Oldecorne, avec pluſieurs autres Anglois, contre la

---

Henri Garnet & Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoiſſance de la conſpiration, & de n'en avoir rien déclaré. « Ce que le roi, dit l'Etoile, fut bien » dire au P. Cotton, quand il lui en parla : je » ne veux croire celui-là de vous autres, dit-il, » ni toucher au général de votre ordre, ſi ce n'eſt » à Perſon, qui eſt à Rome près ſa ſainteté, le- » quel je ſais n'avoir ignoré cette pernicieuſe me- » née & deſſein » : *année 1605.*

Le P. Oldecorne proteſta avant que de mourir (le 17 avril 1606), qu'il n'avoit jamais ni ſu, ni approuvé la conſpiration des poudres. Mezerai dit que ce pere avoit ſoutenu que l'entrepriſe étoit bonne & louable ; mais il le dit, je ne ſais ſur quel fondement, lui qui fait de Hall & d'Oldecorne, deux hommes différens, quoique ce ſoit le même, qui avoit deux noms. Le P. Garnet fut exécuté le 3 mai. Les juges n'épargnerent rien pour lui faire dire qu'il en avoit été inſtruit par une autre voie que celle du ſacrement, dont ils ſavoient que le ſceau eſt inviolable chez les catholiques. Le P. Garnet, ſelon les relations des catholiques, entra ſi peu dans ce deſſein, dont Larrey le fait l'auteur & le promoteur, qu'il mit tout en uſage, à la révélation près, pour le prévenir, exhortant ſans ceſſe les catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le P. Perſonius & par le P. Aquaviva, général des jéſuites, qu'il falloit éviter ſur toutes choſes, de prendre aucune réſolution violente, dont l'iſſue ne pouvoit être que funeſte à la religion. *Mém. pour ſervir à l'Hiſ-*

perſonne du roi. Les conjurés avoient réſolu de le faire ſauter en l'air, avec les principaux ſeigneurs du royaume, lorſqu'ils ſeroient tous aſſemblés dans une chambre, ſous laquelle on avoit placé des barils, & préparé des traînées de poudre.

---

toire univerſelle de l'Europe, *tom.* 1, *p.* 74. P. Mathieu diſculpe de la même maniere le P. Garnet, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 715. Voyez auſſi le livre compoſé par le P. Daniel Bartholi, jéſuite Italien, qui a pour titre : *Dell'Iſtoria della Compagnia di Gieſu d'Inghilterra.* Ces témoignages ſuffiſent pour réfuter tous ceux qui, ainſi que Bayle (Rép. des Lett. mars 1687), ont avancé que, ſelon tous les hiſtoriens, les P. Garnet & Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans cette conſpiration. Ce P. Perſon, ou Robert Perſonio, étoit un jéſuite de beaucoup de mérite & de ſavoir.

Fin du Tome VI.

TABLE
DES MATIERES
Du ſixieme Volume.

A

Acharie, (la dame) dévote du P. Cotton, 326, N. 21.
Aerſens, (François) ambaſſadeur des Provinces-Unies en France, 124. Eſt député par Henri IV au duc de Bouillon, 299. Préſens qu'il fait au roi & à la reine, & qu'il en reçoit, 366.
Ageaux, (des) lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angely, 83, 84, 331.
Aides. Abus dans cette partie de la finance, corrigés, 90 *& ſuiv.*
Albert. (maiſon d') Cas où les biens de cette maiſon auroient paſſé en celle de Rohan, 80.
Aldobrandin, (cardinal) neveu & légat de Clément VIII. Amitié qu'il portoit à Sully, 113.
Ancel, (Guillaume) maître-d'hôtel du roi, réſident à Vienne, 53, N. 9.
Angleterre. Voyez *France*. Conſpiration contre le roi d'Angleterre, 366, N. 34.
Angoulême, (Charlotte de Montmorenci, ducheſſe d') ſert de marreine pour l'archiduc à madame Eliſabeth de France, 338, N. 29.

Anhalt, (prince d') calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 68.
Anſpack, (le marquis d') 68.
Arſenal. Il y eſt établi une école des exercices militaires, 238.
Armagnac, valet de chambre de Henri IV, 252.
Arnaud le jeune, ſecrétaire du duc de Sully, 256.
Arſon, député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sédan, 292, 293.
Artillerie. (grande maitriſe de l') Droits de cette charge pour le logement en campagne, 226.
Aſſemblées générales des proteſtans ſupprimées, 146.
Aubagnac, agent du duc de Bouillon, 214.
Aubeterre, (N. d') 67.
Aubigné ou *Aubigny*, (Théodore Agrippa d') jette les fondemens d'une république calviniſte en France, 188 & *ſuiv.*
Aumônerie, (grande) donnée au cardinal du Perron, à la recommandation de Sully, 319.
Autriche. (maiſon d') Ses premiers accroiſſemens, ſon origine & ſes grands ſuccès, 265.
Auvergne, (le comte d') eſt condamné à perdre la tête, 6. Sa peine commuée, 10. Il cherche à s'échapper de la Baſtille, 12.

B

Bacqueville, nommé dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 327.
Balbani, détenu au For-l'Evêque, 348.
Baptême des enfans de France. Préparatifs & détail de cette cérémonie, 335 & *ſuiv.* N. 26.
Bar. (Henri de Lorraine, duc de) Son mariage propoſé avec la princeſſe de Mantoue, 110.

Barberin, nonce du pape en France, 117. Eſt employé dans le différend de Paul V avec les Vénitiens, & récompenſé du ſervice qu'il rend: il eſt fait cardinal, 319.
Barlaymont, (comteſſe de) 87.
Barneveld. (Jean Olden de) Brouilleries entre lui & le prince d'Orange, 362.
Baſſignac ou *Vaſſignac*, (Gédéon de) gentilhomme calviniſte, lieutenant & agent du duc de Bouillon, 218, N. 3.
Baudelonis, (Yvon) prend un vaiſſeau Eſpagnol, 127.
Baviere. (électeur de) Projet de le faire empereur, 268 & *ſuiv.*
Bayonne. Les ſéditieux cherchent à s'en emparer, 135.
Beaulieu. La lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely lui eſt refuſée, 331.
Beaumont, (Chriſtophe de Harlai, comte de) ambaſſadeur de France à Londres, rapporte des lettres du roi Jacques pour Henri IV & pour Sully, & rend compte de ſa négociation, 130 & *ſuiv.* Louanges que lui donne le roi d'Angleterre, 132.
Beaupré, (Saint-Germain de) s'oppoſe à l'entrepriſe de Henri IV ſur Sédan, 274.
Belin, (Geoffroy de S.) évêque de Poitiers. Sa lettre juſtifie Sully dans l'affaire de Poitiers, 21 & *ſuiv.*
Bellegarde, (Roger de Saint-Larry, duc de) grand écuyer de France, eſt mêlé dans les intrigues de la cour, 56. Il eſt appellé au conſeil ſur l'expédition de Sédan, 286.
Bellievre, (Pomponne de) l'un des commiſſaires dans l'affaire de l'acquiſition du comté de Saint-Paul, 309.

Bellujon, propoſé pour député général des proteſtans dans l'aſſemblée de Châtelleraut, 176. Et exclus, 186.

Berault, miniſtre proteſtant. Ses intrigues à Châtelleraut rendues inutiles, 193.

Berg-op-zoom pris & reperdu, 126.

Beringhen, (Pierre de) 53. Il eſt fait contrôleur général des mines, 253 & *ſuiv.*

Berny. (Mathieu Brûlard de) Ses négociations en Flandre, 361.

Berſot, l'un des ennemis de Sully à la cour, 62.

Béthune. (maiſon de) Elle deſcend des comtes de Flandre, 120.

Béthune, (Philippe de) frere du duc de Sully, donne avis de la mort de Clément VIII, 111. Louanges données à ſa conduite en Italie, & honneurs que lui rend le pape, 113.

Beze. (Théodore de) Sa mort. Marques d'amitié qu'il donne à Sully, 222 & *ſuiv.* N.

Beziers. Deſſeins des ſéditieux ſur cette ville, 155.

Blaccons, gouverneur d'Orange, pour les proteſtans & le prince d'Orange, 150. Eſt ſacrifié par les brigues de cour à Leſdiguieres ſon ennemi, 200.

Blanchard, (Jean de) intendant du duc de Bouillon, découvre à Henri IV, ſes démarches & tous ſes ſecrets, 218.

Boeſſe, officier de l'armée du roi. Il ſe déclare pour l'avis de Sully dans le conſeil pour l'expédition de Sédan, 286 & *ſuiv.*

Bongars, (Jacques de) agent des affaires de France en Allemagne. Avis qu'il donne, 354. Il eſt exilé, 366, 367.

Bonnacolſi, ſeigneur de Mantoue, tué par les Gonzagues, 336.

Bonneval, courtiſan familier avec Henri IV, 350.
Bordes, (des) employé dans l'affaire de Metz contre les jéſuites, 319.
Bouc, (la tour de) fort, 107.
Bouillon, (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de) 133. Ses députés ſont exclus de l'aſſemblée générale de Châtelleraut, 151. Artifices dont il ſe ſert pour ſoulever cette aſſemblée contre Sully, 159, 160. Lettre fanfaronne & captieuſe qu'il écrit à Henri IV, 174. Il cherche inutilement à tromper ce monarque, *ibid.* Lettre ſéditieuſe qu'il fait tenir à l'Aſſemblée de Châtelleraut, 175, 176. Sa jalouſie contre Leſdiguieres, 178. Ses ſoins inutiles pour l'établiſſement d'une république calviniſte en France, 186 & *ſuiv.* Il prétend que la vicomté de Turenne eſt l'un des grands fiefs de la couronne, 280. Artifices qu'il emploie par les courtiſans, 274. Lettres réciproques de lui & de Sully à ce ſujet, 282. Tous les courtiſans travaillent pour lui, 286. Haine qu'il en conçoit contre ce miniſtre, 292 & *ſuiv.* Ses manéges pour détourner Henri IV de s'approcher de Sédan, 293 & *ſuiv.* Il ſe ſoumet enfin, & traite avec Villeroi, 299. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henri IV, en venant lui faire hommage 307, N. 14. Il ſuit ce prince à Paris, 311, N. 15. On lui refuſe le pas ſur les ducs & pairs, 337, N. 27.
Bouillon, (ducheſſe de) s'éloigne de Sédan lorſque Henri IV s'approche pour l'aſſiéger, 293.
Boulaye, (Charles Echalard de la) 82.
Braconnier, député par la ville de Metz au duc de Sully contre les jéſuites, 320.
Bretoline, Italienne, 347.

Breton, (fort de) ravitaillé, 126.
Breton, (Hector le) commiſſionnaire du roi en Bourgogne, 106.
Brigantin, gentilhomme ſéditieux, demande pardon à Henri IV, 215.
Briſſac, (Charles de Coſſé, comte de) eſt appellé au conſeil ſur l'expédition de Sédan, 286.
Bufalo, cardinal, nonce du pape. Eſtime qu'il a pour Sully, & louanges qu'il lui donne, 112 & *ſuiv.*
Bullion, (N. de) envoyé par Sully en Dauphiné, 331.
Buquoy, (Charles de Longueval, comte de) refuſe l'alliance du marquis de Cœuvres pour mademoiſelle de Melun, 86, 87. Conduit des troupes Eſpagnoles en Flandre, 125.
Buzenval, (Paul Choart de) ambaſſadeur en Hollande. Nouvelles qu'il mande de ces provinces au roi, 355. Il vient rendre compte de ſa négociation à Henri IV, 362 & *ſuiv.*

C

CAILLAUDIERE, (la) a ordre de licencier la cavalerie, 220.
Canaye, (Philippe) ſeigneur de Freſne, donne avis du différend de Paul V avec les Vénitiens, 312, 313. Ses inſtructions à ce ſujet, 317.
Caniſy. (N. de) Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 107.
Cardinaux envoyés au conclave, après la mort de Clément VIII, 112. Promotion de cardinaux, 319.
Carlat eſt démoli, 233.
Caumartin, (Louis le Fevre de) garde des ſceaux. Son avis au roi, 124. Il prévient le landgrave

de Heſſe contre le duc de Bouillon, 180.
Cauſſe, gentilhomme du parti ſéditieux, demande pardon à Henri IV, 215.
Champigny, adjudicataire de la ferme du ſel, 90.
Chapelle-Biron, (Charle de Charbonnieres de la) du parti des ſéditieux, 156 & *ſuiv.*
Charles-Quint. Ses deſſeins pour la monarchie univerſelle, 266 & *ſuiv.*
Chateauvieux, (Joachim de) envoyé par Marie de Médicis à la reine Marguerite, 234.
Châtelleraut. Aſſemblée générale des proteſtans en cette ville; deſſeins & artifices des calviniſtes; matieres qui devoient y être traitées, 137 & *ſuiv.* Motifs d'y envoyer le duc de Sully, 141 & *ſuiv.* Ce qui s'y paſſa, 186 & *ſuiv.* Queſtion des députés généraux agitée & terminée, 191 & *ſuiv.* Ainſi que celle des villes de ſûreté, 198 & *ſuiv.*
Châtillon. (N. de) Ses députés ne ſont point admis à Châtelleraut & dans les ſynodes des calviniſtes, 170.
Châtillon, ingénieur, appuie l'avis de Sully ſur l'entrepriſe de Sédan, 286.
Chaumont, (N. de) l'un des courtiſans familiers avec Henri IV, 355.
Chef-Boutonne, officier François, va ſervir l'archiduc, 126.
Clarençal, (madame de) nommée dans l'affaire d'Andrienne de Freſne, 326 & *ſuiv.*
Clavelle, (la) attachée à la reine, 358.
Clément VII. Sa conduite blâmée, 315.
Clément VIII. Sa mort, 111. Particularités à ce ſujet, & ſur ſon caractere, *ibid.* N. 11. Eſtime qu'il avoit pour Sully, 112, 113.
Clergé (le) de France demande la publication du concile de Trente, qui lui eſt refuſée, 329, N. 23.

Clielle, (la) officier de la bouche de Henri IV, 350.
Conſeils d'état & des finances font valoir les fermes ſous des noms empruntés. Abus ôtés, 91 & *ſuiv.* Ils s'oppoſent au deſſein de Henri IV, de ſe faire empereur, & à ſa politique, 130, 131, N. 17.
Conſtant, gentilhomme mal intentionné, l'un des fauteurs du projet d'une république calviniſte en France, 188 & *ſuiv.*
Conſtant, courier du cabinet, 26.
Conti. (François de Bourbon, prince de) Ses brouilleries avec le comte de Soiſſons, 66, 87.
Converſations. Grande & importante converſation entre Henri & Sully, dans laquelle ils ſe raccommodent, 56 & *ſuiv.* Entre LL. MM. & Sully ſur leurs noiſes, 253 & *ſuiv.* 257 & *ſuiv.* Entre Henri IV & Sully ſur la puiſſance de la maiſon d'Autriche, & les moyens de l'abaiſſer, 264 & *ſuiv.* Entre Henri IV, Sully & les courtiſans ſur les nouvelles publiques, &c. 350 & *ſuiv.*
Cordier, (N. le) donne avis du complot d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Baſtille, 12, 13.
Cotton, (Jean & Antoine) freres du P. Cotton, 327.
Cotton, (Pierre) jéſuite, s'unit aux courtiſans contre Sully, 17, 18. Grand démêlé entre Sully, & lui, au ſujet du collége de Poitiers, où il eſt convaincu de calomnie, 19 & *ſuiv.* Ils ſont raccommodés, 31. Il deſſert Sully dans l'affaire de Grillon, 44. Queſtions indiſcrettes qu'il fait dans l'affaire d'Adrienne de Freſne, 322 & *ſuiv.* N. 19.
Coudray, (du) propoſé pour député général du parti proteſtant, & rejetté, 194.
Coulon, abbaye, 319.

Covoerden, (fort de) ravitaillé, 126.
Cour (la) de Rome. Sa véritable politique par rapport aux Vénitiens, 314.
Courſe de bague faite à l'Arſenal, 263.
Courtiſans (les) flattent Henri IV ſur ſon amour pour mademoiſelle d'Entragues, 9. Cabalent avec les jéſuites contre Sully, 16. Courtiſans qui tenterent à faire diſgracier Sully, 59 & *ſuiv.* Se déclarent pour la politique Eſpagnole, 268. Briguent pour empêcher l'expédition de Sédan, 273 & *ſuiv.*
Couvens, hôpitaux, &c. conſtruits ou rétablis par Henri IV, 101, 102, N. 5.
Crequi, (Charles de) eſt fait meſtre-de-camp du régiment des gardes, 76, N. 13.
Cros, (du) choiſi pour député général des proteſtans à l'aſſemblée de Châtelleraut, 196.
Cryſtal (manufactures de) établies par Henri IV, 108, N. 10.

D

DAUPHIN, (M. le) 255. Ses lettres à madame de Monglat, *ibid.* N. 1. Cérémonie de ſon baptême, 335. N. 26.
Déodati envoie à Sully le Nouveau Teſtament de Théodore de Beze, 224.
Députés généraux du corps proteſtant à la cour, 148 & *ſuiv.* 169. Uſage de ſimple tolérance, ſon origine & regles qu'on doit y établir, 148. Cette queſtion eſt agitée dans l'aſſemblée de Châtelleraut, & terminée, 191 & *ſuiv.*
Deveſe, (la) avocat de Caſtres. Ses ſervices & ſes talens, 195.
Deux-Ponts. (ducheſſe de) Préſens qu'elle reçoit de Henri IV, 110.
Dinteville, (Joachim de) gouverneur de Cham-

pagne, traite avec le duc de Bouillon de la reddition de Sédan, 300. N. 12.
Dixiéme. Impôt préférable à tous les autres, 94, 96, N. 3.
Dourlack, prince de Bade, calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 68.
Drou, (madame de) gouvernante des filles de la reine, 256 & *ſuiv.*
Duel. Son origine, 239 & *ſuiv.* N. 11, 247, N. 12. Son uſage en Allemagne & en France, 240 & *ſuiv.*
Dunnes, officier François, va ſervir l'archiduc, 126.
Duret, (N.) l'un des confidens de Marie de Médicis, 258.

E

Eclipse de ſoleil en 1605, 223, N. 7.
Ecluſe. (l') Le ſiége de cette place épuiſe les forces des Provinces-Unies, 362.
Edifices faits ou réparés par Henri IV, 101, N. 5.
Egliſes conſtruites ou réparées par Henri IV, 101.
Eliſabeth, reine d'Angleterre, 267. Dettes qui lui étoient dûes par la France, 98.
Elus & Elections. Réglemens à cet égard, 343.
Enfans de France. Cérémonie de leur baptême, 335 & *ſuiv.* N. 29.
Entragues. (François de Balzac d') A quoi condamné, 1. Sa peine eſt commuée, 10. Il écrit un mémoire pour ſa juſtification, 13. Il ſubit un interrogatoire, *ibid.* Il cherche à tirer le comte d'Auvergne de ſa priſon, 216.
Entrées. Impôt avec celui du dixiéme préférable à tous les autres, 96, N. 3.
Epernon. (Jean-Louis de Nogaret de la Valette,

duc d') Ses liaiſons avec Sully, 67. Affaire pour la meſtre-de-camp des gardes, entre lui, Sully & Grillon, 41. Terminée, 76. Ses hauteurs avec le marquis de Créquy, 77, N. 14. Conduit & commande les troupes du roi en Limoſin, 211 & *ſuiv.* Rupture entre Sully & lui au ſujet de la ville de la Rochelle, 228 & *ſuiv.* Il eſt appellé au conſeil ſur l'entrepriſe de Sédan, 286. Favoriſe les jéſuites contre la ville de Metz, 316 & *ſuiv.*

Epinoy, (Hyppolite de Montmorency, princeſſe d') refuſe ſon conſentement au mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiſelle de Melun, 87.

Erard, ingénieur du roi, cherche à détourner Henri IV de l'entrepriſe de Sédan, 274 & *ſuiv.* Sujet de mécontentement qu'il donne à Henri IV & à Sully, 292 & *ſuiv.*

Eſcures, (Pierre Fougeau d') ſert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron & du comte d'Auvergne, 217 & *ſuiv.* Eſt appellé au conſeil ſur l'entrepriſe de Sédan, 286.

Eſpagne & *Eſpagnols*. Mécontentemens réciproques que ſe donnent la France & l'Eſpagne, 123. Continuation de la guerre de Flandre, 124 & *ſuiv.* Nouvelles cabales de l'Eſpagne contre le roi Jacques, 128 & *ſuiv.* Elle fait un armement de galeres, 183. Suite de la guerre avec les Provinces-Unies, 259 & *ſuiv.* Le conſeil de Madrid met dans ſon parti la reine & les courtiſans, 268. Premieres propoſitions d'une trêve, 362. Voyez *Henri IV.*

Eſtrées, (maiſon d') 87, N. 18.

Etats généraux de finances, 349. Préſentés à Henri IV, 358.

F

Faschon, (Antoine) notaire, prête-nom des fermiers, 91.
Femmes & filles de chambre de la reine & des enfans de France. Etrennes qu'elles reçoivent de Sully, 253 & *suiv.*
Fervaques, (le maréchal de) eſt appellé au conſeil ſur l'entrepriſe de Sédan, 286.
Fervaques, (Andrée d'Alegre, comteſſe de) fait rompre le mariage de ſon fils avec mademoiſelle de Sully, 80.
Fin (la) eſt arrêté, 120.
Finances & Financiers, 89 & *ſuiv.* N. 1. Leur haine contre Sully, 60. Voyez *Sully*. Etats généraux de finance préſentés à Henri IV, 349, 358, 359.
Flandre, *Pays-Bas & Provinces-Unies*. Dettes contractées par la France envers eux pendant la ligue, 98, 99. Premieres propoſitions de paix ou de trêve, 361 & *ſuiv.* Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales, 366.
Flandre, (anciens comtes de) d'où deſcend la maiſon de Béthune, 121.
Fleche, (la) maiſon bâtie en faveur des jéſuites, 321.
Font, (la) valet-de-chambre de Sully, 351.
Fontainebleau. Ses embelliſſemens, 101, N. 5.
Fontaines faites ou rétablies dans Paris, par Henri IV, 348.
Force, (Jacques Nompar de Caumont, duc de la) favoriſe l'avis de Sully ſur l'entrepriſe de Sédan, 288.
Forget, l'un des ennemis de Sully à la cour, 60.

Fortifications. Etats généraux ſur cette partie, préſentés au roi, 349 & *ſuiv.*
Fourcy, officier de la maiſon de Henri IV, 351 & *ſuiv.*
Fouſſac, (Raimond de Sognac de) demande pardon à Henri IV, pour pluſieurs gentilhommes ſéditieux, 213, N. 2.
France. Abondance & opulence ramenées dans ce royaume par Henri IV, 97 & *ſuiv.* N. 7. Etat de ſes dettes à l'Angleterre pendant la ligue, 98.
France, (Chriſtine & Eliſabeth de) filles de Henri IV. Cérémonie de leur baptême, 335.
France, (N. de) ſecond fils de Henri IV, duc d'Orléans. Voyez *Orléans.* (N. de France, duc d')
Freſne, (Adrienne de) prétendue poſſédée du démon. Démêlé à cette occaſion entre Sully & le P. Cotton, 323 & *ſuiv.* N. 19.
Freſne, (Pierre Forget de) ſecrétaire d'état, 143.
Frontenac, officier calviniſte. Querelle qu'il a avec Sully, 253.

G

Gabelle. Principes de Sully ſur cette partie des finances, 92 & *ſuiv.* N. 2—3. Réglemens différens, *ibid.*
Galeres conſtruites & entretenues par Henri IV, 102.
Galles. (prince de) Son reſpect pour Henri IV, 354.
Garnet, (Henri) jéſuite. Quelle part il prend dans la conſpiration contre le roi d'Angleterre, 367 & *ſuiv.* N. 34.

Gendre, (le) l'un des ſecrétaires de Sully, 256.
Geneve, voyez *Henri IV.*
Giez, beau-pere du comte d'Auvergne, eſt du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Baſtille, 12.
Gillot, (Jacques) conſeiller au parlement. Part qu'il a dans l'affaire d'Adrienne de Freſne, 322, N. 18.
Giverſac, (Marc de Guignac de) gentilhomme calviniſte, du parti des ſéditieux, 213, N. 1.
Gauthier ou *Gonthery*, (le P.) jéſuite, ſollicite des lettres de Henri pour le rétabliſſement des jéſuites, 17. Cabale à la cour pour perdre Sully, 355.
Gonzague. Origine de la grandeur de cette maiſon, 335, N. 26.
Gouvernement. Sa douceur ſous le regne de Henri IV, 103, 104.
Grammont, (Antoine de) ami de Sully, 67.
Grands-jours, tenus par Sully en Limoſin, 221 *& ſuiv.* N. 6.
Greffes (édit des) en faveur du comte de Soiſſons, 107.
Grégoire XIII, pape. Bon mot ſur ce pape, 111, N. 11.
Guillouaire, député du comte de Soiſſons, 308.
Guinterot, envoyé du duc d'Holſtein en France, 110.
Guiſe. (maiſon de) Amitié entre ceux de cette maiſon & Sully, 353.
Guiſe. (Charles de Lorraine, duc de) Aventure entre lui & Grillon, 33, N. Juſtifié auprès de Henri IV, 349.
Gutron, l'un des courtiſans familiers avec Henri IV, 355.

H

Henri IV, roi de France. Il ſe rengage avec la marquiſe de Verneuil ; motifs qui l'engagent à pardonner aux comtes d'Auvergne & d'Entragues, &c. 7, 8. Vrais ou faux motifs de cette clémence, 8, 12. Il ſe brouille de nouveau avec la reine, 11. Il accorde aux jéſuites la démolition de la pyramide, 14, N. 4. Il rend juſtice à Sully dans ſon grand démêlé avec le P. Cotton, pour le collége de Poitiers, 18, N. 5. Coup-d'œil juſte de ce prince ſur la phyſionomie, 19, N. 6. Il raccommode Sully avec le P. Cotton, 30, 31. Avec d'Epernon, 37. Il ſe porte à une réſolution violente, 42. Sa réponſe à Sully, 49. Il reconnoît ſon tort, & cherche à ſe racommoder avec Sully, 52. Explication & converſation intéreſſante qu'ils ont enſemble, 55. Défauts dans ce prince de trop aimer la raillerie & les bons mots, 61. Et d'ajouter trop aiſément foi aux faux rapports, 65. Il rend toute ſon amitié & ſa confiance à Sully, le juſtifie en préſence des courtiſans, 73 & *ſuiv.* Lui fait juſtice de ſes calomniateurs, 77. Se brouille & ſe réconcilie une ſeconde fois avec lui, 78. Jugement ſur cette conduite, 79, N. 15. Il conclut le mariage de mademoiſelle de Sully avec le duc de Rohan, 80, 81. Préſens qu'il fait aux nouveaux mariés, 82. Gratifications & graces qu'il accorde à Sully, *ibid.* Autres qu'il lui refuſe pour ſon frere & pour ſon gendre, 83. Il fait demander mademoiſelle de Melun pour le marquis de Cœuvres, & eſt refuſé par les parens, 86 & *ſuiv.* Ramene l'abondance en France, 97, 98. Ouvrages pu-

blics qu'il fait faire ou réparer, 101, 102, N. 5. Il rétablit l'ordre & la ſubordination dans le gouvernement, 103, 104. Dicton de Henri IV, 104, N. 7. Ses lettres à Sully; ſes dons à différentes perſonnes, 105 & *ſuiv.* N. 8. Il achete la tour de Bouc, 107. Fait cultiver la ſoie, & en établit des manufactures, 108, N. 10. Se rend le conciliateur des princes; préſens qu'il leur fait, 110. Il a la principale part dans l'élection de Léon XI & de Paul V; ordonne des réjouiſſances publiques à ce ſujet, 114 & *ſuiv.* N. 14—15. Il fait part au chancelier & à Sillery de l'exaltation de Paul V, 117. Evite d'employer Sillery dans les affaires de la religion, 140. Audience qu'il donne à Spinola, allant en Flandre, 124. Son mécontentement des François qui ſervent dans l'armée de l'archiduc, 126. Priſe qu'il fait rendre à l'Eſpagne, 128. Sa politique déſapprouvée par ſon conſeil, 130. Il eſt ſoupçonné de chercher à ſe faire empereur, 131, N. 17. Reçoit avis des deſſeins des ſéditieux, 134. Son inquiétude ſur la tenue de l'aſſemblée des proteſtans à Châtelleraut; il ſe détermine à y envoyer Sully; inſtruction générale & particuliere qu'il lui donne, 137 & *ſuiv.* Attaque de goutte qu'il a à Saint-Germain-en-Laye, 142, N. 19. Avis qui lui eſt donné contre l'aſſemblée de Châtelleraut, 157. Lettres de Henri IV à Sully, 163 & *ſuiv.* Son mécontentement de ce que l'aſſemblée de Châtelleraut n'offre point la préſidence à Sully, 171. Sa réponſe à la lettre de Bouillon, 175. Il fait arrêter les Luquiſſes, 182. Donne ſon attention à l'aſſemblée de Châtelleraut, 184 & *ſuiv.* Il agit avec trop de complaiſance pour Leſdiguieres, dans l'affaire d'Orange & de Blaccons,

Blaccons, 200 & *ſuiv.* Accueil qu'il fait à Sully, à ſon retour, 209. Il ſe prépare à aller dans les provinces méridionales de la France, 211. Objets qu'il ſe propoſe dans ſon voyage en Auvergne, *ibid.* Son ſéjour à Orléans, 215. Route qu'il prend, 216. Il ſe met en poſſeſſion des places du duc de Bouillon, 217 & *ſuiv.* Particularités & motifs de ſon voyage; il fait tenir les grands-jours en Limoſin par Sully, & s'en revient à Paris, 221, 222. N. 6. Il décide pour Sully contre le comte de Soiſſons pour le logement du grand-maître de l'artillerie, 226 & *ſuiv.* Careſſes qu'il fait aux députés de la Rochelle, 228. Honneurs qu'il rend à la reine Marguerite, 234 & *ſuiv.* Il fait démanteler le château d'Uſſon, 237. Indulgence de ce prince pour les duels; blâmable opinion qu'il avoit de la fatalité du dernier moment, 248. Bonheur qu'il éprouva, 249. Il pardonne à Jean de Liſle, qui cherchoit à le poignarder, *ibid.* N. 14. Manieres familieres de Henri IV avec la reine, 258 & *ſuiv.* Bon mot qu'il dit à la reine ſur la naiſſance de ſa ſeconde fille, 259, N. 2. Etrennes qu'il donne à Sully, 263. Il ſe fait de nouveaux alliés en Allemagne, 269, 270. Veut faire le duc de Savoye roi de Lombardie, & marier ſon fils avec madame Eliſabeth, *ibid.* Henri ſonge à prendre Sédan; crée Sully duc & pair, & honore le repas de ſa préſence, 270 & *ſuiv.* N. 5. Ses irréſolutions ſur l'affaire de Sédan, 272 & *ſuiv.* Il fait auparavant écrire à Bouillon, 281. Et prend des meſures par rapport aux proteſtans, 290, 291. Son départ & ſa route, 293. Ses diſpoſitions pour le ſiége de Sédan, 297. Il conſent aux conférences que lui fait propoſer Bouillon, 298.

Conclut le traité, 301 & *ſuiv.* Motifs qui le porterent à ôter à Sully la connoiſſance du traité, 304, N. 13. Ses paroles ſur cette expédition, 307, N. 14. Ce qu'il écrivit à la princeſſe d'Orange ſur la reddition de Sédan, 311, N. 15. Il refuſe à Sully d'employer ſon armée contre les villes du comté de Saint-Paul, 308. Il ſe fâche de ce qu'il s'oppoſe à ſon entrée dans Paris, 310, 311, N. 15. Parole de lui ſur la reddition de Sédan, *ibid.* N. 15. Ses dépenſes pour la maiſon de la Fleche, en faveur des jéſuites, 321. Il ſoutient la ville de Metz contre les jéſuites, 320. Il blâme le P. Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 323, N. 19. Il refuſe au clergé la publication du concile de Trente, 329. Diſcours qu'il tient à ce ſujet, *ibid.* N. 23. Il retient auſſi les proteſtans & termine par Sully les différends entr'eux & les catholiques à la Rochelle, 330 & *ſuiv.* Donne à la Roche-Beaucourt la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, 331. Il eſt mécontent de la maiſon de Rohan, 332, N. 25. Faillit à ſe noyer à Neuilly, 340. Sa gaieté & bon mot de lui dans cette occaſion, *ibid.* N. 31. Gratifications qu'il accorde à Sully & autres perſonnes, 342. Réglement pour la finance, 343 & *ſuiv.* Dépenſe qu'il fait pour ſon jeu, 347. Dette qu'il acquitte, 348. Ses dépenſes pour les ouvrages publics, *ibid.* Il demande conſeil à Sully ſur les affaires de Flandre, 363. Il refuſe les offres des villes en ôtage & autres, que lui font les états, *ibid.* & *ſuiv.*

Here, (Noël de) adjudicataire des fermes, 90.

Heſſe. Caumartin le prévient contre le duc de Bouillon, 180. Et il lui refuſe ſon ſecours, 294. Il acquiert des alliés à la France en Allemagne, 355.

Holſtein. (duc de) Satisfaction qu'il reçoit de Henri IV, 110.

Hôpitaux bâtis ou rétablis par Henri IV, 101, N. 5.

J

JACQUES STUARD, roi d'Ecoſſe, puis d'Angleterre. Effet d'une parole de ce prince à la louange de Sully, 67. Il recherche de nouveau Henri & Sully contre l'Eſpagne, 129 & *ſuiv.* Son amitié pour Sully, 132. Il découvre & punit une conſpiration contre ſa vie, 366 & *ſuiv.*

Jeannin, (René) préſident au parlement de Dijon, 249, N. 14.

Jéſuites, obtiennent la démolition de la pyramide, 14. Haine qu'ils portent à Sully, & autres particularités à ce ſujet, 16. Ils ſont refuſés dans la ville de Troyes, 17. Grand démêlé entr'eux & Sully au ſujet du collége de Poitiers, 18, N. 7. Leurs cabales avec les courtiſans contre Sully, 30 & *ſuiv.* Cherchent inutilement à ſe faire recevoir dans Metz, 319 & *ſuiv.* Préſens qu'ils reçoivent de Henri IV pour la Fleche, 321. L'affaire d'Adrienne de Frêne l'indiſpoſe contr'eux, 322 & *ſuiv.* Part qu'ils eurent à la conjuration contre le roi d'Angleterre; leur juſtification, 366 & *ſuiv.* N. 34.

Jetons d'or & d'argent, préſentés à Henri IV par Sully, 254 & *ſuiv.*

Jeu. Paſſion & dépenſes de Henri IV pour le jeu, 347.

Impôts. Réflexions ſur la nature des différens impôts, 91, 92, N. 2—3. Nouvel ordre établi dans la levée des impôts, fermes, &c. 96 & *ſuiv.* N. 3.

Incarville, contrôleur général des finances, étoit intéreſſé dans les fermes ſous des noms empruntés, 91.
Indes. Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales, 366.
Joyeuſe, (François de) cardinal, ſert de parrein au dauphin, pour Paul V, 338, N. 29.
Juvigny ou *Divigni*, l'un des calomniateurs de Sully, 61. Son mémoire, 65. Il eſt puni, 75.

L

LANGRES refuſe de recevoir les jéſuites, 17.
Laval. (Guy, comte de) Son mariage avec mademoiſelle de Sully eſt rompu, 81.
Laurens, (André du) médecin de Henri IV, eſt fait premier médecin, 231, N. 8, 355.
Leon X, pape. Sa conduite blâmée, 315.
Leon XI, pape. Joie en France de ſon exaltation, & ſa mort, 114, 115, N. 13—14.
Leſdiguieres, (François de Bonne de) remercie Sully d'avoir fait obtenir au marquis de Créqui, la meſtre-de-camp du régiment des gardes, 76. Ses députés exclus de l'aſſemblée de Châtelleraut, 151 & *ſuiv.* 167, N. 20. Paſſion avec laquelle il agit contre Blaccons dans l'affaire d'Orange, 163, 200 & *ſuiv.* Ses brigues à Châtelleraut pour l'établiſſement d'une république calviniſte, &c. rendues inutiles par Sully, 188 & *ſuiv.* Connétable, 201 & *ſuiv.* 328.
Ligne, (l'amiral, prince de) refuſe mademoiſelle de Melun au marquis de Cœuvres, 87.
Ligue. Motifs de la haine qu'elle portoit à Sully, 59.
Liſle, (Jean de) fou qui veut aſſaſſiner Henri IV, 249, N. 14.

Linghen, pris par Spinola, 125.
Lire, abbaye appartenante au cardinal du Perron, 123.
Livre, (la) apothicaire de Henri IV, eſt acquitté, 107.
Lognac, aſſaſſin du duc de Guiſe, périt miſérablement, 106, N. 9.
Lognac, capitaine réformé. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 106.
Lombardie. (royaume de) Projet de le rétablir en faveur du duc de Savoye, 268, 269.
Loménie, le jeune, envoyé par Henri IV à Sully, 347.
Longuet, l'un des ennemis de Sully à la cour, 62.
Lorraine. (maiſon de) Occaſion où les princes de cette maiſon ont rendu de bons offices à Sully, 52, 67.
Lorraine, (Charles II, duc de) vient en France & y eſt parrein de madame Chriſtine de France, 339, N. 29.
Luquiſſes, (les) gentilhommes Provençaux. Leur détention & leur procès, 182.

M

MAISONS royales faites ou réparées par Henri IV, 101, N. 5.
Maiſſes, (André Huraut de) l'un des Commiſſaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 309.
Mantoue. Comment cette principauté a paſſé à la maiſon de Gonzague, 336.
Mantoue, (Vincent de Gonzague, duc de) beau-frere de la reine, 335, N. 26.
Mantoue, (Eléonore de Médicis, ducheſſe de) marreine du dauphin, vient en France pour

cette cérémonie ; on lui donne le pas ſur les princes du ſang, 335 & *ſuiv.* N. 26.

Mantoue. (Marguerite de Gonzague, princeſſe de) Son mariage propoſé avec le duc de Bar, 110.

Manufactures d'étoffes précieuſes. Conſtruction des bâtimens qui y ſont deſtinés, 108.

Marabat exclus de la députation générale à l'aſſemblée de Châtelleraut, 195.

Marais, (mademoiſelle du) belle-fille du duc de Sully, mariée par Henri IV à la Boulaye, 82.

Marck, (Robert de la) pere de la ducheſſe de Bouillon, tient Sédan de François II, à titre de protection, 290.

Marguerite de Valois, reine. Avis qu'elle donne contre les calviniſtes, 153 & *ſuiv.* Elle quitte Uſſon, & vient au château de Madrid; ſa confiance en Sully, 232. Particularités ſur ſa vie; ſa mort; ſes bonnes & mauvaiſes qualités, 233 & *ſuiv.* N. 9 — 10. Elle fait au duc & à la ducheſſe de Sully des préſens, 263. Elle aſſiſte au baptême des enfans de France, 338.

Marie de Médicis, reine de France. Préſens que lui fait Henri IV, & aux officiers & femmes de ſa maiſon, 105 & *ſuiv.* Elle ſuit le roi dans ſon voyage en Auvergne, &c. 220. Viſites & honneurs qu'elle rend à la reine Marguerite, 234 & *ſuiv.* Converſation ſinguliere entr'elle, le roi & Sully ſur leurs noiſes, 253 & *ſuiv.* Plaintes qu'elle fait au roi, 260 & *ſuiv.* Elle refuſe de ſe prêter aux moyens propoſés par Sully, pour finir leurs querelles: préſens qu'elle lui fait, 262, 263. Favoriſe la politique Eſpagnole contre celle du roi, 268. Suit ce prince à l'expédition de Sédan & ſe montre favorable à Bouillon, 292, N. 9. Obtient que la ducheſſe de

Mantoue ait le pas sur les princes du sang, 336. Faillit à se noyer à Neuilly, 340, N. 31. Conversation familière entr'elle & le roi, 357 & *suiv.*

Maurice, ministre, 205.

Maurier. (Benjamin Aubery du) Service qu'il rend dans l'affaire de Sédan, 281, N. 8, 285 & *suiv.* 298.

Mauvesin. (synode de) Il y est agité si on députeroit au duc de Bouillon, 153.

Médicis, (D. Joan, bâtard de) oncle de la reine, est appellé au conseil sur l'entreprise de Sédan, 286. Parrein de madame Christine de France, au nom de la grande duchesse de Toscane, 338, N. 29.

Mercœur. (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de) Son fils sert dans l'expédition de Sédan, 297.

Merens, obtient une gratification du roi, 106.

Meirargues. (Louis d'Alagon ou de Lagonia, baron de) Son crime & sa punition, 122, N. 6.

Milice. (affaire & réglemens de) Ordre rétabli dans la discipline militaire, 104.

Montbazon, (Hercule de Rohan, duc de) 67.

Montglat, (Louis de Harlay de) résident de France en Allemagne, 295, 366.

Montglat, (madame de) gouvernante des enfans de France, montre le dauphin dans Paris. Présens qu'elle reçoit de Henri IV, 106; de Sully, 256.

Montigny, (François de la Grange de) 67.

Montluet, (François d'Angennes de) employé par Henri IV, auprès du duc de Bouillon, 177. D'avis contraire à Sully sur l'entreprise de Sédan, cherche à en dissuader Henri IV, 275, N. 6, 286.

Montmorenci, (le chevalier de) arrête les Luquiſſes & autres ſéditieux, 182.
Montmorenci, (Henri de) inſtruit le procès des Luquiſſes, 182.
Morand, ſecrétaire de Sully, 347.
Moreilles, (abbaye de) donnée au neveu de Sully, 83.
Moret. (Jacqueline du Beuil, comteſſe de) Préſens qu'elle reçoit de Henri IV, 347, N. 19. Son caractere, anecdotes ſur ſa vie, 105, N. 8.
Mouſſy, (le P.) jéſuite, s'intrigue dans l'affaire de Poitiers, 28.
Murat, tréſorier de France, donne des avis ſur la cabale des ſéditieux, 134, *& ſuiv.*
Mûriers. Etoffes faites de l'écorce de ces arbres, 108, N. 10.

N

Nangis, va ſervir l'archiduc en Flandre, 126.
Nantes, (édit de) propoſé par Henri IV, pour piéce fondamentale dans l'aſſemblée de Châtelleraut, 144.
Nargonne, commiſſaire dans l'affaire de la tour de Bouc, 107.
Nereſtan, (Philibert de) capitaine des gardes, appuie l'opinion de Sully ſur l'entrepriſe de Sédan, 286.
Nettancourt, (Jean de) comte de Vaubecourt, député par Bouillon au roi, 299. N. 11. Etabli gouverneur dans Sédan, 307.
Nevers, (Charles de Gonzagues, duc de) ſert utilement dans l'expédition de Sédan, 297.
Noailles. Brouilleries entre cette maiſon & celle de Roquelaure, appaiſées par Sully, 341.

Normandie. Les intérêts de cette province ſont appuyés, 344 *& ſuiv.*
Noue, (Odet de la) 196, 290. Propoſé pour député général des calviniſtes, 176. Et accepté, 194. Se montre contraire à l'expédition de Sédan, 286. Eſt employé dans l'affaire de Metz contre les jéſuites, 319.

O

O (François d') de Frêne, &c. ſurintendant des finances, faiſoit valoir les fermes ſous des noms empruntés, 90.
Oldecorne, (Edouard) jéſuite. Part qu'il eut dans la conjuration des ſeigneurs Anglois contre le roi Jacques, 367, N. 34.
Orange. Affaire ſur cette place & ſur Blaccons, 149.
Orange. (Maurice de Naſſau, prince d') Ses opérations militaires, 124 *& ſuiv.* Il défend la Friſe contre les Eſpagnols ; forts auxquels il pourvoit, 126. Intérêt qu'il a dans l'affaire d'Orange & de Blaccons, 149. Il ſe ſoutient mal pendant la campagne de 1606 ; ſa méſintelligence avec Barneveld, l'une des principales cauſes de la trêve, 361 *& ſuiv.*
Orange. (princeſſe d') Lettres qu'elle écrit à Bouillon de la part de Henri IV, dans l'affaire de l'expédition de Sédan, 281, N. 7. Lettre qu'elle reçoit du roi, ſur la reddition de cette place, 311, N. 15.
Ornano, (Alphonſe d') maréchal de France. Son parti contre d'Epernon, 230.
Oſeray, (l') valet-de-chambre de Henri IV, 252.
Oſtende, priſe par les Eſpagnols, qui s'y épuiſent par la réſiſtance des Flamands, 301.

P

Palatin, (électeur) soutient Bouillon, 217. Craintes que lui inſpire l'expédition de Sédan, 295.

Parabere, officier calviniſte, ſert utilement le roi à l'aſſemblée de Châtelleraut, 184. Son caractere, *ibid.* Ecrit à Sully au ſujet de Bouillon, 288 *& ſuiv.*

Paraſis, l'un des accuſateurs de Sully, 61.

Parfait, officier de la bouche de Henri IV, familier avec ce prince, 347 *& ſuiv.*

Paris. Ouvrages publics qu'y fait conſtruire Henri IV, 101, N. 5.

Pariſiere, (N. de la) député à Henri IV par la ville de Poitiers, dans le démêlé de Sully avec le P. Cotton, 26.

Parquet, (le préſident) veut ſe défaire de ſa place, 331.

Parreins, donnés dans le duel, 244.

Paſithée, religieuſe inſpirée, 326, N. 22.

Pavé de Paris, 101.

Paul V. Son exaltation, 116. Son attachement à la France; honneurs qu'il rend à notre ambaſſadeur, 118. Eſtime qu'il a pour Sully, bref qu'il lui écrit, 120. Il eſt parrein du dauphin, 338, N. 29.

Perron. (Jacques Davy, cardinal du) Amitié & lettres réciproques entre lui & Sully, 112 *& ſuiv.* Son ſéjour à Rome, 122. Il félicite ce miniſtre ſur l'expédition de Sédan, 308. Ses entretiens avec ce miniſtre ſur le moyen de pacifier les religions, 316, 317. Il eſt fait archevêque de Sens & grand-aumonier, 319.

Perron, (du) frere du cardinal. Diſcours entre

Sully & lui, en préſence de Henri IV, 355.
Perſonio, (Robert) jéſuite, trempe dans la conſpiration contre le roi Jacques, 368. N.
Peſte ou maladie contagieuſe à Paris, empêche qu'on n'y célebre le baptême des enfans de France, 338, N. 28.
Petit, premier médecin de Henri IV, 331, N.
Philippe-le-Bel, roi de France. Motif de l'édit qu'il rend contre le duel, 241, N. 11.
Philippe II, roi d'Eſpagne. Preuves de ſes vues pour la monarchie univerſelle, 264. Ce qui les fit échouer, 267. Il avoit deſſein de s'emparer des états du duc de Savoye, *ibid.* N. 4.
Philippe III, roi d'Eſpagne, reprend les deſſeins de ſon pere pour la monarchie univerſelle, 264.
Piolant, (madame de) femme-de-chambre des enfans de France, 256.
Place Dauphine, conſtruite par Henri IV, 101, N. 5.
Planche, (la) manufacturier étranger, appellé par Henri IV en France, 109.
Pleſſis Mornay, (Philippe du) mal-intentionné. Ses députés ſont exclus de l'aſſemblée de Châtelleraut & des ſynodes des calviniſtes, 169. Dépenſes ridicules qu'il fait pour fortifier Saumur, *ibid.* Il eſt un des fauteurs d'un projet d'une république calviniſte en France, 187 & *ſuiv.* Cherche à rompre l'entrepriſe de Sédan, 274.
Pleſſon, (du) 296.
Police, rétablie dans ce royaume, 103, 104. Réglemens à cet égard, *ibid.* & *ſuiv.*
Politique, (la) examinée par rapport à la religion, 164 & *ſuiv.* 315 & *ſuiv.*
Pont-Courlay, gentilhomme calviniſte, employé

à la réconciliation de Sully avec le P. Cotton, dans l'affaire du collége de Poitiers, 30.
Pont-neuf, (le) achevé par Henri IV, 101, N. 5.
Ponts & chauſſées. Conſtructions ou réparations faites par Henri IV, dans cette partie, 101, N. 5.
Pouſon, maire de Saint-Jean-d'Angely, 85.
Praſlin, (Charles de Choiſeul, marquis de) capitaine des gardes. Gratifications que lui accorde Henri IV, 106, 311.
Prépondié, l'un des agens de Bouillon, 294.
Proteſtans. Aſſemblée générale des calviniſtes à Châtelleraut; objet & conduite des deux partis dans cette aſſemblée, 137 & *ſuiv*. Part qu'ils prennent à l'affaire d'Orange & de Blaccons, 199 & *ſuiv*. Ils cherchent à faire échouer l'entrepriſe de Sédan, 274 & *ſuiv*.
Provence. Les ſéditieux veulent s'emparer de ſes places, 135.
Puget, tréſorier de l'épargne, 59.
Pyramide, élevée ſur le ſol de la maiſon de Jean Chatel, eſt abattue; particularités ſur cette pyramide, 14, N. 4.

Q

QUESTIONS faites à un démoniaque, par le P. Cotton, 271 & *ſuiv*. N. 19.

R

RANCHIN, médecin du connétable de Montmorenci, contribue à la détention des Luquiſſes, 183.

Reims, refuſe de recevoir les jéſuites, 17.
Religion. Réflexions de Sully ſur la politique rapportée à la religion, 164 & *ſuiv.* N. 20.
Renouillere. (la) Préſent qu'elle reçoit, 256.
Rentes. Réglemens à cet égard, 89, N. 1.
République calviniſte. Les chefs du parti travaillent à l'exécuter, 188 & *ſuiv.*
Richeome, (le P.) jéſuite, dédie un livre à Sully, 31.
Rignac, (Pierre de) lieutenant du duc de Bouillon, paroît vouloir défendre ſes places contre Henri IV, & les abandonne, 213, N. 3, 294.
Riviere, (la) premier médecin de Henri IV, 231.
Roche-Beaucourt, (la) obtient la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, 332.
Rohan. (Henri II, duc de Sully) Ses droits à la ſucceſſion de la maiſon d'Albret, 81. Il épouſe mademoiſelle de Sully, *ibid.* Gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, 84. Défend de la part du roi à l'aſſemblée de Châtelleraut de recevoir ſes députés, 169. Obtient ſon pardon de Henri IV, 332.
Rohan. (Marguerite de Béthune, ducheſſe de) Son mariage eſt célébré, 81.
Roiſſy, (Jean-Jacques de Meſmes de) conduit les troupes du roi en Auvergne, 214, N. 4.
Roquelaure, courtiſan favoriſé & ami de Henri, 196, 234, 253, 350.
Roſny, (Maximilien II, de Béthune, marquis de) fils ainé du duc de Sully, commence à prendre part aux affaires de l'état, 330.
Roubais, (Marie de Melun, dame de) refuſe l'alliance du marquis de Cœuvres, pour mademoiſelle de Melun, 87.

S

SAINT-AIGNAN. Gratification qui lui eſt accordée, 106.
Saint-Alpin de Béthune. Son exemple propoſé à Sully, 121.
Saint-Antoine. Ce qu'il écrit à Henri IV, 354.
Saint-Denis Mailloc, va ſervir l'archiduc en Flandre, 127.
Saint-Genis, contribue à la détention des Luquiſſes, 183.
Saint-Géran, (N. de) 67.
Saint-Germain de Clan. Ses artifices pour ſoulever l'aſſemblée de Châtelleraut, 158 & *ſuiv.* 176 & *ſuiv.* Il appuie le projet d'une république calviniſte en France, 188 & *ſuiv.* Eſt exclus de la députation générale, 194. Cherche à détourner le roi de l'entrepriſe de Sédan, 274. Eſt employé dans l'affaire de Metz contre les jéſuites, 319.
Saint-Jean-d'Angely. La lieutenance de roi en eſt refuſée au gouverneur, 84.
Saminiere, (la) obtient ſa grace, 341.
Sang. (princes du) Leur mécontentement de ce que le roi donne le pas à la ducheſſe de Mantoue, 336.
Savoye, (Charles-Emmanuel, duc de) continue ſes brigues contre la France, 123.
Sédan. Préparatifs pour en faire le ſiége, ſuite de cette affaire, 297 & *ſuiv.* Terminé par la reddition qu'en fait Bouillon au roi, & par le traité de protection, &c. 299 & *ſuiv.* Articles du traité de la reddition de cette ville, 302.
Séditieux. (parti des) Leurs menées en Eſpagne,

126. Avis différens donnés à Henri IV contre eux, 132. Autres avis donnés par la reine Marguerite & par Rodelle, 154.
Sel. Les courtisans font valoir cette ferme sous des noms empruntés, 90. Edit sur le sel en faveur du duc de Mayenne, 107. Réglemens pour cette partie, 342 & *suiv.*
Sellier, (Jean) commissionnaire de Henri IV à Troyes, 107.
Selvage, (Catherine) femme-de-chambre de la reine, 252. Présent qu'elle reçoit, 256.
Serran, manufacturier Provençal, fait de l'étoffe de l'écorce des mûriers, 108, N. 10.
Servian, député du Dauphiné pour les protestans, 330.
Sillery, (Nicolas Brûlart de) chancelier, 309.
Sixte-Quint. Son caractere; bon mot sur lui, 111.
Soissons. (Charles de Bourbon, comte de) Edits en sa faveur accordés par S. M. 107. Démêlé qu'il a avec Sully sur le logement de grand-maître de l'artillerie, & ses mauvais procédés à son égard, 224 & *suiv.* Il refuse de se trouver à la réception de Sully au parlement pour ses lettres de duc & pair, 271. Et se déclare contre son avis sur l'expédition de Sédan, 286.
Soleil, (éclipse de) 223, N. 7.
Solme, (comte de) grand-maître de l'électeur palatin, 296.
Soubise. (Benjamin de Rohan, duc de) Sujets de mécontentement qu'il donne à Henri IV, 332, N. 25.
Spinola. (le marquis de) Audience que lui donne Henri IV, à Paris, 114. Ses expéditions militaires en Flandre contre le prince d'Orange, *ibid.* & *suiv.* Il assiége & prend Rhimberg, 360.

Soie. Manufacture établie, 108.
Suede, (Charles, roi de) s'affermit ſur le trône, 354.
Sully, (terre & château de) érigée en duché-pairie, 270.
Sully. (Maximilien de Béthune, marquis de Roſny, puis duc de) Ses travaux ſur les finances & le gouvernement, 89 *& ſuiv.* Sa réponſe à un bref du pape, 121. Services qu'il rend au cardinal du Perron, 122. Il raſſure Henri IV, ſur les deſſeins des calviniſtes à l'aſſemblée de Châtelleraut & eſt nommé pour y aſſiſter de la part du roi, 136 *& ſuiv.* Teneur des inſtructions publiques, qu'il reçoit à cet effet, 141 *& ſuiv.* Et de l'inſtruction ſecrette particuliere, 150 *& ſuiv.* Il va conférer avec la reine Marguerite, avis qu'elle lui donne; ſon ſentiment ſur ces avis, différent de celui de Henri IV, 153 *& ſuiv.* Diſcours d'ouverture qu'il fait de l'aſſemblée de Châtelleraut ſur les principaux points de cette aſſemblée, 165 *& ſuiv.* Il empêche qu'on ne reçoive les députés de Châtillon & autres à Châtelleraut, & dans les Synodes des calviniſtes, 169. Sa déclaration ſur les volontés du roi, 170. Il en refuſe la préſidence, 171, N. 21. Il pénetre les vues des chefs calviniſtes, les déconcerte, 186 *& ſuiv.* Il y fait rejetter le mémoire pour l'établiſſement d'une république calviniſte, 188 *& ſuiv.* Termine à la ſatisfaction de Henri IV, la queſtion des députés généraux, 193 *& ſuiv.* Et celle des places de ſûreté, 198 *& ſuiv.* Il exclut S. Germain-de-Clan, de la députation générale, 194. Ses conſeils ſur l'affaire d'Orange & de Blaccons ne ſont point ſuivis, 200 *& ſuiv.* Son diſcours ferme & ſage par lequel il congédie l'aſſem-

blée, 206 & *ſuiv.* Et vient rendre compte au roi de ſa geſtion, 207 & *ſuiv.* Auquel il conſeille un voyage dans le Limoſin, l'Auvergne, &c. 211. Il l'y accompagne, y tient les grands-jours, & fait punir les ſéditieux, 221 & *ſuiv.* Démêlé qu'il a avec le comte de Soiſſons, ſur le logement du grand-maître de l'artillerie, 224 & *ſuiv.* Autre avec d'Epernon au ſujet de la Rochelle, 227 & *ſuiv.* A ſon retour de Limoges, il vient rendre compte au roi : ſon bon mot ſur le premier médecin du roi, 231, N. 8. Son mémoire ſur les uſages & les différentes formes du duel ; aventure qui y donne lieu, & conſeil qu'il donne à Henri IV à ce ſujet, 238 & *ſuiv.* N. 11, 247, N. 12. Il préſente à LL. MM. les jettons d'or ; moyen qu'il leur propoſe pour terminer leurs débats, 254 & *ſuiv.* Il eſt fait duc & pair ; cérémonie de ſa réception, 270 & *ſuiv.* N. 5. Il détermine Henri IV à l'expédition de Sédan, malgré l'oppoſition des courtiſans, 276 & *ſuiv.* Lui fait remarquer les défauts de la place, 287. Circonſtance ſinguliere ſur ſa plaie de la bouche & du cou, 278. Lettres qu'il écrit à Bouillon & qu'il reçoit de lui, 282 & *ſuiv.* Il rend publics les procédés du duc de Bouillon envers le roi, 289. Lettre qu'il écrit à Parabere ſur l'entrepriſe de Sédan, pour être rendue publique, 290. Lettre qu'il reçoit de Henri pendant cette expédition, 296. Ses plaintes contre Villeroi, de ce qu'il lui fait un myſtere du traité avec Bouillon, 300 & *ſuiv.* N. 13. Accueil qu'il reçoit du roi, 304 & *ſuiv.* Il viſite Sédan, 307. Il ne peut engager le roi à porter ſes armes dans le comté

de Saint-Paul, 309. Et cherche à le diſſuader de faire une entrée dans Paris, 310 & *ſuiv.* N. 15. Bons conſeils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur différend avec Paul V; ſes réflexions ſur la véritable politique de ces deux puiſſances, 312 & *ſuiv.* N. 17. Il blâme la conduite de Léon X & de Clément VII, 315. Entretient les cardinaux de Joyeuſe & du Perron, ſur les moyens de pacifier les religions, 316. Service qu'il rend aux cardinaux Barberin & du Perron, 318, 319. Il appuie la ville de Metz contre les jéſuites, *ibid.* & *ſuiv.* Démêlé qu'il a avec le P. Cotton, dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 322 & *ſuiv.* N. 19. Il pacifie les querelles de religion entre les catholiques & les proteſtans, 329 & *ſuiv.* N. 23. Empêche la tenue d'un ſynode à la Rochelle, 331, N. 24. Fait rentrer la maiſon de Rohan dans les bonnes graces du roi, 332, N. 25. Termine à la Rochelle, les différends entre les catholiques & les proteſtans, 333. Il eſt fait capitaine lieutenant des gendarmes de la reine; autres graces & gratifications qu'il reçoit de S. M. 341 & *ſuiv.* Ses réglemens pour la finance, &c. 342 & *ſuiv.* Il avoit dreſſé trois états généraux ſur la ſurintendance des finances, des bâtimens & fortifications & ſur la grande maîtriſe de l'artillerie, 349; dont il préſente au roi des ſommaires, 358, 359. Amitié entre la ducheſſe de Guiſe & lui, 349. Réflexions & conſeils qu'il lui donne ſur la guerre de Flandre, 362 & *ſuiv.*

Surintendance des fortifications & bâtimens. Etats généraux ſur cette partie, préſentés au roi par Sully, 349.

T

Taille. Réflexions ſur les abus & ſur les moyens employés pour y remédier, 91 & *ſ.* N. 2.
Terrail, (du) va ſervir l'archidue, prend & reperd Berg-op-zoom, 126.
Terſe, compagnie Eſpagnole, 360, N. 33.
Thémines, (Pont de Lauzieres de Cardillac) ſert utilement le roi contre les ſéditieux, 182.
Thermes, (Jean de Saint-Larry de) l'un des Mignons de Henri III, 350.
Thores, colonel Eſpagnol, tué au ſiége de Rhimberg, 360.
Tilenus, miniſtre calviniſte. Ses brigues contre l'expédition de Sédan, 274.
Traité entre Henri IV & le duc de Bouillon, 302.
Treves. Treve de douze ans entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, négociée, 363 & *ſuiv.*
Turquet, médecin ordinaire de Henri IV, 231. N.

V

Valence, (concile de) décide contre le duel, 240.
Valence, (Marie de) l'une des dévotes du P. Cotton, 326, N. 20.
Varenne, (la) eſt envoyé par Henri IV, pour remettre une lettre à Sully, afin d'aller viſiter de ſa part la reine Marguerite, 154. Ses lettres à Sully pendant l'expédition de Sédan, 293 & *ſuiv.* Il lui donne avis de la concluſion du traité de Bouillon, 301. Autre avis qu'il lui donne, 310. Services qu'il rend aux jéſuites de la Fleche, 322. Préſent que lui fait le roi, 348.

Vendôme, (Céſar de Bourbon, duc de) fils de Henry IV & de la belle Gabrielle, légitimé, va viſiter la reine Marguerite de la part du roi, 234.

Veniſe, *Vénitiens*. Préſens que ſon ambaſſadeur reçoit de Henri IV, 110. Fameux différend entre les Vénitiens & Paul V; cauſes de ce différend; véritable politique de cet état, 312 *& ſuiv.*

Ventadour. (Anne de Lévis, duc de) Il eſt remboursé de ce que lui devoit le roi, 106.

Verdun, premier préſident au parlement de Toulouſe, 328.

Vers à ſoie, 108.

Verſenay, l'un des calomniateurs de Sully. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 342.

Vic, (Dominique de) ſe déclare pour l'avis de Sully ſur l'expédition de Sédan, 286.

Vieville, (la) député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sédan, 292.

Villars, (Jérôme de) archevêque de Vienne, 329, N. 23.

Villeroi, (Nicolas de Neufville de) miniſtre d'état, 234, 330. Il compoſe l'inſtruction publique donnée à Sully pour l'aſſemblée de Châtelleraut, 143. Lettres réciproques de lui & de Sully pendant la tenue de cette aſſemblée, 196. Autres lettres entr'eux pendant l'expédition de Sédan, 293 *& ſuiv.* Il conclut le traité avec Bouillon; article qu'il en communique au garde des ſceaux & à Sully, 299 *& ſuiv.* 328.

Villepion, officier de Henri IV, eſt reçu dans Turenne, 221.

Vivant, député du corps proteſtant. Avis qu'il donne au roi ſur la cabale ſéditieuſe, 157, 182.

Uſſon, château, eſt démoli, 233, N. 9.

W

WIRTEMBERG. (duc de) Protection que lui accorde Henri IV, 366.

Y

YVETEAUX, (des) 355.

Z

ZAMET, envoyé à Sully dans l'affaire de la meſtre-de-camp, 41. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 106.

Fin de la Table du ſixiéme Volume.
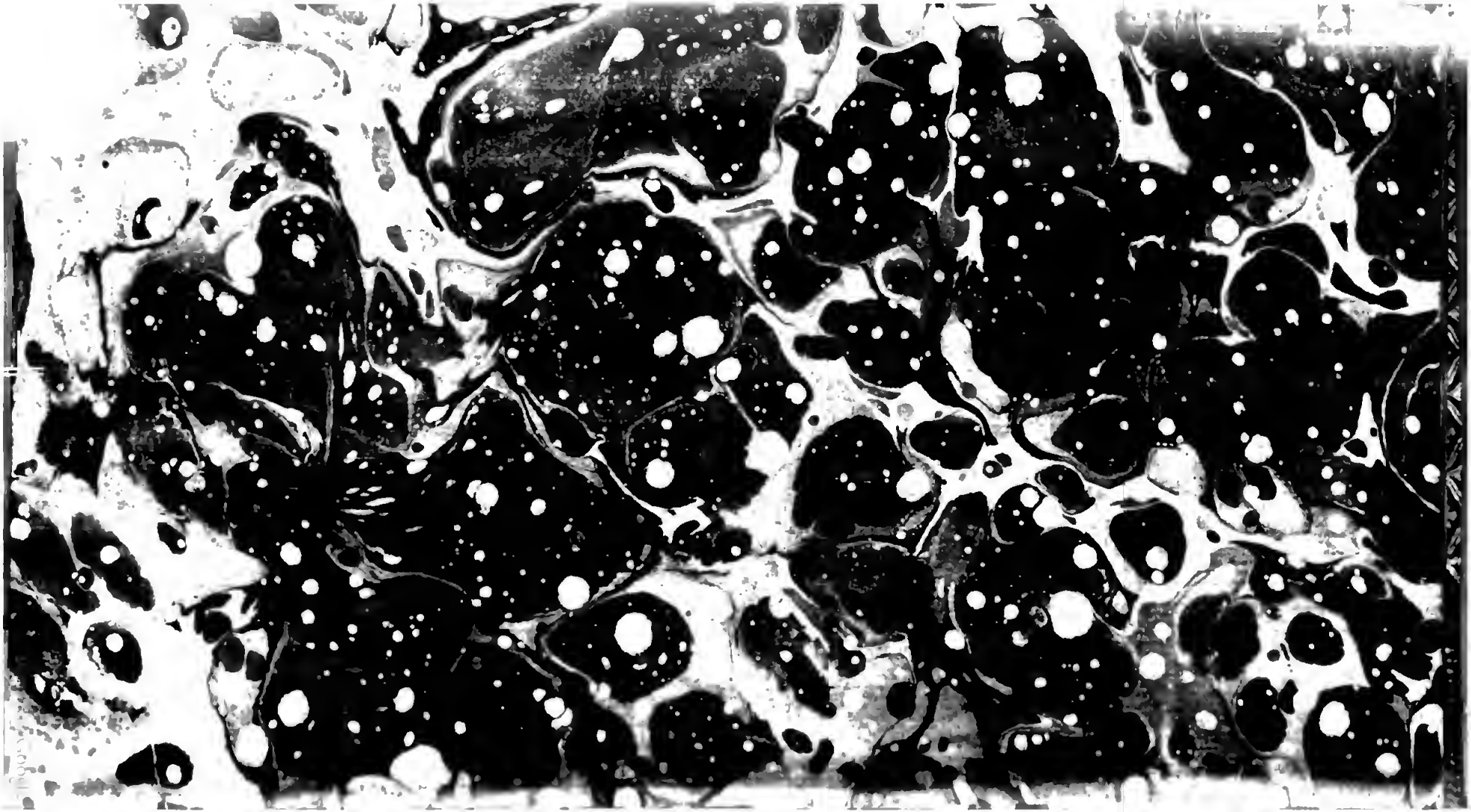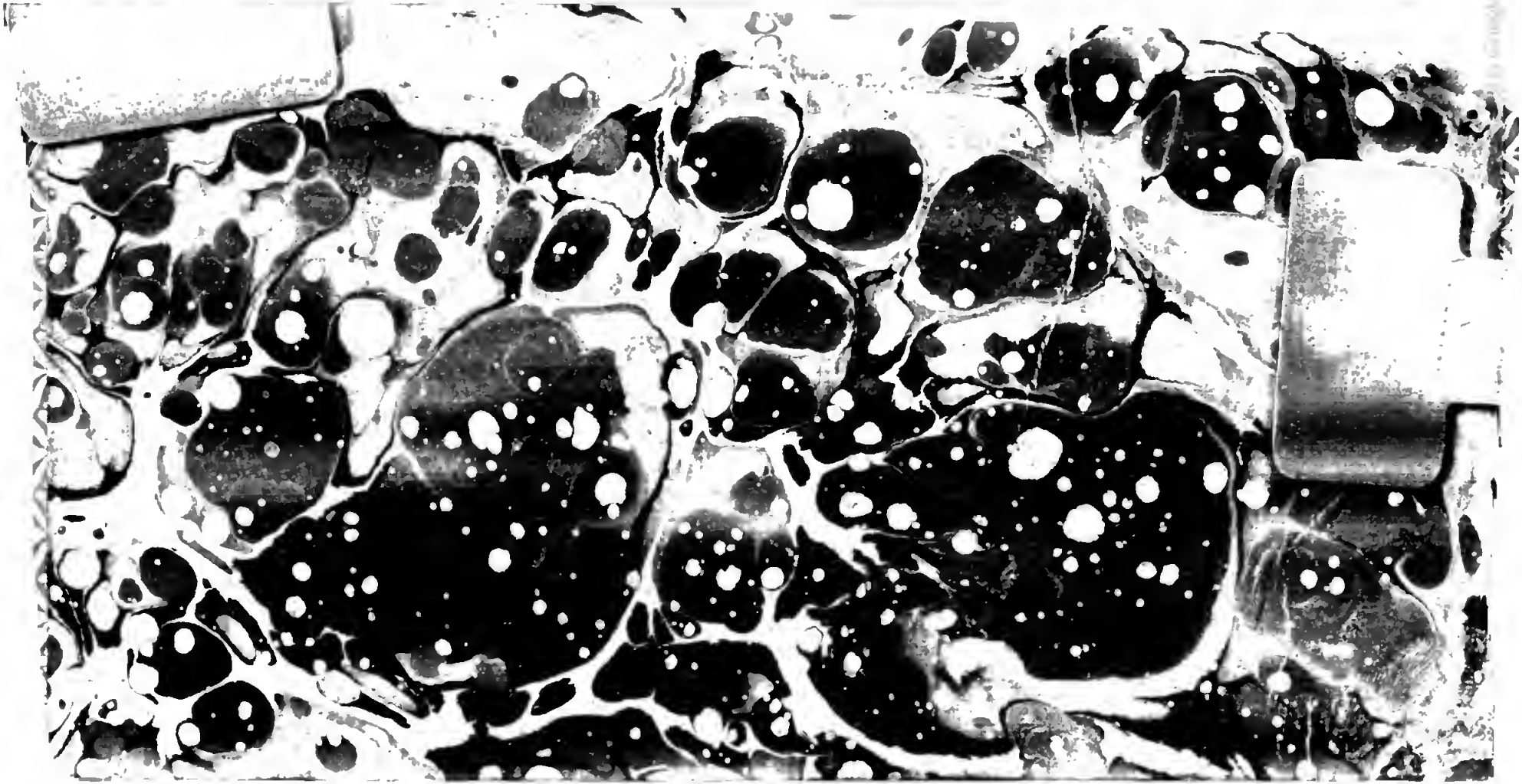
584415